

France Forum

- Notre colloque :
CRISE ECONOMIQUE
ET
CONSENSUS SOCIAL
- L'idée de révolution
chez Simone Weil
- Mémoire de Jeanne-d'Arc
- Lettres et Arts

Gérard ADAM — Michel DRANCOURT — Henri LEPAGE — Pierre ROSANVALLON —
Jean-Pierre ABELIN — Christian PIERRET — Pierre BELLON — Yvon CHOTARD —
Jean-Paul FISCH — Patrice GARNIER — Jean GRUAT — François GUIRAUD —
André HEURTEBISE — Jean-Daniel REYNAUD — Paul POUPARD — Etienne BORNE

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris

C.C.P. Paris 14.788-84 - Tél. : 544 75 50

Abonnement annuel 60 F

Abonnement de soutien 100 F

Sommaire **173-174**

Juillet-Août 1979

14 F

COLLOQUE FRANCE-FORUM

CRISE ECONOMIQUE ET CONSENSUS SOCIAL 2

L'EFFICACITE SOCIALE

CONDITION DE L'EFFICACITE ECONOMIQUE

RAPPORTS DE GERARD ADAM ET MICHEL DRANCOURT
INTERVENTIONS DE Charles DELAMARE — René VIAUD — Mme
JARRAUD — René FOCH — Henri CATHERIN — P. EVAIN —
Eugène CLAUDIUS-PETIT — Jean-Paul ANGEVIN — Patrick
ROZENBLATT — Claude GOASGUEN 3

LES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES FACE AUX NOUVELLES ASPIRATIONS DES TRAVAILLEURS

RAPPORTS DE HENRI LEPAGE ET PIERRE ROSANVALLON
INTERVENTIONS DE Joseph FONTANET — Henri CATHERIN —
Jean-Pierre PREVOST — René FOCH — Jean-Paul ANGEVIN —
Jean-Marc BROUX — Jean GRUAT — Michel DRANCOURT —
André HEURTEBISE 17

L'HOMME POLITIQUE ET LE DEBAT SOCIAL

RAPPORTS DE JEAN-PIERRE ABELIN ET CHRISTIAN PIERRET
INTERVENTIONS DE Alain POHER — René PUCHEU — Jean
LECANUET — Michel DRANCOURT — Eugène CLAUDIUS-PETIT
René FOCH — Claude GOASGUEN — André HEURTEBISE —
Henri CATHERIN 34

LA NEGOCIATION SOCIALE: TABLE RONDE

ENTRE SYNDICALISTES ET CHEFS D'ENTREPRISE

AVEC Pierre BELLON — Yvon CHOTARD — Jean-Paul FISCH —
Patrice GARNIER — Jean GRUAT — François GUIRAUD —
André HEURTEBISE — Jean-Daniel REYNAUD 50

ETUDES

L'IDEE DE REVOLUTION CHEZ SIMONE WEIL

PAR PATRICE ROLLAND 65

FETES JOHANNIQUES A ROUEN :

LE MEMORIAL ET L'EGLISE JEANNE D'ARC 72
BOULEVERSANTE JEANNE D'ARC PAR ETIENNE BORNE
ALLOCATION DE JEAN LECANUET MAIRE DE ROUEN
ALLOCATION DE VALERY GISCARD D'ESTAING
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

JEAN-PAUL 1^{er}, OU LA VOCATION DE JEAN-BAPTISTE

PAR PAUL POUPARD 82

ARTS

LA VIE LITTERAIRE

PAR PHILIPPE SENART 84

LA VOGUE DU SECOND EMPIRE

PAR JEAN-FRANÇOIS BARRIELLE 89

PARIS-MOSCOU

PAR HENRI BOURBON 92

POLEMIQUES ET DIALOGUES

DATE HISTORIQUE ET OPERATION VERITE

L'HERITIER DE DIEU

PAR ETIENNE BORNE 94

PROPOS DU TEMPS

CE PAPE ET LA GAUCHE

PAR ETIENNE BORNE 98

CRISE ECONOMIQUE ET CONSENSUS SOCIAL

La vie intellectuelle suppose le dialogue, elle exclut les monopoles idéologiques quels qu'ils soient, elle implique rencontres, confrontations, pluralité. Elle ne tolère aucun terrorisme qu'il soit de droite ou de gauche. A cet égard il faut reconnaître que depuis deux ou trois ans le débat d'idées a repris une particulière vigueur en France. Débat d'idées dont on souhaite qu'il stimule et qu'il enrichisse le débat politique sur l'avenir de la société française dans un monde compliqué et mouvant.

Il est nécessaire qu'existent et se développent des structures souples, où puissent se retrouver celles et ceux qui, engagés ou non dans l'action politique ou syndicale, animés du souci de l'humanisme démocratique, sont convaincus qu'il n'y a pas de bonheur sans liberté ni de liberté sans respect vigilant des diversités, des différences et des divergences.

Les partis politiques, les syndicats, les organisations socio-professionnelles, les associations diverses ont leurs problèmes propres, leurs débats internes, leurs études, leurs projets, mais ils connaissent des difficultés à établir entre eux ou avec d'autres de véritables dialogues. Il est pourtant indispensable de promouvoir l'esprit démocratique au-delà des frontières d'un groupe. C'est dans cette perspective que « France-Forum » organise des colloques, débats et confrontations comme ceux du 11 avril dernier qui réunissaient des syndicalistes appartenant à des Confédérations différentes, des chefs d'entreprise, des spécialistes, des responsables politiques de la majorité et de l'opposition. Nous considérons qu'un dialogue réel — si difficile soit-il à mettre en œuvre — est d'autant plus utile que les divergences de convictions et de visions sont profondes. Dans une société conflictuelle comme la société française, de telles rencontres constituent en elles-mêmes une certaine forme de consensus démocratique. La démocratie est une création continue qui exige lucidité pour comprendre le présent et imagination pour préparer l'avenir. Nous croyons, à « France-Forum » que la pratique du dialogue, de la tolérance, de l'ouverture à autrui accroît la lucidité et stimule l'imagination, donc sert la démocratie.

Henri Bourbon

L'EFFICACITÉ SOCIALE CONDITION DE L'EFFICACITÉ ECONOMIQUE

Rapports de Gérard Adam et Michel Drancourt

La séance est ouverte par **Charles Delamare**, président de séance.

Mesdames, Messieurs, je déclare ouvert ce huitième colloque organisé par « France-Forum ». Je vous rappelle que la spécialité de « France-Forum » est d'inviter des personnalités de tous les horizons et de leur demander de s'exprimer, non pas en tant que représentants de telle ou telle organisation à laquelle elles appartiennent mais en tant que personnalités développant une opinion personnelle.

La plus grande liberté doit donc régner dans ces discussions, étant bien entendu qu'on ne peut pas en faire état à l'extérieur comme une prise de position de telle ou telle organisation puisque chacun s'exprime en tant que personne privée. Il s'agit donc d'une sorte de « jeux olympiques » de la pensée, de la réflexion politique et sociale. Aujourd'hui, le thème de ces réflexions est le suivant : « crise économique et consensus social ».

Avant de passer la parole aux différents orateurs, je dois excuser M. Alain Poher, Président du Sénat, qui participera à nos travaux cet après-midi et qui a bien

voulu nous exprimer ses regrets de ne pouvoir être parmi nous ce matin.

Je donne maintenant la parole à M. Viaud. M. Viaud représente le Président Gabriel Ventejol, Président du Conseil économique et Social, qui est parti à l'étranger et qui l'a prié d'être son porte-parole auprès de vous.

René Viaud - Mesdames, Messieurs, vous me permettez simplement, pour débiter, de m'exprimer, non pas à titre personnel, mais au nom du Président Ventejol, Président du Conseil Economique et Social, qui avait été sollicité par « France-Forum » pour être présent à cette première séance et la présider.

Le président est effectivement à l'étranger, il s'en excuse vivement. Ce n'est pas pour adresser une forme de message au colloque mais simplement quelques propos très brefs sur l'intérêt qu'il y apportait personnellement que je suis ce matin à cette tribune. Je ne saurais donc mieux faire que de lire très rapidement les quelques commentaires du Président du Conseil Economique et Social sur cette manifestation organisée par « France-Forum ».

« Je regrette d'autant plus de ne pas être présent que je considère le thème que vous avez retenu comme particulièrement intéressant dans la difficile période que nous connaissons actuellement sur le plan économique et social.

La crise économique et sociale dans laquelle nous sommes entrés aura des conséquences dont les implications sociales sur l'emploi constituent certes l'aspect le

plus immédiat, mais il est à prévoir à terme des transformations et des adaptations en profondeur très importantes dont il est, aujourd'hui, difficile de mesurer l'ampleur.

Plus que jamais, les relations du travail, entre employeurs et travailleurs notamment m'apparaissent comme un élément décisif dans la recherche de solutions positives permettant de répondre efficacement aux mutations de notre temps. C'est en fait, et je ne puis que féliciter « France-Forum » pour l'opportunité du moment choisi, tout le vaste champ de réflexion qui demeure ouvert sur la négociation, sa procédure et ses méthodes.

A mon sens, la notion de convention collective, déjà ancienne, conserve, voire reprend toute sa vigueur. Il s'agit de fixer plus clairement que jamais les conditions de la discussion, de la négociation et du contrat. Tout ceci supposant la formation la plus large, la plus objec-

tive ainsi que la pleine conscience de leurs responsabilités de la part des participants. Je ne sais, en ce qui me concerne, si la politique conventionnelle peut se révéler plus efficace en période de crise qu'en période d'expansion.

Ayant constamment défendu cette politique en plus de trente années de syndicalisme, je crois pouvoir dire que ses résultats ont été positifs.

La démocratie, c'est le dialogue

Ce qui me paraît évident, c'est que dans la période où nous nous trouvons, la négociation est plus que jamais opportune pour une société conflictuelle dans une économie en crise comme vous le signalez d'ailleurs très justement.

Elles sont les quelques idées que j'aurais souhaité traiter devant vous si j'avais pu avoir le plaisir de présider la séance d'ouverture de votre colloque.

Charles Delamare - Vous regretterez d'autant plus l'absence de M. Gabriel Ventejol, après avoir entendu ces quelques mots qu'il nous a transmis par l'intermédiaire de M. René Viaud, que vous aurez à me subir comme président, à sa place, pendant la matinée.

Pour l'organisation du programme de ce matin, nous aurons deux séries d'exposés et de discussions. Les deux étant, selon la tradition de « France-Forum », liés et devant s'appuyer l'un sur l'autre.

La première partie a comme thème l'efficacité sociale, condition de l'efficacité économique. La deuxième partie portera sur le problème suivant : les organisations professionnelles face aux nouvelles aspirations des travailleurs.

Pour la première partie, « efficacité sociale, condition d'efficacité économique », nous avons deux exposés introductifs, le premier présenté par M. Gérard Adam, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, le second par M. Michel Drancourt, Vice-Président délégué de l'Institut de l'Entreprise.

Traditionnellement, on dit : « je ne vous présente pas ces personnes parce que vous les connaissez très bien ». Je vous dirai simplement vous allez voir ce qu'ils vont vous dire, vous les connaissez déjà en partie et vous serez d'autant plus heureux de les avoir mieux connus lorsque la matinée sera terminée.

Je donne la parole à Gérard Adam, puis à Michel Drancourt.

RAPPORTS

Gérard ADAM

Ce propos liminaire sera consacré à une défense et illustration de la négociation collective. Nécessairement schématique, il sera articulé autour de deux séries de considérations : d'abord le contexte de la négociation collective en France et ensuite l'illustration de quelques voies possibles d'amélioration.

1. Le contexte

La négociation collective en France se situe dans une société conflictuelle, dans une période de crise économique, et plus récemment, dans ce que certains appellent une économie « libérée » (ou une nouvelle économie libérale).

* *Négociation collective et société conflictuelle :*

On a trop souvent tort de penser que la négociation collective suppose un consensus entre les partenaires sociaux. Or précisément la négociation — et c'est ce que l'on observe dans les relations internationales — est le moyen de coexistence, de cohabitation entre des groupes fortement opposés, que tout sépare. C'est dire que la négociation collective est nécessairement un équilibre précaire, un mélange de techniques et d'art sans recettes miracles.

Cependant, qu'elle se situe dans une société conflictuelle ou non conflictuelle, la négociation n'a pas pour résultat de susciter la paix sociale facilement et à bon compte. Il y a, dans le fond, en France, une grande illusion sur le consensus à l'étranger. Certes la grève ne représente pas à elle seule toutes les manifestations de la conflictualité dans un pays ou dans les entreprises, mais elle est un bon indicateur de l'état des relations sociales. Il suffit d'observer la situation sociale non seulement en Grande-Bretagne mais également aux Etats-Unis, en République Fédérale Allemande où en 1978 il y a eu plus de journées de grèves qu'en France, pour constater que des mécanismes même sophistiqués de négociation n'ont pas pour résultat de supprimer la grève ; bien au contraire !...

Gérard Adam

Il reste qu'en France, et c'est là un paradoxe, le caractère politique, idéologique, engagé du syndicalisme français a peut-être pour conséquence d'être un élément modérateur dans les conflits. C'est dans les secteurs où le syndicalisme est le plus catégoriel, le plus attaché au métier que les conflits ont tendance à être les plus longs et les plus durs. Dans la mesure même où les syndicats ne séparent pas la lutte sociale d'une transformation politique de la société (ce qui n'implique pas des rapports idylliques avec les partis politiques), ils sont conduits à freiner les mouvements spontanés, inopportuns du point de vue politique ou critiqués par l'opinion publique. Il y a là un thème de réflexion important pour

les responsables politiques qui participent à notre colloque.

Si la négociation n'a pas pour résultat assuré la paix sociale, son intérêt est cependant d'institutionnaliser le conflit, d'établir avec évidemment beaucoup de précarité, un certain nombre de règles et de pratiques. Autrement dit, ce qui est important dans la négociation collective, c'est qu'elle empêche qu'à certains moments l'explosion sociale ne se transforme en crise de la société. Les règles du jeu, qui ne se confondent pas avec l'application des textes de loi, fournissent aux partenaires une méthode pour « gérer » leur différend et sortir de l'impasse.

* *Négociation et crise économique*

Certains s'interrogent sur la réalité de la crise économique et font observer qu'après tout une hausse même modeste de la production n'est pas le signe d'une crise économique, que la consommation et l'épargne se portent bien et qu'il serait plus exact de parler de mutation des structures industrielles. Cependant, dans le domaine de l'emploi les signes sont suffisamment évidents pour qu'il soit raisonnable d'admettre qu'il y a bien une crise et qu'elle est durable.

On a trop longtemps considéré la négociation collective comme une certaine façon de distribuer les surplus de la croissance. C'est là l'héritage de la pensée anglosaxonne qui a toujours situé la négociation collective comme un phénomène économique, c'est-à-dire comme une certaine façon de redistribuer les résultats de l'activité économique.

L'explication la plus traditionnelle de la négociation n'est-elle pas de la présenter comme un marchandage entre l'offre et la demande de travail ? Mais c'est aussi l'héritage de l'action syndicale elle-même, qui, notamment dans les vingt années qui ont suivi l'après-guerre, s'est souvent centrée de façon exclusive sur les salaires.

Mais la négociation collective peut être présentée d'une autre façon en faisant observer qu'elle est aussi un moyen d'adaptation au changement.

Il ne s'agit pas, disant cela, d'indiquer que psychologiquement, il est important de permettre aux salariés de s'exprimer ; la négociation n'est pas seulement une bonne méthode de relations publiques et un exutoire verbal aux tensions sociales, elle est un processus politique de participation aux décisions, elle constitue une certaine façon d'ajuster le changement économique et social aux contraintes qui sont celles qui naissent des aspirations même des salariés. Particulièrement dans un régime politique où la représentation nationale ne joue plus un rôle moteur notamment au Parlement, la négociation collective est devenue le mode privilégié d'expression des corps intermédiaires pour contrebalancer le pouvoir de l'exécutif.

* *Négociation collective et nouvelle économie libérale*

L'idée s'est développée, que la concurrence, l'équilibre des échanges, la vérité des prix devaient susciter la lutte de la société contre tous les facteurs de rigidité, contre tous les monopoles, à commencer par l'Etat lui-même. Bien évidemment, les syndicats sont hâtivement rangés dans la catégorie des structures qui rigidifient et « bloquent » la société française.

Il y a là un amalgame de problèmes différents. Pour s'en tenir à la négociation collective, il faut bien dire que dans ce nouveau contexte, elle a effectivement pour objet de faire échapper certaines décisions aux lois du marché parce que le marché se révèle aveugle ou excessif dans ses conséquences.

Il ne sert à rien de rêver d'une société transparente dans laquelle les lois naturelles de l'économie de marché permettraient miraculeusement de définir le bien commun. Nous sommes dans une société où certains sont plus égaux que d'autres. Par conséquent, l'objet de la négociation collective est bien de corriger les effets de la décision des forces économiques.

Dans ce nouveau contexte, on peut d'ailleurs se demander s'il n'y a pas un surcroît d'interventions de l'Etat : le paradoxe est qu'il y a à la fois désengagement et interventionisme. Les syndicalistes qui négocient dans la sidérurgie n'ont pas l'impression que les chefs d'entreprises sidérurgiques sont leurs véritables interlocuteurs. En fait dans tous les secteurs économiques les plus importants personne ne croit sérieusement que l'Etat peut et doit être absent et que la sanction du marché soit la seule arme à laquelle doit être mesurée la justesse d'une décision.

Enfin, si à l'évidence, dans certains secteurs le contre-pouvoir syndical semble excessif, il ne faut pas oublier toutes les branches où les salariés ne bénéficient ni de protection sociale sérieuse, ni de la possibilité de s'organiser efficacement.

2. Les voies et objectifs de la négociation

Il n'est pas question ici d'envisager dans le détail l'ensemble des procédures, des institutions, des règles susceptibles d'améliorer le système de négociation mais simplement de préparer quelques orientations générales en tenant compte notamment de la présence de responsables politiques dans notre débat.

* *Les instruments de la négociation existent mais ils sont souvent inutilisés ou inadaptés.*

Un paradoxe observé chaque fois que des experts sont consultés, c'est de constater que la première et la seule grande réforme utile, c'est l'application de la législation existante.

Plusieurs éléments expliquent cette situation :

Du côté des pouvoirs publics (et notamment au Ministère du Travail) le système de négociation collective repose beaucoup plus sur une pratique administrative parfois un peu routinière, que sur une volonté politique clairement affirmée. Rarement le développement des procédures de négociation a été considéré comme utile et important.

Un deuxième élément de blocage tient aux structures professionnelles et syndicales elles-mêmes, soit que parfois elles aient un fonds excessif, prééminent, gênant la négociation dans l'entreprise, soit que, (c'est le cas du commerce, de l'artisanat et de quelques secteurs délaissés), les structures professionnelles soient totalement inexistantes : là où les partenaires n'ont pas le minimum d'organisation, il est difficile que la concertation s'établisse.

Autrement dit, notre système souffre d'un déséquilibre entre les entreprises (notamment certaines entreprises publiques) dans lesquelles il y a une sur-organisation, un système normatif presque bureaucratique, et les entreprises ou secteurs où il n'y a à peu près rien. Et sans doute le développement de la négociation collective passe-t-il par un rééquilibrage entre ces cas extrêmes.

Cependant, si des réformes techniques sont nécessaires, si des solutions doivent être trouvées aux carences et inadaptations des mécanismes juridiques contrôlés par les pouvoirs publics (1) — il y aurait une grande illusion, à vouloir traiter techniquement et juridiquement des problèmes qui par nature sont politiques. C'est toujours une façon commode de dépolitiser artificiellement les questions que de les transformer en questions techniques.

Or, au-delà des blocages administratifs, le fond du problème est politique, comme le dit justement Humpty Dumpty dans Alice au Pays des Merveilles, « l'important, c'est de savoir qui commande, rien de plus ». Ceci est le fond du débat sur la négociation collective.

* *La négociation n'est pas un système unique*

La négociation est souvent conçue, en France, comme un système global et unique. Or la réalité est qu'on ne peut pas traiter de la même façon avec les mêmes règles et dans le même cadre juridique les problèmes de l'entreprise, ceux des professions et les discussions avec les pouvoirs publics. Il est nécessaire de faire des distinctions suivant les niveaux, suivant la nature des problèmes et les types d'interventions.

Par conséquent, une des voies d'interventions de notre système, c'est la différenciation. On ne peut pas traiter, dans le cas unique de la convention collective et de la négociation, au sens où les juristes entendent ces

mots, tous les problèmes. Jamais, par exemple, les rapports entre les partenaires sociaux et l'État ne pourront s'inscrire nettement dans le cadre d'une convention, c'est-à-dire d'un contrat avec toutes les rigidités et les obligations réciproques qu'implique celui-ci, alors que le contact est possible et souhaitable au niveau professionnel ou à celui de l'entreprise.

On pourrait schématiser cette démarche de différenciation autour de deux axes qui n'ont qu'une valeur d'illustration logique.

Il faudrait arriver à distinguer les domaines dans lesquels l'objectif est de revaloriser le contrat, c'est-à-dire la capacité d'engagement des partenaires et ceux dans lesquels la priorité est la qualité des négociations, ce que certains appellent la négociation institutionnelle, d'autres, la négociation permanente.

Dans cette deuxième voie, l'important n'est pas l'accord, c'est la négociation elle-même, c'est-à-dire le processus, la dynamique des forces en présence. Peu importe, si on ne se met pas d'accord à l'issue de la négociation dans la mesure où on doit se revoir fréquemment, autrement dit la pratique permanente de la négociation dispense, à la limite, d'aboutir à un accord. Cette voie est assurément paradoxale, apparemment absurde dans la mesure où elle consiste un peu à dire : « nous ne savons pas où nous voulons aller, mais nous acceptons d'y aller ensemble ». Dans une société mouvante à l'avenir incertain, cette orientation n'est pas sans intérêt.

* *La négociation et la démocratie politique*

Un des risques majeurs de notre société est celui d'une séparation entre la démocratie politique, au sens le plus ancien du terme, et la négociation collective (c'est-à-dire la concertation entre les forces économiques et sociales).

Bien sûr, il y a des caricatures peu attractives de l'intervention politique dans le domaine social : il n'est pas utile d'insister longuement sur le fait que la dernière session parlementaire, consacrée aux problèmes de l'emploi, n'a que peu contribué aux solutions dans ce domaine. Au-delà de ce cas extrême, il ne semble pas que les rapports soient satisfaisants entre démocratie politique et concertation économique et sociale, dans la mesure où trop souvent l'intervention parlementaire est présentée comme une sorte de menace en cas d'échec de la négociation. Le gouvernement se fait gendarme par Parlement interposé, lorsque les partenaires sociaux n'arrivent pas à la solution souhaitée initialement par les Pouvoirs Publics. Il est certain que ce processus, que l'on a vu utiliser à différentes reprises et dans des contextes différents, ne facilite pas le sens des responsabilités ni l'autonomie des partenaires sociaux. Il fait jouer au Parlement un rôle à la fois désagréable et limité.

Une autre insuffisance de l'intervention parlementaire, est celle dans laquelle le législateur vient simple-

ment combler les vides de la vie contractuelle. Il est assurément utile, pour des raisons de protection sociale qu'à un certain moment le législateur intervienne pour qu'un accord finisse par profiter à l'ensemble des salariés. Mais le Parlement ne peut être simplement le camion balai de la protection sociale. Le Parlement doit avant tout jouer un rôle d'innovation politique et de réducteur des tensions. Car fondamentalement, et c'est là où il me semble y avoir une convergence entre la négociation collective et la démocratie politique, l'objectif fondamental dans les deux cas est celui de l'innovation à travers les contraintes du débat démocratique et de la réduction des tensions.

Sur ce point, il faut bien voir que la démocratie politique est un complément indispensable à la négociation collective et au dialogue entre les partenaires sociaux.

En effet, les risques de la négociation collective, dans une société où les salariés représentent 85 % des actifs, et où les organisations syndicales affirment vigoureusement leur droit à représenter ces 85 %, c'est de réduire l'ensemble des problèmes à un dualisme simpliste entre les employeurs et les salariés. Il n'est qu'à voir, par exemple, pour les problèmes de sécurité sociale ou, dans un autre domaine, ceux de l'enseignement, combien il est faux et dangereux de réduire le dialogue social à une opposition entre les salariés et leurs employeurs. Il y a là un rétrécissement du débat social et un risque pour la démocratie. Peut-être y-a-t-il un rôle important pour l'homme politique dans le contexte social actuel pour lui permettre de jouer un rôle utile de synthèse et de coordination.

Un dernier point peut être mentionné, il concerne la négociation collective et le système des partis.

On évoque beaucoup en France le modèle social-démocrate. Si l'on en retient ce qui n'est — je le reconnais — qu'une vision limitée, l'existence de liens institutionnels et organiques entre le Parti Socialiste et les organisations syndicales, je n'ai pas le sentiment que la tentation de la social-démocratie ou du travaillisme soit le risque majeur des partis politiques français, y compris le Parti Socialiste. Il n'y a pas excès de liens et de présence des syndicalistes au sein des partis politiques français même dans ceux de gauche, au moins par comparaison avec des pays tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou la Suède. Si on tient à préserver l'indépendance, l'originalité, il ne faut pas pour autant qu'il y ait une séparation totale entre forces sociales et partis politiques. Un des obstacles à la négociation collective est précisément la séparation de plus en plus grande entre les forces économiques et les forces politiques. Bien sûr, les liens personnels existent, ils sont officieux, ils sont parfois comparables au système des lobbies américains mais au total, ils sont juste limités surtout du côté syndical. Qu'il n'y ait pas de rencontres, de réflexions, de mise au point de projets entre syndicats et partis et tout se passe comme si les partis politiques n'avaient pas d'autre vocation que d'être des super organisations syn-

dicales venant en rajouter sur les organisations syndicales au sens strict du terme.

Au fond, il y a d'un côté un fossé culturel plus que politique d'ailleurs, entre la classe politique et les militants syndicaux et de l'autre une propension commune à traiter les problèmes en termes de revendications et de protectionnisme social.

Il y a là une série de problèmes importants qui montrent combien l'articulation entre la vie sociale, économique et la vie politique est insuffisante en France.

Michel DRANCOURT

Le titre que nous allons essayer de couvrir c'est : « efficacité sociale, conditions de l'efficacité économique ». Nous ne nous sommes pas disputés avec Gérard Adam, mais nous en avons discuté et personnellement j'aurais préféré qu'on ajoute : ... et vice versa !

Je voudrais d'abord partir de quelques constatations. Nous avons tous vécu, sauf les plus jeunes qui étaient au berceau les leçons des trente glorieuses, cette période où chaque année d'ailleurs on annonçait la crise et où, en fait, les choses n'allaient pas si mal. Pourquoi ? Parce que l'objectif plus ou moins exprimé, était clair. C'était l'expansion, et la satisfaction matérielle qui en résultait était visible, sous la forme soit de l'amélioration des salaires, soit des conditions de travail. Dans cette époque, sur le plan social, la technique de négociation débouchait généralement sur des satisfactions relatives mais réelles et il y avait aussi peut-être au niveau des entreprises une propension au laxisme parce que compte tenu de la croissance du marché, il était souvent moins coûteux de « lâcher » sur le plan social que de perdre des possibilités de croissance.

Nous sommes aujourd'hui dans quelque chose qu'on appelle la « crise » et qui est très différent de ce que nous avons vécu précédemment. L'objectif collectif — on nous le dit souvent et nous ne l'entendons pas assez — il est, banalement, fondamentalement de survivre, et sur le plan économique, les acteurs ne se rendent pas compte de ce qui est réellement en jeu. Dans cette période, qui est marquée par une recherche de productivité au niveau des entreprises, nous avons une contrepartie sociale négative qui se traduit, entre autres, au niveau de l'emploi.

Vous avez deux tendances fortement contradictoires : les responsables d'entreprise, d'une part, qui sont soucieux de productivité et de conditions de combat et d'autre part, tout un groupe de gens, notamment ceux, comme le rappelle Michel Albert, qui ne sont pas au front et qui ont d'abord le souci de se protéger. Ce sont là des faits que l'on constate.

Sur le plan global politique il y a une tendance au laxisme social pour compenser le maintien des niveaux des salaires. Je rappelle que dans la période récente, le

pouvoir d'achat salarial perçu directement par les intéressés est plutôt stable et ce qui pèse le plus sur les coûts sociaux, c'est l'augmentation de ce qui n'est contrôlé par personne et qu'on appelle budget social.

Quelles sont les perspectives ?

C'est tout simplement, la survie. Lorsque l'on examine du Japon, des Etats-Unis ou d'ailleurs, quelques secteurs d'activité, on se dit que même si on ferme les frontières, dans certains cas nous risquons gros. C'est peut-être le « boulot » — passez-moi l'expression — des chefs d'entreprise d'y penser. Il n'en reste pas moins qu'ils continuent d'avoir le souci, les conscients en tout cas, il y en a malheureusement d'inconscients, de trouver les marchés porteurs alors qu'au niveau social, j'ai le sentiment que le poids du producteur l'emporte sur le poids du consommateur.

Pour prendre une image, l'ensemble de l'économie Française me paraît évoluer comme a déjà évolué l'agriculture. On se préoccupe du maintien du pouvoir d'achat ou des conditions de vie du producteur, mais on oublie que tout cela s'inscrit dans ces systèmes de marché, et qu'il faut chercher ensuite à savoir comment financer les surplus.

Donc, pour l'avenir, il y a un combat permanent entre le besoin qu'ont les entreprises de trouver des marchés et le souci que peuvent avoir des salariés de se maintenir en tant que producteurs oubliant par ailleurs qu'ils sont aussi consommateurs. Mais dans les périodes de crise on tient pour acquis — et on a tort — le pouvoir d'achat et on se préoccupe de maintenir, en plus, la stabilité de l'emploi. Tout ceci d'ailleurs, en rappelant qu'il y a à peu près deux millions de personnes qui, chaque année, changent d'activité ; mais ce courant qu'on ne met pas en évidence est probablement plus subi que voulu.

Nous naviguons, entre ce que j'appellerai le danger anglais et le danger italien.

Le danger anglais, est celui d'une liaison entre une forme d'action politique et une forme d'action syndicale pour essayer de sauver ce qui peut l'être avec un grand sourire, sous prétexte qu'il s'agit de changer de société. Mais cela risque d'aboutir à la décadence. C'est une hypothèse qu'il ne faut pas exclure, c'est probablement la tentation social-démocrate française.

Le danger italien, car nous avons, comme en Italie, un élément qu'il faut mettre sur la table, c'est le fait qu'en matière sociale, nous sommes un pays où le marxisme a son mot à dire ; dès lors que vous avez des éléments marxistes conscients et volontaires dans une discussion, la notion de recherche de contrats et la notion d'accords n'a pas exactement le même sens que lorsque cette fréquence marxiste n'existe pas.

Par rapport aux perspectives, je voudrais rappeler aussi que nous ne sommes pas assez conscients, les uns

et les autres, de l'importance du « sociétal » par rapport au « social ». Mais ce qui se passe dans les entreprises, les chefs d'entreprise veulent que cela dépende de l'entreprise et du marché, les salariés disent que cela dépend de la politique et du gouvernement, mais en réalité l'état social des entreprises ou des activités dépend très largement de l'environnement sociétal. Il ne faut pas prendre en compte uniquement, par exemple, les problèmes de salaires ou d'enrichissement des tâches, il y a un climat — et là je rejoins Gérard Adam — qui fait que l'environnement est peu ou prou favorable à des possibilités d'accords et de consensus social.

Michel Drancourt

Comment, maintenant compte tenu de cette situation, obtenir une adhésion sociale suffisante ? Je dis bien suffisante, je ne rêve pas d'une société sans conflit et sans risque, ce serait une société mortelle et s'il n'y avait plus de palabres à quoi servirions-nous ? Mais il est certain qu'il y a quand même un minimum de consensus nécessaire.

Au niveau global, et au niveau politique, je crois que les hommes politiques, contrairement aux apparences, font actuellement leur travail. Je suis frappé du discrédit qu'on jette sur eux. Leurs palabres, leurs échanges de coups verbaux sont très utiles. Qu'est-ce que cela prouve en effet ? Qu'ils sont comme nous à peu près perdus, « paumés » devant la gravité de la situation et qu'ils sont à la recherche de quelque chose qu'ils ne peuvent pas définir dans un simple programme ou un programme simple — l'illusion est de croire que les plans rigoureux permettent de construire — mais à la recherche de solutions ou d'orientations de solutions qui

puissent posséder utilité et efficacité.

Il y a certes un risque que la recherche d'adhésion sociale se manifeste par le repliement sur soi, le nationalisme, le protectionnisme et la bureaucratie. C'était déjà le risque du Programme Commun et c'est un risque choisi, aujourd'hui, par M. Jean-Marcel Jeanneney, M. Michel Debré et les communistes.

C'est la tentation de se dire que tout compte fait, le monde est tellement difficile et dangereux qu'on va fermer ses frontières et puis entre soi... comme on sera bien, comme on sera content ! On fera payer les riches, on ne sait pas lesquels d'ailleurs — et puis on demandera à l'État de compenser les faiblesses, les carences. Tout cela est faussement sécurisant.

Cependant, le souci de l'ouverture continue, je le constate, d'exister en dépit des difficultés et des peurs. Le débat européen va peut-être permettre de faire prendre conscience de la nature des enjeux et de l'importance des défis.

Que se passe-t-il au niveau des entreprises ?

Il y a celles qui sont protégées, celles qui ne le sont pas, celles qui dépendent de l'État, même si elles ne sont pas toutes nationalisées, et les autres.

Celles qui dépendent de l'État ont tendance à la négociation, mais on sait que cela finit toujours en problème politique, parce que la tentation normale des syndicats est de chercher à obtenir du gouvernement des engagements pour essayer ensuite de les étendre à tout le monde... Il est normal que les syndicats se préoccupent d'étendre leur clientèle !

Les entreprises qui marchent bien ont la même préoccupation qu'avant la crise : éviter d'être embarrassées par des problèmes sociaux. Elles trouvent, pour certaines d'entre elles, des formules qui le permettent et elles essaient d'éviter les conflits.

Il y a enfin les entreprises qui sont en très grande difficulté, notamment d'adaptation. Dans la période actuelle, il serait intéressant d'examiner comment on règle des problèmes d'emploi sans C.R.S., parce qu'il y a tout de même toute une série de cas qui se sont terminés à peu près convenablement à la satisfaction relative, mais réelle, de l'ensemble des parties ; toutefois, il y en a d'autres qui donnent lieu à des éclats, des abcès de fixation. Il serait intéressant de savoir pourquoi, aujourd'hui, le problème de la sidérurgie éclate comme une série de grenades alors que ce secteur perd à peu près 5000 à 6000 personnes par an depuis plusieurs années, sauf pendant la période où on a réembauché des salariés contrairement à l'Allemagne. Cela mérite réflexion.

Il y a au niveau de l'organisation courante de la vie des entreprises probablement un effort à faire. Je suis toujours frappé, non pas par admiration béate, mais par

constatation d'efficacité par le fait que lorsqu'on parle des problèmes sociaux dans les entreprises américaines, (problèmes de participation, d'enrichissement des tâches, tout ce qui fait les rubriques habituelles des journaux et des discours), on vous regarde avec un œil étonné de part et d'autre du côté des managers comme du côté des syndicalistes. Manifestement bien que ce soient des problèmes intégrés à la gestion courante des entreprises, le social, aux États-Unis, est beaucoup plus inséré dans le management qu'il ne l'est ici, où il y a d'un côté le management et de l'autre le social.

En réalité, il faut que nous progressions pour insérer beaucoup de préoccupations sociales dans le management et qu'à ce niveau-là, nous fassions en sorte que les discussions aient lieu là où cela a un sens : au niveau des entreprises.

Certaines entreprises françaises ont aussi le souci d'associer les salariés, je dis bien les salariés, à l'information. Un mot par exemple sur le système du type Télémécanique : quand tous les mois, avec votre feuille de paye, vous recevez les comptes d'exploitation de l'entreprise, simplifiés mais bien expliqués, que vous pouvez poser des questions, cela aide à la compréhension réciproque : mais cela aboutit également à une tendance conservatrice de la part du personnel qui, nous le savons, a toujours plus peur des risques que les capitalistes ! L'ennui, c'est que les capitalistes ont aussi peur des risques... — je pense aux banquiers — ... et cela pose quelques problèmes à la France !

En ce qui concerne les problèmes de co-gestion, nous savons très bien que derrière la co-gestion à l'allemande, il y a un problème, que notre ami Adam a soulevé tout à l'heure, qui est celui du pouvoir : qui commande ? Tant que la co-gestion consiste en palabres, tout le monde est d'accord, mais dès qu'il s'agit de savoir qui sera réellement le preneur de décisions il est évident que les parties en présence ne sont pas nécessairement d'accord. Je constate simplement qu'au niveau du syndicalisme allemand, la qualité des syndicalistes fait penser que les Rosanvallon de l'endroit se disent que c'est un moyen comme un autre d'arriver au pouvoir pour la noble cause de transformer la société.

Dans les entreprises, actuellement, je rappelle simplement que les directions sont toujours préoccupées, lorsqu'il s'agit de grandes négociations syndicales, de faire en sorte que les responsables hiérarchiques ne soient pas les « cocus » de l'opération.

La tactique du syndicat est d'être en possession d'un des moyens de pouvoir qui est l'information et de faire valoir auprès du personnel qu'on est un « caïd » parce qu'on reçoit l'information avant celui qui prétend vous commander ; et celui qui prétend vous commander ou mettre de l'ordre dans l'organisation du travail vous dit : « alors moi, quand il s'agit de faire remarquer à quelqu'un qu'il travaille mal, je suis bon pour cela, mais quand il s'agit de lui annoncer que ce mois-ci l'augmen-

tation de salaire va être de tant, c'est le syndicat qui le fait. A quoi je sers ? Vous avez là une des explications de la raison pour laquelle une partie de la hiérarchie verse du côté syndical.

Je terminerai en rappelant aussi que lorsque nous parlons des entreprises, du dialogue social, de la négociation, nous pensons tous aux entreprises «cheminée d'usine». Nous savons très bien que ce sont pourtant ces entreprises dans lesquelles l'habitude sociale du dialogue ou du conflit est la plus répandue ; il ne m'apparaît pas, en ce qui me concerne, que c'est là où les plus grandes difficultés existeront demain.

D'abord, dans les entreprises de type nouveau — je pense à l'informatique — il y a peut-être des gens mieux formés, mais il ne me semble pas que la majorité d'entre eux ait le même degré de maturité que les ouvriers des entreprises plus mécaniciennes. Il y a un changement de climat dans ces entreprises : les salariés des entreprises de l'époque mécanicienne ont une forme d'attachement à la machine et à l'organisation du travail qui résulte vraisemblablement d'une certaine tradition, tandis que dans les industries nouvelles, la tradition n'existe pas encore et la machine change tellement vite qu'il est difficile de s'y attacher. Cela donne lieu à des dialogues assez difficiles, le personnel s'intéressant au métier qu'il a choisi et non pas au marché qu'il a à fournir, et même ne s'intéressant pas nécessairement à la machine qu'il a à fabriquer.

Les entreprises de services qui sont les plus nombreuses sont probablement celles où il y a le plus à faire, et il ne faudra pas s'étonner que nous ayons des explosions sociales par exemple dans la distribution ou dans les grandes sociétés de services. On l'a déjà vu dans les banques.

Je ne suis pas hostile à la négociation, mais je dirai également tout le danger à vouloir établir celle-ci dans un pays aussi marqué par l'Etat que le nôtre.

Il faut savoir qu'il y a en effet, dans notre pays, un parti très bien organisé et efficace, qui est le parti de l'administration. Il y a différentes tendances politiques, différentes orientations, économiques et sociales, mais quand il s'agit de garder le pouvoir de l'Etat, tout compte fait, quelles que soient les colorations politiques on le retrouve, ce parti de l'administration !

Alors ce parti, quel est son rêve ?

C'est d'avoir, d'un côté les entreprises bien organisées avec un C.N.P.F. qui serait tout à fait structuré et non pas la confédération assez vague qu'il est, et de l'autre côté les syndicats qui se disputeraient un peu entre eux, parce que sinon, il y aurait trop de pouvoir syndical, et un Etat administratif réglant, comme un bon juge la marche de l'ensemble.

Cela c'est le rêve ! Seulement l'Administration s'est trompée parce que comme elle est entrée dans le sys-

tème, c'est sur elle que pleuvent une partie des coups. Là un Premier Ministre, ici un Ministre du Travail... On rejette tout sur elle ; mais il faut avoir présent à l'esprit le schéma du parti de l'administration, parce que les autres partenaires sont, sans s'en rendre compte, les dindons de la farce. Peut-être que s'ils arrivent à mieux négocier entre eux, ils pourraient, à leur tour, se retourner éventuellement contre l'Etat en lui faisant remarquer qu'une partie des erreurs ou des difficultés (ne serait-ce qu'en matière d'habitat, de logement, de transports, de conditions d'existence ou de formation) résultent des erreurs de l'Etat et non pas des antagonismes des parties en présence.

Je souhaite, en ce qui me concerne, que, par rapport à la crise, par rapport aux préoccupations contradictoires des français (contradictions entre producteurs et consommateurs, contradictions entre les entreprises qui sont protégées et celles qui ne le sont pas), il y ait effectivement davantage de recours à la négociation. Mais cette négociation doit se faire de plus en plus au niveau des entreprises, éventuellement à celui des professions (encore que je me méfie des règles globales parce que les négociations générales au niveau des professions signifient souvent la mort de quelques entreprises : voyez les augmentations du S.M.I.C.). Il faut aussi que sur quelques grands problèmes, il y ait de vraies négociations entre des représentants des entreprises et des représentants des syndicats en évitant de trop mettre l'Etat « dans le coup ».

Je souligne enfin que si, nous autres, les partenaires sociaux, qui sommes aussi les partenaires de la démocratie, nous n'arrivons pas, dans les cinq années à venir, à faire un progrès entre nous, jamais nous n'aurons autant frôlé le fascisme, qu'il soit de gauche ou de droite. Le jour où l'entente sociale ne se fait plus, il y a quelqu'un qui met tout le monde d'accord et que cela prenne une forme ou une autre, cela s'appelle le fascisme, ce qui, généralement correspond à un système d'Etat protégé.

Faites les scénarios que vous voulez ! Mais il faudrait que lors des discussions du VIII^e Plan, on ait l'audace de faire mention de ce danger, malheureusement comme souvent lorsqu'on discute du Plan on aborde de faux problèmes, on n'ose pas poser les vrais ; je suis persuadé qu'aujourd'hui vous poserez les vrais.

DEBAT

Mme JARRAUD

M. Drancourt a dit tout à l'heure que le budget social était une énorme chose dans laquelle il y a les salaires, les charges, etc... je voudrais avoir quelques précisions sur le coût social ainsi que sur les frais financiers des entre-

prises. Les frais financiers sont de plus en plus importants et je voudrais savoir pourquoi on n'a pas abordé ce sujet.

Michel DRANCOURT

En ce qui concerne le coût social, je rappelle que, pendant longtemps, dans les entreprises, et encore maintenant, pour les salariés il y a prélèvement automatique tous les mois de sommes qui vont croissant — c'est ce à quoi je faisais allusion — qui servent à la redistribution, notamment pour le chômage, les personnes âgées, etc... C'est tout le problème de la Sécurité Sociale, je constate simplement que depuis 1974, en termes réels, le pouvoir d'achat direct perçu par les salariés a relativement peu augmenté et que c'est le pouvoir d'achat global, en y incluant les phénomènes sociaux, qui a augmenté. Je crois que la satisfaction qui en résulte pour les individus ou les familles est moins forte que s'ils percevaient plus directement des rémunérations quitte à ce qu'on réduise les rémunérations sociales. C'est un point de vue. A mon sens, les gens sont satisfaits de ce qu'ils touchent directement ; mais on peut leur expliquer que le reste leur sert aussi, ils sont beaucoup moins sensibles à cette argumentation.

Le deuxième élément qui pèse sur les entreprises concerne les coûts financiers. Il est de fait qu'au fur et à mesure que les entreprises s'endettent, il y a des éléments qui pèsent sur leurs coûts d'exploitation et leurs résultats.

Sur cette question, on peut présenter plusieurs remarques.

D'abord, si les entreprises empruntent beaucoup, c'est qu'elles sont insuffisamment rentables parce que si elles réalisaient assez de profit, elles posséderaient le meilleur moyen d'investissement d'entreprise qui est l'auto-financement. Sachez que de toutes les grandes affaires réellement efficaces, c'est l'auto-financement qui est le meilleur moteur.

Ensuite, il faut dire que les entreprises, très souvent, sont amenées à survivre, à maintenir des types d'activité, et qu'entreprises, banques ont été complices dans le maintien de situations qui finissent par devenir inextricables. Je pense, bien sûr, qu'il y a une pression de l'Etat dans beaucoup de cas, mais quand on aboutit à de grandes catastrophes financières (par exemple pour certaines installations de Fos, on sait qu'aujourd'hui dans la production d'aluminium, il y a des pertes considérables) qui dit qu'il faut arrêter ? Personne !

Quand les banques sont très engagées, il arrive un moment où l'engagement est tel qu'on n'ose plus s'en sortir parce que cela représenterait un choc pour tout le monde. Je pense que de ce côté-là, plus de rectitude dans les prêts serait plus efficace à terme, mais aurait pour résultat que des entreprises seraient obligées de revoir

leur position plus vite. Il y a également un certain laxisme social qui est à l'origine du surcoût financier.

Enfin, en matière de crédit, j'ai parlé d'autofinancement, j'aurais dû aussi parler des fonds propres. Il est certain qu'outre l'autofinancement, une bonne position pour l'entreprise est de réaliser des augmentations de capital et de trouver beaucoup d'actionnaires. Nous connaissons ce problème bien français : le gros des moyens financiers va d'une part à l'Etat, d'autre part à l'habitat, et va moins aux entreprises. Je ne sais pas si on réussira à réaliser la transformation.

René FOCH

Il existe en France, dans tous les partis, une espèce de nostalgie, ce que j'appellerai la nostalgie de la période classique, où on observait en France une parfaite unité de temps, de lieu et d'action, et où la société française s'inscrivait toute entière dans les limites d'un Etat strictement national. Louis XIV pouvait dire : « l'Etat, c'est moi ». M. Colbert s'occupait de l'économie et l'Académie Française veillait sur le langage.

L'éclatement de cette belle harmonie paralyse, dans une large mesure, la classe politique. On nous parle beaucoup actuellement de redéploiement — le mot même est significatif —. Les gens qui ont inventé ce mot, se considèrent comme le Général Patton lors de la dernière guerre, en train de déployer ses blindés. Ils rêvent de redéployer, les entreprises françaises comme si nous étions au temps de Colbert.

Or quelle est la réalité ? Elle est toute différente. Je m'excuse d'utiliser un mot que beaucoup hésitent à employer, mais enfin s'il y a redéploiement, qui le fait ? Ce sont les sociétés multinationales à commencer par les sociétés multinationales françaises.

C'est Péchiney-Ugine-Kulman qui contrôle une part substantielle du marché américain de l'aluminium.

C'est Michelin qui s'est taillé une part essentielle du marché américain des pneumatiques et qui prétend qu'il peut payer des hauts salaires à ses ouvriers français parce qu'il fait des bénéfices sur le marché américain.

C'est Saint-Gobain-Pont-à-Mousson qui gagne de l'argent en Allemagne encore qu'il n'en gagne pas en France.

Donc, ce sont les multinationales françaises, à l'extérieur et puis ce sont les multinationales étrangères que l'on essaie d'attirer en France.

A ce point du débat, je ne voudrais pas parler des négociations en cours avec Ford, pour la Lorraine, je voudrais simplement faire remarquer en traversant le Channel, que Ford a joué un rôle décisif dans la débandade de la politique salariale du gouvernement de Callaghan. Ce gouvernement avait fixé un plafond d'aug-

mentation des salaires à 5 % et au bout de quelques semaines de grève le Management de Ford a décidé qu'il pouvait accorder 14 %. La question a été posée à la Chambre des Communes, gardienne de la souveraineté nationale britannique de savoir s'il convenait de prendre des sanctions. Et puis on n'en a plus parlé. Dans tout ceci, l'Etat national apparaît un peu dépassé.

par l'opinion publique, je crois que la classe politique et la classe administrative, qui s'abrite derrière elle, sont mal placées pour intervenir dans ce débat...

Je voudrais conclure en faisant la remarque suivante : si on regarde, sans passion, les vingt dernières années, nous avons modernisé nos institutions, nous sommes actuellement dans la douleur, en train de moderniser notre économie, la prochaine étape sera de moderniser nos relations sociales et il me semble — comme quelqu'un qui est parfaitement étranger à ce domaine et qui vient ici pour écouter et apprendre — que c'est dans le cadre de l'entreprise par un contact direct entre un management moderne et un syndicalisme moderne qu'on a le plus de chances de progresser en limitant au minimum les interventions de ce parti de l'administration dont parlait Michel Drancourt.

Henri CATHERIN

Est-ce que les partis et les syndicats ne sont pas un peu désarmés face aux réalités de ces dernières années qui sont l'inflation et le chômage ? Les victimes ne sont-elles pas, surtout en ce qui concerne l'inflation, les salariés des petites entreprises, dont le pouvoir d'achat suit difficilement, parce qu'ils n'ont pas la puissance syndicale pour faire progresser leur pouvoir d'achat. Les victimes ne sont-elles pas les chômeurs qui, eux, ne sont pris en charge par aucun groupe de pression sinon l'opinion publique ?

P. EVAIN

Vous avez opposé les salariés (producteurs) et les consommateurs. Au fond, le problème n'est-il pas plus large ? ne s'agit-il pas de la répartition de la richesse créée entre les différents groupes socio-professionnels : les cultivateurs, les actionnaires, les salariés de l'industrie, les commerçants, les prestataires de services, les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, les chômeurs, etc ?

Toute la difficulté c'est l'arbitrage entre ces intérêts contradictoires.

René Foch et Henri Catherin

D'autre part, la classe politique est mal placée pour intervenir utilement dans le débat entre les forces économiques et les forces sociales, pour une deuxième raison. C'est que l'opinion publique vit encore sur la lancée des 30 dernières années, les « trente glorieuses ». Dans ces conditions, même l'homme politique qui sait que jamais les choses ne redeviendront comme avant, à moins qu'il n'ait la vocation du suicide ne va pas exposer cela à une majorité d'électeurs qui pense encore que nous traversons une crise passagère.

Donc, pour ces raisons spatiales, pour ces raisons de décalage chronologique entre les faits et leur perception

Eugène CLAUDIUS-PETIT

Les problèmes évoqués sont très amples, une seule phrase de M. Drancourt, à propos de Fos, repose toute la question même de l'équipement en France et de certaines erreurs de décisions assez fantastiques, ou plutôt de décisions qui n'ont pas été suivies d'autres. Quand on a fait Fos et Dunkerque, il fallait aussitôt reconverter la Lorraine ou bien ne pas faire le R.E.R. et avec l'argent du R.E.R. faire un système de canaux qui aurait enfin désenclavé non seulement la Lorraine mais peut-être aussi la Région Parisienne, et ensuite il fallait établir la liaison Rhin-Rhône et puis du Rhin, du Rhône et du Danube.

Dans ce qui a été dit, il y a deux types de confusion qui devraient éclater aux yeux de tous.

La première, c'est ce que Michel Drancourt a évoqué, en parlant de ceux qui sont producteurs et qui ne se rendent pas compte qu'ils sont consommateurs. Quand ils défendent leur production ou les avantages de leur production, ils ne se rendent pas compte qu'ils en souffriront en tant que consommateurs.

C'est la première grande confusion que les français — soi-disant cartésiens — n'arrivent pas à déceler.

La deuxième confusion, c'est l'extraordinaire puissance d'une minorité sur l'ensemble du monde syndical et sur le monde des salariés. Cette minorité qui influe sur le domaine social, par pression, c'est une minorité dont les responsables sont irresponsables, nationalement parlant, et inamovibles. Ils sont désignés par des élections à plusieurs degrés et, à cause de cela, ils sont inamovibles en fait ; le comble du paradoxe, c'est que dans les rouages de l'entreprise, ceux qui exercent la pression sont nourris de cette entreprise. Je me permets de faire cette réflexion parce que j'ai été syndicaliste en un temps où il n'y avait aucun filet et où on aurait trouvé presque injurieux de recevoir du patron quelque chose qui vous permette de poursuivre votre action de militant.

Jean-Paul ANGEVIN

Je m'inquiète, en ce qui me concerne, de la trop grande générosité de l'Etat, dans certains cas, au nom d'une volonté d'efficacité sociale.

Beaucoup de gens comprennent mal que certaines entreprises arrivent à une défiscalisation complète. C'est-à-dire qu'en gonflant artificiellement les frais généraux, on a, dans certaines régions, des entreprises, pourtant prospères, qui se vantent de ne reverser pratiquement rien aux caisses de l'Etat. Cela est surprenant et on retrouve ce même « souci » dans le monde agricole...

Je suis issu du monde agricole, j'en connais un peu les problèmes, c'est un fait qu'il y a un certain nombre de difficultés pour le monde agricole, mais comment peut-on arriver à des situations aussi aberrantes que de voir des grandes entreprises agricoles ne pas payer d'impôts du tout ? Je peux citer l'exemple d'un exploitant de 40 ha qui a une entreprise parfaitement prospère, qui a réussi à ne déclarer qu'un revenu annuel de 10 000 NF, c'est invraisemblable et inacceptable !

Qu'on ait le souci de l'efficacité sociale, bien sûr ; mais qu'on ait aussi le souci de la rentabilité nationale.

Patrick ROZENBLATT

Je dirai quelques mots sur le débat : efficacité sociale, efficacité économique.

Je pense que, notamment dans le secteur des services dont il a été question tout à l'heure, lorsque les syndicats interviennent sur la nature et la qualité des produits, ils sont loin d'avoir une attitude anti-économique.

Dernièrement, avec ce que l'on a appelé le redéploiement et la conquête des marchés extérieurs, un certain nombre de produits de faible qualité ont été vendus à l'étranger. Cette attitude qui peut être rentable immédiatement pour l'entreprise se retournera contre elle dans les années à venir, quand les acheteurs se rendront compte du bas niveau des produits et des services achetés. Ceci se soldera alors par des pertes de marchés qui entraîneront des suppressions d'emplois et la fermeture d'entreprises.

Donc, le problème posé c'est aussi celui des sanctions réciproques qui peuvent peser sur l'attitude des différents partenaires sociaux, que ce soit du côté patronal ou du côté syndical.

Il serait faux de penser que chaque fois que les organisations syndicales interviennent, elles le font dans un but politique. Je connais, malheureusement, de trop nombreux exemples dans le secteur des entreprises de services, secteur où il n'y a pas d'ancienneté dans les relations sociales d'entrepreneurs qui considèrent que la seule théorie valable en la matière est celle de l'employeur « seul juge ». C'est une pratique qui est en train de prévaloir, notamment dans la jurisprudence française en droit du travail, et on tend à montrer que lorsque les syndicalistes veulent intervenir sur l'orientation de leur entreprise, ou sur sa situation immédiate, ils ont de moins en moins la capacité de le faire alors que, pendant une période, on leur avait donné le droit, non pas de cogestion, mais de pouvoir discuter avec la direction.

Or, j'ai vu beaucoup d'entreprises fermer leurs portes pour la simple raison que des sections syndicales se formaient en leur sein. Elles ne se formaient pas dans la perspective d'aboutir à la fermeture de l'entreprise ou d'y faire éclater a priori des conflits — on ne peut pas penser que les travailleurs cherchent à scier la branche qui le nourrit puisque, lorsqu'ils sont salariés, ils sont payés par l'entreprise. Mais, pour conserver un pouvoir absolu, des employeurs s'arrangent — parce que cela est possible dans ce secteur, vu le faible investissement en capital — pour liquider l'entreprise et la recréer quelques temps plus tard avec une autre raison sociale et d'autres salariés.

Cette situation pose le problème de l'efficacité économique, de la rentabilité à court terme qui peut être positive immédiatement pour le propriétaire de l'entreprise, mais qui peut être socialement négative, même du point de vue économique à moyen terme.

Je pense à l'exemple des sondages. Les syndicats ont fait des critiques sur la « fabrication » et la publication

des sondages, cela a créé de nombreux débats, qui sont d'ailleurs loin d'être clos, qui prouvent l'efficacité économique et sociale des organisations syndicales lorsqu'elles interviennent sur la production des entreprises.

Claude GOASGUEN

Il y a une question qui n'a pas été suffisamment abordée dans les interventions précédentes, celle de la représentation des parties à la négociation collective mais surtout celle des absents de la négociation.

La négociation collective permet la participation des intéressés à ce qui fait une partie importante de leur vie : leur travail et quelques fois au-delà. Mais la participation doit-elle se limiter au travailleur actif, le chômeur n'a-t-il pas sa place dans la négociation collective ? A-t-on tiré un trait sur sa participation au débat du travail ? C'est un problème grave que les circonstances actuelles rendent plus grave encore.

C'est aussi un problème difficile. Juridiquement, la définition française du travailleur salarié et du syndicat exclut le chômeur à la fois de l'entreprise et de la représentation syndicale. Juridiquement, le chômeur n'est plus partie au dialogue social. L'employeur ne peut-il accepter l'idée de salarié « virtuel » dans la négociation ? L'état est-il le représentant naturel du chômeur par la force des choses ? Faut-il organiser des associations de chômeurs ? Cela serait souhaitable mais cela serait dangereux pour le consensus social. De plus l'exemple du chômage organisé des années trente dans l'Allemagne pré-nazie tendrait à décourager une telle création.

Il y a enfin, au-delà du problème juridique, le problème politique et social. N'y a-t-il pas risque de manipulation politique du chômage de la part de syndicats politisés et trop liés, pour l'un d'entre eux au moins, aux partis politiques ? Enfin le syndicat qui représente avant tout les travailleurs actifs défend-il réellement les intérêts des chômeurs ? Il y a une infinité de domaines où les intérêts du travailleur et du chômeur sont antagonistes : les heures supplémentaires, les augmentations de salaire, les procédures d'embauche, la productivité...

Question immense dans ses ramifications sur laquelle il serait urgent que non seulement les partenaires sociaux se penchent mais aussi le législateur.

Michel DRANCOURT

Je prendrai d'abord, parce que le problème est suffisamment important pour qu'on le mette en avant, le problème de l'emploi.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle, on peut constater qu'il y a chez certains syndicats une préoccupation du problème du chômage, qui n'est pas différente de celle que vous et moi pouvons avoir.

Alors, qui prend en compte les chômeurs, les vrais chômeurs, ceux qui sont susceptibles de poser des cas politiques ? Je vous ai dit tout à l'heure que cela risque de se traduire méchamment par une dictature politique.

Sachez qu'au niveau des entreprises, j'ai eu moi-même à procéder à des reconversions, cela n'est jamais très drôle de se séparer de quelqu'un et la préoccupation naturelle du chef d'entreprise est non seulement de garder ses employés, ses ouvriers, mais, si possible d'en avoir plus.

Je ne veux pas me livrer à l'antienne habituelle à cet égard, mais il est certain que, lorsque vous embauchez quelqu'un, l'incertitude sur la durée de son emploi ne facilite pas nécessairement l'embauche. Je crois, personnellement — j'ai quelques amis dans la salle qui vont m'arracher les yeux tout à l'heure — qu'à l'heure actuelle, il y a une rétention à l'embauche. Dans la période des « trente glorieuses » les firmes gardaient leur personnel en se disant : « dès que la reprise arrivera, je disposerai de la main d'œuvre nécessaire », et on traversait plus ou moins bien la période difficile.

A l'heure actuelle, il est probable que dans certains cas on manque de main d'œuvre, mais on n'ose pas réellement en engager. Cela dit, le problème n'est pas réglé. Qui prend en charge ?

En ce qui concerne l'intervention des syndicats dans l'entreprise, vous avez dit, M. Rozenblatt, beaucoup de choses, mais il faut un peu sérier les questions. Mon sentiment est que les syndicats ont d'abord à se préoccuper des moyens qu'ils ont d'exercer leur action sur ce qui est leur objectif spécifique, c'est-à-dire l'intérêt des salariés, et en défendant bien l'intérêt des salariés, ils défendent l'intérêt d'une catégorie sociale. Cela ne leur interdit pas d'avoir sur le plan général dans les discussions comme celle-ci ou ailleurs, un point de vue global sur la société ; mais qu'ils commencent déjà par faire leur métier et remplir leur mission.

Je constate que, dans beaucoup d'entreprises, il y a des syndicats, plus professionnels que d'autres, qui sont les premiers à essayer de « noyauter » — si je puis m'exprimer ainsi — l'entreprise, mais le professionnalisme syndical n'est pas suffisamment développé ou n'a pas atteint une maturité suffisante. C'est peut-être une question d'insuffisance de moyens, ils sont pourtant plus importants qu'autrefois. C'est peut-être aussi une question de recrutement, il faut trouver des gens qui aient à la fois l'âme du militant et le sens du professionnalisme syndical. Dans certains cas, il arrive que les entreprises proposent de former les syndicalistes. Cela ne me paraît pas, en soi, une mauvaise chose.

En ce qui concerne le problème de la rentabilité, de l'efficacité économique, je vais vous dire ce qu'est, à mon sens, l'efficacité économique. C'est faire en sorte que les autres aient davantage besoin de vos produits et de vos services que vous n'avez besoin de leurs pro-

duits. Notre façon de répondre au problème du pétrole, c'est de faire en sorte que les services ou les produits que nous pouvons vendre soient encore plus nécessaires pour les autres que le pétrole que nous importons.

M. Angevin, le vrai problème des impôts, c'est aussi l'efficacité. Dites-vous bien qu'il en est des entreprises comme des individus, cela n'est pas gênant de payer des impôts quand on gagne beaucoup d'argent. Il faudrait veiller à ce que l'on ne confonde pas la chasse aux inégalités ou aux absurdités avec la réaction, bien française, de jalousie permanente. Car si nous adoptons en permanence cette optique, les agriculteurs continueront à dire que les professeurs ne font rien, les professeurs que les agriculteurs ne paient pas d'impôts. Je ne crois pas que ce soit la bonne voie pour atteindre non pas un unanimité impossible mais simplement pour rechercher un consensus minimum.

Dans bien des cas, les français, il faut avoir le courage de le dire, sont jaloux, et l'un des grands problèmes de la négociation sociale, c'est que derrière les grands mots, il y a la jalousie. On jalouse l'ingénieur parce qu'il a une maison ou le patron parce qu'il possède deux voitures. Sans doute est-ce humain, mais c'est en définitive un état d'esprit préjudiciable à la bonne évolution des négociations.

Je terminerai, parce que Gérard Adam pourrait me reprocher de monopoliser la discussion, « ce qui est normal pour un patron », en disant que l'accord social dans la période où la prospérité régnait, était relativement facile.

Il me paraît qu'à l'heure actuelle, il y a, en dépit de ce qui a été dit dans le Programme Commun, sur un certain nombre de problèmes, des convergences d'attitude : les français aiment bien la propriété, aiment bien les vacances, la promotion sociale, aiment bien envoyer leurs enfants à l'E.N.A. (ce qui à mon sens est une bêtise monumentale, ils feraient mieux de les envoyer à H.E.C.), ils aiment bien qu'on les tiennent pour quelqu'un, ils aiment bien les palabres quitte à perdre du temps. Je crois aussi que les français ne sont pas assez conscients du fait, comme l'écrivait D.A. Kergal dans « France-Forum », que la régression en histoire cela existe ! Notre ami Kergal passe son temps à le répéter : « Ce que vous avez, le confort, le bien-être, la liberté, les libertés, ce n'est pas gagné pour l'éternité ! ».

Dans les discussions de conventions et autres, il est difficile de faire admettre aux gens que ce que nous avons conquis est fragile. N'oublions pas que la baisse du pouvoir d'achat et du niveau de vie en Angleterre s'est faite sur dix ans, que la Norvège (lisez « l'Expansion » de cette semaine qui publie un classement de la richesse en Europe) a perdu son rang en dix ans et le Danemark l'a perdu en cinq ans ! Il faut que l'on sache que la récession, cela vient vite ! Il en est de même pour les entreprises, elles sont prospères pendant dix ans, elles se « cassent la figure » en huit mois. Il faut avoir présent

à l'esprit ces faits et ces risques réels de régression et de récession pour apprécier sainement les problèmes économiques et sociaux d'aujourd'hui.

Pour le reste, les français souhaitent rester français...

Gérard ADAM

Je voudrais présenter deux remarques très brèves pour conclure.

D'abord, en soulignant, à mon sens, l'importance de ce qu'a dit M. René Foch. Son propos illustre le fait qu'il y a des problèmes importants, fondamentaux qui sont constamment occultés. Il existe une sorte de connivence entre l'ensemble des dirigeants politiques, économiques et sociaux pour ne pas poser publiquement les vrais problèmes.

Je me demande si ce n'est pas là une forme particulièrement perverse de consensus entre l'ensemble des dirigeants des grandes organisations. Ceci me paraît un des vices du système politique et social français.

On a par ailleurs parlé du rôle des intervenants extérieurs à la négociation collective, de ceux qui traditionnellement ne se situent ni du côté des employeurs, ni du côté de l'administration, ni du côté des salariés, c'est-à-dire les consommateurs. Effectivement, en élargissant un peu le propos, je me demande si une des façons de faire sauter cet obstacle de l'opacité de la négociation et du dialogue social n'est pas de donner la parole aux usagers. Il y a là un formidable moyen qui est assurément ambigu, et peut conduire à des dangers évidents, pour casser ce refus d'occultation des vrais débats.

On pourrait songer, à un certain nombre de domaines pour aller dans cette voie. J'avais tout à l'heure évoqué de façon très elliptique les problèmes de la Sécurité Sociale ou ceux de l'enseignement etc... N'y a-t-il pas là deux domaines où si l'on veut progresser, il faudrait faire éclater le débat au-delà de ceux qui s'en estiment actuellement les détenteurs officiels et exclusifs. Il y a là, sur le plan de l'élargissement progressif du débat et sur le plan d'une plus grande vérité, une voie qui, certes, est dangereuse comme toutes les innovations, mais qui serait, à mon sens, tout à fait féconde pour sortir des impasses actuelles.

Charles DELAMARE

Vous avez raison d'applaudir nos deux orateurs qui ont dialogué de manière très enrichissante, parce qu'ils se sont ouverts mutuellement des portes.

(1) La procédure d'élargissement des conventions juridiquement inutilisée par les pouvoirs publics constitue un bon exemple de dispositions juridiques qui permettraient le développement des conventions dans les secteurs qui en sont dépourvus.

LES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES FACE AUX NOUVELLES ASPIRATIONS DES TRAVAILLEURS

Rapports de Pierre ROSANVALLON
et Henri LEPAGE

Charles Delamare - Après le débat sur les rapports de Gérard Adam et Michel Drancourt, où l'on a, à juste titre, souligné l'acuité des périls et où l'on a exprimé un vœu de globalité face aux problèmes en cause, je vais laisser à nos deux rapporteurs suivants, Pierre Rosanvallon et Henri Lepage, le soin d'axer notre réflexion sur les organisations socio-professionnelles face aux nouvelles aspirations des travailleurs. Pierre Rosanvallon, Directeur de recherches à l'Université de Paris-Dauphine, parle le premier ; il sera suivi par Henri Lepage, économiste, auteur de « Autogestion et capitalisme » et « Demain le capitalisme ».

RAPPORTS

Pierre ROSANVALLON

En guise de préambule, je voudrais d'abord inviter à

une certaine modestie théorique pour traiter des problèmes de la négociation sociale.

Pour traiter de la négociation sociale, on dispose de trois types d'instruments théoriques. Les premiers instruments sont d'ordre économique, on compare la négociation dans le domaine social au mécanisme du marché dans l'ordre économique. On dit, de la même façon, qu'il y a ajustement de l'offre et de la demande dans les mécanismes du marché, qu'il y a ajustement des rapports entre organisations patronales et organisations syndicales à travers les mécanismes de la négociation collective.

Il me semble que ce type d'instruments économiques fait l'impasse sur deux réalités très importantes : d'une part il n'y a pas fluidité sociale ainsi que les mécanismes de marché le supposent, et d'autre part, il n'y a pas d'un

joueurs et qu'à l'intérieur du jeu que représentent les relations sociales, il y a d'un côté un bloc patronal et de l'autre côté un bloc syndical.

Il me semble que ces trois instruments, qui sont d'une utilité locale non négligeable, sont relativement inopérants globalement.

C'est la raison pour laquelle, je crois qu'il faut faire preuve d'un grand pragmatisme pour analyser les relations sociales.

Même du point de vue syndical, la lutte des classes est une pratique et non une théorie en matière de relations sociales et de négociations. C'est donc principalement une approche pragmatique qu'il me semble nécessaire de développer pour avancer.

Je voudrais maintenant très simplement développer deux séries de considérations, une première série sur les conditions de la négociation sociale, une deuxième série sur les difficultés de la négociation sociale et je conclurai sur le problème des nouveaux objets et des nouvelles finalités de la négociation sociale en France.

La première condition de la négociation sociale est tout simplement la reconnaissance du partenaire syndical par le patronat. Or, ne l'oublions pas, cette reconnaissance est encore fragile. C'est en 1967 que les organisations syndicales manifestaient, rue Pierre 1^{er} de Serbie, pour se faire ouvrir les portes du grand immeuble. Si depuis 1968 il y a eu une série d'accords interprofessionnels sur la mensualisation, un accord cadre sur les conditions de travail, sur la formation professionnelle etc., la pratique de la négociation interprofessionnelle est relativement récente en France et extrêmement fragile.

Le deuxième point c'est que la reconnaissance des partenaires, nécessaire à cette négociation, n'a pénétré que très récemment dans l'entreprise. La reconnaissance de la section syndicale d'entreprise n'est que de 1968 et s'avère encore, dans bien des cas, également fragile. Cette nécessaire reconnaissance du syndicalisme se manifeste également, à mon avis, par une difficulté qui est celle des accords séparés.

Il n'y aura pas véritablement de système de négociation en France si la pratique des accords séparés, — j'entends pas accord séparé un accord signé entre une organisation patronale et des syndicats minoritaires continue à être, sinon la règle générale, du moins une pratique extrêmement courante. Ce problème avait été soulevé en 1971 lors de la révision de la loi sur les conventions collectives. Il n'a pas été véritablement tranché alors et il me semble qu'il sera nécessaire de traiter à fond cette question-là. Je pense qu'actuellement — je n'hésite pas à le dire — il y a une forme de complicité qui existe pour que durent les accords séparés. Je redoute peut-être moins cette complicité dans le secteur privé que dans le secteur public.

Pierre Rosanvallon

« *L'âge de l'autogestion* » et « *Le capitalisme utopique* »

côté organisations syndicales et organisations patronales ; cette symétrie n'existe pas, ne serait-ce que parce que les responsabilités que peuvent engager les organisations patronales actuelles, à mon avis, ne sont pas du même niveau que celles que peuvent engager les organisations syndicales.

Le deuxième type d'instruments théoriques consiste dans une approche polémologique de la négociation sociale. Il faut parler des négociations sociales avec le langage et les concepts de l'art militaire. On sait qu'aux États-Unis, depuis quinze ou vingt ans l'importation, l'adaptation des grands concepts, qu'ils soient de Clausewitz ou plus récents, ont eu un grand succès pour parler des relations sociales. Là aussi il me semble qu'il s'agit d'une illusion. Car en matière sociale, nous n'avons que rarement à faire à deux armées en batailles, gérées et menées au doigt et à l'oeil par un général au sommet. Cette représentation, dont on peut avoir l'impression qu'elle fonctionne lors de certaines grandes journées d'action nationale, est inopérante dans la plupart des cas.

Le troisième type de concepts dont on dispose pour parler de la négociation font référence à la théorie des jeux. L'enjeu des relations sociales est compris comme un jeu, qu'il soit à somme nulle ou à somme non nulle. On essaie de repérer à l'aide de ces instruments les possibilités qui sont laissées à chacun des partenaires ou des joueurs.

Là aussi, on fait l'hypothèse qu'il y a une unicité des

Il est manifeste que dans la plupart des grandes entreprises nationalisées, il y a une organisation de la division des tâches entre organisations syndicales : certaines organisations syndicales étant vouées à la signature et d'autres étant vouées à l'établissement du rapport de forces pour faire ensuite appliquer ce qui est signé par d'autres qu'elles-mêmes.

Ce schéma fonctionne avec, d'un côté la C.G.T., la C.F.D.T., de l'autre côté F.O., la C.G.C., la C.F.T.C. ; la position de la C.F.D.T. ayant été plus complexe dans certains cas. Il me semble que la première condition à une amélioration est une réflexion plus approfondie sur la notion d'accords séparés, la reconnaissance pleine et entière du fait syndical, notamment du droit syndical dans les négociations dans l'entreprise.

Or sur ce second point, nous constatons qu'actuellement le patronat dans les entreprises n'a qu'une hantise, c'est de laisser se débrouiller ses représentants au niveau professionnel ou interprofessionnel et de ne pas entendre parler de négociation dans l'entreprise. C'est une facilité pour la gestion estiment un certain nombre de responsables de l'entreprise de n'avoir qu'à appliquer des barèmes, des recommandations qui viennent de l'organisation professionnelle ou de la confédération, du C.N.P.F. lui-même. Le droit à la négociation dans l'entreprise est le second volet qui doit compléter pour lui donner tout son sens, la reconnaissance des sections syndicales dans l'entreprise. C'est, à mes yeux, la première condition.

La deuxième condition pour qu'il y ait véritablement négociation, c'est qu'il y ait capacité à développer des comportements stratégiques, de part et d'autre.

Or, cette question est très difficile car du côté patronal, même s'il y a eu transformation du sigle même du C.N.P.F. et si maintenant « C » signifie Confédération, il n'y a pas véritablement capacité d'engagement de la part du patronat ; il n'y a pas de véritable responsabilité patronale collective. On le voit notamment quand il y a des entreprises en difficulté, quand il y a des problèmes de mise en règlement judiciaire. L'affaire LIP a été, de ce point de vue là, un révélateur dans l'opinion publique et syndicale de l'absence de responsabilité patronale. Le patronat ne se sent pas collectivement responsable économiquement.

C'est un obstacle considérable à la négociation ; c'est d'ailleurs sur la base de cette constatation qu'un certain nombre de patrons avaient proposé de mettre en oeuvre une structure patronale spécialisée dans le suivi de cette affaire pour qu'il n'y ait pas carence de la responsabilité patronale en cas de mise en règlement judiciaire de certaines entreprises.

Le second volet existe également du côté syndical, c'est la difficulté à laquelle sont confrontées les organisations : il n'y a pas de comportement stratégique chez un très grand nombre de travailleurs. Ce qui s'est passé en

Lorraine me semble spécialement intéressant. Face à un effort de type stratégique des organisations syndicales, quelles qu'elles soient (discussions internes stratégiques, plans industriels, plans sociaux) un nombre très important de jeunes travailleurs exprimaient pratiquement un refus des comportements stratégiques.

J'ai lu comme vous tous, dans la presse, des interviews, de jeunes travailleurs à Denain, le lendemain des incidents qui ont eu lieu à certains endroits de cette ville ; certains disaient : « nous ne voulons pas avoir de comportement stratégique, nous réagissons spontanément, on en a « ras-le-bol » etc.. ».

Les problèmes de l'apprentissage et de la capacité à développer des comportements et des raisonnements stratégiques ont quelque chose de difficile qui pose des questions aux organisations syndicales elles-mêmes. Il ne suffit pas de traiter cette question en disant qu'il y a un décalage entre la bureaucratie syndicale du sommet et les réactions spontanées de la base.

Le problème ne s'apprécie pas entre base d'un côté et bureaucratie de l'autre. Il s'apprécie en termes de différence entre les comportements stratégiques, les comportements moins stratégiques et les comportements non stratégiques.

La troisième condition pour qu'il y ait véritablement négociation sociale dans ce pays, c'est qu'il y ait constitution d'un tissu de négociation. Or, aujourd'hui, c'est le maquis, l'anarchie.

Si on prend un seul terrain, celui que je connais bien pour l'avoir étudié ces temps derniers, qui est celui des négociations de salaires. il n'y a nulle part une structure de même nature en ce qui concerne la négociation des salaires ;

Dans certains cas on discute des minima au niveau professionnel et ensuite dans les entreprises on se débrouille,

Dans d'autres cas on discute des minima au niveau professionnel et il y a des formes de discussions sur les salaires réels dans les entreprises,

On discute également sur les réels, au niveau professionnel, et on ne fait que répercuter dans les entreprises,

Dans d'autres cas encore, on discute sur les réels au niveau professionnel et on rediscute l'amélioration de ces réels dans les entreprises etc... Il n'y a nulle part, quel que soit le champ que l'on prend, de système unique, de système cohérent, comme cela existe dans de nombreux pays étrangers, en matière de négociation sociale et d'articulation des différents salaires.

Cela pose une question essentielle, c'est qu'il est de plus en plus difficile de savoir quel est le bon niveau de première appréhension d'un problème. Car il est bien

évident qu'on ne va pas aborder les problèmes des conditions de travail en première approche au même niveau que celui des salaires, que celui du partage des responsabilités dans l'entreprise, que celui de l'extension même de forme limitée, de contrôle ouvrier. Or, le fait que dans chaque branche il y ait une structure complètement différente d'articulation entre les différents niveaux et de contenu entre ces différents niveaux fait qu'actuellement chaque fois qu'il y a une discussion interprofessionnelle, son application au niveau des branches a posé des difficultés. Nonobstant, le fait que dans certains cas on ait commencé à discuter à un niveau inapproprié, c'est le cas pour les conditions de travail : c'est dans l'entreprise ou dans l'atelier qu'on peut discuter des conditions de travail et les négocier, et non pas entre confédérations syndicales et C.N.P.F.

La quatrième condition, à mon sens, pour qu'il y ait une véritable négociation collective c'est qu'il y ait, — et j'insisterai là-dessus rapidement bien que ce soit essentiel — reconstitution et recomposition du syndicalisme en France. Recomposition qui doit être liée à la reconstitution de la classe ouvrière elle-même.

Un des grands problèmes de la négociation sociale aujourd'hui, c'est que le syndicalisme est surtout implanté dans des secteurs, dans des entreprises où ne se posent pas toujours les problèmes le plus gravement. C'est la réponse à la question qui a été posée tout à l'heure au sujet des oubliés de la négociation.

Il est certain qu'à I.B.M. lorsque les syndicats discutent, ils parlent des employés qui sont couverts par le statut I.B.M. mais pas de la situation des intérimaires et des ouvriers en régie embauchés à des salaires très inférieurs.

Un des grands problèmes de la négociation collective aujourd'hui est la différence entre patronat juridique et patronat réel. Le patronat juridique est celui qui embauche les travailleurs sous la forme d'un contrat de travail et dont le nom est marqué sur la fiche de paye. La notion de patronat réel est au contraire beaucoup plus large : c'est le patronat qui est concerné par le processus de travail d'une personne. Or, la dissociation entre ces deux patronats crée une difficulté considérable dans les possibilités même d'établir et de développer des négociations sérieuses. C'est une question très importante qui est posée.

Je voudrais maintenant, très rapidement, développer trois difficultés de la négociation sociale en France.

La première est ce que j'appellerai le nominalisme dans les relations industrielles. Il y a un poids des mots très grand, peut-être trop grand. Il y a une difficulté de la part du syndicalisme lui-même pour dissocier sa pratique de la lutte des classes, d'une conciliation entre la pratique de la lutte des classes et une pratique sereine de la négociation. Cela se manifeste fréquemment par exemple par des débats assez importants qui portent en

fait, sur la dénomination de ce qui termine une négociation, que cela s'appelle un protocole, un contrat, un constat, un accord... on sait l'importance que revêt le nominalisme dans les relations sociales en France. On voit même dans certains cas des négociations se terminer par une prise de position unilatérale du patronat, cette prise de position ayant, en fait, été préalablement négociée.

Il me semble que cet obstacle, sans être le plus gênant, crée certaines difficultés dans le développement de la négociation.

Je crois qu'aujourd'hui peut-être, de nombreux faits montrent que sur ce point-là il y a une évolution, au moins dans le monde syndical, qui paraît assez importante et que cette difficulté est sinon en train de s'évanouir du moins en train de s'estomper.

La deuxième difficulté au développement d'un tissu de négociations c'est l'ensemble des processus, des fragmentations sociales qui ne concernent pas que la classe ouvrière mais également les employés. Ces processus de fragmentation ouvrière se traduisent par la constitution d'un double marché du travail, d'une double classe ouvrière etc... ce point est suffisamment connu pour que je n'insiste pas. Mais l'important est que cette fragmentation a une forme de répondant à l'intérieur même des grandes entreprises, à travers notamment la corporatisation de certaines professions.

Il y a un élément, sinon nouveau, du moins important, qui est en train de se développer dans certaines grandes entreprises, c'est un syndicalisme non pas simplement catégoriel mais même un syndicalisme d'ateliers : syndicats de thermiciens à l'E.D.F., traditionnels syndicats corporatifs à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F. syndicats d'informaticiens dans certaines grandes branches, etc... Cette forme de fragmentation sociale constitue une difficulté considérable. Car face à la logique de la négociation, à la logique, même positive, de la lutte des classes se développe une logique de marchandages successifs sous forme de poujadismes localisés.

Dans les entreprises, c'est très grave, c'est d'autant plus grave qu'à mon sens le patronat joue avec le feu avec cette réalité-là, et que dans bien des cas pour éviter d'affronter les syndicats puissants, les syndicats qu'il appelle « révolutionnaires », il préfère développer et laisser tranquillement croître ce type de syndicalisme de type-corporatif qui entretient une fragmentation sociale dangereuse dans l'entreprise.

La troisième difficulté importante, et c'est peut-être la plus importante, que je voudrais développer très brièvement car elle est énorme, c'est celle des rapports entre la législation et la négociation.

Il est certain que dans un pays où il n'y a pas de structures solides de négociation industrielle, où on peut à peine parler de système de relations industrielles, le

recours à la loi est naturellement plus fort que le recours à la négociation. Car le recours à la loi est sûr alors que le recours à la négociation est aléatoire. C'est l'existence même de la négociation qui est en cause et on voit cela dans les entreprises où le recours à la loi qui est fort, par exemple dans les entreprises nationalisées, c'est le recours au statut ; la C.G.T. s'est par exemple, toujours battue à l'E.D.F. pour que ce soit le recours au statut beaucoup plus que le recours aux accords ou aux contrats salariaux qui soit prédominant, et il y a ce paradoxe dans un certain nombre d'entreprises nationalisées...

C'est dans les articles des statuts que sont prévues les conditions de l'application d'accords contractuels de type classique, et ceci à l'E.D.F. ou à la S.N.C.F., c'est dans le cadre de l'article 5 ou 9 des statuts que sont discutés les conditions de l'application du contrat collectif, c'est une forme de paradoxe assez intéressant dans le contrat.

Le problème de la loi, si on le regarde sur le problème des salaires, c'est celui de l'articulation entre les salaires réels, la notion de salaire mini, c'est-à-dire de barème professionnel et la nouvelle notion de garantie minimum.

On a peut-être vu les choses avancer dans le cadre de l'U.I.M.M. avec les négociations sur la R.A.G. Il est certain que les organisations syndicales trouvaient une avancée, une possibilité de redéfinir une nouvelle dynamique entre les minis généraux à travers la notion de garantie, et la discussion des salaires réels, et même des salaires personnels, dans l'entreprise.

Ceci étant, à mon sens, la redéfinition des rapports entre législation et négociation se heurte à des questions très importantes, notamment celles de l'hétérogénéité des structures professionnelles de négociation, à savoir qu'il ne sera possible, à mon sens, de redéfinir de nouveaux rapports entre législation et négociation que si les lieux de négociation sont des lieux d'homogénéité sociale et industrielle relative.

Quand on regarde le cas de la métallurgie, c'est le contraire, c'est l'hétérogénéité qui prédomine. Je ne parle pas du fait qu'il y a ce problème très complexe de savoir quelles sont les industries qui sont dans le champ ou pas dans le champ de la convention collective, toutes les discussions qui ont eu lieu, à l'INSEE sur les nomenclatures, sont extrêmement riches d'enseignements, mais on arrive à ce paradoxe que de grandes entreprises en province ne négocient pas les minis qui doivent s'appliquer à leur entreprise et on voit Montbeliard-Peugeot, qui contrôle la chambre patronale, qui ne discute pas fréquemment de ses propres salaires car il est bien évident que les minis négociés dans le cadre de cette chambre syndicale sont très au-dessus du niveau des salaires minimums pratiqués chez Peugeot, mais pratiquement Peugeot négocie et gère de cette façon les salaires de sa sous-traitance.

Il n'y a donc pas adéquation entre tissu industriel, et lieux de la négociation sociale.

Pour conclure, je dirai très simplement que ces questions de négociation reposent évidemment le problème de la responsabilité et de l'initiative économique : car la négociation sociale cela ne peut jamais rester uniquement cantonnée au social stricto sensu. La négociation débouche inévitablement, un jour ou l'autre, sur une modification des structures de responsabilité dans l'entreprise, on le voit bien dans les pays anglo-saxons ou le développement de la négociation collective et le développement de la démocratie industrielle vont de pair.

Il me semble qu'en France on n'échappera pas à cette question du rapport entre la mise en place d'un véritable système de relations industrielles, le développement de la négociation, et le fait de reposer la question du statut de la décision de la responsabilité dans l'entreprise.

Si les discussions sur l'autogestion, la cogestion, le contrôle ouvrier, qui ont été très vives il y a quelques années, semblent actuellement marquer le pas, c'est, me semble-t-il, peut-être parce qu'elles tendent à réapparaître d'une façon très concrète à travers ces problèmes de la négociation en matière de politique industrielle, de condition de travail, et ce qui était de l'ordre du grand débat idéologique va réapparaître concrètement à travers les nouveaux lieux de la négociation collective.

Henri LEPAGE

Je centrerai mon exposé sur l'idée que ce n'est pas parce que quelque-chose est « social » que cela échappe à la logique d'une dynamique de « Marché ». Partant de là, j'illustrerai cette affirmation en prenant un exemple d'application de la logique du « Marché » à la satisfaction d'aspirations de type « sociales » ; ensuite j'évoquerai quelques unes des conséquences de l'intervention réglementaire de l'Etat dans ce domaine ; enfin, je terminerai en livrant quelques réflexions sur la « fonction sociale » des syndicats.

Je commencerai donc par le problème du « Social » et de l'« Economique ». Ici, je voudrais dire que je suis toujours irrité par cette distinction artificielle que l'on fait entre ces deux univers, comme s'il s'agissait de deux choses tout à fait distinctes. En réalité, il n'en est rien, pour la bonne raison qu'il ne s'agit jamais que de deux formes concurrentes d'utilisation et d'affectation des ressources de la société. Le « social » n'est jamais gratuit. Dans un univers où tout est rare, pas seulement l'énergie, nos ressources matérielles et naturelles, l'argent, mais aussi le temps (la plus rare de toutes nos ressources), les énergies individuelles, les esprits créatifs, l'imagination, le sens de l'action... toute ressource investie dans une action destinée à satisfaire des aspirations « non-marchandes » est une ressource qui est immobilisée par rapport à d'autres affectations possibles où elle

aurait pu servir de support à la production d'autres types de satisfactions. Dans cette optique, toute action sociale, qu'elle se déroule au sein de l'entreprise, ou qu'elle ait pour cadre la collectivité dans son ensemble, est une action, ou une décision qui comporte un « coût » économique.

d'organisation plus humaines, plus décentralisées, plus individualisées.

L'attitude généralement adoptée est alors de considérer qu'il existe, de par la nature même du système de propriété, une liaison univoque entre l'économie de marché de type capitaliste et le développement d'une organisation du travail de type taylorienne, toujours plus parcellaire, toujours plus aliénante pour l'individu. Ce qui permet de conclure que la satisfaction de ces nouvelles aspirations est impossible tant que l'on reste en régime capitaliste ; et donc qu'il faut commencer par se débarrasser de celui-ci.

Je ne suis pas du tout d'accord avec cette proposition. Pour la très simple raison que dans un système d'économie de marché où la survie de l'entrepreneur passe par le profit, la concurrence est une contrainte dynamique qui impose à l'entreprise d'affecter une part croissante de ses ressources à la prise en compte des nouvelles demandes.

Que se passe-t-il en effet lorsque le personnel est de plus en plus mal dans sa peau, qu'il est de plus en plus insatisfait de ses conditions de travail, ou de son insertion personnelle dans les processus de décision et de production ? Il se passe des choses que tous les chefs d'entreprise connaissent bien : la main d'oeuvre a tendance à être de plus en plus instable, à manifester un absentéisme de plus en plus élevé, cependant que la qualité du travail se dégrade. Ces phénomènes ne sont pas « gratuits » pour l'entreprise. Qui dit absentéisme plus élevé ou rotation trop rapide de la main d'oeuvre, dit aussi coûts de production plus élevés qu'ils ne le seraient si les postes de travail offerts étaient mieux adaptés aux nouvelles demandes des salariés. Or, dans un marché concurrentiel, l'entreprise ne peut survivre que pour autant qu'elle cherche à obtenir les coûts les plus bas possibles, en faisant la chasse aux économies. Parmi les économies possibles, il y a bien sûr tout ce qui concerne l'innovation technique ou commerciale ; mais il y a aussi tout ce que pourrait produire une politique sociale destinée à éliminer — ou tout au moins réduire le plus possible — les causes de surcoûts associés à l'absentéisme et aux phénomènes du même type. En donnant à ses salariés des conditions de travail mieux adaptées à leurs aspirations — c'est à dire en faisant ce que j'appelle du « marketing social » — l'entreprise peut agir sur cette source de coûts indus. La logique du système est alors que si son personnel est effectivement de plus en plus sensible à l'aspect qualitatif du travail et à son contenu, l'entreprise a de plus en plus intérêt à investir dans le marketing social parce que les gains qu'elle peut retirer (en termes d'économie) de ce genre de politique sont de plus en plus élevés par rapport à ce que pourrait lui rapporter une autre politique d'allocation de ressources.

On retrouve là un mécanisme de marché tout à fait classique qui m'amène à conclure que, dans ce domaine comme dans le domaine plus classique et mieux exploré des « biens marchands », la concurrence est la meilleure garantie de satisfaction du « consommateur ».

Henri Lepage

Partant de là, ce sur quoi je voudrais attirer votre attention est le fait que, contrairement à l'impression que crée cette opposition artificielle entre les deux termes « économique » et « social », les mécanismes du marché n'excluent pas la prise en compte du « social ». Et pour cela, je prendrai un exemple volontairement très simplifié : celui de ce que j'appellerai la « production » de nouvelles conditions de travail.

Il est clair en effet que de nouvelles aspirations se développent liées à ce que de plus en plus nombreux sont ceux qui ressentent négativement le fait que l'entreprise ne traite pas ses salariés avec le même soin que celui dont elle fait preuve pour choyer sa clientèle de consommateurs. A côté des traditionnelles revendications salariales apparaissent de nouvelles revendications qui mettent de plus en plus l'accent sur les aspects « qualitatifs » liés à l'environnement physique du travail, ou à la mise en place de nouvelles formes de rapports de pouvoir et

II

J'en arrive maintenant à mon second point que je formulerai sous forme d'une question : nous vivons dans une société où l'État intervient de plus en plus massivement dans la vie économique et sociale, et où la production de « biens sociaux » est de plus en plus médiatisée par un marché politique où le pouvoir syndical exerce une influence de plus en plus déterminante ; quelles sont les conséquences de ces deux phénomènes ?

Il s'agit là d'un problème que j'ai développé dans un chapitre de mon livre « Autogestion et Capitalisme ». Vu la contrainte de temps je me contenterai donc de vous en résumer les principales conclusions.

La principale conclusion qui ressort de l'analyse à laquelle je me suis livré est que l'hypertrophie présente des responsabilités économiques et sociales de l'État moderne aboutit à freiner le rythme de la mutation des modes d'organisation du travail et des rapports de décision au sein de l'entreprise par rapport à ce qui se passerait dans une société où le « marché politique » jouerait un rôle moins important dans la dynamique d'allocation des ressources. Ce faisant, je me limiterai à signaler trois des arguments que j'utilise :

a) le premier consiste à mettre en lumière le fait que l'intervention croissante de l'État conduit les entreprises à consacrer de plus en plus de leurs ressources et de leur temps à faire du « lobbying » politique ou administratif, au détriment des actions de marketing économique ou social qu'elles pourraient entreprendre si ces ressources n'étaient pas immobilisées par les contraintes du « marché politique ». Plus l'État intervient, plus il en résulte en effet que les entreprises trouvent un avantage croissant à consacrer davantage de ressources à essayer d'influencer le fonctionnement du « marché politique », par rapport à ce que serait leur motivation si l'État était moins omniprésent.

b) le second argument consiste à mettre en relief le fait que l'influence croissante qu'exercent nos organisations syndicales dans le fonctionnement du « marché politique » aboutit à privilégier la satisfaction des revendications purement « quantitatives » au détriment des nouveaux besoins « qualitatifs » à caractère organisationnel. Mettons-nous en effet à la place des responsables syndicaux qui négocient les conventions collectives. Bien sûr, ils sont les porte-paroles des revendications de leur base. Mais ils ont aussi des contraintes personnelles, donc des préoccupations plus individuelles ! celles par exemple d'assurer leur réélection au prochain congrès, ou de conforter leur base électorale par rapport aux syndicats concurrents. Cette contrainte de type « politique » signifie que, dans leur expression des désirs de la base, les syndicalistes seront tout naturellement portés à privilégier davantage les éléments qui leur garantissent le maximum de voix. C'est à dire en l'occurrence les augmentations de salaires, ou les aménagements purement physiques (car les plus voyants, et ceux auxquels reste essentiellement sensible la grande masse des salariés).

En revanche, ils négligeront les besoins de la minorité qui, elle, aurait plutôt tendance à privilégier les aspects liés à la mise en place de nouvelles structures organisationnelles, même si ses membres doivent payer ce « plus » psychologique par une moindre progression de leur pouvoir d'achat salarial. Autrement dit, l'intermédiation des syndicats, telle qu'elle se manifeste dans notre système politico-social actuel, fausse la révélation des préférences réelles de la population salariée. Et cet effet a d'autant plus de chances d'être important que les négociations sociales se situent à un niveau de globalité plus élevé.

c) le troisième argument, enfin, est lié à l'idée que l'intervention réglementaire dans le domaine social aboutit à ce que les entreprises feront moins d'effort d'innovation sociale ou organisationnelle qu'elles n'en feraient si les mécanismes de la négociation sociale se déroulaient à des niveaux plus décentralisés que ceux auxquels ils se situent dans la majorité des cas. En imposant aux entreprises des surcoûts qu'elles ne peuvent compenser par aucune ressources nouvelles, la voie réglementaire les contraint en effet à faire des efforts de productivité industrielle qui absorbent des ressources qui auraient pu être affectées, de façon aussi rentable à d'autres fins plus « sociales ».

Tout cela est évidemment bien trop vite dit. Mais n'en tirez pas la conclusion hâtive selon laquelle cela me mènerait à considérer que si nous avions moins d'État et de concentration syndicale, tout serait merveilleux. Là n'est pas du tout mon propos. Le paradis n'est pas de ce monde. Mon propos est simplement d'expliquer que si nous avions moins d'État, ou si nous avions poussé moins loin la logique de concentration du pouvoir syndical, nous vivrions dans une société qui tiendrait mieux compte de l'évolution des aspirations des individus face à leur travail, et où l'adaptation de l'appareil productif à ces nouvelles aspirations se ferait de façon plus efficace qu'elle ne se fait actuellement.

III

Ce qui mène à mon troisième point, qui me servira de conclusion. Faut-il conclure de ce qui précède que je me livre à une attaque en règle contre l'existence même de syndicats ? Absolument pas. Je crois que les syndicats ont un rôle essentiel à jouer, mais dans une optique très différente de celle dans laquelle on situe généralement leur finalité.

L'existence de syndicats est en effet inéluctable, et cette existence est même une condition du fonctionnement du système de marché en matière de production de « biens sociaux ». Pourquoi ? Parce que ces « biens sociaux » sont par définition des biens ayant un caractère « collectif » — c'est à dire qu'ils ne peuvent pas s'acheter individuellement sur le marché. Lorsque l'on remplace une machine dangereuse par une autre machine offrant par exemple davantage de sécurité, il s'agit là d'une amélioration qui, par sa nature même, est nécessairement

partagée par l'ensemble des travailleurs concernés par cette innovation. De la même façon, lorsqu'on modifie le schéma organisationnel et hiérarchique d'un atelier, d'une division, ou d'une entreprise.

Ce caractère de « bien collectif » a une conséquence précise. Il faut en effet bien voir que ce que l'on appelle le marché n'est pas seulement, comme le présente la théorie économique traditionnelle, un mécanisme d'allocation de ressources entre des préférences qui seraient parfaitement connues. La révélation des préférences est intrinsèquement liée au fonctionnement même du marché. Les préférences ne préexistent pas au marché, elles se révèlent par le fonctionnement même du marché. En matière de « biens sociaux » par exemple, il est clair que si bien des gens se sentent mal dans leur peau dans leur milieu professionnel, la plupart en réalité ne savent pas exactement pourquoi, et sont bien en peine d'exprimer de façon précise ce qu'ils désirent. Si l'on était sur un marché de biens individualisables, c'est le mécanisme de l'échange qui, par l'intermédiaire du système de prix, révélerait la structure de leurs préférences réelles. Ce qui, ici, est impossible.

Puisque le marché ne peut, en la circonstance, remplir ce rôle fondamental de révélation des préférences, c'est pourquoi existent des organisations qui se substituent à lui dans cette fonction. Ces organisations sont les syndicats que, personnellement, j'assimilerai à des « entreprises » menées par des « entrepreneurs » (leurs leaders, leurs militants) qui identifient la recherche de leurs intérêts individuels (quelques soient ces intérêts : purement altruistes, éthiques, ou goût du pouvoir, recherche d'une position hors du sort commun, marche-pieds vers la politique, etc...) à la révélation et la promotion des intérêts communs de ceux dont ils recherchent la clientèle à des fins que je n'hésite pas à qualifier de personnelles (de la même façon que ce n'est pas par finalité purement altruiste que l'entrepreneur cherche à satisfaire du mieux possible sa clientèle de consommateurs).

Cela dit, il est inévitable que, de par leur nature même, ces organisations ne puissent se contenter d'une telle fonction. Créées pour révéler, et donc pour satisfaire des besoins collectifs, elles deviennent inévitablement des « groupes de pression » dont la logique, dans le cadre de la concurrence que tous les groupes se livrent pour l'affectation des ressources de la société, est de pousser leurs revendications le plus loin possible au détriment des autres groupes d'intérêts rivaux.

Tout cela est normal. C'est la même chose avec les entreprises. Bien que leurs leaders lèvent bien haut le drapeau de l'économie de marché, ceux-ci sont aussi les premiers à former des groupes de pression dont la finalité est d'obtenir de l'Etat qu'il atténue les rigueurs de la concurrence et du marché.

Cela dit, le problème n'est pas là. Il vient de ce que dans les sociétés modernes nous vivons avec une logique qui conduit à considérer qu'il existe de « bons » et de

« mauvais » cartels. Les mauvais « cartels », ce sont ceux des entreprises dont l'objectif est de freiner les effets de la concurrence. Les « bons » ce sont les syndicats, dont on considère qu'il est naturel qu'ils échappent au droit commun, et au profit desquels on ne cesse de multiplier l'attribution de privilèges légaux, et les protections officielles.

C'est cela que, personnellement, je remets en cause. Car une telle évolution n'est pas neutre sur le plan de l'allocation des ressources. Elle signifie simplement qu'à l'exploitation de la société par certains groupes de pression on substitue une autre exploitation par d'autres groupes physiques d'individus privilégiés. Or pour moi, toute « rente », d'où qu'elle vienne est toujours une nuisance sociale.

N'en concluez pas, et ce sera le mot de la fin, que là encore je prêche pour un système idéal qui en tout état de cause n'existe pas. Je veux simplement attirer l'attention sur le fait que s'il existe aujourd'hui un pouvoir monopolistique, celui-ci ne se situe pas seulement là où on le place habituellement.

Charles DELAMARE

Merci Pierre Rosanvallon et Henri Lepage de ces exposés très intéressants et quelque peu provocants.

J'ai un peu du mal à faire la balance entre les deux exposés que vous venez d'entendre l'un se situe plutôt dans une perspective pratique, l'autre présente une tonalité très théorique. Celui de Pierre Rosanvallon-traite des problèmes en évolution et extrêmement concrets du monde salarial, du monde ouvrier, du monde syndicaliste. Celui d'Henri Lepage est une approche théorique et dans un certain sens, je dirai que paradoxalement il paraît très marxiste, parce que son idée du marché rejoint en quelque sorte la critique de l'impérialisme de la marchandise qui a été à l'origine de la réflexion de Karl Marx...

DEBAT

Joseph FONTANET

Autrefois, les crises économiques provoquaient une misère qui débouchait sur des convulsions sociales.

Aujourd'hui, où les systèmes de protection et de prévoyance institutionnels mettent la plupart des hommes des pays développés à l'abri de la détresse matérielle, il semble que les périodes d'austérité soient devenues plus calmes que les périodes de prospérité. C'est que la crainte des difficultés incite à la réflexion et à la prudence, alors que le desserrement des contraintes favorise l'exubérance et la fantaisie.

Il est évident, cependant, au moins pour les participants au Colloque de « France-Forum » qu'un tel attentisme d'inquiétude ne saurait être considéré comme une forme de consensus et qu'il nous faut rechercher ailleurs les convergences possibles sur certains grands thèmes d'action permettant d'apporter, sur le plan économique et social, les réponses que la crise exige.

Je voudrais développer trois considérations.

Eugène Claudius-Petit et Joseph Fontanet

L'une concerne les aspirations sociales nouvelles ; la seconde, le rapport de ces aspirations avec la conjoncture ; la troisième portera sur les méthodes et l'organisation économique et sociale que notre temps réclame.

Des aspirations sociales plus complexes.

Evoquons d'abord les aspirations sociales plus complexes qui se sont fait jour depuis une dizaine d'années. Je dis plus complexes parce qu'en fait elles s'ajoutent aux aspirations précédentes plus qu'elles ne les remplacent.

Je ne mets dans cette constatation, je le précise, aucune intention critique. Au contraire, je crois que l'émergence des préoccupations de qualité de la vie et du travail est une manifestation de volonté de progrès, liée au degré de développement que nous avons atteint. Elle traduit une orientation qui peut servir l'humanisme.

Mais constater que ces revendications sont plus quali-

tatives que les précédentes — d'ailleurs toujours présentes — ne signifie pas qu'elles n'aient pas de coût, ainsi qu'Henri Lepage vient de le faire remarquer. Il serait très important, pour le succès même de ces orientations, qu'un effort soit fait pour mieux appréhender les contraintes à surmonter en vue d'atteindre ces objectifs : car parler d'objectifs sans mesurer les contraintes n'est que bavardage voué à l'inefficacité. Et refuser d'assigner une valeur à ce qu'on souhaite est en fait se priver des meilleures chances de le faire prendre en considération.

Une autre caractéristique des nouvelles orientations sociales est la place croissante qu'y tient le désir d'une plus grande autonomie dans le travail de production. Les travailleurs, plus instruits, mieux informés, ayant pris l'habitude d'une plus grande indépendance dans leur vie personnelle, réclament une réappropriation de la maîtrise de leur tâche que les formes passées de l'organisation du travail industriel leur avait ôtée.

Il y a aussi une dimension humaniste dans cette réaction contre le travail en miettes, vidée de sa composante créatrice. Ce trait me paraît plus actuel et peut-être plus essentiel que beaucoup de grandes propositions de réforme institutionnelles de l'entreprise, qui ne semblent pas toujours partir des véritables attentes des travailleurs et méconnaissent souvent la nature réelle des entreprises concrètes.

Comme l'avait bien vu Hyacinthe Dubreuil, la transformation de l'entreprise, au niveau de ce qui importe aux hommes eux-mêmes, réside bien davantage dans ce changement radical de l'atelier et de ses relations avec le reste de l'entreprise que dans l'entrée de quelques délégués syndicaux au Conseil d'Administration !

Beaucoup peut être fait dans ce domaine, non par le pouvoir politique, qui est d'ailleurs excusable, car il n'y a guère de prise, mais par les hommes des entreprises, et je me réjouis, lors des contacts que j'ai avec eux, de mesurer de grands et rapides progrès dans l'ouverture de leurs esprits. Ces progrès pourront se traduire d'autant plus largement et prochainement dans la réalité que les travailleurs des usines et des bureaux parviendront à intégrer eux-mêmes, dans leurs mentalités et leurs attitudes de nouvelles normes et de nouvelles valeurs qui doivent nécessairement accompagner la transformation de leur condition dans l'entreprise.

Met-on toujours suffisamment l'accent sur le fait que réclamer le droit à l'initiative, ce qui est entièrement légitime, est inséparable de l'acceptation de responsabilités et de risques, comme par exemple, celui d'une certaine mobilité sociale ?

Je n'adresse pas du tout ce reproche à Pierre Rosanvallon. Je considère, au contraire, que dans le livre qu'il a écrit avec Patrick Viveret, il a fait preuve de beaucoup de courage, d'un courage voilé parfois d'une habile subtilité, mais qui garde toute sa valeur et que je tiens à saluer. C'est le cas, par exemple lorsqu'il indique qu'il

faut s'interroger sur une certaine conception de l'égalité, qui va à l'encontre de l'aspiration à l'autonomie et à la différence.

Les défis de la conjoncture.

La conjoncture ne va-t-elle pas cependant ruiner ces aspirations ?

En particulier, le ralentissement de l'amélioration du pouvoir d'achat, et surtout, l'extension du chômage, ne vont-ils pas ramener au devant de la scène les revendications plus traditionnelles ?

Il est évident que les préoccupations de qualité du travail sont primées par les soucis plus élémentaires du gagne-pain quotidien, lorsque la difficulté des temps les remet à l'ordre du jour.

A cet égard, je voudrais faire ici une brève parenthèse pour dire à notre ami Henri Bourbon qu'il y a, dans la note liminaire de présentation de ce colloque, un paragraphe que je regrette. Il semble considérer comme un postulat que nous ne retrouverons jamais un taux de croissance soutenu. Pourquoi dire a priori que le retour à la prospérité est une fausse perspective ? Si on l'annonçait immédiatement, ce serait bien sûr, une illusion. Mais je n'approuve pas cette espèce de jansénisme malthusien qui semble marquer présentement les réflexions de notre famille intellectuelle, en l'écartant des principes qu'elle avait mis en oeuvre lorsqu'elle a, très activement, pris une part prépondérante à la reconstruction et au développement du pays.

Je crois, au contraire, comme je l'avais dit à un précédent colloque que, si nous considérons l'expansion comme un état peccamineux, et malsain comme une fièvre, nous nous condamnons à des lendemains très sombres, notamment au niveau de l'emploi, avec ce que va être l'évolution de notre population active dans les prochaines années.

Ce qui est très intéressant, c'est que, dans la recherche d'une croissance plus élevée, — il nous faut au moins un point de plus que ce que donnerait la prolongation spontanée de la tendance d'aujourd'hui — l'aspiration croissante de tous les acteurs présents dans les entreprises à une reconnaissance de leur autonomie dans leur propre tâche, peut jouer un rôle très positif.

Une économie moderne, dans un environnement de plus en plus aléatoire et mouvant, ne peut croître que si elle est capable d'adaptation rapide pour répliquer victorieusement aux perturbations. Une économie conçue pour la sécurité purement passive des travailleurs ne peut avoir cette vertu. Au contraire, une économie et un système de relations sociales faisant une large place à la décentralisation des informations, des initiatives et des responsabilités, peuvent répondre efficacement au défi des événements, même s'ils prennent parfois l'allure d'une véritable guerre économique.

Bien entendu, si l'on veut que les salariés acceptent certaines responsabilités et certains risques de la vie économique, il faut qu'ils soient mis en état de pouvoir les assumer. Cela nous amène à nous interroger sur les méthodes et les structures de la politique économique et sociale.

Les structures et les méthodes de l'action économique et sociale

A cet égard, si la politique gouvernementale a bien compris qu'il fallait redonner une place importante à la micro-économie, à l'économie d'entreprise, parce que c'est le seul moyen de s'adapter à un environnement qui change vite et à faire face à des mutations profondes comme celles qui sont nécessaires, elle n'a pas suffisamment intégré, je le crois, les conditions de la mutation sociale concomitante. Il y a une micro-économie sociale, une micro-économie de la décentralisation sociale, fondée sur une infrastructure de concertation, d'adaptation, et de conquête par chacun de son autonomie responsable, à son niveau de compétence, qui ne paraît pas retenir assez l'attention des pouvoirs publics, alors qu'elle est le corollaire inséparable de la politique économique proposée dans le sens d'une promotion des relations du travail plus riches de contenu et de responsabilités.

J'ai été tout à l'heure, vivement intéressé par l'analyse de Pierre Rosanvallon, quand il a critiqué l'ensemble de nos dispositifs de négociation sociale. Il a fait allusion à une question qui aurait été posée à ce sujet en 1971. Je me permets de lui dire que si, à l'époque, des questions, aussi réalistes et aussi vigoureuses que celles qu'il a soulevées, avaient été effectivement introduites, je suis certain que la réforme de la loi sur les conventions collectives, qui a été une adaptation utile à l'évolution des choses, serait allée beaucoup plus loin dans le sens d'une promotion des relations du travail plus riches de contenu et de responsabilités.

Le rôle d'hommes et de femmes de votre esprit devrait être, — conformément aux traditions dont beaucoup d'entre nous continuent à s'inspirer, et tout en soutenant des mesures économiques d'assainissement qui sont clairvoyantes et courageuses —, de rappeler qu'il ne pourra y avoir de retour durable à la santé et à l'équilibre économiques, que si les conditions d'une adhésion et d'une participation sociales en profondeur sont réellement acquises.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'évolution des structures et des moyens d'action à laquelle nous assistons depuis quelques années n'est que partiellement satisfaisante. J'ai dit tout à l'heure que j'étais très favorable à la restauration d'une économie restituant aux entreprises, en matière de prix et donc de volume d'investissement, leur pleine capacité, pourvu que soient simultanément réunies les conditions d'une politique sociale de décentralisation de l'initiative et d'adaptabilité

des personnes et des collectivités de travail aux changements inéluctables.

Mais une organisation, voulant se donner des capacités importantes et variées, doit se structurer en niveaux superposés, dotés de compétences hiérarchisées. Cela n'est nullement contraire à la décentralisation, si est respectué le « principe de subsidiarité » cher aux aînés de certains d'entre nous. Et sur ce point, je dois le dire, je ne suis pas d'accord avec Henri Lepage et certains de ses amis. Si je me félicite avec eux de voir mieux reconnaître le rôle du marché, je ne pense pas qu'il faille pour autant négliger l'importance des autres niveaux, celui de la régulation conjoncturelle et celui du Plan.

Le marché ne peut pas tout régler. Il y a un certain nombre de données de la vie économique, de la vie sociale, qui ne peuvent pas être intégrés dans les rapports marchands. Même ceux dont les travaux et les démarches, aux Etats-Unis, inspirent souvent Henri Lepage, reconnaissent les limites de l'approche marchande, parce qu'il y a des limites à la possibilité de tout régler par voie d'échange ou par voie de contrat, ne serait-ce qu'en raison de ce qu'on appelle le coût de l'information et le coût de la négociation. Il y aussi des finalités collectives qui ne peuvent pas être perçues et saisies au niveau de l'individu et du petit groupe, et appellent une coordination et un arbitrage supérieurs.

C'est vrai, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social où les niveaux de négociation sont essentiels. Le rôle du Plan reste donc indispensable, même s'il ne peut plus être un plan de programmation prédéterminée, mais doit être un Plan stratégique, un Plan de riposte à l'imprévisible, selon des concepts que la théorie cybernétique, au sens large, nous a fait découvrir.

Dans le prolongement de ces réflexions sur l'articulation des actions périphériques et centrales, je voudrais ajouter un mot sur l'information.

Il est bien évident qu'il ne peut pas y avoir d'adaptabilité d'un système décentralisé, surtout quand il est plus ou moins conflictuel, s'il n'y a pas, en même temps, une diffusion extrêmement large de l'information.

Nous ne pouvons plus réguler nos systèmes sociaux par la contrainte, tant mieux ! mais sachons les réguler par l'information. A cet égard, je trouve inquiétantes les conditions dans lesquelles je vois s'esquisser le VIII^{ème} Plan, où les problèmes n'ont pas été, jusqu'à présent, posés dans leur dimension, avec une information pertinente et la volonté de regarder les difficultés en face, pour mobiliser les énergies du pays en vue de les résoudre.

Voici quelques réflexions que m'a suggérées l'audition des deux très brillants rapports qui ont ouvert cette séance. Je souhaite qu'après la discussion qui s'amorce, nous soyons mieux armés, pour faire en sorte, les uns et les autres à nos niveaux respectifs, que se réalise plus

complètement cette dialectique dynamique de l'économie et du social, plus nécessaire que jamais dans une économie de compétition et de redéploiement.

Henri CATHERIN

Est-ce qu'en voulant parler des aspirations nouvelles, on n'a pas un peu oublié les aspirations permanentes des travailleurs ?

Je veux parler des aspirations à plus de justice, à une meilleure répartition des richesses pour une plus grande réduction des inégalités. Je crois au risque de déranger un peu cette assemblée, qu'on peut difficilement demander des sacrifices, en raison de la crise, à des catégories sociales sans montrer l'exemple, quand on appartient aux privilégiés de la fortune ou de la sécurité de l'emploi. Il me semble que des inégalités trop grandes empêchent la bonne orientation de l'économie, en ce sens qu'elles permettent un développement exagéré de certaines industries, telles que les logements de luxe, les bateaux de plaisance, les vacances somptuaires et toutes sortes de gadget, et gênent notre compétitivité en matière économique pour ce qui pourrait se vendre à l'étranger comme la machine outil, l'agro-alimentaire, et autres produits exportables.

Il serait temps de prendre au sérieux cette aspiration permanente d'une réduction des inégalités et quand on se contente de parler d'un freinage des salaires au-delà de 30 000 F par mois, je pense qu'il est choquant d'entendre des choses pareilles alors qu'il est demandé des sacrifices à l'ensemble des travailleurs.

Jean-Pierre PREVOST

Au point où nous en sommes arrivés de notre débat, ce qui me frappe le plus, c'est la résistance aux réalités qui apparaissent dans nos relations sociales, une résistance à la connaissance de l'autre ou à la connaissance des autres.

Connaissance de l'autre d'abord, je crois que Pierre Rosanvallon l'a bien montré dans la mesure où le milieu patronal, les chefs d'entreprise ne parviennent pas à bien comprendre la réalité sociale et les aspirations des travailleurs.

Il est évident que la fuite devant la négociation au niveau de l'entreprise, la chasse aux syndicalistes qui existe encore dans de nombreuses entreprises, le formalisme des relations quand elles s'établissent, tout cela aboutit incontestablement à perturber et à rendre souvent impossibles de véritables négociations dans le domaine social.

Il y a là un problème grave propre à notre pays car il ne se pose pas de la même manière dans les autres grandes démocraties libérales. Les chefs d'entreprise, n'ont pas forcément tous les torts, et Joseph Fontanet a dit qu'il y avait eu des époques où il était plus difficile

d'établir des relations sociales qu'aujourd'hui. Cependant ils continuent le plus souvent à l'heure actuelle à ne pas reconnaître l'autre et à ne pas essayer de connaître les travailleurs en tant que force collective.

Cela apparaît très nettement dans la répugnance considérable des petites entreprises à atteindre ou à dépasser le seuil qui les obligerait à avoir un comité d'entreprise comme si le comité d'entreprise était fatalement la mort de l'entreprise.

Il y a là un premier aspect qui est important et qui mérite réflexion. Il y a ensuite un second aspect de résistance aux réalités qui est la connaissance des autres. Et quand je parle de connaissance des autres, je l'entends au sens où René Foch en a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire connaissance de l'environnement international, connaissance des contraintes.

La classe ouvrière et aussi une grande partie du monde patronal et des professions libérales, encore plus, oublient ces contraintes et ne se rendent pas compte, de la situation nouvelle et difficile dans laquelle nous sommes, situation qui durera très longtemps. Aussi suis-je pour ma part d'accord avec le petit paragraphe de la note explicative du colloque contesté par Joseph Fontanet. Le véritable problème est celui d'une redistribution des richesses entre les pays riches et les autres pays qui sont démographiquement de plus en plus importants, et qui disposent de certains atouts économiques, à l'heure actuelle, en particulier avec le pétrole.

Connaissance de l'autre, connaissance des autres : je pense que derrière cette idée se trouve la voie vraie vers un progrès dans les relations sociales, et pour avancer sur cette voie je n'aperçois que deux possibilités.

L'une qui est l'appel au médiateur, non pas le médiateur de la médiation sociale, mais le médiateur au sens du thaumaturge qui fait tomber les écailles des yeux, de tous ceux qui, journalistes, enseignants et politiques surtout, peuvent essayer de faire comprendre aux uns et aux autres qu'il ne s'agit pas simplement de donner des leçons — on donne une leçon aux travailleurs en leur disant : « vous ne connaissez pas les contraintes », ou on donne une leçon aux patrons en leur disant : « vous ne connaissez pas la réalité sociale » — mais d'apprendre à avoir une attitude pragmatique, réaliste et regarder les choses telles qu'elles sont.

Il y a une autre possibilité qui est celle de l'expérimentation sociale, celle dont Pierre Rosanvallon a un peu tracé les grandes lignes tout à l'heure, celle du travail au niveau de la recherche de solutions pratiques dans l'entreprise. Au fond, Joseph Fontanet parlant de micro économie en faisait l'éloge.. peut être faut-il faire l'éloge du micro-social.

Pour terminer je voudrais dire que la revendication du monde social, à l'heure actuelle n'est pas seulement celle du quantitatif ou du qualitatif, au sens que l'on

donnait à ce mot ces dernières années, mais davantage celle du partage des pouvoirs, de savoir qui commande. Telle est aujourd'hui la nouvelle aspiration sociale : partager les pouvoirs.

René FOCH

Je voudrais dire un mot d'une contrainte dont presque personne ne parle et qui me paraît tout à fait fondamentale, c'est ce qui s'appelle le renversement des termes de l'échange, c'est-à-dire le rapport entre le prix de ce qu'on achète et le prix de ce que l'on vend.

Il faut bien se rendre compte que la prospérité extraordinaire, le taux de croissance rapide que nous avons connu jusqu'à une date récente, étaient dans une certaine mesure fondés sur la baisse, je dis bien la baisse du prix des matières premières et de l'énergie ; par exemple, à la fin des années 60 nous payions notre pétrole moins cher qu'au début des années 60.

Actuellement, la situation est renversée. S'il fallait dans les années 1960 exporter une voiture pour financer l'achat de X tonnes de pétrole, eh bien demain il faudra exporter non pas une, mais deux voitures et peut-être trois pour nous procurer la même quantité de pétrole.

Je voudrais proposer une comparaison. A la station Montparnasse vous avez un tapis roulant qui se déplace à peu près à 3 km/h. Si vous montez sur ce tapis roulant et si vous marchez de façon nonchalante à 3 km/h vous arrivez au bout du tapis roulant relativement vite, à une vitesse de 6 kilomètres à l'heure supérieure à celle d'un piéton normal. Mais si le tapis roulant se met à marcher à l'envers, en faisant toujours du 3 km/h, vous resterez sur place. Cela veut dire que pour avancer faiblement il faut marcher beaucoup plus vite et que si on marche lentement, en fait on régresse.

Jean-Paul ANGEVIN

Je voudrais que M. Lepage reprécise les informations qu'il a données sur l'investissement social ; c'était peut-être un peu provocateur de sa part de dire : la baisse de la capacité de travail et l'absentéisme coûtent cher, raison de plus d'investir afin de les éviter ou de les diminuer. C'est un raisonnement un peu douteux et qui manque de noblesse comme finalité, car l'investissement social n'a pas pour but d'améliorer la productivité des entreprises, mais d'améliorer le sort des travailleurs.

J'aborderai maintenant une autre question d'un tout autre ordre : je pensais, en venant à ce colloque, que lorsque nous parlerions de consensus social, nous dépasserions le problème du débat de la négociation sociale au seul niveau des entreprises, car il y a le problème de l'organisation globale d'une société et de la répartition des tâches à divers niveaux.

Je pose tout de suite la question parce qu'il y a peut-être des gens qui ne relèvent d'aucune négociation : le

cantonner de village n'est pas l'employé d'une grande entreprise. Et il faut, ne l'oublions pas, trouver pour les tâches, mêmes les moins nobles, des gens qui veulent bien s'y consacrer, ceux qu'on a appelés les petits, les obscurs, les sans grades... et dont l'utilité est réelle.

Jean-Marc BROUX

Je désirerais revenir sur les propos du professeur Rosanvallon en ce qui concerne le refus d'une stratégie. Au niveau de l'entreprise, au niveau de l'établissement, on constate une dégradation sérieuse du militantisme, et on peut le regretter, dégradation en quantité, il y a de moins en moins de militants actifs ; et par contre là où le fait syndical s'étend on note aussi une dégradation en qualité. Il est quand même curieux de constater que la plupart des syndiqués n'utilisent pas toutes les possibilités de formation qui existent. Dans le secteur public et para-public, il y a une ordonnance qui prévoit un congé de formation de douze jours qu'il est recommandé de payer. Dans notre propre établissement, nous avons accordé uniquement trois congés d'éducation alors que nous avons 2200 agents.

Alors dialoguer au niveau de l'entreprise et de l'établissement, c'est bien, encore faut-il avoir des interlocuteurs qualifiés, j'ai l'impression et la crainte qu'on en aura de moins en moins.

Il y a aussi un point qui m'intéresse, c'est le fractionnement des conflits : si on donne aux petits cadres le moyen de résoudre un problème localisé je pense que c'est un moyen sérieux de faire avancer les questions.

Jean GRUAT

Pierre Rosanvallon a soulevé des problèmes considérables dans son exposé. Je vais en aborder un ou deux en ce qui me concerne, mais j'ai été marqué par ce qu'il a dit à propos des accords séparés, car là aussi c'est un problème qu'on ne peut pas traiter d'une manière théorique. Les organisations syndicales, comme c'est la tradition en France, se sentent vocation à représenter tous les travailleurs ; dès lors qu'un certain nombre d'entre elles trouvent à réaliser les conditions de la conclusion d'un accord, au nom de quoi voudrait-on interdire qu'elles réalisent ce qui va bénéficier aux travailleurs. Les exemples des années écoulées montrent qu'il n'y a pas eu meilleur défenseur de la politique contractuelle, à un moment donné, que ceux qui n'avaient jamais conclu d'accords en matière de services publics.

J'attends des explications complémentaires à propos de la validité des accords séparés. Je sais qu'il y a des recherches dans cette direction, je ne suis pas certain du tout que la liberté y trouvera son compte si l'on dit que tout un chacun devra subordonner son comportement à celui du voisin. Dans le cadre du recentrage actuel de la C.F.D.T. je ne sais ce qu'aurait pensé cette organisation si, dans les négociations sur le chômage où elle a fré-

quemment fait des propositions, on lui avait dit que sa signature ne valait rien si celle de la C.G.T. n'était pas juxtaposée à la sienne !..

Ce sont des problèmes de ce type qui paraissent soulevés par la nécessité d'unanimité ou d'unanimité lorsqu'il s'agit de conclure des accords.

Je voudrais aborder un autre problème. En un mot cela rejoint ce que vient de dire M. Joseph Fontanet sur l'information : c'est l'insuffisance de moyens d'information des organisations syndicales et surtout le refus d'accès à un certain type d'information économique de la part des chefs d'entreprise, voire des organisations syndicales patronales.

J'ai un exemple tout récent, sur lequel je garderai une certaine discrétion, qui est celui d'une organisation professionnelle patronale annonçant qu'elle va faire une enquête sur les salaires ; les représentants des travailleurs disent qu'il serait intéressant pour eux de connaître les résultats de cette enquête ; on leur répond qu'il n'en est pas question. On m'a dit dans le tuyau de l'oreille : si j'avais fait part à mes ressortissants, de la demande des organisations syndicales ils n'auraient même pas répondu à l'enquête. Cela en dit beaucoup sur ce que pensent certains patrons de la communication en matière économique !

UNE AUDITRICE

Je voudrais demander à M. Lepage qui disait que les organisations syndicales avaient une mentalité d'entrepreneur pourquoi le taux de syndicalisation est si faible.

Henri LEPAGE

Je commencerai par la dernière question. L'analyse que j'ai développée explique aussi les variations des taux de syndicalisation par la théorie des biens collectifs. Un bien collectif est un bien que vous ne pouvez pas vous procurer individuellement sur le marché. Si une organisation le produit, vous en bénéficierez gratuitement. Si vos collègues agissent ensemble pour obtenir un certain gain et si vous faites partie de la communauté qui est affectée par cette décision, vous bénéficierez des bénéfices de celle-ci comme les autres même si vous n'avez pas participé à l'action.

Autrement dit, le syndicat distribuant des biens collectifs, personne n'a intérêt à se syndicaliser.

Comment se fait-il qu'il y ait des gens qui se syndicalisent ? Rosanvallon connaît bien la théorie d'Olson. Il sait que les syndicats ne peuvent vivre que parce qu'ils apportent des services directs, des biens privatifs aux membres adhérents du syndicat dont vous ne pouvez tirer profits ou bénéfices que si vous payez la cotisation syndicale. Prenez le domaine de l'Education Nationale, la M.A.I.F. (Mutuelle des Assurances des Instituteurs de France) est un très bon exemple...

Pierre Rosanvallon- Ce n'est pas mon avis !

Je connais en effet la théorie d'Olson, mais l'exemple de la M.A.I.F. est mauvais, parce que c'est un type de service privé qui ne dépend pas d'une organisation. Olson dit : on rend plus de services privés, ce qui veut dire que le syndiqué ne bénéficie pas seulement de l'avantage de la lutte collective sous forme d'augmentation de salaire, sous forme d'amélioration de la législation sociale, mais que le syndicat donne en tant que tel à ses adhérents des avantages privés. On sait qu'un grand débat, en Allemagne, a été de savoir si le syndicat n'allait pas limiter un certain nombre d'avantages, obtenus par la lutte collective, à ses adhérents. C'est le problème de toutes les caisses d'assistance, etc... Le cas de la M.A.I.F. est d'ordre différent.

Henri Lepage- N'est-ce pas un peu les mêmes gens qu'on retrouve dans la M.A.I.F. ainsi que dans les autres organisations de type syndical ? ce n'est peut-être pas le meilleur exemple. Mais on pourrait en citer d'autres.

Une auditrice- Si les syndicats ont une mentalité d'entrepreneur, les faits prouvent qu'ils ont une mentalité d'entrepreneur vouée à la faillite...

Henri Lepage- La stratégie des organisations est de trouver les meilleurs services possibles qui leur apporteront la meilleure clientèle possible...

Charles Delamare- Pourriez-vous reprendre les questions en les replaçant dans le programme du colloque par rapport aux nouvelles aspirations des travailleurs ?

Henri Lepage- Il y a deux choses à propos des nouvelles aspirations des travailleurs.

Quelqu'un nous a parlé du problème de la redistribution du pouvoir. Pour moi le problème du pouvoir est un problème de structure, d'organisation : quand j'ai parlé tout à l'heure des nouvelles aspirations des travailleurs, je n'ai peut-être pas été assez précis. Je pense qu'il faut distinguer deux types d'amélioration de type qualitatif :

La première amélioration qualitative, amélioration de type physique, c'est l'environnement du lieu de travail, l'aménagement des horaires de travail, l'aménagement de la semaine de travail... cela peut aller très loin dans le détail.

Le deuxième type d'innovation qualitative est l'innovation organisationnelle. C'est à dire l'introduction de nouveaux systèmes ou de nouvelles techniques d'organisation, dans les processus de décision au sein de l'entreprise. C'est cela qui affecte la distribution du pouvoir.

On assiste à un éclatement des entreprises en un certain nombre de systèmes plus ou moins autonomes : éclatement des décisions, décentralisation de la décision,

partage de la décision, mise en place de nouveaux circuits d'information etc...

Je veux attirer l'attention sur le fait que le problème de la distribution, de la décision et de l'organisation c'est le problème du pouvoir. Ce que j'essayais de montrer, c'est que dans une mécanique de marché, les contraintes de rentabilité de l'entreprise et de la concurrence contraignent les entreprises à prendre davantage en compte les aspirations qualitatives, notamment les problèmes organisationnels. C'est par là que l'ensemble des entreprises vont produire de nouveaux systèmes d'intégration des responsabilités au sein même de l'entreprise.

Pierre ROSANVALLON

Je répondrai en deux mots parce que mon exposé introductif s'était situé sur un plan très différent de celui de Lepage. J'ai parlé beaucoup plus concrètement des problèmes de la négociation collective en France et beaucoup moins de la théorie de la négociation sociale, mais je voudrais dire en deux mots mon désaccord le plus complet avec l'exposé théorique qu'il a fait parce que celui-ci revient à dire qu'il y a, au fond, dans tous les comportements sociaux une unité de mesure, de commensurabilité unique qui serait celle de l'intérêt, de l'utilité. C'est reporter à l'intérieur même de la sociologie les problèmes et les difficultés qui sont propres à la théorie, pour parler comme Walras, de l'économie pure. Je ne pense pas que cette tentative, consistant à vouloir élargir les méthodes économiques classiques à l'ensemble des comportements sociaux, puisse être pratiquement très utile.

Je dis qu'on peut au mieux décrire sur le papier une sorte de capitalisme utopique qui serait un capitalisme sans monopole, un capitalisme de petits entrepreneurs, un capitalisme « fluide » ; tout cela est une forme d'utopie sur le capitalisme. Je pense que ce discours n'est pas neutre parce qu'actuellement il est vrai que face à une certaine crise de la pensée politique de gauche, il y a un retour en force assez grand du libéralisme qui n'est plus une doctrine honteuse. Pendant 40 ans, M. Raymond Aron a eu pour partenaire principal Marx. Le grand problème de sa vie, c'était de dialoguer avec Marx. Aujourd'hui, c'est vrai que le libéralisme relève la tête et qu'il voudrait ne plus apparaître comme une doctrine passéiste qui a toujours à se justifier et qui se conçoit comme coupable.

Je lis Henri Lepage avec beaucoup d'intérêt, d'attention, je ne prends pas du tout pour des choses superficielles ce qu'il raconte, ce qu'il écrit, cela me semble même intellectuellement important. Cependant, sur le fond, il me semble que Henri Lepage n'apporte pas de contribution pratique à la résolution des problèmes qui nous sont posés. Ses travaux dessinent une espèce de capitalisme utopique.

On parle d'une conception utopique de l'économie de marché : l'économie de marché serait formidable s'il n'y

avait ni frictions, ni monopoles, ni cartels, ni rapports de forces, simplement des micro individualités qui s'ajusteraient par une sorte d'automatisme social. L'automatisme social qui est l'élargissement de cette démarche à l'ensemble des problèmes sociaux me semble profondément discutable aussi bien sur le plan de la méthode que sur le plan de l'utilité pratique.

Henri Lepage- Excusez-moi de réagir aussi rapidement à ce qu'a dit Pierre Rosanvallon.

Notamment sur sa description du capitalisme utopique. Je lui réponds, puisqu'il a cité le nom de Walras, qu'il est plus prisonnier que nous des idées walrasiennes en ce sens que le capitalisme utopique fluide sans groupe de pression, sans conflits, sans problèmes de pouvoir ce n'est pas du tout ce que nous décrivons.

Son analyse économique est un paradigme qui permet d'analyser comment fonctionnent les systèmes sociaux. Ce n'est qu'un instrument d'analyse, ce n'est que cela. Ce que nous entendons est qu'il est vraisemblablement plus performant et plus efficace que les paradigmes rivaux qui essaient d'expliquer la même chose. C'est tout le débat.

Charles Delamare- Mettons fin à ce débat qui se situe à un très haut niveau d'abstraction. Je vais demander à Pierre Rosanvallon de répondre concrètement aux questions qui lui sont adressées.

Pierre ROSANVALLON

Je voudrais revenir sur quatre problèmes plus précis.

La première question qui avait été abordée par M. Fontanet soulevait le problème du coût du qualitatif. Je suis de plus en plus réticent pour employer cette distinction quantitatif/qualitatif, parce que les faits montrent bien que le capitalisme est toujours une traduction quantitative et que le quantitatif en matière de réduction des salaires a une dimension qualitative, sinon sociale.

Il me semble qu'en tout état de cause un des coûts les plus importants du qualitatif, pour revenir temporairement à cette expression, qu'il a lui-même employée, c'est le coût en termes de pouvoir. Il est fréquent de voir dans des entreprises des conflits se développer, malgré un coût extrêmement élevé pour l'entreprise elle-même, pour ne pas « lâcher du lest » sur la base du principe : « le chef d'entreprise n'a pas à répondre à la pression syndicale ; à la pression salariale ». Il me semble que le coût qualitatif le plus difficile à supporter, est le coût en termes de changement des structures de pouvoir dans l'entreprise. Il y a de ce point de vue une distance qui me paraît extrêmement grande entre la théorie de l'entrepreneur, comme manager, et la réalité du pouvoir patronal dans l'entreprise. On fait comme si être patron était un métier comme les autres, comme les syndicalistes font eux-mêmes leur métier etc... ; cette vision n'est pas celle de la réalité sociale, les patrons d'entreprise ne pen-

sent pas qu'ils font un métier comme les autres, ils pensent qu'à ce métier est lié un type d'attribut, même s'il n'est pas lié à la propriété, et que ce type d'attribut ne se remet pas en cause facilement.

C'est une chose sur laquelle il est important d'insister parce que même dans des expériences de modification des conditions de travail, on voit que cet aspect est décisif. Une expérimentation sur les conditions de travail octroyée du sommet et une expérimentation décidée par les travailleurs, ce n'est pas la même chose pour le patron ! S'il est prêt à faire un certain nombre de choses dans le premier cas, il est généralement beaucoup plus réticent dans le second.

Il y a un deuxième problème qui rejoint celui-là, c'est celui de l'expérimentation au niveau micro-social.

Personnellement, j'ai contribué à développer ce terme d'expérimentation sociale, mais je n'entends pas le limiter au micro-social. Il me semble que ce terme n'a de sens que s'il s'articule sur des politiques de réformes de structure. Car il n'y aurait rien de plus limité que de permettre des aménagements dans des secteurs périphériques, ou dans les bas niveaux d'organisation d'entreprise sans remettre en cause l'ensemble du fonctionnement de l'entreprise. Ceci étant dit, il m'apparaît important, et la C.F.D.T. avait développé cette argumentation l'année dernière, de prendre en compte le fait qu'il n'y a pas de sensibilisation des travailleurs au problème de la responsabilité dans l'entreprise, au problème du pouvoir si ce n'est à partir de questions concrètes.

Les travailleurs ne se mobiliseront pas pour désigner des camarades à un Conseil d'administration, ils ne seront pas prêts à se battre pour des choses de ce type, alors qu'ils seront prêts à le faire pour que des conditions de travail et des modes d'organisation du travail dans leur atelier changent.

Quand on dit : l'autogestion n'intéresse pas les travailleurs, ils ne veulent pas prendre de responsabilités... que de fois me suis-je vu répondre ce genre de chose... Je dis que tout dépend du niveau d'appréhension auquel sont saisis les problèmes. Evidemment, si dire : l'autogestion c'est nommer vos représentants au conseil d'administration, je pense que cela n'intéresse pas majoritairement les travailleurs. Si on dit : un processus autogestionnaire commence par l'intervention pratique sur les problèmes de l'atelier qui sont immédiatement les vôtres, alors là oui cela peut intéresser les gens. Il n'y a pas de meilleur moyen de disqualifier une démarche que de prétendre l'appliquer à un niveau qui n'est pas opératoire.

La troisième question portait sur la crise du militantisme. C'est vrai, elle existe, mais je ferai une remarque, c'est qu'elle est plus grave dans les organisations politiques que dans les organisations syndicales pour une raison très simple, c'est que la crise du militantisme traduit,

la lassitude, la fatigue du militantisme qui ne se traduit qu'en termes de discussions théoriques, du militantisme qui n'est qu'un militantisme idéologique. Or, de ce point de vue là le militantisme syndical a une supériorité naturelle sur le militantisme politique, c'est que le militantisme syndical produit des effets concrets. Le militant politique a l'impression d'être à la base d'une immense pyramide et pour agir son action ne passe qu'à travers une forme de démultiplication extrêmement complexe, alors que l'action du militant syndical dans l'entreprise est plus immédiatement visible.

Donc, je suis d'accord sur une forme de la crise du militantisme et je répète qu'elle est plus forte dans le milieu politique que dans le milieu syndical ; mais le fait même de son existence dans le milieu syndical pose une question aux organisations syndicales sur leur forme de fonctionnement.

Dans certains cas, la crise du militantisme, qui existe aussi, je l'ai dit, dans les organisations syndicales, est liée à un trop plein de débats idéologiques, à un manque d'actions concrètes. Il me semble que ce qu'on a appelé le recentrage de la C.F.D.T. traduit également la volonté de donner une réponse à cette forme de crise du militantisme en faisant des militants des intervenants actifs et pas simplement des agents de transmission lointains de mots d'ordre nationaux, d'où la grande discussion continuelle sur les journées nationales d'action, sur les rapports entre cette forme d'activité qui n'a une efficacité que de façon globale et une action plus décentralisée. Vous voyez la trame du débat très important entre C.G.T. et C.F.D.T.

Dernière question, les accords séparés. Elle devient très difficile si on veut la gérer de façon pratique. A partir de quand commence la définition d'un accord séparé ? L'unanimité ne me semble pas une bonne règle à adopter.

Est-ce c'est 20 %, 33 %, 50 % ? Il faudrait en discuter avec les organisations syndicales concernées. Ceci étant dit, nous connaissons tous des branches professionnelles dans lesquelles étaient signés des accords où les organisations syndicales signataires ne représentaient pas plus, disons dans certains cas, de 10 % des résultats aux élections professionnelles (délégués d'entreprise, délégués du personnel) et donc, là, ce n'est pas assez.

Si vous voulez le fond de ma pensée, je pense que si l'on va vers une diminution de la pratique des accords séparés, il y aurait peut-être une clarification entre les Organisations syndicales représentatives et il se pourrait que les rapports de forces entre ces cinq Organisations représentatives se trouvent modifiés considérablement. J'entends par là que la diminution de la pratique des accords séparés pourrait modifier les rapports de forces entre F.O., C.F.D.T., C.G.T. à long terme, à moyen terme même ; en ce sens-là, l'enjeu n'est pas seulement celui d'une clarification des conditions de la négociation

sociale, il est également celui d'une redistribution des cartes à l'intérieur des syndicats représentatifs.

Michel DRANCOURT

J'ai écouté attentivement cette deuxième partie du débat, avec les conclusions d'Henri Lepage et de Pierre Rosanvallon. Beaucoup d'idées ont été avancées. Je crois qu'il faudra ne pas perdre de vue le thème général : « crise économique et consensus social ».

Je réagis à certains propos de M. Catherin dont l'un notamment m'a fait bondir, lorsqu'il a dit que les industries de luxe empêchaient l'exportation de machines outils. Cette approche me paraît absolument fautive parce que peut-être que le moyen d'assurer le meilleur sort d'un certain nombre de travailleurs c'est de vendre beaucoup de bateaux de plaisance, si c'est justement cela qu'on peut exporter. Penser que les industries agro-alimentaires subissent des inconvénients du fait des industries de luxe est contraire à la réalité des faits, car lorsque vous regardez la réalité de l'agriculture française, vous constatez, en la comparant à l'agriculture hollandaise, que tandis que ce qui fait la satisfaction des hollandais, c'est de vendre beaucoup de légumes, ce qui fait la difficulté de l'agriculture française, c'est d'avoir trop de sucre. Première remarque.

La deuxième concerne quelques données sur les chefs d'entreprise. Parmi ceux-ci il y a une catégorie de chefs d'entreprise qui est quelquefois insupportable, mais dont on est bien content qu'ils existent et qu'on appelle les chefs des petites, voire des moyennes entreprises. Il ne faut pas oublier que dans bien des cas les hommes qui sont à la tête de ces affaires les ont créées et en sont peu ou prou propriétaires, ils ont une affectivité particulière à l'égard de leur entreprise. Quand on leur dit qu'ils vont devoir supporter quelques contraintes, qu'elles soient administratives, qu'elles soient professionnelles, qu'elles soient législatives, ou qu'elles soient syndicales, ils ont souvent tendance à considérer ces contraintes comme une gêne, un empêchement à la bonne marche de leur entreprise et à son développement.

Je suis, quant à moi, persuadé que si on arrivait à dépassionner le problème syndical et à lever l'interdiction de présenter de multiples syndicats au premier tour des élections, on constaterait, au bout d'un certain temps, qu'on retrouve quand même à la fin les grandes organisations syndicales les plus représentatives qui ne courraient donc pas grand risque à accepter cette preuve de démocratie formelle et de démocratie réelle. Il faut savoir que ce problème de la liberté de candidature aux élections syndicales est une des raisons pour lesquelles le petit chef d'entreprise se bloque psychologiquement.

Il est vrai qu'il faut parler avec les salariés pour savoir ce qu'ils pensent, mais je rappelle qu'il faut aussi parler avec les chefs d'entreprise pour savoir ce qu'ils pensent, car beaucoup d'esprits généreux ont sur le patronat, les entreprises, des idées fausses, tout simplement parce

qu'ils ne les connaissent pas. Rappelez-vous que dans le tissu industriel il existe l'individualiste qui a créé son entreprise contre vents et marées et contre les entreprises environnantes, c'est donc quelqu'un qui est méfiant et qui souhaite qu'un certain nombre de règles du jeu soient tenues et respectées.

A contrario, ce qui est très intéressant par rapport au problème des négociations, c'est d'observer comment les choses se passent lorsque l'on est à la tête d'une entreprise qui a des établissements ou des sociétés dans beaucoup de pays du monde. Je peux vous dire que s'il est un domaine où le nationalisme est le plus fort c'est bien le domaine social, et j'ai pu constater que souvent les grandes discussions que vous avez les uns et les autres sont typiquement françaises. Il n'y a pas ce type de discussion en Allemagne, au Canada ou en Australie. Cela ne signifie pas du tout qu'il n'y ait pas dans ces pays des discussions sociales vigoureuses, avec quelquefois des syndicats professionnels très efficaces qui jouent essentiellement l'intérêt direct des gens qu'ils représentent.

Il me semble en ce qui concerne les aspirations des travailleurs (il y a les aspirations nouvelles, mais il y a aussi les classiques) que les syndicats manquent de professionnalisme pour savoir où intervenir efficacement pour obtenir le plus et dans quelles conditions. Je pense personnellement en outre que les nouvelles aspirations sont encore un peu trop intellectuelles pour être réellement traduites dans la négociation sociale.

André HEURTEBISE

Je ne suis pas intervenu dans le premier débat, je vais le faire maintenant, en regrettant que celui-ci soit placé sur un plan trop théorique.

En effet, si au travers de quelques déclarations j'ai pu vaguement reconnaître des caricatures de syndicaliste, je ne me suis pas senti concerné par les divers arguments. Peut-être dans les exposés introductifs a-t-il manqué un intervenant syndicaliste. Quoiqu'il en soit, je me réserve ce soir, de dire un certain nombre de choses, puisque « France-Forum » m'a invité à la table ronde.

Tout à l'heure, on a posé une question à M. Rosanvallon et je crois qu'il a répondu en donnant deux affirmations qui m'apparaissent comme fondamentalement contradictoires.

Vous avez indiqué, M. Rosanvallon qu'il y avait moins de militantisme dans les partis politiques que dans les syndicats ou plus précisément que l'affaiblissement du militantisme dans le milieu syndical était moins prononcé que dans les partis politiques. Vous avez conclu en disant que vous pensiez que les syndicats qui ne pratiqueraient plus les accords séparés auraient une évolution favorable dans l'avenir.

Or, c'est bien justement l'introduction de la politique

dans le mouvement syndical qui a provoqué un certain affaiblissement du militantisme. J'aurais tendance à penser que les organisations ne préconisant aucune orientation politique, ne donnant aucune directive politique, auront dans l'avenir davantage de chance de réaliser une expansion.

Cela étant dit, le lieu où se joue le débat social n'est pas limité exclusivement à l'entreprise.

Il y a quantité d'autres lieux de débats, ne serait-ce qu'au niveau des commissions du Plan, au niveau du Conseil Economique et Social qui lui m'apparaît être un espace de concertation et de consultation hautement privilégié entre les différents groupes socio-professionnels.

De plus, la structure des entreprises influence considérablement le jeu social. On ne peut pas mettre sur un pied d'équivalence celui qui s'établit dans une entreprise nationale et dans une entreprise à capital privé, voire une multinationale.

Actuellement, l'OCDE, l'ONU, le BIT se préoccupent du débat social dans les multinationales. Les codes de bonne conduite n'ayant pas de caractère contraignant sur le plan strictement juridique, il est encore extrêmement difficile de les faire respecter par chacun des partenaires sociaux.

Voilà quelques unes des remarques que je voulais soulever et qui touchent beaucoup plus à la pratique de la négociation sociale qu'à toute considération d'ordre théorique.

Charles DELAMARE

Merci à Pierre Ronsavallon et à Henri Lepage et à vous tous. Nous allons maintenant conclure les travaux de la matinée. Nous sommes allés à la recherche d'un possible consensus dans le cadre de la présente crise économique; je crois que nous avons peut-être réussi à trouver un consensus sur la définition du problème lui-même, nous avons tous, ou presque tous, conscience que l'efficacité sociale ne peut se passer d'efficacité économique, ce qui est presque une évidence, mais surtout nous avons conscience que les nouvelles aspirations des travailleurs sont écloses au moment où de nouvelles conditions économiques se sont développées, lesquelles ne vont pas actuellement dans un sens qui facilite les aspirations des travailleurs. C'est là tout le problème.

En ce qui concerne les actions à mener, nous ne sommes pas encore arrivés à un consensus. Joseph Fontanet a formulé une remarque qui permettrait de résumer assez bien les débats de ce matin, à savoir que la mutation économique n'a pas assez intégré la mutation sociale.

Je terminerai par le paradoxe de Gérard Adam qui a dit en quelque sorte: « nous ne savons pas où nous allons, mais nous sommes décidés à y aller ensemble ». C'est une bonne définition du consensus!

L'HOMME POLITIQUE ET LE DEBAT SOCIAL

Rapports de Jean-Pierre ABELIN
et Christian PIERRET

Alain POHER
Président du Sénat

Mesdames, Messieurs, Chers amis, mon emploi du temps ne me permet pas de participer pleinement à ce Colloque et je le regrette.

J'ai connu ces Colloques de « France-Forum » voici plusieurs années et j'en ai été un participant assidu.

Je ne voulais pas renoncer à l'occasion qui m'est donnée de vous saluer et de dire à Henri Bourbon et à ses amis qu'alors que dans les Assemblées parlementaires on étudie souvent les problèmes dans la précipitation d'un calendrier surchargé et dans la préoccupation du quotidien, les travaux et les débats de ces colloques, en revanche, sont toujours très riches et porteurs de suggestions utiles pour l'avenir.

« France-Forum » a parmi d'autres mérites celui d'avoir subsisté alors que, je le sais, la situation des publications de ce genre n'est pas facile.

Chers amis, bonne chance pour vos travaux ; qu'ils aident à préparer l'avenir et à mieux affronter, dans ces temps troublés, les problèmes majeurs qui nous préoccupent tous. La démocratie exige un effort sans cesse renouvelé de dialogue, de réflexion et d'adaptation ; de cet effort « France-Forum » prend une part importante.

René PUCHEU
Président de séance

En guise d'introduction à ce troisième « acte » de notre réflexion commune, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'appeler votre attention sur une originalité du débat que voici et sur sa raison d'être.

Vous n'avez pas été sans le remarquer, les organisateurs de ce Colloque ont fait appel, pour ouvrir notre discussion, à deux « nouveaux leaders » : Jean-Pierre Abelin, député CDS-UDF et Christian Pierret, député P.S. Cela ne manque pas d'être significatif.

Encore que la prospective ne soit évidemment pas réservée à certaines classes d'âge, il y a dans ce choix la volonté de nous obliger à explorer notre thème non seulement au grand jour de l'actualité mais tout autant — voire plus — dans la perspective du devenir.

Voilà pour l'originalité.

Quant à la raison d'être de ce débat, elle tient à deux circonstances :

1) *le nouveau rôle des acteurs sociaux* — et d'abord des syndicats professionnels — dans le fonctionnement de nos sociétés et, en particulier, de la société française.

Je sortirai des limites de ma charge de simple introducteur en développant ce point qui, au surplus, le fut ce matin. Dès lors, il suffira que j'évoque quelques faits hautement symboliques par rapport à notre point de vue d'à présent :

Au lendemain des élections législatives on a vu le Président de la République commencer ses entretiens en recevant les leaders syndicaux. N'est-ce pas un signe que les « partenaires sociaux » sont reconnus comme des acteurs « à part entière ».

Bien sûr, il faut être prudent. Nous devons nuancer cette impression, puisque l'on a constaté que s'il est vrai qu'au niveau national, les syndicats sont peut-être davantage reconnus qu'ils ne l'ont jamais été, c'est moins net au niveau de l'entreprise.

Évoquons un autre fait plus éloigné : en 1968, la Conférence de Grenelle, c'est-à-dire une négociation Gouvernement-Syndicats, a constitué une des procédures fondamentales du dénouement de la crise. Le Parlement, on l'a beaucoup souligné à l'époque, a été comme tenu à l'écart.

Dans l'entre-deux 68/78, il a été beaucoup parlé au début des années 70, de la « politique contractuelle ». Celle-ci a été conduite hors de circuits parlementaires. A telle enseigne que le 12 juillet 1971, les leaders parlementaires de l'U.D.R. protestaient contre le désaisissement du Parlement. Sans conteste, la « classe politique » a ressenti un malaise face à l'émergence des pouvoirs « sociaux » qu'elle a perçu comme des concurrents.

Ainsi, une série de signes indiquent que les forces sociales, que les forces animatrices du débat social sont en train de prendre une place nouvelle. Sans se substituer aux partis politiques, elles privent ceux-ci du monopole de la « représentation » et de l'expression des besoins, des aspirations. Quand le gouvernement veut ou doit prendre en charge ceux-là et celles-ci, il ne lui suffit plus de consulter ces intermédiaires que sont les représentants « élus », il sent le besoin aussi d'entendre cet autre pouvoir qu'est le pouvoir syndical.

2) *l'histoire tumultueuse des rapports du « politique » et du « social » en France.* Sans conteste, l'histoire des relations entre ces deux concepts et la problématique qui nous conduit à les penser plus ou moins l'un contre l'autre est, en partie, une singularité culturelle française. Michel Drancourt l'a relevé ce matin, avec pertinence. Cela étant, nous sommes en France et les choses sont ce qu'elles sont.

Sur ce point encore, je me garderai d'accaparer trop longtemps la parole. Pas question donc de nous pencher sur l'histoire des liaisons et des séparations du « Politique » et du « Social » qui furent dans un premier âge comme juxtaposés — ce qui permettrait d'être « militant social » sans « faire de la politique » — puis inclinèrent à se conjoindre — le politique se subordonnant le

« social » — et qui tendent à nouveau à prendre leurs distances. Du moins, si l'on en croit le professeur Burdeau qui voit dans la « rébellion du social » contre la politique un des traits de la mutation présente.

Plus ponctuellement, évoquons quelques faits notables : les procédures de planification « à la française », telles que les a inventées Jean Monnet, ont été imaginées afin de permettre au débat social et économique de se nouer et de se dérouler hors des institutions politiques. Jean Monnet étant convaincu que le débat politique était stérile et que pour construire efficacement, il fallait isoler le « social » et l'économique du débat politique.

Voilà pourquoi, les partis politiques sont exclus des Commissions du Plan.

Remontons plus loin. Dans la Charte d'Amiens, en 1906, il était dit : « Le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ».

Les partis politiques étaient traités comme de vulgaires sectes. Dans « l'esprit d'Amiens », la société de demain devait naître à partir du syndicalisme, dans les feux de la lutte sociale.

C'est une charte qui n'est pas périmée. Dans un de ses récents interviews, donné à l'hebdomadaire « Maintenant », Edmond Maire insistait sur le fait que la logique politique et la logique syndicale doivent fonctionner séparément. Si elles se rencontraient, tant mieux ! Si elles ne se rencontraient pas, tant pis ! Et, dans son approche, tant pis pour la logique politique, ce me semble !

Remontons encore plus haut. Il est clair que chez les pères fondateurs de la pensée socialiste en France, chez Saint-Simon notamment, l'anti-politisme était radical ; lui et bien d'autres pensaient que le pouvoir des producteurs finirait par se substituer au pouvoir politique et que ce nouveau pouvoir abolirait « le pouvoir » en tant que phénomène social.

Bref, aussi bien les faits d'actualité qui semblent véhiculer une valorisation du social et une marginalisation du politique — tant au niveau du fonctionnement institutionnel qu'à celui de la conscience — que la manière française de camper le Politique et le Social face à face, voire l'un contre l'autre, rendaient nécessaire que nous demandions à deux hommes politiques comment ils situaient la politique par rapport au social et inversement.

Étant donné le temps limité qui nous est imparti, nous ne pourrions envisager d'examiner l'ensemble de cet immense problème. Nous avons cru opératoire de leur proposer de nous confier leur point de vue à partir de

trois questions :

— la première dépasse il est vrai notre thème. Mais elle est nécessaire et aussi bien elle nous aidera à faire la transition avec ce matin. Donc, nous demanderons à Jean Pierre Abelin et à Christian Pierret : comment analysez-vous la situation présente ? pensez-vous que nous traversons une crise ou que nous vivons une mutation ? Qu'en pensez-vous ? Quelles sont les sources de cette crise ou de cette mutation ? Quelles issues imaginez-vous ?

Evidemment, ces questions sont énormes. Je solliciterai de nos deux intervenants un aperçu rapide.

— la seconde question est, elle, centrale par rapport à notre thème. Elle porte sur la part et le rôle que pourrait ou devrait avoir et jouer les syndicats dans la vie « sociale ».

Je la poserai, différemment, à chacun de nos intervenants.

M'adressant à Jean-Pierre Abelin, je suis tenté de lui dire ceci : le « nouveau libéralisme paraît rêver du modèle allemand ». Mais, dans le modèle allemand, le pouvoir des syndicats est institutionnalisé. En France, les chefs d'entreprise sont beaucoup plus réticents à reconnaître le pouvoir syndical et ce que nous avons entendu, ce matin, va dans ce sens. A entendre Henri Lepage, on se demande si dans le nouveau libéralisme, le syndicat a un rôle.

Alors, Jean-Pierre Abelin, est-ce que, dans le nouveau libéralisme, le syndicat a sa place, ou bien faut-il en faire l'économie ?

Me tournant ensuite vers Christian Pierret, je lui demanderai : dans la perspective d'un socialisme autogestionnaire, quelle serait la fonction, quel serait le rôle du Syndicat ou des Syndicats ? Le Syndicat ne serait-il pas acculé à devenir un pouvoir gestionnaire ? Or, la tradition française n'est-elle pas que le syndicat soit un organisme de contestation et pas un organisme de gestion. Cette reconversion est-elle pensable, est-elle imaginable, selon vous ?

Enfin, la dernière question relève de l'impertinence, avec évidemment cette pointe d'antiparlementarisme qui est en tout Français, j'aurais envie de demander à ces deux jeunes députés : vraiment, avez-vous l'impression de servir à quelque chose ? La récente session extraordinaire sur l'emploi a beaucoup ému la presse, sinon les Français qui n'en attendaient pas grand chose : Les partis, Gérard Adam le disait ce matin, ont l'air de « super-forces syndicales ». Ils semblent en rajouter, bourdonner autour des chars syndicaux mais sans avoir de position originale ? En définitive, n'y aurait-il pas que deux acteurs importants : le Gouvernement d'une part et les Syndicats d'autre part. N'avez-vous pas l'impression que le parlementaire en particulier ne sert plus à grand

chose ? Quelle place voyez-vous à la politique, dans ces grands problèmes sociaux qui sont les problèmes essentiels de notre société ? Les parlementaires, est-ce encore utile ? Pardonnez, Messieurs, mon irrespect. Dans tout animateur il doit y avoir du provocateur.

RAPPORTS

Jean-Pierre ABELIN

Je vous rassure, Monsieur le Président, vos questions ne sont pas provocantes, simplement elles sont un peu vastes : la crise, le rôle des syndicats, le rôle de l'homme politique ; vous me permettrez de ne pas m'appesantir sur l'analyse des raisons de la crise que nous vivons.

Je voudrais seulement faire une remarque préliminaire qui rejoint celle de certains interlocuteurs de ce matin, au sujet de « la crise », à savoir qu'il ne me paraît pas tout à fait juste de parler de crise. Je crois que c'est un terme commode dans la discussion mais qu'il ne reflète pas la situation dans laquelle nous nous trouvons. En effet, le terme de « crise » dépeint un état passager, peu durable et l'on peut rêver à un retour à la normale, qui serait l'état antérieur. Par conséquent, je crois que, sous ces deux aspects, ce terme de crise n'est pas bon.

En fait, nous savons que nous assistons à un formidable bouleversement de l'équilibre mondial, au niveau des richesses et des forces, qui se répercute en profondeur sur l'état de nos sociétés occidentales développées. La société française en subit le contre-coup à 3 niveaux.

D'abord au niveau économique ; toute l'économie française est « fragilisée », est rendue de plus en plus sensible à des variations de l'environnement international, et je crois qu'il faut encore le souligner même si M. Raymond Barre en parle très souvent, car c'est une situation relativement neuve. Nous avons vécu, pendant longtemps, sous le protectionnisme, puis nous avons vécu sur notre Empire, enfin, nous avons vécu sur un tiers monde divisé. Il n'en est plus rien.

Ensuite, deuxième contre-coup, au niveau social. Je crois que cela remet en question tout à fait notre modèle de cheminement vers le progrès social qui était basé essentiellement sur la croissance et sur l'inflation. La croissance, était telle que le débat social se réduisait pour l'essentiel à la répartition des fruits de l'expansion. L'inflation quant à elle, permettait de résoudre les conflits et de les dépasser, de les élever, au détriment de ceux qui n'étaient pas protégés de cette inflation, car ils n'avaient pas des revenus indexés.

Là encore, nous savons ce qu'est devenue la croissance. Elle a diminué de moitié, je crois que ce sera durable. Et au niveau de l'inflation, nous sommes obligés, pour raisons de compétitivité nouvelle, de lutter contre.

Nous avons pris un certain nombre d'habitudes au niveau du social de distribution. Je pense qu'il sera extrêmement dur de changer de politique mais c'est nécessaire.

Enfin, il y a un contre-coup au niveau politique : le moins que l'on puisse dire, et le débat sur l'emploi nous l'a prouvé, c'est qu'il n'existe pas d'unité dans l'analyse de la crise parmi les forces politiques françaises, à tel point qu'on a pu dire que l'échec de la Gauche, en tout cas la rupture des négociations à Gauche, étaient dus à l'analyse du Parti Communiste sur la dégradation du système capitaliste mondial. Je crois que la conséquence la plus dramatique et la plus dangereuse pour le consensus social, c'est le fait qu'on a créé, qu'on crée actuellement de nouveaux exclus et de nouvelles ségrégations. Je veux parler de la montée du chômage et je dirai qu'autant la prospérité et la croissance avaient bien mis en relief l'importance de l'argent dans notre société et les ségrégations par l'argent, autant il y a un certain nombre de difficultés qui montrent bien la place du travail dans notre société et les nouvelles discriminations que l'absence de travail crée.

Jean-Pierre Abelin

Je pense que nous sommes en présence de 3 sortes de Français : nous avons d'abord, les demandeurs d'emploi, qui recherchent un emploi, qui sont sur le qui-vive. Puis, nous avons les gens au travail mais dont l'emploi peut être menacé. Enfin, nous avons une troisième catégorie, un peu plus privilégiée, qui est celle de ceux dont le statut même ne permet pas la remise en question de cet emploi. Je crois que nous aurons, au niveau culturel, et cela deviendra de plus en plus important au fur et à mesure que le chômage augmentera, des phénomènes très graves.

Face à cette crise, il est certain que nous pouvons déplorer l'insuffisance des réponses traditionnelles : réponses des idéologies et celles des Partis.

Réponses des idéologies, je ne m'y attarderai pas puisque c'est un des thèmes principaux de France-Forum et de ses animateurs.

Réponses, ou plutôt insuffisance de réponses des Partis : je vois que l'actualisation des programmes est toujours aussi difficile, aussi bien à Gauche que dans la Majorité. Or, dans ces programmes, il faut répondre à deux problèmes : bien sûr, au redressement de notre économie, qui est un impératif et une contrainte majeurs ; mais aussi à la reconstruction d'un tissu social, la reconstitution d'un certain consensus, et c'est le thème de notre débat.

En ce qui concerne votre deuxième question, qui est plus personnelle : le rôle du syndicat, pour un nouveau libéral ; vous me permettrez tout d'abord de dire que je n'accepte pas ce terme de « nouveau libéral ». Il n'y a pas tellement longtemps, un journaliste a posé, dans un de ses articles, la question suivante : l'économie française est-elle libérale ? Je crois que la réponse — et je ne veux pas trahir le fond de sa pensée — était mitigée : il faisait observer qu'une étude de l'INSEE montrait que, pour 1983, le prélèvement global, social et fiscal, risquait d'être de 48 %. Alors, pouvons-nous dire que nous vivons dans une économie libérale lorsque le prélèvement global est de 48 % ? Pouvons-nous dire que nous sommes dans une économie libérale quand, par la loi de 1968, et je ne le regrette pas, je l'approuve tout à fait, nous admettons la reconnaissance des sections syndicales dans l'entreprise ? Est-ce une économie libérale, telle qu'on la concevait au XIX^e siècle, celle qui institue l'accord des 90 % ou la création d'un Fonds spécial d'adaptation industrielle ?

Je récuse donc ce terme de « néo-libéral », notamment à cause de sa connotation péjorative qui se rattache à tout un passé de luttes et à toute une histoire.

Tout d'abord, je voudrais lever un certain nombre d'illusions qui germent tant dans le patronat que dans d'autres milieux : ce sont les illusions et les rêves d'un syndicalisme tel qu'il devrait être et non pas tel qu'il est ; et c'est cette non volonté de prise en compte du syndicalisme français tel qu'il est et tel qu'il est le fruit d'un siècle d'histoire qui me frappe.

Certes, c'est un syndicalisme qui a ses spécificités, des effectifs peu nombreux, qui est divisé, qui est aussi assez politisé en ce sens qu'il émet des perspectives révolutionnaires d'un changement de société, mais c'est un syndicalisme que nous devons admettre tel qu'il est, et prendre en considération.

Je voudrais aussi lever les illusions de cette idée qu'il n'y aurait de bons syndicats qu'à l'étranger. Il faudrait avoir en mémoire ce chiffre qui est un indicateur qu'on

peut critiquer, mais qui est celui des nombres de journées de grève perdues par 1 000 salariés. Je dois dire qu'il est bien certain que nous arrivons très nettement derrière des modèles comme le syndicalisme américain, le syndicalisme britannique ou le syndicalisme italien. Donc, je voudrais remettre en question cette idée qu'on peut avoir un syndicalisme meilleur que celui que nous avons actuellement.

La troisième illusion est de dire — mais cela s'adresse à d'autres personnes — que le syndicalisme français est le produit même du capitalisme. Cela remet en question l'idée qu'il y a un lien direct entre le système productif et la forme de syndicalisme que nous avons en France. Or, il faut remarquer qu'il y a d'autres économies occidentales qui sont capitalistes et que le système des relations professionnelles est tout à fait différent, que ce soit aux États-Unis ou qu'il s'agisse du modèle suédois, ou des modèles allemand, italien ou anglais. Dans chaque pays, il y a une spécificité du syndicalisme, qui n'est pas directement liée au système capitaliste.

Ce qui m'apparaît important en tant que, je ne dirai pas de néo-libéral, mais en tant que Député, c'est la nécessité d'interlocuteurs. Or, cette nécessité il ne faudrait pas qu'elle apparaisse uniquement en période de crise, comme cela se produit trop souvent ; on l'a vu en mai 1968, on le revoit avec la sidérurgie ; je crois que, là, il y a un problème de la non prise en compte de la reconnaissance de l'interlocuteur.

D'autre part, je suis pour une analyse pragmatique c'est-à-dire que j'ai une analyse assez « delorsienne » à savoir que s'il faut reconnaître l'interlocuteur, il faut aussi discuter. Il y a, certainement, des oppositions irréductibles dans un certain nombre de domaines comme à l'heure actuelle, celui du pouvoir dans l'entreprise. Il y a le domaine des discussions inévitables — il y a, par exemple, un conflit au niveau de la fixation des salaires — et puis il y a le domaine des convergences possibles.

Je pense donc que c'est cette analyse pragmatique qui doit primer sur l'ensemble des problèmes. Je dois dire que j'enregistre une certaine évolution des relations professionnelles depuis 1968 mais aussi depuis 1978, car, — et Monsieur le Président, vous l'avez dit — on part d'une analyse uniquement en termes politiques pour se diriger vers une analyse en termes syndicaux.

Enfin, j'en viens à la troisième question que vous avez posée : est-ce que l'homme politique a encore un rôle en France ? Est-ce que tout le problème social se traduit par un face à face Gouvernement/syndicats ? Je crois qu'il serait de notre part un peu excessif de le penser.

C'est vrai, la politique n'est pas épargnée par la crise. Comment le serait-elle ? C'est vrai qu'un certain nombre d'événements, je pense notamment à ce qui s'est passé pendant la Session sur l'emploi, n'ont pas donné la meilleure impression et n'ont pas grandi ceux qui y participaient. C'est vrai aussi que les Français ne compren-

nent pas toutes les querelles intestines dans les Partis, quels qu'ils soient.

L'homme politique, notamment celui qui a un ou des mandats électifs, ne s'est pas encore converti aux difficultés de l'heure ; d'ailleurs, est-ce qu'il veut se convertir ? La réponse n'est pas simple.

Il convient de préciser aussi que l'ensemble des stratégies de prise de pouvoirs sont nées bien avant la crise ; je pense notamment à l'Union de la Gauche, qui est née en 1972, en période d'euphorie économique.

Il me semble qu'il y a un problème plus profond : l'homme politique est atteint dans son crédit. Je le vois au niveau local. Le niveau local est le niveau dans lequel l'homme politique était le plus créateur, notamment quand il était maire d'une ville qu'il pouvait gérer et qu'il était le répartiteur de la croissance, le répartiteur des équipements collectifs. Or, il devient gestionnaire de la pénurie avant de devenir l'organisateur de la solidarité.

La question que l'on peut aussi se poser est la suivante : est-ce que la politique mobilise la plupart ou seulement quelques unes des catégories socio-professionnelles ? Je ne veux pas polémiquer, mais j'ai l'impression que pendant toute une période, on a critiqué la sur-représentation des professions libérales. Or, actuellement, je pense que nous avons une évolution inverse qui est plutôt la sur-représentation des fonctionnaires et du monde enseignant.

Je voudrais juste citer un chiffre ; les statistiques annuelles de 1978 sont parues au niveau national : sur 491 Députés, il y a 100 enseignants et 180 fonctionnaires. Je trouve ces chiffres très caractéristiques — je ne voudrais pas citer ceux du Parti Socialiste — et extraordinaires...

Christian Pierret - Ce sont les mêmes que ceux de l'U.D.F. !

Jean-Pierre Abelin - J'ai remarqué, quand même, que vous aviez 47 enseignants sur à peu près 110 Députés. Il y a donc là un déséquilibre évident et une sur-représentation à ce niveau... non pas que je critique le monde des fonctionnaires ou celui des enseignants, mais simplement la sur-représentation d'un mode de raisonnement qui risque de devenir dominant.

Par ailleurs, je crois qu'il ne faut pas, non plus, jeter la pierre à l'homme politique car les difficultés sont grandes ; je veux dire que les difficultés de faire passer un message sont grandes car il faut à la fois éclairer mais ne pas désespérer, et mobiliser. Il faut s'adresser à son électeur, or, il y a une épée de Damoclès — la réélection — qui menace. On a dit ce matin que les hommes politiques étaient masochistes. Faut-il dire un certain nombre de vérités à ses électeurs ? Je crois sain et nécessaire de le faire dans une certaine limite. D'un certain côté, il faut

prendre mieux en compte les réalités économiques et les réalités des contraintes économiques ; de l'autre côté, il faut mieux faire comprendre l'effort de participation, de solidarité des plus favorisés.

L'homme politique et le syndicaliste n'ont pas le même « marché », pour employer la terminologie de M. Lepage. L'homme politique a un électorat plus diversifié et plus large, et, s'il doit prendre en compte les aspirations des hommes, en tant que producteurs, le social, pour lui, ne doit pas se réduire néanmoins aux problèmes de la meilleure répartition des fruits du travail dans l'entreprise, et je voudrais prendre quelques cas concrets.

Lorsque j'ai étudié le problème de l'emploi, notamment au niveau de la Commission qui a été créée à ce sujet, je me suis aperçu — et cela a été dit ce matin — que les demandeurs d'emplois n'étaient pas tellement pris en charge par les syndicats ni d'ailleurs par le monde politique.

Le problème social le plus angoissant au niveau des demandeurs d'emplois, indépendamment des questions locales qui sont très graves, c'est aussi le fait qu'il y a maintenant plus de 100.000 personnes de plus de cinquante ans qui sont au chômage depuis plus d'un an. Nous avons là, un problème social d'importance et d'envergure.

J'ai l'impression aussi que les Syndicats, au niveau de l'emploi, apportent davantage de solutions à ceux qui travaillent qu'à ceux qui ne travaillent pas, et là je pense aux 35 H sans diminution de salaire. Cela apporte plus d'acquis à ceux qui travaillent que cela ne crée de solutions pour ceux qui ne travaillent pas.

Il y a d'autres phénomènes. Il est bien certain que le syndicalisme a pour champ d'activité la défense des producteurs et des travailleurs ; il a donc une notion du travail tout à fait particulière. Quand l'homme politique doit aborder le problème de la pauvreté, il l'aborde au niveau de ceux qui travaillent mais aussi de ceux qui ne travaillent pas.

Ma conclusion c'est qu'il reste à l'homme politique une fonction essentielle qui est de définir des priorités. Pour moi, ces priorités sont de deux ordres, comme je l'ai dit au début de mon propos : c'est d'une part, d'éveiller les forces d'innovation et les forces d'adaptation, de créer une économie de responsabilité, ce qui implique une évolution du social de distribution vers un social de promotion ; c'est, d'autre part, de recréer une solidarité aux deux niveaux : celui des richesses et celui du travail.

Christian PIERRET

Je pense, personnellement, qu'il y a crise, que cette crise est profonde et durable, et qu'elle est doublée d'un échec — qui est autant celui de l'appareil politique en

place qui se révèle incapable de surmonter l'inflation et le chômage, et cela depuis trois, quatre ou cinq ans, que celui de la Gauche, à faire prévaloir des solutions qui soient crédibles au plan économique et au plan politique.

Donc, il ne faut pas jouer au chat et à la souris : nous sommes dans une situation de crise non seulement française mais mondiale, crise des systèmes socio-économiques des pays qui se réfèrent officiellement au libéralisme, et une crise des systèmes socio-économiques des pays qui se réclament du socialisme.

Je crois qu'il faut partir de là pour analyser la société. Il ne faut pas se payer de mots.

Quand on a 1.500.000 chômeurs ou plus, car les chiffres diffèrent suivant les origines, et une inflation qui se perpétue à 10 % par an alors que dans les années 60 elle ne dépassait pas 5 ou 6 % au grand maximum — et c'était considéré, à l'époque, comme une catastrophe — quand on a une dévalorisation de la qualification professionnelle, quand on constate la montée de la violence, les 14.000 ou 15.000 faillites d'entreprises, la crise de la Sidérurgie, du Textile, de l'Habillement, du Bâtiment et des Travaux Publics, des Cuirs et Peaux, du Papier-carton, de la Construction et de la Réparation Navale, il y a crise et il est nécessaire de le dire et de l'admettre comme un fait !

Cette crise conduit, après l'échec de la Gauche de Mars 1978, à une certaine dévalorisation du politique, et les questions du Président, tout à l'heure, allaient dans ce sens, le politique est dévalorisé, donc le député est dévalorisé par rapport aux solutions concrètes qu'il faut apporter à la crise, qu'elles soient partielles — et j'ai tendance à croire que les solutions du Gouvernement actuel sont strictement partielles, voire ponctuelles — ou qu'elles soient globales. Nous espérons, nous, à Gauche, présenter un certain nombre de propositions ayant au moins la volonté d'être globales et de s'attaquer aux racines de la crise.

Il y a dévalorisation du politique, c'est vrai, mais il ne faudrait pas que cette dévalorisation, que l'on doit considérer comme un phénomène objectif depuis Mars 1978 tout particulièrement, serve d'alibi idéologique au pouvoir actuel, car, vous l'avez dit, tout à l'heure, mon cher collègue, il y a une certaine montée d'anti-parlementarisme. Il est vrai que le spectacle du Parlement ne donne pas toujours l'impression d'être à la hauteur du combat contre l'anti-parlementarisme, c'est exact. Toutefois, cette montée de l'antiparlementarisme correspond, je crois très sincèrement, à l'échec des solutions politiques que le pouvoir actuel, en France, cherche à appliquer à cette situation de crise.

Il y a donc une espèce de dialectique entre l'incapacité gouvernementale à résoudre la situation de crise, et cela depuis 1974 au moins, et bien au-delà de la crise du pétrole (la crise est bien autre chose qu'une crise de l'énergie, c'est une crise globale) et l'incapacité de notre

côté, à parvenir au pouvoir politique. C'est un fait. Il faut qu'à Gauche, on le sache et qu'on soit capable de surmonter cette incapacité. Par ailleurs, cela correspond aussi et en même temps, à l'insatisfaction de couches sociales de plus en plus larges.

Si l'on regarde les phénomènes de luttes qui se sont déroulés ces derniers mois : dans la Sidérurgie, chez Terrin dans la Réparation navale, chez Boussac, dans le Textile, — et on pourrait prendre plusieurs autres exemples — on s'aperçoit qu'il y a un pendant à cette dégradation du politique dans notre pays : c'est la montée d'une radicalisation des luttes au niveau syndical, au niveau de l'entreprise.

A travers les aspirations des travailleurs et de la population, — et, quand je dis les travailleurs et la population, je pense autant à la classe ouvrière qu'à des couches sociales comme les enseignants, puisqu'on en parlait tout à l'heure à propos du Parlement, les cadres, techniciens, employés, et un certain nombre de catégories sociales qui sont les unes et les autres, de façon différente, touchées très profondément par le chômage, la crise, la dévalorisation de leur qualification, leur impossibilité à exercer le pouvoir auquel elles pourraient prétendre dans la société — on s'aperçoit que le pendant de la crise politique et de la crise de l'anti-parlementarisme c'est la montée d'une radicalisation des luttes au niveau de l'entreprise, au niveau du cadre de vie, au niveau de toutes les instances de pouvoirs dans la société.

C'est, sans doute, une situation qui est tout à fait justifiée au regard des aspirations de salaires, de conditions de travail, de pouvoir dans la société mais qui pour être justifiée, n'en est pas moins, je pense, provisoire, car jamais il n'y a eu d'alternative de transformations sociales en France qui soit crédible et qui parvienne à un changement réel de la société, parce qu'on a focalisé tout l'effort soit sur le politique, soit sur le syndicalisme.

On est en train de vivre, un an après l'échec de mars 1978, le contre-coup de ce qui nous a conduit à l'échec en mars 1978, et je m'explique :

Avant mars 1978, le politique était loin d'être dévalorisé. Qu'on en juge simplement par le nombre de livres concernant les Partis politiques, le pouvoir dans les partis politiques, les hommes politiques ou les perspectives politiques avant les élections.

Aujourd'hui, on se tourne, et ce Colloque en est en quelque sorte la preuve, de l'autre côté : on dévalorise le politique et tout devient la lutte sociale pour les uns, le problème très concret de la sortie de crise pour les autres ; bref, on abandonne le politique pour un autre terrain.

Or, ce que nous savons, en tant que Socialistes, c'est que jamais, il n'y a eu dans l'histoire de notre pays, dans l'histoire du XX^e siècle, de solution de pouvoir dans la société basée sur cette alternative : c'est en reliant les

deux mouvements, constamment, dans le respect réciproque de l'indépendance du politique par rapport au syndical, et surtout de l'indépendance contestatrice — si l'on me permet ce qui doit être un néologisme — du syndical par rapport au politique, c'est dans la synthèse, dans la symbiose de ces deux mouvements que l'on a réussi les transformations sociales en France, qu'elles aient été prévues ou imprévues, comme le Front Populaire. Je dirai en particulier, que Mai 68 a été un merveilleux exemple d'échec de ce qui nous est présenté aujourd'hui comme le « nec plus ultra » de la stratégie de changement social en France, parce qu'en Mai 68, il n'y a pas eu cette jonction entre le fait brut de société ou la lutte syndicale — une des luttes des plus grandes ampleurs que le pays ait connues — et les perspectives politiques de changement de pouvoir ; il n'y a pas eu de transformation sociale et les élections du 30 Juin. 1968 en ont été la preuve.

Christian Pierret

Donc, je crois qu'il ne faut aller ni dans un sens ni dans l'autre. Disant cela, je fais l'auto-critique de la Gauche. Pour avoir fait du Programme commun un instrument électoraliste strictement aux mains des appareils politiques, aux mains du discours politique, et je rejoins l'interview d'Edmond Maire dont on parlait tout à l'heure, dans « Maintenant » — pour avoir fait de la victoire éventuelle de Mars 1978 une affaire strictement d'appareils, avec des conceptions étroites du fait social et du fait politique, on a échoué.

Mais aujourd'hui, si l'on tombait dans l'autre excès, on échouerait de la même façon, à savoir que ce n'est pas la somme, comme on disait en 1973, de 100 LIP en France qui amènera le changement global dont nous croyons, nous Socialistes, que la Société française a besoin.

Autrement dit, je crois qu'il ne faut pas sombrer dans une espèce d'abandon du champ politique car, après tout, lorsqu'un Syndicat relève les aspirations dans une entreprise ou dans un secteur économique donné, qu'il met en avant un certain nombre de revendications, qu'il organise et dirige, sous le contrôle des travailleurs, les luttes sociales, bref, lorsqu'un Syndicat exerce son immense responsabilité syndicale il arrive forcément un moment où cette lutte (et regardons le cas de la Sidérurgie) qui se passe apparemment sur un terrain purement syndical, et extra-politique, butte sur un phénomène qui n'est pas spécifique à la société française, mais qu'on peut généraliser au moins en Europe : le fait qu'il existe un pouvoir gouvernemental qui infléchit dans un sens ou dans un autre, les solutions possibles à la lutte syndicale.

Donc, lorsqu'un syndicat mène (et c'est son rôle, le politique n'a rien à voir là-dedans) sa lutte et ses revendications comme il l'entend, il arrive un moment où son action se heurte au phénomène politique.

Je conclus en disant que nous avons un merveilleux exemple devant nous, qui pourrait nous inciter à la réflexion : la Sidérurgie. Il y a radicalisation des luttes non seulement syndicales au sens strict, mais des luttes de l'ensemble des travailleurs, et, au-delà de l'ensemble des régions, mettant en avant un certain mot d'ordre : quand on est dans le pays haut lorrain, on veut vivre, travailler et décider dans le pays haut lorrain. Et cette radicalisation des luttes conduit à des affrontements extrêmement durs.

Or, cette radicalisation des luttes, comment va-t-elle être réglée ? Je parle sans polémique, de façon factuelle ?

Elle va être réglée, éventuellement, par la capacité qu'aura le Gouvernement français, de mieux marchander l'installation de 9.000 emplois directs et de 3.000 ou 4.000 emplois indirects, par rapport au Gouvernement autrichien ; je veux parler de l'installation de l'usine Ford.

Autrement dit, nous sommes dans cet exemple précis, en présence d'une bataille syndicale sans précédent, d'une bataille d'une région qui veut vivre... il faut voir, il faut le sentir presque physiquement pour savoir ce que cela veut dire, travailler à Longwy, être à Thionville, dans ce pays où c'est dur de travailler, où c'est dur de vivre, où l'on a des salaires bas, c'est un fait, où les conditions de travail dans la sidérurgie sont très difficiles ; il faut être là pour voir qu'au-delà de la lutte syndicale qui a tout déclenché, qui maintient le drapeau de la pression contre le Gouvernement et contre le patronat, ce qui peut se passer demain, dépend d'une réponse négative de Ford. La « réussite » du Gouvernement français, c'est aujourd'hui lorsqu'il offre 2 milliards de francs à la Société Ford pour créer 9.000 emplois directs, plus quelques milliers d'emplois induits. Une « réussite » qui est l'échec d'une politique ! Et si Ford renonce, il faudra chercher autre chose.

Eh bien, cet exemple doit nous inciter à penser qu'il n'y a pas de séparation absolue ni entre luttes sociales et perspectives politiques de transformation de la société, ni entre l'aspect syndical d'une intervention, d'une région, de travailleurs, d'une entreprise, etc., et aspect politique, car, après tout, si le problème de la sidérurgie est plus ou moins bien — et j'aurais tendance à penser personnellement plus ou moins mal, vous m'en excusez — réglé par les Pouvoirs Publics, il sera en définitive uniquement fonction de la capacité du Gouvernement à payer plus cher que n'est prêt à le faire le gouvernement autrichien pour installer 10.000 emplois. On s'aperçoit dès lors que même en 1979, même dans la dévalorisation du politique, même dans l'anti-parlementarisme, même dans la dévalorisation de toutes les procédures usuelles qui mettent en cause le pouvoir dans la société, c'est, finalement, un phénomène de pouvoir gouvernemental qui règlera, ne règlera pas ou règlera partiellement une affaire qui est, à l'ordre du jour parce qu'elle est strictement syndicale et revendicative.

C'est donc un refus de ma part, par rapport aux questions qui étaient posées dans le petit papier qu'on nous a envoyé : « l'homme politique et le débat social », un refus soit de dévaloriser le politique, soit de réduire le syndical à une action strictement revendicative qui n'aurait pas de projet global, donc de projet politique, refus aussi de dire qu'il y a compartimentage entre l'action politique d'une part, et l'action revendicative ou syndicale d'autre part.

Je crois que le débat social est beaucoup plus complexe que cela et qu'il ne faut pas — en tout cas, c'est ce que nous cherchons à faire en tant que Socialistes — accepter le paravent idéologique actuel, qui consiste à dire qu'il faut séparer les choses, que le politique n'a plus cours ou que le syndical doit être remis en avant. Ce n'est pas du tout le vrai débat car les phénomènes de société, les phénomènes de crises réelles, profondes, durables, qui sont économiques, sociaux, politiques, culturels — il y a une crise culturelle de la société française, une crise des valeurs, une crise militaire, il y a une crise des stratégies occidentales et des stratégies socialistes, il y a une crise de la périphérie du système européen — s'ajoutent, en fait, dans une synthèse que vous devez, dans la Majorité, prendre au sérieux, sous peine d'être encore plus sévèrement menacés demain. C'est vraiment une crise de société dont il s'agit, on ne peut pas le nier et la politique de l'autruche n'a jamais été une politique correcte pour dominer les réalités.

DEBAT

Jean LECANUET

Je viens, comme probablement tous ceux qui sont dans cette salle, de réfléchir du mieux possible, aux propos qui viennent d'être tenus par René Pucheu, Jean-

Pierre Abelin et Christian Pierret.

Naturellement, appartenant à la même catégorie que les deux derniers orateurs, je me sens directement interpellé.

Je voudrais regrouper quelques observations sur les rapports qu'on peut envisager entre les organisations socio-professionnelles et la démocratie politique.

Et puis, très rapidement, j'en viendrai à une deuxième interrogation sur l'avenir des relations entre les syndicats et les partis politiques.

Est-il vrai, comme l'a dit René Pucheu — quand on pose une question, la réponse n'implique que celui qui la fournit, bien entendu — que les Partis n'ont plus le monopole des aspirations sociales ? Je suis tenté de répondre : oui, c'est vrai. L'ont-ils jamais eu ? J'en doute.

Je crois qu'il faut éviter de tomber dans une sorte de nominalisme et de voir des catégories : les partis d'un côté, les syndicats de l'autre, les professions — jadis, on disait les corporations. Je crois qu'en réalité, il y a, et c'est heureux, à travers les individus, des connections qui s'établissent selon que l'on est tout à la fois militant d'une formation politique, syndicaliste, ou participant à une association.

Le social est-il en train de marginaliser la politique ? C'est la question que René Pucheu a très directement posée et j'ai entendu à l'instant Christian Pierret redouter que le député n'apparaisse comme dévalorisé, tout en souhaitant vigoureusement qu'il échappe à ce reproche.

Je me demande quelles sont les vraies réponses à apporter à ces jugements un peu pessimistes sur la diminution du rôle de l'homme politique et du parti politique.

Pour ma part, j'avancerai avec timidité deux premières explications : la première, qui concerne aussi bien la Majorité que l'Opposition, c'est que les Français non sans un très grand bon sens, pressentent que les changements vers le mieux-être, une meilleure qualité de vie, davantage de responsabilités, ne leur viendront pas comme des données toutes faites résultant des changements de majorité politique.

Je veux me garder de donner le moindre tour politique à mes remarques. La Majorité ne donne pas un spectacle de cohésion à toute épreuve, et comme la symétrie se trouve être vraie, je dois dire que l'Opposition ne donne pas aux Français la conviction qu'elle dispose en commun d'un projet de société capable de se substituer, en mieux, à l'état de chose actuel.

Donc, à mes yeux, s'il y a un certain recul du politique, c'est que, dans sa sagesse, le peuple français ressent que le problème est beaucoup plus complexe que ne le

laissent entendre les simplifications produites par les hommes politiques parce qu'ils sont condamnés — ceci serait un autre aspect de l'analyse — à un jeu simplifié qui est le jeu du système majoritaire.

On est dans un camp, on est dans l'autre, et celui qui est dans un camp affirme, c'est bien naturel, que son camp est meilleur et qu'il apporte le remède. Les Français ne le croient pas et ils ont raison. Les solutions sont d'une approche beaucoup plus complexes.

J'ajouterai, mais cela aussi demanderait une longue digression, que je crois que la politique française repose sur une dichotomie qui est, pour une large part, artificielle, entre deux camps, et que les Français perçoivent d'une manière sourde et confuse — puis les hommes politiques affirment le contraire — que c'est par une convergence au sein des deux camps qu'une solution plus concrète pourrait être trouvée. Bref, le débat politique a un caractère artificiel de ce fait, et le pays sent bien que cet artifice du conflit politique n'est pas une approche suffisamment ouverte aux réalités concrètes des Français.

Mon deuxième essai d'explication est d'un domaine tout différent.

Il ne faut pas perdre de vue, qu'on s'en réjouisse ou qu'au contraire on s'en attriste, que nous vivons dans un système politique, celui de la V^e République, où l'essentiel du pouvoir se situe du côté du Président de la République, élu directement par le peuple, et non du côté des Partis. Mais cela, c'est une évolution que les Français, en son temps, ont voulue. Nous sommes passés d'un système, celui de la IV^e République, qui était un système parlementaire — le Gouvernement fragile était le reflet mouvant des variations parlementaires — à un système de type présidentiel que je n'ai pas à décrire, chacun l'a parfaitement présent à l'esprit ; mais il en résulte que le parlementaire, qu'il siège dans le Palais où nous sommes réunis ou au Palais-Bourbon, n'apparaît plus — et c'est la vérité — comme susceptible, par lui-même, de modifier le cours des choses.

À la limite, je dis à la limite, parce que le rôle parlementaire est tout de même d'un autre ordre : il est de proposer des solutions aux problèmes concrets. Mais, dans le jeu des institutions, le parlementaire est présent pour soutenir l'action de l'exécutif ; il peut tenter de l'infléchir, il peut tenter de la modifier, mais il sait que s'il s'oppose, il va bouleverser les institutions, il ne va pas seulement contribuer à renverser, comme on dit, un Gouvernement, il va probablement introduire un processus qui risque de disqualifier les institutions elles-mêmes.

Le parlementaire de l'Opposition — j'ai connu les deux états, c'est pourquoi je peux avancer quelque peu dans cette analyse — sait parfaitement, et c'est dommage, que ses propositions, même si elles sont constructives, risquent de ne pas être prises en compte par le

pouvoir exécutif ; et je répète que je déplore, pour ma part, cette situation de quasi guerre civile, ou d'armistice, ou comme dirait un autre homme politique, d'un terme que je ne fais pas mien, de « sursis politique » dans lequel nous vivons.

Voilà, à mes yeux, les deux causes qui expliquent que le rôle du parlementaire ne soit plus celui du porte parole de l'expression volontariste des aspirations sociales.

En y réfléchissant, je crois qu'il faut aussi apercevoir une troisième raison à cette situation, mais cette troisième raison me semble un progrès.

On imagine que les lois sortent, en quelque sorte, toutes armées du cerveau de Minerve-Parlement. Non, la Loi, très souvent, pour ne pas dire toujours, est l'expression normative et généralisatrice d'une recherche qui a, à peu de choses près, abouti par la voie du dialogue, et du dialogue à la base.

On peut en prendre toute une série d'exemples. Je n'en citerai que deux. La Loi sur la formation professionnelle continue, de 1971, peut être considérée beaucoup plus comme un décret d'application de l'accord signé entre les partenaires sociaux près d'un an, si je ne me trompe, auparavant. On pourrait, bien que la procédure ait été un peu différente, dire de même de la récente Loi votée à la fin de la dernière session parlementaire sur les indemnités de chômage, cette loi était en quelque sorte une loi-cadre, qui a fixé des plafonds, mais la loi n'a pu être votée — et j'allais ajouter à voix basse : elle ne peut être appliquée — que parce qu'il y a, à la base, un consentement découlant du dialogue entre les partenaires sociaux.

Alors, si le phénomène que je viens de décrire est exact, faut-il déchirer la toge parlementaire en proclamant : nous n'avons pas de pouvoirs ? Je dirai non. Non, le parlementaire apporte une consécration, celle d'un pouvoir qui devient légal, c'est-à-dire universel, obligatoire, à une solution empiriquement dégagée, pour reprendre une expression chère à Jean-Pierre Abelin, et qui, de ce fait, n'est pas une législation théorique, abstraite, mais la consécration d'un accord à la base.

Donc, je ne dirai pas comme certains, que nous sommes maintenant devant une absence de dialogue. Il y a dialogue, mais il est multiforme, entre les syndicats et leurs partenaires sociaux, entre les syndicats et les formations politiques, entre les syndicats et le Gouvernement ; et je pense que cette diversification du dialogue, bien loin d'être un appauvrissement de la vie politique, est peut-être le commencement d'une nouvelle richesse de la vie politique.

Ici, j'aurais aimé que l'on réfléchisse à la dimension locale, et non plus seulement nationale, du rééquilibrage qui devrait s'établir, selon moi, entre la recherche des solutions aux problèmes économiques et sociaux, et le

rôle d'un certain nombre de nouveaux partenaires ; je pense aux usagers, aux consommateurs et à un très grand nombre d'associations. Il y a là, me semble-t-il, pour les hommes politiques, une mission nouvelle qui se traduit par un rôle de synthèse à jouer entre toutes ces forces tantôt en conflit, tantôt en dialogue.

Dernière remarque sur les syndicats et les partis politiques.

La tradition française, cela a été dit, je le reprends à mon compte, est celle de la liberté et de l'indépendance des syndicats. Si cette notion est exacte, cela voudrait dire que notre tradition ne nous dirige pas vers ce que les pays étrangers amis appelleraient la social-démocratie, dans la mesure où « social-démocratie » signifie une liaison organique, donc permanente, intime, entre un ou des partis et un ou des syndicats.

Jean Lecanuet

C'est pourquoi, quelle que soit mon aspiration personnelle à un régime de structure social-démocrate, je m'interdis de parler de social-démocratie, préférant l'expression de démocratie sociale, c'est-à-dire de recherche de la promotion d'une vie démocratique et du développement du progrès social.

La voie originale de l'autonomie syndicale doit être préservée en France, mais elle ne peut l'être que sous certaines conditions. Les syndicats et les partis ne doivent pas se considérer comme deux classes ou comme deux groupes qui s'ignorent et qui n'échangeraient jamais leurs recherches autrement que dans les phases de conflit, ou au terme des conflits, pour trouver un apaisement momentané aux conflits.

La force du Parti Communiste me paraît être dans le fait de son contrat, et j'emploie un euphémisme, quotidien avec la C.G.T.

Les partis de la majorité, et aussi, me semble-t-il, si je puis en juger, le Parti Socialiste, ont, à cet égard, une faiblesse apparente. Mais, cette faiblesse de la part des

autres partis est en même temps un hommage qui est rendu à la liberté d'action et à l'autonomie des Syndicats.

Je conclurai sous une forme également très pragmatique et très limitée : nous ne pouvons surmonter ce risque de l'ignorance entre les partis et les organisations syndicales ou d'une excessive collusion, que par la fréquence du dialogue qui devrait devenir plus ouvert, plus confiant et suppléer à l'heureuse absence de lien de dépendance des partis vis-à-vis des syndicats, et des syndicats vis-à-vis des partis.

Tout au plus, ajouterai-je que pour que ce dialogue s'ouvre comme nous le souhaitons, en tout cas à l'U.D.F., avec les organisations syndicales, peut-être faudrait-il que les syndicats n'aient pas une action électorale aussi manifeste, qui les oblige, dès lors qu'ils choisissent ce comportement, à se placer en adversaires.

Si les syndicats veulent le respect total et intégral de leur indépendance, est-il possible de souhaiter qu'ils gardent une certaine hauteur, une certaine distance, au moment des compétitions purement électorales ?

Il est souhaitable que les partis fassent preuve d'innovation sociale. Il est nécessaire qu'ils ne tentent pas de devenir des « super-syndicats » et, surtout, qu'ils n'essaient pas de concurrencer et même de dépasser les syndicats sur leur propre domaine qui est souvent, très souvent, celui de la revendication. Les partis ont leur spécificité, les syndicats la leur. Ce qui rend d'autant plus indispensable le dialogue social.

Je vais jusqu'à espérer qu'il se trouvera, de proche en proche, une participation plus active des syndicats aux responsabilités de l'entreprise. Je reste, pour ma part, attaché à l'idée d'une réforme de l'entreprise.

Je crois donc, pour conclure, que si difficile et contesté qu'il soit, le dialogue n'est pas rompu, qu'il est une source de diversité et d'enrichissement, et que la survie d'une démocratie, compte tenu de la gravité de la crise économique internationale, dépend pour une large part de l'ouverture du dialogue entre les formations politiques et tous les syndicats, sans exclusive.

Si le Président de séance veut bien m'autoriser à dépasser encore mon temps de parole, je me permettrai de formuler une suggestion quelques semaines avant que commencent les débats parlementaires sur le VIII^e Plan : ne serait-il pas souhaitable que le VIII^e Plan déborde la stricte dimension économique et sociale pour aborder les problèmes d'évolution de la société à partir de thèmes, tels que la diffusion des responsabilités du citoyen, du consommateur, des collectivités locales, des entreprises, des partenaires dans l'entreprise ?

Michel DRANCOURT

Ma première intervention s'adressera à vous, Cher

Président Pucheu, car vous avez été un peu choquant tout à l'heure. J'ai cru comprendre que vous vous interrogiez sur la présence, la cohabitation des Syndicats et du libéralisme. Permettez-moi de vous faire remarquer qu'en général, il n'y a de syndicats que dans ces systèmes libéraux et, que je sache, au Chili ou en Tchécoslovaquie, le syndicalisme n'est pas très puissant ! J'ajoute que les syndicats sont d'autant plus efficaces que les partis politiques dont ils sont les plus proches ne sont pas au pouvoir.

Ma deuxième remarque est d'une autre nature elle mériterait de longs développements et un débat avec M. Christian Pierret concernant la Sidérurgie.

Il faut que vous sachiez, contrairement à ce qu'a dit M. Christian Pierret, que l'une des raisons, tout à fait compréhensible, des réactions assez violentes de la Sidérurgie, notamment dans le coin perdu de Longwy, vient du fait que les rémunérations des ouvriers de la sidérurgie sont particulièrement élevées et que leurs garanties sociales sont beaucoup plus fortes que dans d'autres activités. A l'heure actuelle, si vous êtes allés dans des usines sidérurgiques, vous constaterez qu'elles emploient beaucoup de chimistes, beaucoup d'électriciens, et que, bien entendu, ce n'est pas toujours un travail drôle, mais que c'est assurément un secteur où des progrès ont été accomplis.

Je rappelle que le niveau de rémunération n'explique pas tout mais explique l'une des raisons des difficultés sur lesquelles nous butons.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Sidérurgie, vous avez l'illustration parfaite des effets pervers de l'intervention de l'Etat et, de la collusion de certains intérêts. Si l'on avait un tout petit peu appliqué la CECA, notamment en matière de prix, je pense que la sidérurgie française aurait évolué plus vite et que l'on aurait aujourd'hui moins de problèmes que d'autres. Il était à une certaine période assez commode, du point de vue patronal, d'avoir l'accord des syndicats au travers d'un certain nombre d'avantages donnés.

Dernière remarque : je ne comprends pas que les hommes politiques aient des complexes par rapport à leur rôle. Je trouve qu'ils assument bien leur rôle : leurs difficultés, leur « crucifixion » interne, leurs tendances contradictoires sont l'illustration même de ce qui est la réalité d'aujourd'hui, à savoir que nous n'y voyons pas très clair dans ce qui nous arrive, sauf une chose que je livre à la réflexion de ceux qui ont l'esprit et le cœur social : ce qui nous arrive aujourd'hui, correspond à ce que beaucoup d'esprits généreux, y compris à « France-Forum », ont réclamé depuis longtemps c'est-à-dire le partage social au niveau du monde ; ceux qui trouvent que la pilule est amère à avaler, devraient ne pas oublier que c'est ce qui a été souhaité !

Le monde s'enrichit, c'est cela la crise d'aujourd'hui. La croissance est ailleurs, et nous, nous devons nous

adapter à une situation extérieure, qui, in fine, sera quand même à notre avantage, car vous connaissez la formule : les riches ont besoin des riches. Mais il y a quelques mauvais moments à passer !

Christian Pierret - Michel Drancourt s'est référé à l'instant à cette notion qui était indiquée dans les notices préparatoires de ce Colloque, à savoir le nouveau libéralisme.

Je crois qu'il y a vraiment une notion qui est purement idéologique, et abstraite, c'est de dire que nous sommes en système libéral en France...

Michel Drancourt - Je n'ai jamais dit cela !

Christian Pierret - ... et que c'est le Gouvernement actuel qui restaure le libéralisme.

C'est vrai aussi pour la société américaine, qui est une des moins libérales du monde, au plan économique, et aussi pour la société allemande.

Prenons le cas français. Vous savez que dans la plupart des secteurs industriels français, aujourd'hui, règne le système des ententes, le système des cartels, des accords entre les grandes entreprises...

Michel Drancourt - Exemple ?

Christian Pierret - La construction électrique.

Michel Drancourt - On ne peut pas avancer des affirmations comme celle-là si, aussitôt, on ne donne pas 3 exemples !

Christian PIERRET

Trois, vous êtes bien difficile ! Je vais vous en donner au moins un, le plus évident : celui de la gestion de la sidérurgie. Vous avez parlé, vous même, il y a un instant, de quelques sociétés sidérurgiques françaises, qui à l'évidence, ont été pendant longtemps dans une gestion cartellisée, une gestion d'entente entre les principaux producteurs, au niveau des investissements, des débouchés, de la politique sociale, etc.

Autre exemple récent et je dirai presque a contrario, M. Drancourt, si vous le permettez, ce sont les interventions de la Fonction publique pour faire respecter effectivement la concurrence, comme on dit. C'est reconnaître, qu'il n'y a rien de plus normal aujourd'hui, dans notre système industriel, que le système des ententes et des cartels, car la Commission des Ententes fonctionne, mais elle fonctionne relativement mal en France et elle est soumise, vous le savez très bien, à d'énormes pressions.

Autre exemple, c'est le cartel de la construction électrique, et je ne crois pas qu'on puisse le démentir, qui

existe actuellement, ainsi que le cartel, en matière chimique, sur un certain nombre de produits.

Je voulais d'ailleurs intervenir pour dire que le concept de nouveau libéralisme auquel on se réfère, ne repose sur aucune réalité. Il n'y a pas plus interventionnistes, au sens économique du terme, que les différents pays du Marché Commun, et ce n'est pas un jugement de valeur que j'émetts ! Autant nous socialistes sommes pour un certain type d'intervention des Pouvoirs Publics, autant nous refusons le type d'intervention des Pouvoirs Publics actuellement au pouvoir.

Nous sommes d'accord, par exemple quand nous parlons de planification, avec un certain type d'orientations de l'économie, mais ceux qui sont en face de nous et qui prônent le nouveau libéralisme interviennent n'importe comment dans n'importe quel sens, au nom de la non intervention. Il est inutile, je pense, de citer les très nombreuses phrases et conférences de presse de MM. Monory et Giraud, pour ne pas parler de celles encore plus éminentes de M. le Président de la République. On se réfère toujours au nouveau libéralisme et on s'enfoncé de plus en plus dans un interventionnisme libéral, dans un interventionnisme capitaliste qui révèle de plus en plus une impossibilité à dominer les problèmes. Nous ne nous plaignons pas qu'on intervienne, nous nous plaignons qu'on intervienne mal et sans cohérence, sans plan d'ensemble.

Eugène CLAUDIUS-PETIT

Je rappelle qu'à la page 3 de la note que nous avons reçue des organisateurs du Colloque, il est bien précisé que nous intervenons à titre personnel, sans engager les organisations ou institutions auxquelles nous appartenons.

Cette précaution prise, je voudrais dire que je n'ai pas trouvé de quoi calmer ma faim, ni dans l'intervention de mon ami Jean-Pierre Abelin, ni dans celle de M. Christian Pierret. Mais, j'ai été heureux d'entendre M. Pierret parler avec beaucoup de franchise des difficultés que, en sa qualité d'homme politique lié à un Parti, il rencontre dans ce Parti — non pas des difficultés personnelles — mais des difficultés dans la mesure où ce parti ne parvient pas à apporter des solutions à la crise qui emportent une large adhésion ou ne parvient pas à accéder au pouvoir.

Cela dit, je ne suis pas convaincu par la démonstration concernant la Lorraine, pas plus que je ne suis convaincu, par la démonstration faite sur l'exercice des pouvoirs, par mon ami Jean Lecanuet.

A la lettre de pouvoir réside, en effet, à cause de l'élection au suffrage universel, à l'Elysée. Mais les réalités du pouvoir, il faut les regarder ailleurs, en même temps qu'il faut y rechercher peut-être les raisons de nos impuissances.

La réalité des pouvoirs ? On l'a vue avec la sidérurgie lorraine, mais dans un autre sens. Tout d'abord, les pouvoirs ont été impuissants à prévoir ou à prévenir les difficultés, puis lorsqu'ils ont été devant les dures réalités, ils ont annoncé brusquement ce qui allait arriver, dans un délai de deux ou trois ans, mais sans avoir pris la précaution d'établir les pare-feu nécessaires pour éviter les explosions.

Alors, on a eu l'explosion et c'est devant le déchaînement aux développements imprévisibles — y compris du côté des organisations syndicales — de la pression de toute une population, que, finalement, on a lâché des avantages sociaux de toutes natures qui défient un peu la raison quand on en connaît le volume (mais c'était sans doute nécessaire), qui défient un peu la raison également sur le plan humain lorsqu'on présente comme un avantage, de mettre les hommes à la retraite à 50 ans ! Il ne faut rien connaître de la passion des sidérurgistes pour leur métier, dont la noblesse ne leur échappe pas pour croire qu'ils seront heureux de prendre leur retraite à 50 ans ! Pour la plupart d'entre eux, c'est une condamnation !

Les réalités du pouvoir, elles sont dans un mélange complexe et c'est là où je trouve qu'aussi bien Jean-Pierre Abelin que Christian Pierret ont à la fois raison et tort.

Ce n'est pas une crise parce que c'est durable ! ou bien c'est une crise, mais elle est durable ! Nous sommes devant une modification considérable des rapports dans le monde et nous allons peut-être être obligés de découvrir d'autres valeurs humaines que des valeurs de croissance, de rentabilité, de « plus avoir ». Peut-être arriverons nous à un moment où nous essaierons « d'être » davantage, au lieu « d'avoir » davantage de mieux être en ayant moins. Mais, pour cela, il faut que nous arrivions à une certaine « Nuit du 4 Août », nuit où nous accepterons enfin de concevoir la société en dehors de la défense intrinsèque de tout ce que l'on appelle chez nous les avantages acquis. Tant que nous serons installés dans un conservatisme qui nous empêche de faire bouger quoi que ce soit parce qu'il s'agit d'avantages acquis, nous ne pourrions ni modifier les choses, ni changer les comportements.

Nous sommes constamment dans cette confusion des pouvoirs. Il y a les pouvoirs tels qu'ils sont écrits et décrits, il y a ceux tels qu'ils s'exercent, par des pressions ou autres et puis il y a le rôle de l'homme politique. Eh bien, très franchement, n'ayez pas peur, les hommes politiques peuvent avoir un grand rôle à jouer, à la condition qu'ils sachent, au moment venu, surtout à l'annonce d'une nuit pareille, qu'ils sont élus pour agir mais qu'ils ne sont pas nécessairement élus pour plaire.

René FOCH

Je voudrais enchaîner sur les remarques par lesquelles M. Pierret avait terminé sa première intervention, c'est-

à-dire par la perspective d'un investissement Ford sauvant, en quelque sorte, la situation en Lorraine.

Ce n'est pas la première fois que se pose, à un gouvernement français, une option de ce genre. Le Général de Gaulle avait refusé un investissement General Motors quelque part en Alsace, avec le résultat, d'ailleurs, que General Motors est allé investir près d'Anvers et que les voitures et camions montés à Anvers ont traversé les frontières françaises dans le cadre du Marché Commun, alors que les emplois correspondant n'ont pas été créés en France.

Donc, ce n'est pas une affaire simple.

Je voudrais tirer de l'exemple Ford, que mentionnait M. Pierret, une leçon générale : c'est que ce débat me paraît, pour être réel, devoir prendre en compte la dimension, le cadre géographique auquel on se réfère.

La perspective de voir l'Etat français héritier de Napoléon et de je ne sais combien de Capétiens, et l'Etat autrichien héritier de l'Empire Austro-Hongrois... en train de se livrer à une espèce de danse du ventre pour attirer M. Ford en Lorraine, me paraît choquante.

J'espère que quand nous aurons un centre de décision européen, au lieu de voir nos états nationaux mis en compétition par une société multinationale, il sera possible d'organiser l'espace européen de façon à mettre les sociétés multinationales en compétition entre elles.

Je pourrais faire la même démonstration à propos du textile où l'on a résolu le problème le jour où l'on a négocié au plan européen l'accord multi-fibre.

Je pourrais faire la même démonstration à propos des questions relatives à la semaine de 35 H. Tout ce que je veux dire, c'est que la dimension européenne est une dimension essentielle de notre débat.

René Pucheu - Il faut que je précise que M. Pierret n'a jamais dit qu'il était partisan de la politique du Gouvernement concernant l'appel à M. Ford pour s'installer en Lorraine.

Christian Pierret - J'ai évoqué l'affaire Ford et la venue de cette entreprise en Lorraine à titre d'exemple, non comme panacée. Même des gens qui ne sont pas du tout de mon avis au plan politique pensent que cela présente d'énormes inconvénients d'introduire la concurrence américaine vis-à-vis des constructeurs français. Mais cela satisfera M. Drancourt car, là, on est en plein libéralisme !

La question de la sidérurgie lorraine n'est malheureusement pas résolue, on en reparlera encore...

Claude GOASGUEN

Le débat social tourne autour de plusieurs pôles dans

des termes voisins mais jamais identiques et cela est heureux puisque le pluralisme des pôles d'intérêts montre que nous ne sommes pas dans un pays manichéen où il y aurait les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

Cela dit, je suis heureux d'avoir entendu le Président Lecanuet évoquer le rôle du Parlement. J'étais inquiet de l'idée que se faisaient certains parlementaires du rôle du Parlement. Il faut rappeler, sous la V^e République, avec force que le Parlement a un rôle déterminant à jouer dans le dialogue social car sans lui la question ne peut être abordée dans sa globalité. Le Parlement témoigne du canevas général du dialogue social, il est logique qu'en son sein se débattent les lignes générales et les conditions du dialogue. Il est institution-cadre dans ce domaine mais non institution d'action.

Claude Goasguen

Christian Pierret constate en France une vague d'antiparlementarisme : constatation que je conteste si nous sommes d'accord sur le sens des mots. La participation électorale vient régulièrement nous montrer que les Français ne se désintéressent pas des mécanismes institutionnels de leur démocratie. La tradition française est solide en faveur du parlementarisme : la III^e République, régime parlementaire s'il en fut, a subi l'assaut de lignes puissantes et de syndicats virulents sans, pour autant, renoncer au système parlementaire. Nous ne connaissons pas l'ampleur des fureurs antiparlementaires des années 1934-1936. Le régime parlementaire est socialement établi, davantage encore depuis qu'il est doublé de cette soupape de sûreté qu'est l'élection au suffrage universel du Président de la République.

Les institutions de la V^e République ont résisté déjà à de graves épreuves et je croyais que les socialistes les avaient admises dans leur ensemble. Mais je me pose alors les questions suivantes : qui est antiparlementaire en France et qui a intérêt à évoquer le péril antiparlementaire ?

J'ai lu l'an dernier l'ouvrage consacré au Parlement écrit par quelques professeurs du Parti Socialiste — et il y en a beaucoup — dont Francis Hamon et Michel Troper. De cette étude se dégageait que le Parlement était une institution « rétro » et qu'au fond le « vrai » dialogue social passait par la dialectique interne du Parti dans ses composantes multiples.

J'ai reconnu dans l'intervention de Christian Pierret, dont par ailleurs je reconnais volontiers l'objectivité, la même démarche. Le dialogue social auquel il pense c'est, en fait, le dialogue interne qu'une partie de la France se livre sur elle-même. Au fond, Christian Pierret envisage le dialogue social sous la forme de débats de « contributions » au dialogue entre les syndicats (et encore pas tous) et l'Union de la gauche.

Il faut regretter cette volonté de ne pas prendre en considération toutes les données sociales, ce qui m'amène à poser la question essentielle : est-ce qu'au fond le Parti Socialiste en dénonçant la montée de l'antiparlementarisme (mettant cela au compte du Gouvernement, ce qui est toujours facile) ; est-ce que le Parti Socialiste n'est pas un peu responsable de cet éventuel réveil et est-ce qu'il ne veut pas en criant au loup, profiter de cet antiparlementarisme pour bouleverser les institutions ? En gros, est-ce que le Parti Socialiste, depuis sa défaite de Mars 1978, est resté favorable au parlementarisme ?

André HEURTEBISE

Monsieur le Président, une première observation vous concernant. J'ai été amusé par le rapprochement que vous avez fait entre la Charte d'Amiens et les propos tenus par M. Edmond Maire. J'aimerais rappeler que la Charte d'Amiens constitue le préambule des statuts de notre Confédération C.G.T.-F.O. Alors, nous sommes très heureux si d'autres nous rejoignent sur le principe de l'indépendance du mouvement syndical, mais nous voulons en garder la paternité !

René Pucheu - Je pense que la Charte d'Amiens est entrée dans le patrimoine national !

André Heurtebise - Sans doute, mais elle constitue le préambule de nos propres statuts à F.O. Je tiens à le souligner.

La deuxième observation que je voudrais faire, c'est que j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt le propos du Président Lecanuet.

Je crois effectivement (et peu importe le mot, crise ou adaptation ou mutation) que nous vivons actuellement une période extrêmement difficile du point de vue économique et du point de vue social. Je ne crois pas, personnellement, qu'il puisse y avoir d'efficacité sociale s'il n'y a pas efficacité économique. J'aurais tendance à dire que ce qui discrédite un peu les partis politiques actuellement, c'est qu'ils semblent toujours partagés entre une

certaine logique de la réalité et une certaine logique du rêve. Lorsqu'on gouverne, la logique de la réalité, c'est la logique économique.

Je pense qu'il faudrait, un beau jour, tout de même arriver à concilier un peu la logique de la réalité et la logique du rêve. Ce qui est étonnant, c'est qu'actuellement, au Parlement, on voit des propositions qui sont faites aussi bien par les partis de la Majorité que par les partis de l'Opposition et qui pourraient correspondre — pour nous, organisations syndicales — à un bon dialogue social, mais que le fait majoritaire empêche systématiquement d'aboutir.

Il y a transformation, à ce moment là, du rôle du Syndicat. Le syndicat, qui ne peut plus s'adresser au Parlement pour essayer de faire prévaloir ses points de vue, est obligé de s'adresser directement à ceux qui détiennent le pouvoir, et, par conséquent, de demander audience en permanence soit au Président de la République, soit au Premier Ministre. C'est avec eux que nous discutons directement, ce qui ne signifie nullement que le syndicalisme soit antiparlementaire.

Henri CATHERIN

Est-ce que la présence structurelle des forces syndicales dans les partis sur le modèle travailliste, ne pourrait pas être corrigée par une présence effective des militants syndicaux au sein des partis politiques ?

Peut-être me direz-vous que vous ne voyez pas bien la différence. Je m'explique : ce qui vient d'être dit par M. André Heurtebise est très juste. On assiste à un dialogue permanent entre les forces syndicales et le Gouvernement si bien qu'on a une espèce de corporatisme, permanent, et de ce fait, il n'y a pas d'élaboration de programme socio-économique au sein même des partis politiques. On constate une sous-représentation dans tous les grands partis politiques, des milieux populaires, qui devrait être compensée par la présence mieux organisée de ces milieux dans les formations politiques.

C'est ce qu'on essaie de faire dans certains partis mais cela a été très négligé ces dernières années, car une certaine mode voulait que, désormais, les partis politiques soient animés par des cadres et non plus par des militants !

Christian PIERRET

Je pense que le débat que nous venons d'avoir m'a conforté dans l'idée que nous devons faire un effort, tout au moins en tant que socialistes, pour renoncer à ce qui m'apparaît quand même comme une infaillibilité proclamée du politique.

Je crois que dans la démarche autogestionnaire qui est celle des Socialistes, il faut absolument avoir une autre approche des problèmes réels et concrets, et ne pas nous considérer en tant que parti politique, comme infailli-

bles. Cela suppose que nous ayons la volonté, ce qui, je crois est vraiment le cas, d'établir, lorsque nous serons au Gouvernement, des relations d'un certain type avec les organisations syndicales, et plus généralement avec le mouvement social, c'est-à-dire le mouvement associatif, coopératif, etc.

Ce type de relations doit consister à garantir absolument, au nom de la conception autogestionnaire, l'indépendance, et, plus que l'indépendance, la capacité de contestation et son pendant : la capacité de négociations du mouvement syndical avec d'une part le patronat, et, d'autre part et surtout, les Pouvoirs publics.

Autrement dit, notre conception des relations entre syndicats et partis politiques, est une conception où les uns ne sont pas à la remorque des autres, et vice versa. C'est une conception où même quand la Gauche est au pouvoir, surtout quand la Gauche est au pouvoir, l'indépendance syndicale permet la contestation et peut contraindre le Gouvernement à changer sur tel ou tel point du ressort syndical, bref, contraindre le Gouvernement à changer de politique.

C'est en ce sens, je crois, que nous rejoignons le droit fil du mouvement ouvrier français, quand celui-ci parle, et ce n'est pas nouveau, d'autogestion. C'est cela, la marche à l'autogestion, c'est la capacité, demain, pour un syndicat, de dire : nous sommes en désaccord avec la politique sidérurgique du Gouvernement d'union de la Gauche ; c'est la possibilité, pour le syndicat, de forcer le Gouvernement à négocier sur cette politique, de proposer d'autres solutions et de les faire prévaloir, y compris par la lutte.

En ce sens, je crois qu'à notre tour, et cette fois-ci, dans la pratique et pas seulement au niveau du discours — et souhaitons que cela vienne le plus vite possible, mon Cher Président — nous aurons démontré que la Gauche est à la hauteur de son discours autogestionnaire !

Jean-Pierre ABELIN

Personnellement, ce que j'ai gardé de ce débat, c'est d'abord un certain nombre de convergences minimales entre M. Pierret et moi-même.

Tout d'abord, c'est le fait que nous avons affaire à la fois à un phénomène durable, qu'on l'appelle crise ou mutation et à un phénomène global.

C'est ensuite l'idée que l'homme politique ne doit pas être dévalorisé et que le pouvoir du syndicat doit être reconnu. Autrement dit, que syndicats et partis politiques sont complémentaires.

Là, où je ne suis plus d'accord avec mon collègue Pierret, c'est sur son analyse du système qu'il a appelé néo-libéralisme, en critiquant le fait que nous ne vivions pas dans une économie libérale. C'est vrai, nous sommes

dans un système d'économie mixte et je crois que le but que nous recherchons, c'est de développer une société de responsabilités.

Christian Pierret l'appelle : autogestion ; nous l'appelons diffusion des responsabilités au niveau des associations, comme Jean Lecanuet nous l'a dit, au niveau des choix des consommateurs, au niveau des choix du politique car il me semble que la diffusion des responsabilités au niveau politique notamment n'est pas suffisante.

l'homme politique, c'est bien la puissance d'une Administration précisément omniprésente, et le faible pouvoir des politiques à se défendre de cette Administration !

Enfin, m'adressant à Christian Pierret, qui a sévèrement critiqué la politique du Gouvernement, je lui demande de ne pas oublier les très sérieuses difficultés que créent l'augmentation du prix du pétrole et l'environnement international.

Comment se situe la politique par rapport au social et inversement ?

La diffusion des responsabilités, voilà la formule que nous préconisons, dans une société de libertés et de progrès.

Dernière question que je voudrais poser. Il me paraît y avoir un grand absent dans ce débat : je veux parler du rôle de l'Administration. Or, ce que je crains beaucoup plus que la concurrence des syndicats, au niveau de

René Pucheu - Il me reste à remercier en votre nom Christian Pierret et Jean-Pierre Abelin, et je pense que vous concluez que, dans une société, plus les pouvoirs et les contre-pouvoirs sont nombreux, plus le dynamisme de la liberté risque de l'animer. Il reste que le surgissement des syndicats oblige, peut-être, à réimaginer le fonctionnement des institutions dites politiques !

LA NEGOCIATION SOCIALE

TABLE RONDE

ENTRE SYNDICALISTES

ET CHEFS D'ENTREPRISE

Avec Pierre BELLON - Yvon CHOTARD - Jean-Paul FISCH
Patrice GARNIER - Jean GRUAT - François GUIRAUD
André HEURTEBISE - Jean-Daniel REYNAUD

Jean-Daniel Reynaud - Quel est le sujet de cette table ronde qui réunit chefs d'entreprise et syndicalistes ouvriers ?

Nous avons discuté toute la journée, sur des plans différents, des nouveaux problèmes que pose la crise économique actuelle. De quelle que manière qu'on la baptise, de quelle que manière qu'on l'interprète, personne ne conteste qu'elle crée des contraintes beaucoup plus rigoureuses.

On a parlé de la survie des entreprises ; on a parlé aussi de la survie des institutions démocratiques. J'ai été frappé du fait que quelqu'un qui se range plutôt du côté des employeurs était le premier à soulever cette question. On a donc souligné les dangers, les risques et les contraintes nés de la crise économique.

Je crois qu'après un tour d'horizon très étendu, il nous revient, en fin d'après-midi, de consulter ceux qui, dans les organisations syndicales et professionnelles comme dans les entreprises, ont une responsabilité directe au niveau de ce qui crée le consensus, ce qui en est la seule manifestation réelle et concrète, c'est-à-dire la négociation, et je crois que nous avons à leur demander, dans les conditions habituelles, ce qu'il est possible de faire en ce domaine.

Sur quoi est-il possible, aujourd'hui, de négocier ? Par quels moyens peut-on parvenir à un minimum d'accord, à ce minimum qui s'inscrit dans les textes et qui s'inscrit aussi dans une pratique quotidienne d'entreprise ? Je crois que c'est une question vitale.

Pour la traiter, je vais demander à deux des partici-

pants à cette table ronde d'intervenir les premiers pour donner leur point de vue, à M. Yvon Chotard, Vice-Président du C.N.P.F., puis à M. André Heurtebise, Secrétaire Confédéral de la CGT.FO. Je demanderai ensuite aux autres participants à cette table ronde, que je remercie d'avoir bien voulu venir parmi nous, d'intervenir librement sur les propos qui auront été tenus. Il s'agit de MM. Pierre Bellon, président de la SODEXHO ; Jean-Paul Fisch, président des laboratoires FISCH ; Patrice Garnier, secrétaire confédéral de la C.F.D.T., chargé des études ; Jean Gruat, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. ; François Guiraud, président de FICHET-BAUCHE.

Yvon Chotard — M. le président, Mesdames, Messieurs, pour répondre brièvement à la question posée et alimenter un débat contradictoire, je voudrais présenter une observation.

Je défends l'idée qu'il existe un consensus non exprimé beaucoup plus grand que ce défaut de consensus que l'on dénonce depuis des années dans notre pays.

Je crois que dans le consensus social, il y a la partie visible de l'iceberg et qu'il y a la partie invisible de l'iceberg, cette dernière étant la plus importante.

En réalité, il y a dans ce pays beaucoup plus de sujets de convergence entre les groupes sociaux qu'on ne le dit. Alors d'où vient cette perception ? On s'aperçoit que, de plus en plus, les terrains social et politique, se côtoient, que le dialogue social qui était et qui semblait devoir être réservé à l'échange entre producteurs et sala-

riés est, en réalité, le grand terrain politique. Ceci fait que tous les problèmes sociaux ont émergé dans nos sociétés comme des problèmes importants, sinon les plus importants, et qu'ils ont pris une dramatisation qui fait qu'on parle sans cesse des difficultés, si chacun n'est pas d'accord, comme c'est bien normal.

Il y a une deuxième raison qui est la contrepartie de la politique contractuelle.

Cette politique de dialogue permanente finit par masquer et banaliser le dialogue social. Comme il n'est pas possible de signer un accord tous les matins, à tous les niveaux, aussi bien au niveau de l'entreprise, des professions et encore plus au niveau national et si l'on n'a pas un accord tous les deux mois on dit qu'il n'y a pas de politique contractuelle, et on en tire la conclusion qu'il n'y a pas de consensus social.

Ces dernières années, et notamment depuis cette période de fin 1973 début 1974, celle qu'avec les orateurs précédents je définirai comme une période diffé-

Dans la même période, 1974-1979, nous avons été contraints, dans l'effort de la lutte contre l'inflation, de mener ouvertement, à tous les échelons, une politique sévère, rigide en matière de rémunération. Malgré les difficultés, nous sommes un des pays qui ont réussi mieux que d'autres à maîtriser l'évolution des rémunérations ; toutefois, la tension que suscite une telle politique n'a pas été accompagnée, durant ces cinq ans, la plupart du temps, de mouvements de grande ampleur qui remettent en cause profondément notre économie.

Et puis, si je voulais aller un peu plus loin dans l'analyse de la réalité concrète, je dirais que nous avons même des signes très statistiques de ce consensus implicite. On vient de publier les statistiques en matière de Comités d'entreprise. Or, il est très frappant de voir que dans la période 1975-1978, le nombre de Comités d'entreprise a augmenté de 35 %. Je sais bien que le chiffre brut n'a pas toute sa valeur puisque le nombre des entreprises assujetties à ce Comité d'entreprise, a augmenté également ; l'augmentation réelle du nombre de comités durant cette période difficile est de + 8,2 %.

Un large et franc débat entre syndicalistes et chefs d'entreprise

rente du point de vue économique, et non comme une crise car une crise dure peu, un certain nombre d'événements se sont produits dans notre pays, qui me font dire que ce consensus social est beaucoup plus important qu'on ne le croit.

Il y a d'abord, et avant tout, les performances économiques de nos entreprises ; et il suffit de regarder au niveau de l'exportation. Aurait-il été possible d'augmenter, comme nous l'avons fait, nos performances économiques et d'aborder avec succès la compétition mondiale, s'il n'y avait pas eu de consensus ?

Si je voulais trouver d'autres éléments statistiques je crois que je pourrais les trouver. Si l'on consulte par sondage, ou de différentes façons, les Français, il n'est pas certain que l'image des chefs d'entreprise français soit univoque dans la population. Il est le plus souvent de bon ton de critiquer les chefs d'entreprise : du reste, quelle que soit la taille de leur entreprise, cela fait partie du dialogue social permanent.

Or, un sondage révélait, il y quelques années, que les salariés avaient confiance dans le chef de l'entreprise où ils travaillaient pour sortir de la crise à raison de 75 %.

Je dirai qu'être contre le patronat et pour le chef d'entreprise, est un peu une mentalité française qui est pour moi l'image du consensus existant ou inexistant.

Maintenant, je voudrais très brièvement essayer de répondre sur le point de savoir lorsqu'il y a des contraintes économiques plus fortes, s'il doit ou non y avoir une politique sociale de recherche d'un consensus social plus actif.

Je mets au défi quiconque de nous avoir vu dire — je parle pour les responsables de la politique sociale du patronat — que, lors de ces quatre années écoulées, à aucun moment nous voulions une pause sociale.

Durant ces années, nous avons, à chaque occasion, par les accords nationaux, renforcé ou donné un rôle accru aux comités d'entreprise, pour reprendre cet exemple, sur l'aspect non plus seulement quantitatif.

C'est en 1974, par les accords sur l'emploi, que nous avons donné aux comités d'entreprise le rôle de définition du plan social en cas de licenciement ou de restructuration. C'est dans l'accord-cadre sur les conditions de travail que nous avons donné, en 1975, un rôle accru aux comités d'entreprise et à certaines commissions en matière d'amélioration des conditions de travail.

C'est dans l'accord de 1976, sur la formation continue, que nous avons précisé le rôle du Comité d'entreprise en matière de gestion de la politique de formation.

Je dirai qu'il y a un effort d'imagination, dans la recherche de nouveaux types de dialogue social, dans des périodes comme celle que nous connaissons. Cette recherche exige une prise de conscience qui est sans doute lente à se manifester. Elle exige de la part de tous les partenaires de ne pas s'accrocher aux situations acquises comme point de départ de tout problème. Elle exige une bonne information.

Il est certain qu'il est difficile de démontrer que le progrès social ne peut plus être ce qu'il a été, dans certaines périodes — une succession d'ajouts à des mesures ou à des progrès faits ; il est aujourd'hui beaucoup plus une redéfinition et éventuellement une adaptation qui peut passer par certaines remises en cause.

Il est incontestable que, depuis quelques mois, nous assistons à des possibilités en ce domaine. Je suis extrêmement prudent, je dis des possibilités. L'accord que nous venons de négocier au niveau de l'indemnisation du chômage est sûrement un accord, si tous les partenaires y prennent attention, qui peut devenir, je ne dis pas exemplaire, mais qui peut être le point de départ de nouveaux progrès, car c'est vrai que nous avons remis en cause plusieurs types d'avantages pour déboucher sur d'autres avantages et pas nécessairement pour les mêmes catégories :

C'est vrai que les syndicats n'ont pas manqué, à plu-

sieurs reprises, de nous dire qu'ils ne pouvaient accepter cette remise en cause qu'avec des contre-parties et le pouvoir de peser le niveau de ces contre-parties.

Mais quelles sont les priorités actuelles ?

L'année dernière, au printemps, c'est vrai que nous avons réussi, dans les différents contacts bilatéraux préalables aux négociations, à dégager une priorité sur le problème d'une politique en faveur des salaires les plus bas, et que cette politique a débouché sur un certain nombre d'accords parce qu'il y avait eu non pas négociation, mais dialogue.

Par ailleurs, il faut savoir, à partir du moment où les priorités ont été déterminées, à quel niveau nous devons rechercher les possibilités de négociation, ou tout au moins d'éléments pouvant déboucher sur des négociations.

C'est là qu'il faut que nous disions, et je reviens en conclusion, un peu à mon point de départ, qu'il serait faux de vouloir mettre, au nom de la recherche du consensus social, l'ensemble des entreprises françaises dans une situation de négociation permanente. Il faut que nous arrivions à la grande distinction, dans le consensus social, encore une fois, entre ce qui peut déboucher sur des négociations et ce qui est du domaine du dialogue lui-même, de l'échéance permanente de vues ne débouchant pas nécessairement sur des négociations. Je pourrais même dire que, par rapport à une période antérieure, nous avons eu tous, entraînés par ce mouvement de polarisation, à cause de l'aspect public de la politique contractuelle, l'immense défaut de ne pas faire vivre suffisamment un certain nombre d'accords et d'avoir préféré aller à la recherche de sujets nouveaux.

Je voudrais ne dire en somme, que ce qu'on appelle le consensus, doit se traduire par des négociations à des niveaux adéquats, mais que c'est avant tout un dialogue permanent. Cette méthode est perçue, même si elle n'est pas avouée ; c'est le point de vue d'un praticien que je vous confie.

André Heurtebise — M. le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je représente la Confédération Générale du Travail — FO ; je m'exprimerai à titre personnel mais je reprendrai en grande partie les positions de mon organisation syndicale.

J'aurais d'abord une première remarque à faire, c'est que je ne m'inscrirais pas tout à fait dans le propos tenu par M. Chotard, pour une raison simple, c'est que je crois profondément que le consensus social dépend du débat social à trois niveaux.

M. Yvon Chotard a longuement parlé du débat au niveau de l'entreprise. Je crois qu'il dépend d'abord d'un niveau-cadre qui est le niveau du fonctionnement général de l'économie et de la société française, c'est-à-dire, pour ne pas parler d'actualité, du Plan, de la négociation-

chapeau dont vous avez parlé, cette négociation-chapeau qui englobe toutes les professions et toutes les catégories professionnelles ainsi que le débat social au niveau de l'entreprise.

Actuellement, le consensus social ne se fait pas au niveau du débat général car on ne tient pas suffisamment compte dans la période difficile que traverse l'économie française d'un certain nombre de disparités sociales que la crise crée elle-même.

La première de ces disparités c'est, bien entendu, les difficultés de l'emploi.

On nous rabat les oreilles avec le fait qu'il n'y a pas de remède miracle pour l'emploi.

Ce n'est pas aux organisations syndicales d'être convaincus de cela ; ce que nous reprochons, c'est qu'on ne cherche pas pour essayer d'avoir un consensus social suffisant, à définir l'ensemble des remèdes qui permettraient d'inverser la tendance actuelle.

Autrement dit, il faut qu'actuellement on trouve des solutions pour réduire le chômage, car vous ne me retirerez pas de la pensée que l'épargne, l'épargne de précaution, l'insuffisance de l'investissement, la démographie, dépendent prioritairement de la façon dont, dans le domaine présent, on abordera les problèmes sociaux. C'est l'avenir de l'économie française qui se trouve ainsi posé.

Bien sur, on peut prétendre qu'une faiblesse de notre capacité à exporter compromet l'équilibre de la balance commerciale. C'est vrai, mais si on ne « reconquiert » pas le marché intérieur, tous les efforts effectués, afin de faciliter les exportations, s'avèreront inutiles au niveau des problèmes sociaux.

Certes, il y a, comme le souligne M. Chotard, des possibilités de consensus social. La négociation récente d'un accord montre que nous pouvons avoir un débat constructif.

Il n'y a pas tellement longtemps qu'on a accepté des propositions que des organisations syndicales, et la nôtre en particulier, formulaient depuis longtemps, à savoir que, pour réduire les inégalités, il fallait probablement donner des augmentations de salaire proportionnellement plus fortes à ceux qui gagnent le moins, autrement dit une acceptation à l'intérieur de l'ensemble des salariés, d'une certaine discipline des revenus, d'une certaine forme de transferts. Ceci est vrai aussi pour le déplafonnement de la Sécurité Sociale.

Les problèmes que l'on aborde sont ceux de la situation des entreprises vis-à-vis de la concurrence et du système fiscal.

Une des raisons pour lesquelles les entreprises n'embauchent pas provient du poids des charges sociales et

du faible coût relatif à l'investissement en capital, compte tenu des exonérations fiscales.

Il y a là un élément de politique économique sur lequel nous demandons depuis longtemps qu'on réfléchisse.

Concernant le débat social à l'intérieur de l'entreprise, il ne me semble pas nécessaire de changer les institutions. Je pense qu'il faut améliorer le fonctionnement de celles qui existent ; la petite pointe que j'enfoncerai dans vos éléments de réflexion M. Chotard, repose sur le comportement des entreprises dans le domaine de l'information.

Lorsque les entreprises sont en difficulté, on diffuse l'information, on est prêt à fournir les éléments de jugement permettant aux organisations syndicales de se prononcer. A l'inverse, lorsque les entreprises sont en expansion, les dossiers restent précieusement fermés !.

Si donc dans une période de crise les uns et les autres nous discutons sur une information objective, il faut de même, dans une période de prospérité que je souhaite retrouver dans un proche avenir, admettre qu'à ce moment là les dossiers ne soient pas clos et que nous puissions en étant bien informés, parler des mêmes sujets aux mêmes temps et aux mêmes heures.

Je terminerai par une réflexion. On a, ce matin parlé des jours de grève. Qu'il me soit permis, notamment dans la fonction publique et dans les entreprises nationalisées, de faire remarquer que les grèves n'ont jamais — pour la plupart d'entre elles en tout cas — eu pour but d'obtenir des aménagements sociaux supplémentaires, d'obtenir des augmentations de salaires supérieures à celles proposées, mais qu'elles avaient presque toujours pour but de faire ouvrir des négociations.

Cela signifie que dans le dialogue social, celui qui est le plus dangereux de tous les partenaires, c'est celui qui n'est pas assis à la table des négociations, c'est-à-dire l'Etat.

Nous vivons dans une époque où nous refusons tous des injonctions soit pour la non-augmentation du pouvoir d'achat, soit — et nous le savons bien — des incitations du type : si vous lâchez des augmentations de pouvoir d'achat supérieures à celles qui sont prévues, nous saurons tirer les conséquences et nous vous regarderons de plus près.

Signifiant par là que l'Etat a probablement des moyens de coercition sur la conduite des entreprises.

Quant à nous, nous avons toujours été prêts à la négociation et au débat pour obtenir le consensus social ; dans l'époque actuelle c'est prioritairement sur l'emploi et par la mise en place de politiques véritablement spécifiques à son effet que ce consensus pourra être obtenu.

Jean Gruat — Je vais essayer de me situer dans le contexte qui vient d'être défini : sur quoi et par quels moyens négocier ? Je dirai d'abord qu'appartenant à une Confédération — la C.F.T.C. — qui s'est toujours révélée favorable à la politique contractuelle, je suis un peu embarrassé par ce terme de consensus social qui a « sonné » si souvent depuis le début de ce dialogue. J'avoue que je ne me sens pas très à l'aise dans ce vocabulaire.

Je pense qu'il faut qu'il y ait des négociations, qu'il faut qu'il y ait concertation. Comme le Président Chotard, j'estime qu'on ne peut pas signer quelque chose tous les matins, mais aussi que la négociation pour être crédible, doit parvenir, périodiquement à une conclusion positive. Le président Chotard a fait un tableau, à mon sens, un peu idyllique des années qui viennent de s'écouler ! En effet, si l'on recense ce qui s'est fait en matière de politique salariale, au cours des dernières années, on s'aperçoit qu'on a réellement fait la pause et que le patronat n'a certainement pas été fâché de se retrancher derrière un certain nombre d'injonctions gouvernementales pour, disons, retarder au maximum l'ouverture des négociations. M. Lionel Stoléru a d'importantes ambitions en matière de revalorisation du travail manuel, et cependant alors que le patronat avait pris dans certains secteurs des engagements très formels, je pense en particulier au secteur du Bâtiment, on s'aperçoit qu'on a oublié momentanément ces engagements en s'abritant derrière les Plans Barre 1 et 2, et ainsi de suite !

Il faut s'adapter ; il est évident que les négociations ne peuvent pas être dans une conjoncture telle que nous l'avons vécue ces dernières années, les mêmes que celles qu'on a connues en pleine époque de prospérité. Encore faut-il accepter de se retrouver pour faire le point. Or, souvent, on a mené la politique de la chaise vide, du refus de rencontre et il y a eu parfois, aussi du côté de l'administration, une attitude extrêmement peu active qui a contribué à faire en sorte que le dialogue soit quasi inexistant.

Je rejoins très volontiers mon camarade Heurtebise dans cette conjoncture nouvelle, que tout le monde s'efforce de ne pas qualifier de crise, les problèmes de l'emploi doivent être au premier plan. Il faut tirer très certainement la leçon d'événements récents dans la sidérurgie qui sont tout à fait révélateurs de la manière dont il ne faut pas s'y prendre dans les mois ou les années à venir.

Il est certain qu'il n'y a rien de plus provocateur pour les travailleurs que de se trouver mis avec brutalité devant le fait accompli.

J'appartiens à une organisation qui a toujours souhaité qu'au niveau de chacune des branches industrielles, il y ait, sur les problèmes économiques, un véritable dialogue. Je retrouve ce que j'ai essayé de dire ce matin, c'est à dire qu'il doit y avoir véritablement échange d'informations. Les organisations patronales disposent d'un

certain nombre d'éléments que les organisations syndicales ne sont généralement pas équipées pour se procurer par leurs propres moyens, elles devraient pouvoir, en toute liberté, y accéder et en débattre. Il y a tout de même suffisamment de volonté constructive dans le syndicalisme français pour que de telles informations ne soient pas exclusivement utilisées pour « échauffer » les esprits et provoquer, disons, des manifestations de rues. Les organisations syndicales pensent elles aussi qu'il faut préserver l'avenir économique de la France, et que, si du fait du développement de l'industrie en dehors de nos frontières, notamment dans les pays en voie de développement, il y a des reconversions qui s'imposent, s'il y a des adaptations ou ce qu'on appelle des redéploiements en certaines circonstances, eh bien tout cela ne doit pas se passer à l'insu des travailleurs, à l'insu des organisations syndicales, mais cela doit faire l'objet d'un dialogue.

Si un certain nombre de décisions douloureuses doivent être prises, ce n'est certes pas les travailleurs qui auront à les prendre mais ils doivent être mis en face des éléments de choix et ne pas découvrir brutalement, comme cela a été le cas à deux reprises dans la Sidérurgie, qu'il va falloir supprimer tant d'emplois dans les deux ou dans les six ou huit mois qui viennent.

Ce sont là des choses qui devraient être épargnées aux travailleurs et aux syndicalistes français !

Un dernier point sur lequel je voudrais dire quelques mots concerne le problème des conditions de travail.

M. Yvon Chotard disait qu'il fallait faire vivre les accords. Eh bien, je crois que l'accord sur les conditions de travail qui a été négocié avec un certain nombre d'organisations syndicales et sur le contenu duquel on peut dire que les signataires n'avaient pas de désaccord fondamental, cet accord, du fait de la conjoncture créée par la crise du pétrole, n'a pas eu les prolongements qu'on pouvait en attendre.

Mon sentiment est donc qu'il ne doit pas être mis aux oubliettes, qu'il ne doit pas être enfermé dans un dossier pour ne plus être ouvert mais qu'aussi bien au niveau des branches d'activités qu'à celui des entreprises, il est un élément qui peut faire l'objet d'une exploitation systématique et déboucher sur des aspects extrêmement positifs.

Je n'ai certainement pas dit tout ce qu'il était possible de dire mais je ne veux pas monopoliser la parole ; c'étaient là quelques points de réflexion qui me paraissent tout à fait d'actualité.

Patrice Garnier — Je m'exprime ici à titre personnel bien que les fonctions que j'exerce à la C.F.D.T. seront bien sûr présentes dans mon discours.

Je voudrais, moi aussi, revenir un peu en arrière et m'interroger sur le terme de consensus qui sert de titre à

ce colloque.

Ce n'est pas un terme habituel aux organisations syndicales et je crois qu'on trouve dans ce terme l'idée sous-jacente que le conflit est mauvais et que le consensus est bon.

Or, nous pensons, nous, que le conflit n'est pas mauvais. Le conflit n'est pas mauvais car il exprime les aspirations des travailleurs. Le conflit n'est pas mauvais car il montre l'indépendance de l'organisation syndicale, et, ce qui est en cause, ce n'est pas : conflit ou pas conflit, c'est la façon de régler les conflits.

Je pense donc que poser la question en terme de consensus n'aide pas beaucoup à réfléchir au problème.

Deuxième réflexion, un peu en amont, sur le problème des négociations : il faut s'ôter de l'idée du fait qu'il y aurait besoin d'un accord idéologique entre les partenaires pour commencer à se mettre autour d'une table. Bien sûr, personne ne le dit ou on le dit « mezzo voce ». C'est pourtant parfois un argument que l'on entend. J'entendais tout à l'heure de bonnes paroles sur le fait qu'il fallait accepter le syndicalisme tel qu'il est, qu'il ne fallait pas rêver au bon syndicalisme de l'étranger, etc. Mais en fait, certains attendent quand même des organisations syndicales — ou de certaines d'entre elles — qu'elles gomment leurs perspectives idéologiques et stratégiques avant de commencer à négocier.

Sur ce plan, je voudrais tout de suite soit ôter des illusions, soit enlever des craintes à certains.

La politique que mène actuellement la C.F.D.T. n'est pas une politique dans laquelle on abandonnerait nos perspectives. C'est assez clair. C'est une stratégie qui met au coeur de son action la logique syndicale après avoir fait une auto-critique de ce qu'elle a fait, et une critique des partis de gauche en affirmant : il est bon que les organisations syndicales se placent sur leur propre terrain, qu'elles mettent la logique syndicale au coeur de leur action, mais cela ne veut pas dire qu'elles oublient les perspectives qu'elles se sont fixées. Nous croyons que par notre action syndicale, nous contribuons, à notre place et de la meilleure façon, à construire ce que nous souhaitons : l'union des forces populaires pour une autre politique.

Je crois qu'il était nécessaire de le dire car dans le débat précédent, en tout cas, j'ai cru entendre quelques espoirs ou quelques sollicitations sur ce plan.

Troisième élément, avant d'en venir à quelque chose de plus concret : pour une organisation syndicale, la négociation est un élément de son action. Une action syndicale part, à notre sens, de l'élaboration d'un certain nombre de revendications avec les travailleurs, et, j'ajoute, avec les travailleuses dont on oublie parfois la spécificité ; elle part des entreprises. Cela passe par une mobilisation des travailleurs et des travailleuses, sur

leurs aspirations et par la création d'un rapport de forces. C'est à partir de là que l'on peut négocier, mais cette négociation n'est pas l'aboutissement. Je crois que la négociation est à la fois un aboutissement et un point de départ pour de nouvelles perspectives syndicales.

Deux mots sur la question plus précise qui a été posée : sur quoi négocier actuellement et qu'est-il possible de négocier ?

Je ne veux pas faire la liste de ce qu'il serait possible, à notre sens, de négocier ou sur ce qu'il serait souhaitable de faire, je voudrais simplement aborder deux points :

D'abord, le problème des restructurations industrielles, en prenant comme exemple celui de la Sidérurgie. Faut-il, pour annoncer un plan de restructuration sidérurgique, attendre que les élections législatives soient passées ? Faut-il, avant de commencer les négociations, attendre l'exaspération d'une population ? Faut-il attendre que des sous-préfectures soient occupées, que des commissariats soient attaqués, bref que le désespoir soit mis au coeur d'une population ? Faut-il attendre tout cela avant de se mettre autour d'une table ? Est-il nécessaire que le Premier Ministre dise : « vous pouvez faire des manifestations », « les porteurs de pancartes m'importent peu », pour qu'au lendemain d'incidents violents, d'incidents inquiétants, on flatte les organisations syndicales, on dise qu'elles sont responsables ? Ce double discours, nous gêne parce qu'on a l'impression que les organisations syndicales ne sont utiles, aux yeux du Gouvernement, que lorsqu'il a la crainte que tout va partir à vau-l'eau et que le désespoir est tel dans une population que, le tissu social risque de se désagréger ?

Faut-il sur tous ces problèmes, négliger les organisations syndicales, pour s'apercevoir qu'elles peuvent être de quelque utilité lorsque le feu est à la chaumière ?

Toujours sur cet exemple de la Sidérurgie, faut-il demander aux organisations syndicales de négocier uniquement à quelle sauce les travailleurs vont être mangés ? Faut-il simplement demander aux organisations syndicales si elles souhaitent qu'on mette un petit cocktail de pré-retraites, de parkings à chômeurs, de sociétés de reconversion ? Est-ce que les organisations syndicales sont simplement là pour débattre des retombées sociales des décisions prises en dehors d'elles, ou est-ce que les organisations syndicales ont quelque rôle, ont quelque pouvoir, pour discuter des plans industriels ? Est-ce que leur action peut aboutir à des modifications de plans industriels ?

Voilà les questions qui, je crois, se posent sur le problème de la Sidérurgie.

Un autre exemple de thème de négociation possible, il est un thème dont on parle beaucoup aujourd'hui, il s'agit de l'aménagement du temps de travail. Je parlerai plus volontiers de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Nous avons, à la C.F.D.T., élaboré un projet que nous avons transmis aux organisations syndicales et au C.N.P.F., qui prend en compte ces deux éléments : l'aménagement du temps de travail et la réduction du temps de travail.

Bien sûr, la réduction du temps de travail, on le sait bien, n'est pas la panacée, à la solution des problèmes de l'emploi ; elle a d'autres dimensions que celle de contribuer à créer des emplois ou à maintenir des emplois qui, sans cela, seraient menacés. La réduction de la durée du temps de travail a une dimension de mieux vivre ; elle a une dimension de partage des rôles à l'intérieur de la société, entre les hommes et les femmes, et elle a une troisième fonction que je rappelais au départ : contribuer à créer des emplois et contribuer à sauvegarder des emplois qui, sans elle, seraient menacés. D'où le slogan de la C.F.D.T. : « travailler moins pour travailler tous et vivre mieux ! ».

Je crois qu'avec cet exemple on voit qu'un objectif de négociation traverse un certain nombre de préoccupations : la préoccupation de l'emploi, la préoccupation des conditions de travail - si l'on instaure la cinquième équipe dans les travaux postés, les conditions de travail seront améliorées - et une dimension qui touche à la vie sociale, à la place que pourront prendre les travailleurs dans l'ensemble de la vie sociale.

Pour terminer rapidement, je voudrais répondre à la petite interrogation qui nous a été lancée de savoir à quel niveau il faut négocier ?

La réponse est évidente : il faut négocier à tous les niveaux, y compris parfois au niveau européen, pour certains problèmes ou dans certaines limites. Mais, ce qui importe, je crois, c'est que les différents niveaux de négociations soient adaptés aux problèmes en question ; un accord-cadre sur les conditions de travail, au niveau national, est peut-être intéressant mais au premier chef dans ce domaine c'est le niveau de l'entreprise, voire le niveau de l'atelier qui est le plus important.

Il ne suffit pas de définir des niveaux de négociation, mais il faut réfléchir à l'articulation entre les différents niveaux de négociations, du niveau national au niveau professionnel et au niveau de l'entreprise.

Pierre Bellon — Je me situerai sur deux plans : d'abord, sur le plan macro-économique, ensuite, sur le plan de l'entreprise.

Au niveau macro-économique, je ferai trois constatations :

Je ne suis pas sûr que l'on puisse parler de crise mondiale. Il faut parler de redistribution des richesses mondiales. Certains pays ont des pouvoirs d'achat qui s'améliorent beaucoup plus vite que le nôtre, leurs économies ont un taux de croissance nettement plus élevé,

l'émergence et le succès de ces pays neufs, je crois que c'est ce que l'on appelle, pour les pays occidentaux, la crise de 1974. Ces pays sont devenus désormais les compétiteurs des pays occidentaux. Nous sommes donc engagés dans une guerre économique dans laquelle l'Europe n'est pas du tout sûre de gagner la bataille !

C'est ma première constatation. Evidemment, cela augmente d'une façon considérable le nombre des contraintes.

La deuxième chose qui me frappe au niveau macro-économique, c'est ce que j'appelle la crise de la science économique. Je suis frappé de voir la suffisance et l'incompétence des experts économiques et, par contre-coup, je dirai, le manque de formation des hommes politiques — je m'excuse de le dire — et même des hauts fonctionnaires, sur la connaissance des mécanismes économiques. Je ne suis pas sûr que les chefs d'entreprise et les syndicalistes les connaissent mieux, en tous cas, ils connaissent à leur toute petite échelle, les réalités économiques et font souvent preuve de bon sens, à l'inverse, je trouve que la science économique fait des erreurs de bon sens qui me paraissent énormes.

Troisième remarque : je suis frappé, dans la conduite de la politique économique d'un pays comme la France, comme du reste dans la plupart des pays démocratiques, par le fait que l'on raisonne à court terme et que, finalement, il n'y ait pas de vue à long terme.

Les entreprises qui réussissent aujourd'hui sont celles qui essaient - ce n'est pas facile - de savoir ce qui va se passer dans l'avenir. Plus elles amorcent cette démarche, plus elles ont des chances de trouver quel sera leur avenir.

On trouve très très peu de choses dans le Plan Français, et, pratiquement, on se demande comment l'économie peut être conduite intelligemment de cette manière-là.

C'est peut-être un peu dur, mais voilà les trois remarques que je voulais faire sur le plan macro-économique.

Au niveau de l'entreprise, c'est évidemment un problème que je connais mieux. Je ferai trois remarques :

(1°) la première, comme Yvon Chotard, je n'aime pas le terme : consensus. Effectivement, — et cela rejoint ce qu'a aussi dit M. Garnier — l'entreprise est un lieu de tensions. Les finalités de l'entreprise sont, en elles-mêmes, déjà contradictoires : satisfaire les clients, essayer de répondre aux attentes du personnel, satisfaire les impératifs financiers et les actionnaires. Il est normal que, dans la négociation sociale, il y ait aussi des contradictions et des tensions.

En fait je crois qu'il y a des tensions motrices et des tensions inutiles. Un dirigeant d'entreprise doit essayer de gérer au mieux ces tensions.

(2°) ma deuxième constatation est la suivante : dans la négociation, les mécanismes de son déroulement sont presque aussi importants que le résultat auquel cela permettra d'aboutir. Pour savoir sur quoi négocier, il faut que les partenaires sociaux soient capables ensemble, d'analyser la situation de l'entreprise et ses chances d'avenir. Cela doit être fait dans le cadre du Comité d'entreprise. Si l'analyse de la situation de l'entreprise, de son avenir, est partagée par les syndicats et par la direction, c'est déjà un point très important.

Par conséquent, j'insiste beaucoup sur la question de l'information. Je puis, à cet égard, vous raconter un exemple personnel :

La première fois que les syndicats m'ont demandé la nomination de l'expert-comptable du Comité central d'entreprise, je leur ai dit : « J'espère que vous allez désigner notre Commissaire aux comptes. Cela coûtera moins cher ». Evidemment, ils n'ont pas accepté ! Ils m'ont désigné le même cabinet d'expertise comptable que celui du Comité central d'entreprise de Lip. à l'épo-

savait de quoi il parlait. Bien sûr, nous ne sommes pas toujours d'accord sur les solutions ; chez moi, il y a aussi des grèves. Mais comme il y a beaucoup de domaines où nous parlons le même langage, il est plus facile de trouver des solutions.

Je terminerai en abordant mon troisième point : sur quoi est-il possible de négocier ?

Il est bien évident que si l'on pense que, globalement, le pouvoir d'achat risque de ne plus s'améliorer en France, il est difficile d'amorcer des négociations. Mais là, je rejoindrai ce que disait M. Chotard : nombreux sont les domaines dans lesquels on peut faire des progrès qui, à la limite, ne coûtent rien à l'entreprise. Par exemple, grâce au bilan social, au bout de trois à quatre ans, on va voir comment évoluent les indicateurs sociaux dans l'entreprise par rapport aux autres entreprises de la profession, de la nation ; au niveau de l'entreprise, il y a encore beaucoup de progrès sociaux à réaliser, en particulier dans la concertation avec le personnel et les syndicats ; progrès sociaux qui seront aussi utiles à l'efficacité économique de l'entreprise.

Des participants attentifs

que des difficultés de Lip évidemment j'étais très inquiet !

Le premier rapport qui m'a été remis comportait, à mon avis, beaucoup d'erreurs. Je me suis donc battu au sein du Comité central d'entreprise pour essayer de les redresser ; au bout de trois, quatre, cinq ans, notre dialogue parfois dur, a progressé. On a eu, il y a une dizaine de jours, un débat d'une journée, au Comité central d'entreprise, avec des femmes de service, des cuisiniers, des gérants, — notre société est une société de restauration collective — et je dois reconnaître que ce débat sur la marche de l'entreprise était très intéressant et chacun

François Guiraud — Je serai très bref ; j'aurais beaucoup de remarques à faire mais j'en ferai trois liées à mon expérience car je pense que c'est de cela qu'on parle le moins mal.

1^{ère} remarque : En 1979, un chef d'entreprise et un cadre font du social tous les jours.

Je suis dans une entreprise qui, depuis une dizaine d'années, a pris des positions hors de France. Nous avons une quinzaine de filiales dont la moitié ont des unités de production ; ce n'est pas très gros, cela oscille, selon les endroits, entre 30 et 500 personnes.

Or, qu'est-ce que je constate ? Je constate qu'on rencontre partout les mêmes phénomènes quels que soient les systèmes politiques, les syndicats, les lois sociales ; nous avons des filiales en Europe, nous en avons en Amérique, nous en avons dans les pays d'Afrique et même en Extrême Orient. Eh Bien, il y a des contraintes, des données, des règles du jeu qu'on doit prendre en compte et, en tant que chefs d'entreprise — car un chef d'entreprise, c'est un professionnel comme un autre, — nous devons faire marcher l'entreprise en tenant compte de ces règles du jeu.

Autrement dit, on tâche de trouver des clients, de faire des produits qui conviennent et — c'est là que je veux en venir — *on fait du social à longueur de temps*, non pas par grandeur d'âme mais parce qu'il n'est pas amusant de vivre avec des gens qui ne sont pas contents et, parce que les entreprises ne marchent qu'avec du personnel motivé.

Par conséquent, on s'occupe à longueur de temps, quels que soient les pays, des salaires, des conditions de travail, de l'information, de la participation qui n'est pas uniquement un problème financier, mais beaucoup plus un problème affectif et intellectuel permettant de faire tourner rond l'entreprise, là où elle est implantée.

Je dirai que, comme chefs d'entreprise, on fait du social comme Monsieur Jourdain fait de la prose, à 80 % de notre temps, dans la vie quotidienne.

2^{ème} remarque : L'esprit pragmatique indispensable pour construire la solidarité.

Est-ce à dire qu'il ne faut pas avoir, à des niveaux corporatifs ou à des niveaux nationaux, des discussions comme celles dont on parle ? Bien sûr que si. Il y a des règles du jeu communes qu'il faut bien établir.

Mais attention, la France n'est pas trop mal placée dans la position internationale. Il n'en reste pas moins qu'il ne lui reste pas beaucoup de temps pour des discussions parfois stériles car il y a un certain nombre de pays, qui ont, depuis longtemps, appris à construire entre partenaires sociaux les règles du jeu, en général, ils ont l'esprit beaucoup plus pragmatique que nous... Nous, nous adorons les idées... il n'y a qu'à voir ce colloque... cela nous plaît, mais, en réalité, la plupart des choses se passent près du terrain ; il faut que nous ayons l'esprit pratique, concret, il faut que nous sachions que la bataille est internationale, et par conséquent, en tant que Français, je dis aussi bien aux partenaires de l'Etat, qu'aux entreprises, aux syndicats, aux cadres, aux actionnaires et à moi-même : nous sommes dans le même bateau.

Je veux bien croire que ce n'est pas tout-à-fait un problème de consensus. Je suis tout à fait d'accord pour reconnaître que nous vivons dans les tensions et les conflits. La vie est ainsi faite et ce n'est pas nécessairement négatif à condition que, dans ces tensions, chacun

soit lui même et respecte les autres et n'oublie pas cette donnée de base : nous sommes dans le même bateau et ce bateau doit être compétitif dans la course internationale.

3^{ème} remarque : une modification de nos mentalités.

En terminant je dirai que cette situation de solidarité impose aux Français une sorte de révolution culturelle. Nous sommes des gens qui avons vécu pendant des siècles avec des réflexes patrimoniaux. Il y avait des parts de propriété on se battait pour avoir une part plus grosse. Eh bien, c'est terminé, nous ne sommes plus du tout devant une situation statique de richesses existantes, nous sommes devant un flux de richesses qui passe, qui peut grossir et très facilement disparaître, et cela pourrait aller très vite. Il nous faut essayer de maintenir ce flux de richesses, en le répartissant de la façon la moins inéquitable possible entre les différents Français. Nous avons, nous, chefs d'entreprise, beaucoup à faire dans ce domaine, et cela passe, c'est vrai — je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Président Chotard — par la *transparence*.

Cela veut dire qu'il faut expliquer, mettre sur la table la façon dont les choses se passent ; cela veut dire qu'il faut prendre le risque de les montrer. Et le risque est faible, montrer ce qui existe qui est tout simple en général. Bien sûr, il y a des abus de privilèges. On cache. Mais, de toute façon, les entreprises qui veulent perpétuer des privilèges disparaîtront car elles ne pourront plus motiver le personnel

Jean-Paul Fisch — Je me permets de me présenter très rapidement pour vous dire que je parlerai en fait d'une expérience de chef d'entreprise moyenne d'environ 400 personnes, installée dans un chef lieu de canton, et qui regroupe l'ensemble de ses services à ce niveau. C'est donc « une entreprise à la campagne », pour reprendre le terme d'une personne connue.

Nous fabriquons des produits pharmaceutiques du genre sparadraps chirurgicaux, bandes plâtrées, etc...

Nous sommes dans un marché en expansion, mais il y a des problèmes étant donné que nos prix ne sont pas libres, et que nous rencontrons des difficultés d'ordre économique parce que nous sommes payés très en retard par les collectivités.

J'ai donc pu vivre à un niveau où l'on sent bien les problèmes, les relations qui peuvent exister entre les entreprises et les hommes. D'autre part, j'ai six ans d'expérience de présidence d'une Chambre de Commerce et d'Industrie et, cinq ans, de responsabilité de la présidence du Comité Économique et Social des Pays de la Loire.

Je me permets de vous préciser cela, pour vous situer ma réflexion.

Je dois faire un choix, dans tout ce qui a été dit, et je

reprendrai certains éléments qui m'ont paru importants, cités par les uns et les autres. et, tout d'abord, cette notion du « long terme ».

Je considère que cette notion de « long terme » n'est généralement pas réalisée au niveau des entreprises. Je remarque en effet, que lorsqu'une entreprise est en difficulté, ce n'est pas à la suite d'une erreur de gestion qui a été faite un jour, deux jours ou même un an avant ; c'est à la suite d'une décision plus ancienne. Nous avons tous des exemples présents à l'esprit, qui sont très parlants dans ce domaine.

Donc, cette notion de long terme est essentielle.

Deuxièmement, quand on parle de notion d'entreprises en difficulté, on voit presque toujours les entreprises en difficulté au moment où elles doivent licencier du personnel. Je crois que vous en êtes tous également conscients ; quand on licencie, généralement ce sont des hommes de la production, fonction la plus sensible. Or, des hommes de production travaillent dans la mesure où il y a un marché, mais il ne suffit pas d'avoir un produit et un marché, il faut avoir aussi des équipes commerciales capables de vendre ces produits en France ou à l'étranger.

La fonction commerciale en France, est une fonction qui n'est pas reconnue, et je vous donnerai un seul exemple caractéristique : présentez un projet d'investissement ; s'il s'agit d'un investissement en machines, aucun problème, tous les organismes bancaires et toutes les sociétés de développement régional vous accorderont des prêts parce que ces organismes prennent les garanties sur le matériel et les machines. Ce qu'ils oublient d'ailleurs, c'est que, ces garanties sont souvent illusoire car si l'entreprise ferme, les machines ne sont souvent pas revendables. Par contre, s'il s'agit de la création d'une équipe commerciale, ou si vous mettez « effort de publicité ou information technologique auprès de la clientèle », alors votre crédit n'est généralement pas accepté.

Je pense qu'il y a là une lacune considérable et c'est cette notion, cette idée que je n'arrive pas à faire passer... Au niveau des Chambres de commerce et d'industrie, j'ai essayé de promouvoir cette idée mais j'ai eu du mal. De même, au niveau du Comité Economique et social, j'en ai parlé souvent, il n'y a eu aucune résonance. La fonction commerciale, à mon avis, est une fonction qui n'est pas suffisamment comprise.

Je crois pour en revenir au niveau de l'entreprise, que cette information commerciale intéresse également au plus haut point les personnes qui travaillent dans l'entreprise, et, pour ma part, je dois vous dire que depuis que nous avons des concertations au niveau de l'entreprise, les choses se passent mieux. Avant l'existence officielle du Comité d'entreprise, je passais la plupart de mon temps à assurer l'information, en particulier au niveau de la situation commerciale de l'entreprise. Au Comité

d'entreprise, que je préside toujours personnellement, j'indique quelles sont nos intentions commerciales, quelles sont les difficultés que nous rencontrons, quels sont les éléments positifs et les éléments négatifs de l'évolution des ventes.

Je tiens à redire ce que certains d'entre nous ont affirmé tout-à-l'heure, à savoir, qu'à partir du moment où ce dialogue s'instaure et que l'on présente des chiffres, le jour où les chiffres commencent à baisser, on est questionné et l'on est obligé de répondre pour expliquer l'écart constaté.

Le personnel lui même m'interroge, lorsque nous cherchons à nous installer ou à prendre des positions à l'étranger en me demandant pourquoi nous le faisons, quelles sont les garanties, les difficultés éventuelles que l'on rencontrera au point de vue des concurrents, etc...

Bref, j'estime que ce dialogue est loyal, que cela fait partie de la formation économique du personnel et qu'il est normal que le personnel de l'entreprise ait droit à ces informations. Deuxième point — c'est une formule qui a été évoquée — il faut choisir quelques sujets intéressants, il faut savoir discuter, quand on veut négocier, à tous les niveaux.

Or, il est apparu que ce n'était pas tellement évident et pas tellement facile. Quand on s'adresse aux représentants du personnel, ils donnent leur avis qui sont parfois des avis justifiés, qui sont quelquefois des avis collectifs, qui sont aussi parfois trop personnels ou trop catégoriels et ne correspondent pas forcément au point de vue exprimé par la majorité de l'entreprise.

Cette approche, à mon avis, est une chose difficile quand on veut être loyal et essayer de travailler pour l'ensemble de l'entreprise.

Au sujet du bilan social, je vous rejoins. C'est un moyen de pouvoir aborder certains points intéressants. Lorsqu'un sujet est trouvé, nous essayons pour notre part, de le prendre et de le travailler « à froid » c'est-à-dire de ne pas attendre les difficultés ou les conflits pour travailler sur ce sujet. Nous avons un principe : toutes les idées sont retenues, on n'en rejette aucune a priori. Puis nous essayons d'expérimenter pendant une période d'une année ou de six mois et il est toujours autorisé de remettre en cause, au bout de l'année ou des six mois, une discussion ou une mise au point sur ce qu'on a cherché à faire parce qu'en fait, au départ, on a cherché à construire quelque chose ensemble, sans savoir où nous allions les uns et les autres.

C'est donc dans ce sens du dialogue, de la concertation, de la participation — il y a un tas de noms possibles — que, petit à petit, il me semble que l'on peut, de manière très pratique et très pragmatique, arriver à trouver un cadre de réflexion et de discussion ; lorsque se posent des problèmes plus difficiles, plus graves que les problèmes habituels on dispose d'un cadre qui existe, et,

comme l'on a trouvé la manière de travailler ensemble, le dialogue, la concertation et les décisions sont ensuite facilités.

Yvon Chotard — Nous avons aligné nos points de vue et ne sommes pas entrés dans le débat ; pour ma part, je voudrais y entrer à deux niveaux :

La plupart des participants ont regretté le terme : consensus social. Je dis une chose, c'est que vous l'aviez mis dans le titre de ce colloque. Enlevons l'aspect désagréable du mot, prenez-le comme vous voudrez, il y a quand même et je m'adresse à M. Garnier, il y a quand même autour de ce mot : consensus, ou conflit, un vrai débat.

Je lui donne tout à fait raison. Je dis certes qu'on ne rêve pas dans le monde syndicaliste ! Il y a longtemps que les syndicats auraient pu nous parler de la politique contractuelle, il y a quinze ans, par exemple pendant la période où, effectivement, la C.G.T. ne mettait pas les pieds Avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie. Et puis, il y a eu une espèce de rupture dans l'histoire des relations sociales. Mais, depuis 1967, vous savez bien qu'on ne demande à personne ce qu'on pense de la finalité de l'entreprise pour arriver à discuter des problèmes économiques et sociaux ! Quant à savoir quelles sont les perspectives idéologiques et les objectifs des organisations, c'est le propre des organisations et non le problème de ceux qui ont pour tâche de discuter avec elles.

Le problème de fait consiste tout de même à savoir si accepter les tensions de l'entreprise, comme l'on dit, est une chose, et accepter ou promouvoir l'idée de conflit en est une autre. Je crois que là, il y a quand même un vrai débat ; il est peut être philosophique mais il est aussi concret.

On ne peut pas à la fois parler, à juste titre, de désespoir et dire que le conflit est quelque chose d'admirable. Il y a là une contradiction importante. Il faut bien que nous soyons clairs sur ce problème. Il faut que nous acceptions tout ce qu'il y a de tensions, mais nous ne pouvons pas promouvoir le conflit car en promouvant le conflit, on promeut un certain type d'attitudes et cela débouche sur des problèmes au niveau de la Société, que vous l'appeliez consensus ou vie en commun, possibilité de travailler ensemble ou possibilité d'exporter, etc.

Ma position, je tiens à la dire, c'est l'acceptation des autres, c'est l'acceptation des tensions, mais c'est le refus de la promotion du conflit comme seule méthode.

J'admets même que le conflit fasse avancer les choses, mais comme méthode de faire avancer les choses, je la récuse.

Deuxième point : quand nous parlons de contraintes économiques et de consensus social, cela concerne le rapport de l'entreprise à la société. Je dis que si nous voulons avoir un vrai débat sur ce thème, il faut que

nous choisissons soit le niveau de l'entreprise, soit le niveau macro-économique.

Je note que je n'ai pas eu de réponse sur ma proposition : examinons ensemble quelles sont les priorités, quelles sont les choses sur lesquelles on peut tenter d'aller vers un accord. Je n'ai eu que des catalogues, mais pas de réponse. Du moins pas encore. Mais le dialogue, je le sais, doit intégrer la durée et l'obstination.

André Heurtebise — J'espère M. Chotard, que vous ne nous demandez pas d'être « chotardiens » ! Bon...

Je vous ai répondu tout à l'heure de façon claire, nous sommes à F.O. toujours prêts au débat social.

Nous demander inconditionnellement : êtes-vous prêts à négocier n'importe quoi ?... nécessite une explication.

Nous sommes prêts à engager des négociations sur des problèmes qui intéressent le social et l'économique.

Je voudrais cependant faire trois observations — la première allant dans le sens de M. Fisch.

Il me semble opportun de souligner que la négociation à l'intérieur de l'entreprise dépend de la taille, de la nature et des structures de l'entreprise.

Les difficultés de négociations et parfois l'absence de consultation et d'information des salariés sont caractéristiques du comportement de certaines entreprises multinationales.

Je pense vous citer l'exemple d'Ericson qui nous a annoncé la suppression de l'une de ses filiales : 400 emplois de perdus, avec l'impossibilité de négocier sur place, et à Stockholm refus de recevoir les délégués français !.

L'autre observation concerne l'insuffisance du concours bancaire lorsque des aménagements sont nécessaires pour une entreprise commerciale. J'aurais tendance à élargir le débat et à dire qu'actuellement un des problèmes dont souffre l'emploi, c'est l'absence de capitaux à risque, pour la création d'activités nouvelles. Nous avons de jeunes ingénieurs, de jeunes chercheurs qui ont des idées sur des techniques nouvelles, mais s'ils n'ont pas pignon sur rue, il n'y a pas de prêts financiers, donc l'entreprise ne peut pas naître.

Par conséquent, il faut élargir le débat non seulement aux services commerciaux à l'exportation, mais aussi à la création d'activités nouvelles.

La dernière observation que je ferai rapidement s'adressera à M. Guiraud : on nous dit souvent qu'il faudrait trouver les moyens de rendre les sociétés françaises plus solidaires pour habituer davantage les français à vivre ensemble. Vous avez cité l'exemple du bateau et

vous nous avez dit : nous sommes tous dans le même bateau.

J'aurais tendance à dire Oui. Il serait souhaitable que nous soyons tous dans le même bateau. Encore faut-il ne pas jeter par-dessus bord les mousses qui feront voguer le bateau pour l'amener au port !

Actuellement, les jeunes représentent 40 % des chômeurs, c'est un problème dramatique, comme jamais les sociétés industrielles n'en ont connu ! Si nous ne nous attachons pas à trouver des solutions à ce problème, je crains que tous les pronostics sur l'itinéraire du bateau sur la façon d'éviter les récifs, seront purement et simplement illusoire et au bout du compte le bateau sombrera !

Je tenais à le dire car cela me paraît le point important du débat actuel !

Jean Gruat — Le président Chotard nous reproche un peu de ne pas lui avoir donné de réponse. Je lui dirai un peu plaisamment que nous ne sommes pas masochistes !

Il nous demande si nous sommes prêts à lâcher un certain nombre d'avantages qui peuvent avoir été obtenus dans l'histoire sociale, soit par la législation, soit par les négociations contractuelles. On peut nous dire qu'il faut savoir s'adapter. Nous l'avons fait, comme il l'a reconnu, sur un sujet précis qui a mis longtemps à être cadré du reste et qui était la question du chômage. Nous avons accepté un certain nombre de transferts. On ne peut prétendre que ce que nous avons fait une fois, nous nous refusons à le faire d'autres fois.

Cela étant, nous n'allons pas ouvrir une négociation en disant : « demandez-nous tout ce que nous sommes prêts à lâcher, ensuite on vous annoncera nos cartes ! ».

Yvon Chotard — C'est bien ce que vous faites, chaque fois que vous demandez des négociations ! C'est toujours un catalogue !

Jean Gruat — Ce n'est pas ainsi que nous entendons négocier, et que je sache, de même que mon voisin de gauche, M. Garnier, disait tout à l'heure avoir envoyé un projet concernant l'aménagement de la durée du travail, mon organisation elle aussi — la C.F.T.C. — est demandeur. Seulement, nous sommes demandeur dans un contexte dont nous concevons qu'il n'est plus celui de 1936 avec les décrets d'application de la Loi de 40 heures.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas lâcher la proie pour l'ombre. Les militants syndicalistes sont des gens qui ont les pieds sur terre ; il faut qu'ils évaluent et apprécient ce qu'éventuellement, ils peuvent concéder, au regard des avantages longs et durables qu'ils peuvent obtenir.

C'est le langage de la raison et les travailleurs qui veu-

lent bien nous faire confiance ne nous pardonneraient pas d'engager le jeu au départ sans aucune espèce de contre partie !

Je voudrais avancer, sur deux autres terrains, quelques réflexions, et d'abord en complément de ce qui était évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire le bon fonctionnement — on a parlé du bon usage des accords — des institutions existantes.

Pour que le dialogue existe à tous les niveaux, il ne faut pas méconnaître les institutions existant en France. On a chez nous la tentation perpétuelle de créer de nouvelles institutions. Il faudrait d'abord accepter que celles qui existent fonctionnent, et je crois, pour ne citer qu'un exemple, que lorsqu'on parle d'information en matière économique, au niveau des Comités régionaux il y a trop peu de régions dans lesquelles le jeu est joué normalement. On peut citer quelques régions Rhône-Alpes ou quelques autres, mais, véritablement, du côté de l'administration bien souvent ou du patronat malheureusement c'est quelque chose de beaucoup trop formel.

Même si des statistiques sont envoyées, on n'en fait pas une analyse, on ne les utilise pas pour la prospective et ou on ne fait pas de prévisions ou on se refuse à les communiquer. Or, il est certain qu'en matière d'emploi, le rôle de la prévision est considérable, et même s'il est très difficile de faire des prévisions dans une période comme celle que nous traversons, nous sommes de ceux qui pensent qu'on doit faire un effort dans cette direction et que beaucoup de désillusions et de conflits seraient désamorçés s'il y avait un plus grand effort en ce domaine.

Dernier point : quelqu'un a parlé des négociations ou des contacts à l'échelon international. Nous croyons que, sur le plan européen aussi il y aurait intérêt à faire fonctionner, par secteur, des comités paritaires ou tripartites, pour que l'on puisse se faire une idée de la marche des activités. Cela se fait très certainement au niveau des employeurs, cela devrait se faire aussi avec le concours des organisations syndicales. Il existe dans un trop petit nombre de secteurs d'activités des formules de ce type ; pour nous un objectif à atteindre c'est de généraliser les comités sectoriels dans l'industrie.

Patrice Garnier — Je voudrais traiter brièvement trois points.

Sur le problème du consensus, d'abord.

Si je récusé ce terme, c'est parce que la crise, je crois en effet que ç'en est une — ne rapproche pas les solutions préconisées par les uns ou par les autres, mais qu'elle les éloigne ; c'est-à-dire que les solutions que porte le mouvement syndical sont de plus en plus à l'opposé de ce que souhaite faire le patronat.

Un seul exemple : je dirai que l'objectif traditionnel du mouvement ouvrier c'est de rassembler tous les tra-

vailleurs. La politique actuelle du patronat, c'est de multiplier les statuts, avec les vacataires, les intérimaires, les travailleurs à temps partiel etc.

Il y a là une divergence d'objectif...

Yvon Chotard — Parce que nous avons mis en place, en une période de forte croissance, des procédures de protection sociale, qui ne sont plus valables aujourd'hui, regardez la situation italienne ! Vous la connaissez ! A avoir voulu faire une percée sociale trop forte, il y a 3 millions de travailleurs au travail noir !

Patrice Garnier — M. Chotard me donne l'occasion d'avancer sur mon deuxième point, qui est de lui dire que la proposition que nous faisons est une proposition de négociation sur l'aménagement et la réduction de la durée du travail. Je crois que le terme « aménagement » est un terme qu'il accepte. Je voudrais savoir s'il accepte celui de la « réduction » puisque seul le terme « aménagement » était au départ des propositions patronales ?

Yvon Chotard — Je vais vous répondre, comme M. Gruat, qu'avant la réouverture des discussions je ne vous dirai pas jusqu'où on ira mais je rappelle qu'au départ de ces négociations, nous demandions de la souplesse sur l'aménagement du temps de travail et nous demandions à nos partenaires quelles contreparties ils entendaient avoir. Vous nous avez répondu : les contreparties, nous devons les chercher dans la réduction. En ouvrant la discussion nous savons parfaitement bien que nous serons amenés à traiter en même temps d'aménagement et de réduction.

Patrice Garnier — Ma dernière remarque est juste une question : qui dans la sidérurgie a promu les conflits ? Dans cette affaire, je crois que le Gouvernement n'est pas seul en cause et que le patronat de la Sidérurgie l'est également !

Yvon Chotard — Oui, mais il ne fait pas une doctrine du conflit. Dans vos propos de tout à l'heure, vous sembleriez faire du conflit une doctrine ! C'est là la nuance, c'est là ce que je voudrais vous entendre dire.

Patrice Garnier — J'en ai fait une constatation en tout cas !

Yvon Chotard — « Constatation », je l'accepte ; « doctrine », c'est autre chose.

François Guiraud — On a reparlé du bateau et évoqué le chômage.

C'est un point très important que la solidarité en face des sans emploi. Je suis absolument de votre avis, cela me paraît même être de très loin le problème le plus important, auquel nous soyons confrontés.

Pour ma part, je ne vois que deux réponses complémentaires. La première porte sur le volume de travail. Il

faut être de plus en plus efficace et inventif afin d'être de plus en plus compétitif et avoir de plus en plus de commandes et de plus en plus de travail

La deuxième porte sur le temps. Même si nous réussissons à conserver et développer les activités, je suis convaincu que nous n'arriverons pas à employer tout le monde et que, par conséquent, il faudra — il faut déjà — manifester concrètement une solidarité. Effectivement, je crois que cela passera par des aménagements du temps de travail, des répartitions des réductions. Il y a là matière à confrontations syndicales/patronales au niveau européen parce qu'il y a des règles du jeu compétitif et qu'il ne faut pas que nous soyons les seuls à faire certaines choses.

André Heurtebise — Cela signifie que les sacrifices seront aussi à répartir !

François Guiraud — Absolument d'accord.

André Heurtebise — Ou bien que les sacrifices ne seront pas uniquement supportés par les salariés !

François Guiraud — On est absolument d'accord.

Un auditeur — J'estime que nos syndicats français feraient bien d'être plus sérieux et de voir ce qui se passe dans les syndicats britanniques, allemands au point de vue efficacité et gestion, au lieu d'invoquer la masse des Français qui à 80 % ne sont pas syndiqués et pour cause ! Les syndicats sont responsables de la non syndicalisation française. C'est bien beau de reparler des histoires de la Charte d'Amiens, mais je n'ai pas entendu parler de la Charte de la Résistance, je le regrette car depuis trente ans on aurait pu mieux essayer de la mettre en œuvre en temps utile.

Parlons du présent et des bas salaires par exemple. Considérez que s'il fallait que vous viviez avec ce que gagne un jeune travailleur de base, vous auriez du mal à boucler votre budget à la fin du mois ! Parlons aussi du chômage des jeunes. Parlons des petits rentiers, des modestes retraités. Il faut prendre tout cela au sérieux. Éviter la démagogie, le désordre mais sortir des routines.

Mon propos est de vous mettre en garde, non pas sur les traditions de la III^{ème} et de la IV^{ème} République, elles ont fait leurs preuves, vous avez vu leurs fêtes finales... ce n'était pas brillant... Méfiez-vous que la V^{ème} n'ait pas le même sort, si vous prenez les mêmes routes, que celles des Républiques qui l'ont précédée !

Que les leçons du passé vous éclairent pour ne pas retomber dans les errements anciens ! Il y faut de la lucidité et de l'imagination.

Guy Lardeyret — J'aurais voulu poser une question sur la notion de consensus, car j'ai été intéressé et un peu inquiet par l'intervention de M. Garnier.

Il me semble qu'il n'y a pas d'antinomie ou d'opposition entre la notion de consensus et l'existence de conflits dans une société. Il existe des pays à fort consensus comme l'Allemagne, les États-Unis et le Japon où il y a pourtant des conflits d'intérêts.

Je crois que le problème qui est posé, en matière de consensus, est celui d'un accord sur les modalités d'arbitrage entre les conflits d'intérêts.

Il faut donc que les partenaires soient d'accord entre eux sur les règles du jeu. Or, quelles sont les règles du jeu qui nous sont imposées actuellement ? Ce sont celles de l'économie de marché et c'est, pour l'entreprise, la règle du profit, la règle de la compétitivité, donc la règle de la recherche de la productivité.

Ces modalités ou ces règles du jeu sont à notre connaissance les seules qui permettent de résoudre les conflits dans l'intérêt de la collectivité ou, tout au moins, n'avons-nous pas encore trouvé de meilleures règles.

Je voudrais poser une double question :

Est-ce que vous ne croyez pas que notre pays est considérablement handicapé par rapport, en particulier aux pays que j'ai cités, du fait qu'il n'existe pas, entre les partenaires sociaux, d'accord sur les modalités du règlement des conflits, ou tout au moins d'accord sur une reconnaissance de l'économie de marché comme une nécessité d'aujourd'hui ?

Autre question, peut-être davantage adressée à M. Garnier : si vous n'acceptez pas ce mode d'organisation sociale, en avez-vous un autre à proposer ?

Patrice Garnier — La question que vous avez posée est double. Vous dites : nous sommes handicapés en France parce que nous n'avons pas d'accord sur les modalités de règlement des conflits. C'est certainement vrai. C'est pourquoi je parlais, en fin de mon intervention, de ce que nous appelons un tissu de négociations, qu'il faudrait développer et préciser.

Je crois qu'il y a un deuxième handicap, c'est la reconnaissance que les organisations syndicales sont véritablement représentatives et qu'elles ont la possibilité et le droit d'être écoutées dans un certain nombre de domaines. Le problème n'est pas juridique, c'est un problème de comportements, un problème d'attitude.

Bien sûr, il y a des organisations qui sont légalement reconnues comme représentatives avec un certain nombre de critères, mais le problème est un problème d'attitude et de comportement de fait relativement à cette représentativité.

Est-ce que, dans les entreprises, les organisations syndicales, les délégués syndicaux, les délégués du personnel, les élus au Comité d'entreprise, sont perçus comme des interlocuteurs valables, ou est-ce que le chef d'entre-

prise essaie de court-circuiter ces organisations, ces représentants pour amorcer un dialogue direct avec le personnel, ou un dialogue par l'intermédiaire de la maîtrise ou de l'encadrement ?

Je crois que cela, c'est une question importante.

Le deuxième aspect de votre question, je dirai, aurait besoin d'une réponse très longue et surtout d'une distinction que, moi je fais, entre une économie de marché et une économie capitaliste. Je sais que cela nous entraînerait dans de longs débats. Si nous sommes favorables à une économie où il y a un certain nombre de socialisations de moyens de production, où il y a le développement du pouvoir des travailleurs dans les entreprises, où il y a une planification démocratique, il est clair que le marché n'en disparaît pas pour autant.

Enfin, pour bien préciser mon propos, je dirai que notre projet à la C.F.D.T. n'est pas celui d'une économie refermée sur elle-même et autarcique. Je crois qu'on a déjà dit, dans cette table ronde, la différence entre une économie qui accepterait d'être ouverte sur l'étranger, et une économie qui transformerait ses frontières en passoirs, de telle sorte que les prétendus marchés internationaux qui ont noms : spéculations sur les matières premières ou sur les monnaies, cartels ou grandes entreprises multinationales monopolistiques ne nous permettent pas de diriger et d'avoir une vue prospective de ce qu'il faut pour notre pays.

Yvon Chotard — Je vais employer la même méthode que M. Patrice Garnier.

A la deuxième question qu'il vient de traiter, je vais seulement dire que son acceptation de l'économie de marché est un bon chemin vers une acceptation idéologique d'une économie ouverte.

Je salue cette acceptation en espérant qu'elle n'aura pas fini son cheminement.

Quant à la première question, il a admirablement répondu en en posant une autre à moi-même.

Quand il parle de concurrence entre la politique sociale des entreprises directement vers les salariés et la politique sociale passant exclusivement par les syndicats, je vais lui poser la question suivante : pensez-vous que pour répondre aux attentes individuelles que nous voyons tous les jours s'exercer dans nos entreprises — attentes de liberté, attentes de responsabilité — nous ayons le devoir de dire : débrouillez-vous avec votre syndicat et uniquement avec lui ?

Je dis qu'une politique sociale cohérente d'une entreprise est une politique qui respecte le syndicalisme dans l'entreprise et toutes les institutions du syndicalisme mais que cette politique ne peut pas s'interdire de répondre aussi directement aux attentes, quand il y a un conflit entre l'attente individuelle et la volonté collective du

syndicat.

Nous l'avons vu ces dernières années, dans un problème très concret qui est celui des horaires libres : partout où les horaires libres ont été instaurés, les salariés les voulaient. Les syndicats étaient contre, mais, comme ils sont intelligents et évolutifs, ils ont mis un certain nombre d'années à évoluer en faveur des horaires libres.

Il faut bien savoir qu'il y a un véritable problème entre l'aspect collectif et l'aspect individuel, dans une politique sociale. Mais là aussi, des convergences permettent d'en sortir.

Jean-Daniel Reynaud — Un des apports de ce débat est sans doute de préciser de manière plus claire et plus réaliste ce que peut être le « consensus » entre les interlocuteurs sociaux : l'accord n'exige pas l'identité de vues et de convictions ; il n'est pas nécessaire, pour qu'une négociation aboutisse, que chacun oublie sa philosophie. C'est même sans doute le contraire : la négociation aboutit mieux si chacun respecte le droit qu'à l'autre d'être différent. C'est ce que nous disent les chefs d'entreprise ; c'est ce que rappelle la C.F.D.T. à l'adresse de ceux qui auraient confondu « recentrage » et abandon de ses ambitions de transformation sociale. L'accord exige la loyauté et le réalisme. Il n'exige pas l'harmonie.

Que la conjoncture actuelle et, plus profondément, que les changements profonds et durables du contexte économique donnent aujourd'hui à ce réalisme un nouveau contenu, c'est ce qui est apparu bien clairement. La négociation ne consiste plus seulement à ajouter de nouveaux avantages aux avantages acquis. Ce n'est plus une addition indéfinie. Elle peut comporter, comme l'a montré l'accord récent sur le chômage, des remodelages ou des rééquilibrages ; l'abandon d'une disposition favorable ou des privilèges d'une catégorie pour un marché globalement plus avantageux. N'est-ce pas dans le même esprit que s'engage la discussion sur la réduction et l'aménagement du temps de travail ?

Réalisme aussi dans les questions posées. Ce sont les syndicalistes qui ont abordé les problèmes fiscaux, ceux de la création d'entreprise. Ils ont tous demandé à participer de beaucoup plus près à la définition des politiques industrielles de branche ou des politiques économiques d'ensemble. Les deux parties se rejoignent sur la nécessité de l'information économique : les chefs d'entreprise insistent sur sa circulation dans l'entreprise et sur le rôle des comités d'entreprise à cet effet ; les syndicalistes parlent davantage de la branche, des comités régionaux, des grands problèmes nationaux.

Où sont donc aujourd'hui les vraies difficultés ? Sans doute d'abord dans le fait que la politique économique nationale n'entraîne guère la conviction. Nous avons entendu les uns regretter l'absence de vues à long terme et la faiblesse des analyses disponibles ; les autres dénoncer le manque de prévision et de concertation, par exemple dans le cas de la sidérurgie lorraine ; tous expriment

leur inquiétude devant le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes. Il n'y a rien de surprenant à constater que les perspectives immédiates ne soulèvent pas l'enthousiasme. Il est plus grave d'avoir à relever que les perspectives à plus long terme semblent absentes. Faut-il souligner que le Plan n'a pas été souvent mentionné ? Où est le temps où il jouait le rôle de « réducteur d'incertitude » (et du même coup, de « réducteur d'intransigeance ») ? (1)

Désaccord aussi, mais qui peut conduire à des échanges plus constructifs, sur les rapports dans l'entreprise. Les chefs d'entreprise se félicitent du développement des comités d'entreprise : par leur nombre, mais aussi par les responsabilités qui leur sont confiées. Les syndicalistes, sans s'opposer à ce développement (il résulte, pour l'essentiel, de textes qu'ils ont signés), se demandent si le renouveau de la consultation et surtout du rapport direct de la direction avec les salariés par l'intermédiaire des cadres n'est pas un moyen de « tourner » les syndicats dans des entreprises où ils sont médiocrement acceptés. Le débat nous paraît très réel : personne ne nie le besoin, le goût parfois déjà affirmé et l'utilité à terme de l'expression directe ; mais, dans la mesure où elle se développe, elle pose de manière aiguë le problème des responsabilités des représentants du personnel et des moyens qu'ils ont de les exercer. Il y a là matière à expérience ; et peut-être aussi à négociation.

Il est donc un peu vain de se demander si le consensus s'est aujourd'hui renforcé ou affaibli. Les voies de discussion existent, elles ne sont pas fermées. Bien plus, les incertitudes graves qu'elles comportent offrent matière à discussion plutôt qu'à polémique. Reste que le jeu des relations professionnelles se joue à trois : au moins en tant que responsables de la politique économique, nationale, les pouvoirs publics n'ont pas, semble-t-il, réussi pour le moment, à forcer la conviction. Et leur rôle n'est-il pas central pour permettre, dans une période si difficile, ce minimum d'accord que l'on peut appeler consensus ?

(1) *N.D.L.R.* Notre colloque s'est déroulé quelques semaines avant les débats parlementaires sur le VIII^e Plan, au cours desquels le Premier Ministre a notamment déclaré : « Il faut une planification, mais il faut savoir la conception que nous avons de la planification. En effet, alors qu'à l'origine le Plan ne devait être qu'une table d'orientation, il était devenu une vaste compilation des besoins, des aspirations et des illusions des Français.

Or, la voie de l'exhaustivité est celle de la facilité, et un plan exhaustif est un rite qui épargne d'avoir la foi. C'est pourquoi il faut, en la matière, en revenir aux origines : sélectif, le plan sera aussi plus exigeant. Lorsque la nostalgie tient lieu de courage, le conformisme tient lieu de pensée ».

M. Raymond Barre a rappelé que la France est le seul pays où le gouvernement fixait un taux de croissance à moyen terme et a précisé : « Les perpétuels démentis que les faits nous apportent montrent que nous n'avons pas à nous féliciter de notre splendide isolement intellectuel. Le Plan ne doit pas dire toute. Mais il va de soi que, plus que jamais, il doit être fondé sur une analyse précise des phénomènes économiques...

... En résumé, ce que nous recherchons c'est l'adaptation et la revitalisation de notre planification. Ceux qui appellent cela déclin s'accrochent à des schémas périmés, reniés par les pays de l'Est eux-mêmes. »

L'IDÉE DE RÉVOLUTION CHEZ SIMONE WEIL

par Patrice ROLLAND

Depuis 1917, la Révolution ne se pense plus qu'au miroir de l'expérience soviétique ; elle est bolchevique ou elle n'est pas. Plus tôt que d'autres, trop tôt probablement, Simone Weil a tenté dès 1933 d'analyser cette expérience autrement qu'en termes d'adoration ou d'horreur. Elle pose dès ce moment la question qui est encore la nôtre depuis 1968 : tout l'idéal révolutionnaire est-il réductible à une expérience qui le condamne sans appel ou bien a-t-il encore une chance et une signification historique. Quelle espérance est encore possible pour les opprimés s'il faut constater la crise de l'idée de Révolution ? Parce qu'il faut d'abord être lucide, Simone Weil admet que la critique puisse détruire l'espérance. « Je n'ai que mépris pour le mortel qui se réchauffe avec des espérances creuses » cite-t-elle de Sophocle. C'est au-delà et sur ce travail critique qu'elle cherchera à fonder la vraie source de l'espérance politique. La crise de l'idéal révolutionnaire ne l'a pas détournée de l'engagement politique, mais lui a fait rechercher des formes nouvelles d'engagement. Chez elle, crise de l'idéal révolutionnaire et évolution religieuse sont certainement liées mais non pas dans un simple ordre de succession. On sait qu'à un certain niveau dans l'Occident chrétien sécularisé, le salut par la Foi et le salut par la Révolution occupent les mêmes lieux et permutent effectivement de façon déroutante chez l'individu comme dans les masses. Chez Simone Weil, Foi et Révolution ne se combattent pas pour tenir ce même

et unique lieu, mais tissent au contraire les liens d'une critique réciproque, interdisant à la Révolution de tenir lieu de religion et à la Foi de masquer une politique !

C'est là qu'elle nous rejoint aujourd'hui que la critique de la Révolution est en passe de devenir lieu commun et que l'on cherche encore les nouveaux moyens de cette espérance éternelle.

I CRITIQUE DE L'IDEE DE REVOLUTION

A partir de 1917, la référence révolutionnaire fondamentale est bolchevique et marxiste. Simone Weil connaît très bien l'œuvre de Marx et lui doit beaucoup malgré les critiques sévères qu'elle lui adresse. Son admiration se porte surtout vers sa méthode d'analyse de la société ; elle est par contre beaucoup plus sévère pour la prétendue doctrine marxiste qui lui semble un amalgame de propositions incompatibles. Pourtant, à titre d'hypothèse de départ, elle admet la même conception de la Révolution que Marx : il s'agit de concevoir et de réaliser la vraie Révolution, c'est-à-dire celle qui aboutit à une émancipation véritable et non à faire succéder une nouvelle forme d'oppression à l'ancienne. Pourtant, au-delà de cet accord de principe, elle n'accepte aucune des propositions fondamentales de Marx sur la Révolution.

La sévérité des critiques est à la mesure de ce que révèle l'expérience soviétique. Dès 1933, Simone Weil écrit que « rien ne permet de dire que la bureaucratie d'Etat russe prépare le terrain pour une domination autre que la sienne propre, qu'il s'agisse de la domination du prolétariat ou de celle de la bourgeoisie » (1). L'Etat soviétique ne dépérit pas et exerce son pouvoir comme n'importe quel autre Etat. Il faut donc remonter de l'application à la théorie. A celle-ci, Simone Weil adresse trois sortes de critiques : la Révolution est insaisissable comme mouvement historique, injustifiable comme pensée historique, enfin irréalisable comme finalité historique.

A quoi reconnaître une Révolution, — mais surtout la Révolution —, et comment savoir le moment où elle aura lieu ? Sous cette question d'apparence naïve, c'est la possibilité d'une connaissance totale et d'une maîtrise du mouvement historique qui sont en cause. On l'identifie ordinairement à la vue d'un renversement soudain et violent des rapports de force, lorsqu'« une lutte sanglante substitue un régime à un autre ». Mais Simone Weil fait remarquer qu'en réalité, la vie sociale interdit ce type de renversement soudain car il faut continuer de manger, de se vêtir, de produire, etc... et « que tout cela ne peut se faire aujourd'hui que sous des formes sensiblement semblables à celles d'hier » (2). Il ne peut donc y avoir de véritable solution de continuité dans la vie sociale. Une rupture visible d'ordre purement politique n'est donc pas le critère de la vraie Révolution. C'est qu'en réalité, les véritables transformations historiques sont sociales et non pas seulement politiques ; et que les évolutions sociales sont lentes et progressives. Il n'y a jamais eu de catastrophes divisant clairement l'histoire qui ait porté au pouvoir une force sociale totalement neuve. « La transformation de la production, de la culture intellectuelle, de l'organisation sociale doit dans l'ensemble précéder les bouleversements politiques et juridiques comme ce fut le cas pour la révolution de 1789 ; » (3) une révolution visible n'est jamais que la sanction d'une révolution invisible déjà accomplie : « la conclusion s'impose à l'esprit : c'est que rien de tout cela ne peut être aboli par une révolution ; au contraire, tout cela doit avoir disparu avant qu'une révolution puisse se produire » (4). Sans cette condition, la révolution politique n'est qu'apparente ou superficielle, changeant les titulaires du pouvoir mais non le pouvoir politique lui-même. Il faut donc distinguer la révolution sociale qui se fait dans le long terme et le plus souvent de façon invisible, et la révolution politique qui se fait de façon visible dans le court terme. Marx n'ignorait pas ce problème et Simone Weil pense que c'est ce qui se déduit de ses analyses. Et pourtant, il lui semble qu'il s'est contredit en croyant à une révolution imminente, démentie par toute l'histoire qui a suivi. Cette contradiction chez Marx en rejoint une autre que Simone Weil a longuement analysé entre le savant et le politique. En tant que savant (sociologue, historien, économiste), Marx a analysé les évolutions sociales du long terme ; comme politique il a cherché à agir sur le court terme. Sa difficulté a été de lier les deux. Ce n'est pas encore l'idée de Révolution qui est ici

invalidée mais la prétention de maîtriser et d'orienter le procès historique. Il doit en effet dépendre de révolutionnaires professionnels de faire coïncider à un moment de l'histoire la révolution politique avec la révolution sociale et de les faire marcher ensuite d'un même pas.

La pensée historique de Marx est également injustifiable aux yeux de Simone Weil. Elle repose en fin de compte sur l'idée que la Révolution est inéluctable. C'est un mythe de croire que l'Histoire est la Science travaillant ensemble pour la classe ouvrière. Leur développement continu ne va pas nécessairement dans le sens de l'émancipation du prolétariat. Marx participe là de l'idéologie scientiste de son temps. Le principe unique du développement historique réside pour lui dans le développement des forces productives. Chaque classe dominante a pour mission de porter à son maximum le développement des forces productives et les révolutions n'ont d'autre fonction historique que de libérer celles-ci lorsqu'elles sont bloquées à un certain stade de leur développement par les structures sociales. Ce n'est que de l'émancipation des forces productives que les hommes doivent attendre leur propre émancipation. Simone Weil explique de la sorte l'incroyable mépris des bolcheviks, y compris Trotsky, pour les idées démocratiques, la priorité historique appartenant au développement des forces productives. Or, c'est une pensée purement mythologique parce que Marx n'a jamais expliqué pourquoi celles-ci tendraient à s'accroître ni pourquoi elles seraient victorieuses des institutions lorsque celles-ci sont cause de leur non-développement. D'où vient cette tendance au progrès si, comme Marx le reconnaît lui-même, les hommes ne sont jamais pleinement conscients de la portée réelle des transformations qu'ils opèrent dans la société ? Simone Weil attribue la réponse de Marx aux origines hégéliennes de sa pensée. Prétendant remettre sur ses pieds la dialectique hégélienne, « par un paradoxe extraordinaire il a conçu l'histoire, à partir de cette rectification, comme s'il attribuait à la matière ce qui est l'essence même de l'esprit, une perpétuelle aspiration au mieux » (5). Or, comme l'analyse longuement Simone Weil, les deux éléments fondamentaux sur lesquels repose le progrès des forces productives, le progrès du rendement du travail et le développement des sciences, ne permettent pas d'admettre l'idée d'un progrès continu. Le hasard, notamment, tient une place trop importante aussi bien dans la recherche scientifique que dans la découverte et la mise en œuvre de nouvelles sources d'énergie. On ne peut pas non plus envisager de progrès illimités sur la base de l'amélioration de la coordination des efforts et de la rationalisation du travail. Finalement pour Marx comme pour la pensée bourgeoise capitaliste du 19^e siècle, « c'est uniquement l'ivresse produite par la rapidité du progrès technique qui a fait naître la folle idée que le travail pourrait un jour devenir superflu » (6). Cette « religion des forces productives » ne peut donc être tenue pour une conception scientifique de l'histoire. Il en résulte alors qu'on ne peut plus affirmer qu'il existe une mission historique du prolétariat. La conclusion de Simone Weil introduit déjà à son socialisme moral : « Comme les

esclaves, comme les serfs, ils (les ouvriers) sont malheureux, injustement malheureux ; il est bon qu'ils se défendent, il serait beau qu'ils se libèrent ; il n'y a rien à dire de plus. (7).

En dernier lieu, la Révolution apparaît comme une finalité irréalisable dans le temps de l'histoire. La vraie Révolution, — Simone Weil est bien d'accord sur ce point avec Marx —, doit supprimer l'oppression, la domination de l'homme sur l'homme. Toute l'analyse de Simone Weil part de la constatation de l'échec de la révolution russe de ce point de vue, échec qu'elle proclame dans son fameux article de 1933. L'abolition de la propriété privée n'a pas provoqué la fin de l'oppression ; elle n'a fait que dégager une forme plus moderne du pouvoir, celui de la bureaucratie. Il est évident pour elle que, dès ce moment, c'est la bureaucratie qui est au pouvoir en U.R.S.S. et qu'il ne s'agit pas d'un Etat ouvrier dont le mécanisme est faussé selon l'idée de Trotsky mais bien d'un « mécanisme social différent ». La division trop profonde entre les tâches de coordination et celles d'exécution maintient l'existence de la division entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Se renouvelant dans ses formes, l'oppression reste fondamentalement la même. La fonction de coordination est devenue dominante et se subordonne la fonction de production. Il s'ensuit que « dès lors que la société est divisée en hommes qui ordonnent et en hommes qui exécutent, toute la vie sociale est commandée par la lutte pour le pouvoir... » (8). Marx a très bien analysé cette lutte pour la puissance dans la concentration capitaliste. Il n'a cependant pas véritablement indiqué comment briser le cercle vicieux du pouvoir et l'oppression. En effet, son matérialisme révolutionnaire consiste à affirmer à la fois que la force règle exclusivement les rapports sociaux, et que les faibles pourront vaincre un jour les forts tout en restant faibles : « non pas que certains qui étaient faibles deviendront forts, changement qui s'est toujours produit, mais que la masse entière des faibles, demeurant la masse des faibles, aura la force de son côté » (9). C'est croire au miracle sans croire au surnaturel. Marx n'a pu croire que le prolétariat mettrait fin à ce processus de remplacement d'une classe par une autre que par la croyance implicite à la force du nombre. Or, pour Simone Weil, l'expérience montre que, sauf dans quelques périodes de l'histoire, la minorité mieux organisée et plus consciente conduit la masse. Ainsi, la force n'est jamais vaincue que par la force et le prolétariat ne peut prétendre abolir toute domination au moment où il renverse celle de la bourgeoisie. Les marxistes ont bien senti le problème, qui ont finalement admis que la Révolution ne serait victorieuse que par la contagion immédiate et universelle, ce qui est en réalité répondre à la question par la question. L'expérience du « socialisme dans un seul pays » montre que la concurrence entre les Etats subsistant, celle-ci impose en retour dans le pays de la Révolution les structures de l'ennemi : division gouvernants-gouvernés, exploitation des travailleurs, confiscation de la plus-value... Il faut seulement s'interroger sur la signification de cette contagion universelle comme seul moyen d'abolir la concurrence et la folie de la

course au pouvoir. Cet universalisme accompli n'est-il pas le rêve d'une fin de l'histoire ?

Ce sont finalement des jugements très sévères que Simone Weil porte sur l'idée de Révolution. En tant que requête individuelle, elle considère que c'est un mythe compensatoire qu'utilisent tous ceux qui ont quelque chose à reprocher à la société dans laquelle ils vivent. « *Au fond, on pense aujourd'hui à la révolution non comme à une solution des problèmes posés par l'actualité, mais comme à un miracle dispensant de résoudre les problèmes* » (10). D'un point de vue collectif, elle considère en 1934 que « le mot de révolution est un mot pour lequel on tue, pour lequel on meurt, pour lequel on envoie les masses populaires à la mort, mais qui n'a aucun contenu » (11).

Et pourtant, à considérer « le régime qu'il s'agirait d'abolir, le mot de révolution semble n'avoir jamais été si actuel... » (12), écrit-elle toujours vers la même époque. Que les marxistes n'aient pu résoudre les problèmes qu'ils avaient posés, ne les fait pas disparaître. Les faits ne les résolvent pas non plus : le désordre économique est plus grand que jamais à ses yeux ; le taylorisme dégrade de plus en plus le travail manuel ; la course aux armements impose de façon croissante ses impératifs à la production industrielle ; l'Etat enfin se développe constamment en devenant de plus en plus étranger à la population. *S'il n'y a plus rien à attendre de la Révolution qui s'est révélée être un mythe sanglant, il ne faut pas rejeter l'idéal révolutionnaire. Il conserve un sens et une portée politique en tant qu'idéal.* Simone Weil développe comme on le verra, toute une théorie de la fonction pratique de l'idéal. Au terme de sa critique de l'idée de Révolution, Simone Weil aboutit à cette constatation contradictoire : il y a un échec définitif de la Révolution à entrer dans l'histoire ; Histoire et Révolution sont antinomiques. Il faut pourtant admettre la permanence et la valeur de l'idéal révolutionnaire. Vraie comme mouvement et fausse comme régime, disait de la même façon Merleau-Ponty de la Révolution. La question est maintenant de savoir si une semblable constatation peut encore autoriser une action politique et si le constat de cette déchirure entre l'idéal et la réalité ne sape pas dans son fondement toute espérance de justice et de liberté. Il faut donc établir maintenant s'il y a une politique praticable pour un idéal révolutionnaire qui sait qu'il peut y avoir des révolutions mais jamais la Révolution.

II UN SOCIALISME MORAL

Après la critique de la Révolution comme conception scientifique de l'Histoire, il ne peut plus subsister comme idéal révolutionnaire que l'option éthique qui affirme et veut la justice et la liberté. C'est encore un socialisme chez Simone Weil parce qu'elle conserve toujours la perspective d'une « souveraineté économique des travailleurs » qu'elle appellera aussi « coopération ».

A. La possibilité d'un « socialisme moral »

Simone Weil à plusieurs reprises a cru important

d'établir la possibilité d'une pensée libre et d'une morale vraie, non pas vraiment contre mais plutôt au-delà du soupçon marxiste. L'analyse matérialiste de l'histoire ne fait découvrir à Marx qu'une société soumise à de purs rapports de force où la justice n'est pas concevable dans sa vérité. En lui le révolutionnaire, qui aspire à une société nouvelle, n'a pu, selon Simone Weil, supporter les conclusions désespérantes du savant. Il a donc supposé que la société était animée d'un mouvement historique qui éliminerait progressivement l'injustice : « Il s'est réfugié dans un rêve où la matière sociale elle-même se charge des deux fonctions qu'elle interdit à l'homme, à savoir non seulement d'accomplir, mais de penser la justice » (13). Ce matérialisme se révèle finalement être « une religion sans mystique » parce que « l'homme ne (pouvant) supporter d'être seul à vouloir le bien » (14), il se cherche un allié tout puissant, Dieu ou la matière. Le problème grave de cette doctrine contradictoire est qu'elle convient à merveille à l'État totalitaire. Sa part idéaliste est fort propre à mobiliser les masses et à maintenir la jeunesse en état d'enthousiasme. Sa part matérialiste est inversement fort commode pour bloquer les aspirations du peuple sous les nécessités de l'histoire.

Pourtant ni l'idéalisme ni le matérialisme de Marx ne sont dénués de fondement ; c'est la synthèse qui est fautive. Elle reconnaît en effet avec lui que « presque toujours les pensées des hommes sont façonnées par les mensonges de la morale sociale » (15). Le problème d'une telle critique des idéologies et du mensonge social est alors de savoir « comment donc servir la justice si on ne la connaît pas ? » (16).

Pour Simone Weil, les rapports de force ne dominent pas à ce point la vie sociale qu'il n'y ait aucune possibilité de surmonter le mensonge social et de parvenir à la morale et à la justice vraie. Elle constate en effet que : « Et pourtant rien au monde ne peut empêcher l'homme de se sentir né pour la liberté » (17). C'est ce qu'elle appellera encore d'ailleurs « l'éternel esprit de révolte », ou la lutte pour la dignité de ceux qui obéissent contre ceux qui commandent. Dans la recherche de l'origine de ce sentiment indéracinable, recherche qui cache mal la question inquiète de sa capacité de résistance à l'oppression, il semble que Simone Weil privilégie deux réponses.

Elle a tout d'abord scrupuleusement analysé les possibilités d'une pensée libre. En vérité, c'est la pensée elle-même qui est acte de liberté et de libération. Seule celle-ci fait échapper l'individu à l'emprise des forces collectives et du mensonge idéologique ; c'est aussi la seule exception : « Là, l'individu dépasse la collectivité autant que quelque chose dépasse rien, car la pensée ne se forme que dans un esprit se trouvant seul en face de lui-même » (18). Par la suite, son expérience religieuse lui ouvre la voie vers un autre type de réponse. Elle écrit à Londres que la morale qui procède directement de la mystique échappe au mensonge social et à l'idéologie dominante. Il existe donc une morale « une, identique,

inaltérable... reflet du bien absolu » (19). La vraie justice est connaissable : il y eut des philosophes dans l'Antiquité pour condamner l'esclavage. Il y a donc une pesanteur qu'il faut analyser avec Machiavel et Marx, suivant laquelle « chacun par une nécessité de la nature commande partout où il en a le pouvoir » (20) selon le mot de Thucydide. Mais il y a aussi une grâce qui opère selon le modèle du Christ dans l'Incarnation. Simone Weil cite à l'appui le célèbre hymne aux Philippiens : « Etant égal à Dieu, il n'a pas regardé cette égalité comme un butin... il s'est vidé... il a pris la condition d'esclave... » (21). Elle y voit le modèle de ce refus du pouvoir qui fait échapper à l'emprise des rapports de force ; il y a dans la vie sociale une part surnaturelle qui leur échappe.

Dans son ultime manuscrit, Simone Weil conclut que la réponse à la question de Marx, — comment les faibles pourront-ils un jour devenir forts sans établir une nouvelle oppression sur les ruines de l'ancienne ? —, c'est la Croix. Illustration de l'idée chrétienne, elle manifeste une force d'une autre nature que celle des forts de ce monde. Elle agit « secrètement, silencieusement, sous l'apparence de l'infiniment petit ; et si elle pénètre les masses par rayonnement, elle n'habite pas en elle, mais dans certaines âmes. Marx a admis cette contradiction d'une faiblesse forte, sans admettre le surnaturel qui seul rend la contradiction légitime » (22).

Le matérialisme scientifique ne peut donc d'un même mouvement expliquer l'histoire et lui donner un sens. S'il y a une histoire et que les sociétés évoluent autrement que par la répétition de l'oppression, s'il y a une révolte et même révolution, c'est bien parce qu'une brèche a pu et peut encore être ouverte dans le mécanisme social. Peu importe de savoir ici d'où vient cette espérance nouvelle. Par son existence, « l'éternel esprit de révolte » prouve la possibilité de cette rupture instauratrice dans l'histoire. Ainsi se fonde l'obligation d'agir. Elle concluait ainsi dans un texte sur les contradictions du marxisme : « ou bien être révolutionnaire, est-ce appeler par ses vœux et aider par ses actes tout ce qui peut, directement et indirectement, alléger ou soulever le poids qui écrase la masse des hommes, les chaînes qui avilissent le travail, refuser les mensonges au moyen desquels on veut déguiser ou excuser l'humiliation systématique du plus grand nombre ? Dans ce cas, il s'agit d'un idéal, d'un jugement de valeur, d'une volonté, et non pas d'une interprétation de l'histoire humaine et du mécanisme social. L'esprit révolutionnaire, pris en ce sens, est aussi ancien que l'oppression elle-même et durera autant qu'elle, plus longtemps même, car, si elle disparaît il devra subsister pour l'empêcher de reparaitre ; il est éternel ; il n'a pas à subir de révision, mais il peut s'enrichir, s'aiguïser... » (25).

B. L'engagement politique du socialisme moral

Si le retournement global de la situation, selon la signification originelle de « Révolution », n'est plus pensable, l'action partielle conserve un sens puisque ni l'his-

toire ni la société ne sont closes.

1°) Le socialisme moral est donc un réformisme, c'est-à-dire une politique qui accepte de ne procéder que par des réformes nécessairement partielles et progressives. En un sens, il n'y a aucune autre politique praticable puisque la Révolution est un mythe et que les révolutions politiques ne font qu'accélérer les réformes. Des révolutions qui sont nécessairement relatives dans leurs résultats ne sont jamais que des réformes. Simone Weil a d'ailleurs bien senti ce que pouvait avoir de stérile la discussion du thème réformisme ou révolution. Dans un texte du 30 Septembre 1937, elle écrivait : « Les uns qui méprisent les réformes comme une forme d'action lâche et peu efficace, réfléchiraient qu'il vaut mieux changer les choses que les mots. Les autres qui haïssent les réformes comme utopiques et dangereuses, s'apercevraient qu'ils croient à des fatalités illusives, et que les larmes, l'épuisement, le désespoir ne sont peut-être pas aussi indispensables à l'ordre social qu'ils se l'imaginent » (24). Si l'idéal ne peut connaître d'avènement historique et que, pourtant, la justice et la liberté restent une exigence fondamentale, il faut conclure que « la formule du « moindre mal » si décriée par l'usage qu'en ont fait les social-démocrates, reste alors la seule applicable à condition de l'appliquer avec la plus froide lucidité » (25).

Simone Weil, en effet, ne méconnaît pas l'ambiguïté du réformisme, ni qu'il ait servi de « prétexte à capituler ». L'ignorance pèse plus que la lâcheté dans ces échecs et cette timidité. Il faut être capable de concevoir clairement l'idéal social et Simone Weil développe toute une théorie de « l'idéal » destinée à conjurer l'ambiguïté et les hésitations du réformisme. On a en effet objecté à la « politique de l'entendement » qui selon Alain résout les problèmes un à un, qu'elle ne pouvait ignorer l'histoire et la responsabilité particulière qui en découle : « Il n'y a pas de décisions justes, il n'y a qu'une politique juste » (26). La fonction de l'idéal est de « ranger les situations ou réelles ou réalisables dans l'ordre de la moindre à la plus haute valeur » (27). C'est donc cet idéal correctement défini qui introduit une structure et une raison dans l'action politique et sociale quotidienne. On comprend dès lors pourquoi elle consacre dans son œuvre principale, après deux parties critiques sur le marxisme et l'oppression, une troisième partie à un « tableau théorique d'une société libre ». « A cette condition seulement l'action politique pourrait devenir quelque chose d'analogue à un travail, au lieu d'être, comme ce fut le cas jusqu'ici, soit un jeu, soit une branche de la magie » (28). Ce n'est donc pas parce que les perspectives absolues de la Révolution se sont évanouies que l'homme est renvoyé vers un quotidien émiétté, privé de sens et de raison. Seulement ce réformisme sait et accepte qu'il soit possible de concevoir la fin de l'oppression et la liberté parfaite sans qu'il soit cependant possible de l'atteindre. « C'est la liberté parfaite qu'il faut s'efforcer de se représenter clairement, non pas dans l'espoir d'y atteindre, mais dans l'espoir d'atteindre une liberté moins imparfaite que n'est notre condition

actuelle ; car le meilleur n'est concevable que par le parfait » (29).

Accepter cette dialectique idéal-réalité et refuser d'en concevoir la solution historique emporte une conséquence politique fondamentale. Terminant sa réflexion sur la Boétie et le thème de la liberté et de l'obéissance, Simone Weil admet à la fois que l'ordre social est essentiellement mauvais, mais qu'il est aussi nécessaire. Dans cette dialectique de l'ordre et de la liberté, aucun des termes ne détient le tout de la raison historique. Cette lutte politique entre les gouvernants et les gouvernés est à la fois inévitable et interminable. Bien plus la liberté, c'est de refuser d'y mettre fin : « Elles (ces luttes) tiennent à la nature des choses et ne peuvent être apaisées, mais seulement étouffées par la contrainte. Pour quiconque aime la liberté, il n'est pas désirable qu'elles disparaissent, mais seulement qu'elles restent en-deçà d'une certaine limite de violence » (3). Simone Weil renonce donc à la dialectique synthétique qui permet à Hegel et Marx de concevoir l'accomplissement de l'Esprit ou de la Nature dans l'histoire. Sa dialectique purement anti-thétique lui interdit de penser non seulement la fin de l'Histoire mais aussi une Raison dans l'Histoire dont certains auraient le privilège de la connaissance, de la mise en œuvre ou de l'accomplissement. Ce sont, ici, aussi bien le rôle de l'Etat que la mission du prolétariat qui sont remis en cause dans leur rapport avec la société.

2°) C'est en effet ce qui est impliqué en profondeur dans le doute et l'inquiétude que crée en elle l'engagement politique. Celui-ci comporte des contraintes propres qui reviennent au premier plan lorsque disparaît, avec l'espérance de la Révolution, la perspective de la fin de la domination et du politique. Cette contradiction propre à l'engagement politique est ressentie d'autant plus vivement par Simone Weil que le sien n'a pas pour principe une science de l'Histoire mais une motivation éthique. A la fin de sa « Méditation sur l'obéissance et la liberté » elle avouait ce déchirement : « Participer, même de loin, au jeu des forces qui meuvent l'Histoire n'est guère possible sans se souiller ou sans se condamner d'avance à la défaite. Se réfugier dans l'indifférence ou dans une tour d'ivoire n'est guère possible non plus sans beaucoup d'inconscience » (31). Elle avait déjà longuement analysé la fatalité qui s'attache à la puissance (32). L'objet fondamental de la politique reste la conquête et l'exercice du pouvoir dans la société, pouvoir concentré au niveau de l'Etat. De ce fait, l'engagement politique au service de la justice et de la liberté subit un effet réducteur terrible, dû à ce qu'elle appelle la course au pouvoir. Dans toute concurrence entre puissances (politiques, économiques...) il faut, sous peine de succomber, adopter les moyens de lutte de l'adversaire s'ils sont plus efficaces. La concurrence des pouvoirs aboutit donc à un renversement de la fin et des moyens : « ... toujours les procédés de la course au pouvoir, quels qu'ils soient, se soumettent les hommes par le même vertige et s'imposent à eux à titre de fins absolues. » 33

Ce déchirement qu'elle a plus particulièrement vécu

dans la guerre d'Espagne, et dont elle rend compte dans sa fameuse lettre à Bernanos (34), elle a cherché à y échapper en dévalorisant l'engagement politique au profit d'un engagement social. Il s'agit en quelque sorte de se dégager du terrain de l'Etat et du Pouvoir pour s'engager sur celui de la société.

Personnellement, Simone Weil n'a jamais milité dans un parti et a toujours choisi des engagements syndicaux, proches d'ailleurs du syndicalisme révolutionnaire. Elle a de plus critiqué avec virulence les partis politiques, fort admirée en cela par Alain (35).

Mais elle a donné aussi les fondements théoriques de ce déplacement de l'engagement. On a déjà vu que pour elle, les véritables transformations sociales, — la véritable histoire humaine —, sont des évolutions lentes qui viennent des profondeurs de la société : transformations de la production, de la culture intellectuelle, de l'organisation sociale... A y regarder de plus près, ce ne sont pas des évolutions sur lesquelles l'Etat semble avoir un pouvoir d'orientation total ni même une réelle emprise. Ainsi, l'engagement social de Simone Weil se fait au côté de forces sociales qui travaillent en profondeur, dans l'invisible et le long terme. Dans « l'Enracinement », où elle développe longuement sa conception de l'histoire, elle confiait : « Pour aimer la France, il faut sentir qu'elle a un passé, mais il ne faut pas aimer l'enveloppe historique de ce passé. Il faut en aimer la partie muette, anonyme, disparue » (36). Ce sont des forces qui paraissent largement indépendantes du pouvoir ou même ignorées de lui ; et elles doivent le rester.

En effet, cet engagement « social » plutôt que politique repose en dernière analyse sur une certaine conception de l'Histoire. C'est la Société et non l'Etat, dont Simone Weil conteste à la fois la priorité et l'exclusivité, qui doit faire l'Histoire. Elle a largement conçu le rôle de l'Etat dans l'Histoire comme un déracinement. Déjà Richelieu avait pour politique de « tuer systématiquement toute vie spontanée dans le pays pour empêcher que quoique ce soit pût s'opposer à l'Etat » (37). La politique de Richelieu et celle de Louis XIV sont déjà totalitaires à ses yeux. Elle montre que « l'Etat mange la substance morale du pays ». Elle appelle « vie populaire » toute cette vie sociale qui échappe à l'emprise de l'Etat ; et c'est elle qui constitue la vitalité d'une Nation. Dans ce programme qu'elle rédige à l'intention de la France libre, elle préconise pour l'individu l'existence de « milieux vitaux » qui échappent à l'emprise de l'Etat : « Enfin, on ne saurait trop encourager l'existence de milieux d'idées ne constituant pas des rouages de la vie politique ; car c'est à cette seule condition qu'ils ne sont pas des cadavres » (38). Déjà, à l'époque du Front populaire, elle avait eu cette remarque caractéristique : « L'arbitrage obligatoire, en remettant toute la vie sociale entre les mains de l'Etat, prépare les ouvriers à accepter ce qui est à nos yeux le plus grand mal : l'Etat totalitaire » (39). Ainsi, pour Simone Weil, l'Histoire, que fait l'Etat, n'est jamais que l'histoire de l'extension de sa domination.

Or la Société fait l'Histoire différemment. Elle la fait dans la confusion, les hésitations, les retours et les blocages. A un moment donné, ce sont plusieurs traces qu'elle semble suivre simultanément. Ce n'est que dans le long terme et a posteriori qu'on peut y lire non pas un sens mais du sens selon le mot de Merleau-Ponty. On est à l'opposé de la rationalité que l'Etat cherche à imposer à la société, comme de celle que le révolutionnaire lui assigne sous la forme d'une révolution conduite par le pouvoir. Etat et Révolution sont ensemble cette volonté qui se veut rationnelle et scientifique, de bâtir l'Histoire. La fonction de la Terreur (organisée) se situe clairement à ce niveau. Elle doit maintenir au rythme de la Raison historique imposée par le Pouvoir (réactionnaire ou révolutionnaire) une Société qui s'oriente ailleurs. C'est son langage et sa logique qu'impose le Pouvoir lorsqu'il proclame que la Société se bloque ou qu'elle fléchit et devient réactionnaire (ou révolutionnaire). S'il n'y a pas un sens mais simplement du sens qui ne se découvre que progressivement et après coup, on ne peut plus désigner péremptoirement, à un moment donné, ce qui est révolutionnaire et ce qui est réactionnaire. Tout au plus, peut-on désigner le mouvement et la conservation, et surtout le juste et l'injuste, sans même pouvoir leur donner sur le moment leur signification historique définitive.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer à toute raison dans l'Histoire ? Ce que Simone Weil exclut c'est qu'elle puisse être scientifique. Il n'y a qu'une volonté de justice et de liberté qui renait en tout temps et en tout lieu. C'est ce choix éthique qui fonde une raison dans l'Histoire en posant une échelle des valeurs. Le risque fondamental d'une rationalité historique scientifique ou totale est de devenir la raison de l'Etat ; alors l'Histoire se clot. La Société au contraire ne peut que bâtir une Histoire ouverte en raison de la diversité des affrontements qui s'y déploient, tant qu'une classe dominante ne dispose pas à son profit exclusif du pouvoir d'Etat. La rationalité de l'Etat doit rester une rationalité du court terme sous peine de verser immédiatement dans le totalitarisme qui prétend orienter le long terme et maîtriser le tout de l'Histoire.

Cet engagement « social » est donc un pari sur la capacité de la Société à faire son histoire. Il permet au « socialisme moral », qui s'engage et milite dans cette société pour la justice et la liberté, d'éviter autant que faire se peut, la course au pouvoir et le renversement de la fin et des moyens. Son mode d'action privilégié devient la conviction, l'imagination et l'expérimentation. C'est ainsi que l'Etat peut être contraint de reprendre à son compte des expériences de valeur pour les diffuser et les organiser. On ne peut pas objecter à cet engagement social que tout est politique et qu'il est un engagement politique qui s'ignore. A condition de conserver aux mots leur sens précis, il faut se demander auparavant si, de ce que tout est d'abord social (individu, langage...) tout doit être politique. On ne peut répondre positivement que si l'on considère que l'Etat est destiné à récapituler toute cette vie sociale, à la rationaliser et à l'organi-

ser. Ce « tout est politique » postule que tous les problèmes sociaux ont une réponse au niveau de l'Etat et que seul celui-ci y apporte une solution définitive.

CONCLUSION

Il faut donc cesser de rêver à la Révolution et accepter de ne parvenir qu'à des réformes partielles, progressives, et jamais définitives ; accepter de faire l'Histoire et non de l'accomplir.

On comprend, dans ces conditions, l'appel de Simone Weil aux hommes de bonne volonté : « La bonne volonté éclairée des hommes agissant en tant qu'individus est l'unique principe possible du progrès social » (40). La « bonne volonté » parce que le progrès social n'est l'œuvre immanente ni de l'Histoire, ni de la Science, ni de la Nature, mais d'une option éthique constamment réaffirmée par les hommes. « Éclairée » parce que la raison et la science contribuent fondamentalement, par la critique, à la dénonciation des mythes et des alibis de l'oppression, et à une connaissance du mécanisme social qui libère et affirme la responsabilité des hommes « Agissant en tant qu'individus » parce que seuls ceux-ci posent le choix éthique, et seuls ils sont ouverts à la grâce. « Progrès social » parce qu'il n'est plus possible de croire à l'avènement historique de la Révolution.

Le réformisme que propose Simone Weil paraît naïf et fragile devant les grandes perspectives historiques du matérialisme scientifique. L'expérience contemporaine montre pourtant que c'est sur de telles bases que renaît la fragile espérance dans un monde totalitaire : seul l'homme — en tant qu'individu, précise chaque fois Simone Weil —, peut ouvrir une brèche dans cette nature sociale qui le crée et le détermine. La Révolution n'a pas de sens, mais les révolutions, au contraire, ont pour fonction de libérer une société et une histoire tant

individuelle que collective que le pouvoir totalitaire tente de clore.

Patrice ROLLAND

- (1) *Oppression et liberté* (O.L.) Gallimard, Coll. *Espoir*, 1955 p. 57
- (2) O.L. p. 184
- (3) O.L. p. 212-213
- (4) O.L. p. 198
- (5) O.L. p. 65
- (6) O.L. p. 77-78
- (7) O.L. p. 203
- (8) O.L. p. 97
- (9) O.L. p. 252
- (10) O.L. p. 180
- (11) O.L. p. 79
- (12) O.L. p. 179
- (13) O.L. p. 248
- (14) O.L. p. 214
- (15) O.L. p. 210
- (16) O.L. p. 251
- (17) O.L. p. 113
- (18) O.L. p. 130
- (19) O.L. p. 211
- (20) O.L. p. 216
- (21) O.L. p. 217
- (22) O.L. p. 254 ; le dernier manuscrit de S. Weil s'arrête pratiquement sur ces mots.
- (23) O.L. p. 202
- (24) *La condition ouvrière*, Gallimard, 1951, Coll. *Espoir* p. 233
- (25) O.L. p. 192
- (26) M. Merleau-Ponty : *Les aventures de la dialectique*, 1955 p. 9
- (27) O.L. p. 113
- (28) O.L. p. 85
- (29) O.L. p. 113
- (30) O.L. p. 193
- (31) O.L. p. 192
- (32) cf la longue analyse dans O.L. p. 90
- (33) O.L. p. 94
- (34) Publiée dans les « *Ecrits historiques et politiques* », Gallimard, 1960, p. 220-224 : « Une telle atmosphère efface aussitôt le but même de la lutte ».
- (35) cf « *La Table ronde* » Avril 1950, p. 47-51
- (36) *Enracinement* op. cit. p. 293
- (37) *L'enracinement*, Gallimard, Coll. *Idées*, p. 150
- (38) *Enr.* p. 212
- (39) Cité par J. Cabaud « *L'expérience vécue de S. Weil* » *Plon*, 1957, p. 158
- (40) O.L. p. 84

Un événement dans l'édition :

La réédition intégrale des Cahiers et des Courriers du TEMOIGNAGE CHRETIEN

Trente huit années ont passé depuis qu'a paru le premier **Cahier du Témoignage Chrétien** et l'ensemble de cette littérature est devenu introuvable. Offrir au public une réédition intégrale des publications clandestines du **Témoignage Chrétien** entre 1941 et 1944 répond exclusivement à deux exigences. D'abord : arracher à l'oubli l'œuvre courageuse et lucide d'une petite équipe de chrétiens — catholiques et protestants — rassemblés pour combattre le régime hitlérien sous le titre audacieux de « témoignage chrétien ». Ensuite, fournir aux historiens des années de guerre un document exceptionnel, contenant informations et commentaires sur les problèmes majeurs posés à la conscience chrétienne (collaboration, mesures antisémites, croisade

antibolchevique, S.T.O., maquis, etc...), le tout sous forme d'articles de doctrine et de réflexion sur la résistance spirituelle au nazisme.

Les lecteurs de France-Forum peuvent souscrire jusqu'en Septembre 1979 aux 2 volumes de 280 pages à paraître en décembre au prix exceptionnel de 100 F franco à adresser à Renée BEDARIDA, 13, rue Jacob, 75006 Paris, CCP R. Mély-Bédarida, 2.22700W Paris.

Publicité

FETES JOHANNIQUES A ROUEN : LE MEMORIAL ET L'EGLISE JEANNE-D'ARC

BOULEVERSANTE JEANNE-D'ARC

par Etienne BORNE

Le 30 mai 1431 « la femme Jeanne », dite la Pucelle, convaincue d'être relapse, c'est-à-dire d'avoir abjuré son abjuration était brûlée vive en place publique à Rouen, « selon le droit et la raison » comme le dit l'abominable sentence.

Vingt-cinq ans plus tard « l'an du Seigneur 1456, le septième jour du mois de juillet » par un heureux retournement du droit et de la raison, fut proclamée au palais archiépiscopal de Rouen la sentence de réhabilitation qui prescrivait des cérémonies réparatrices et au lieu où « la dite Jeanne fut affreusement et cruellement étouffée par le supplice du feu », l'érection d'une croix afin d'« entretenir à jamais sa mémoire ».

L'urbanisme des lumières acharné contre le « gothique », puis les fureurs d'une révolution trahie par ses fanatiques eurent raison des derniers vestiges du Vieux-Marché médiéval. Il a fallu patience et longueur de temps pour que ce lieu historique fut non pas artificiellement restauré, mais établi dans une neuve et belle dignité. Car la piété aussi est capable d'être inventive. Ce paysage urbain auquel ne manque pas, dressée à nouveau, la croix de la réhabilitation, fut inauguré le 27 mai dernier conjointement par le Président de la République et le maire de Rouen. En préface au texte de leurs allocutions, on essaiera, trop sommairement, de se mettre en face du plus bouleversant des problèmes : comment la militante politique et la sainte peuvent-elles faire ensemble, en Jeanne d'Arc, une seule et même héroïne ?

La brève et fulgurante carrière de Jeanne d'Arc défie les explications rationnelles, historiques ou sociologiques. Un aussi bon spécialiste du Moyen Age que J. Le Goff, tenté par les réductions rationalistes et dont la pente serait d'expliquer ce qu'il y a d'insolite dans l'aventure de Jeanne, tant chez les siens que chez ses ennemis, par un malentendu entre deux cultures, celle des classes dirigeantes, dont étaient les théologiens et les juristes, et celle, simple et naïve, des classes populaires, après avoir sacrifié à l'esprit de ce temps par cette savante référence au « fossé culturel », a cependant la probité de convenir qu'en dépit de la masse de documents que constituent les dossiers des deux procès, la personnalité de Jeanne d'Arc est exceptionnelle, mystérieuse, bouleversante. Il suffit d'ajouter qu'elle ne bouleverse pas seulement le cœur mais aussi quelques idées reçues sur la politique et sur la religion.

Jeanne d'Arc a été une militante politique, engagée jusqu'à l'ultime sacrifice, sans avoir été effleurée par le moindre doute, même devant la mort, sur la justice de sa cause. Dans les premières décennies du XV^e siècle, la guerre étrangère était aussi une guerre civile qui opposait Français et Français. Le roi anglais nous apparaît à distance comme un occupant sans titres ; mais l'enfant Henry VI était le petit-fils par sa mère, de Charles VI et la fameuse loi salique qui excluait les femmes de la succession royale avait été improvisée, un siècle auparavant, à l'avènement des Valois, afin d'écarter de la succession des Capétiens directs une dynastie installée à la fois en Angleterre et en France, et qui, depuis Guil-

laume le Conquérant et les Plantagenets prétendait être aussi chez elle en Normandie, Anjou ou Aquitaine. Le traité de Troyes en 1420 paraissait avoir conclu la guerre au bénéfice d'une double monarchie anglo-française. Contre ce fait accompli, accepté par le parti des Bourguignons, Jeanne d'Arc rejoignant le parti des Armagnacs, lève l'étendard d'une résistance qui devient, par elle, de plus en plus populaire, et dont elle seule est capable, par un témoignage total, de faire éclater le bon droit qu'obscurcissaient et falsifiaient tant de puissances établies en France.

l'exploitation nationaliste de Jeanne d'Arc battait son plein, n'ait eu qu'une pseudo-culture historique, car elle aurait pu ne pas ignorer que Pierre Cauchon, évêque de Beauvais chassé par son peuple, et premier responsable de l'assassinat public du 30 mai 1431 avait été une illustration de cette Université, s'était compromis, en intellectuel avancé avec la démagogie bourguignonne de l'ordonnance cabochienne, et n'avait pas manqué de consulter doctement le haut et noble collègue de ces savants personnages avant de livrer « la femme Jeanne » au bras séculier, et donc à la mort par le feu. C'est dire à quel point les responsables français de la faction anglo-bourguignonne avaient souci d'avoir leur conscience avec eux.

Car « la femme Jeanne » était à plein du côté opposé. A Orléans les odieuses insultes de l'ennemi ne manquent pas complètement leur cible lorsque du haut des bastilles qu'un courage inspiré va enlever, ils traitent Jeanne de « putain des Armagnacs », la mettant au bord des larmes sans la faire faiblir. D'où la désobligeante et irritante question : Jeanne d'Arc n'a cessé de dire que, dans son action, elle obéissait à des voix venues d'ailleurs, qui étaient son conseil assidu ; comment alors n'aurait-elle pas été accusée de confondre la cause d'un parti et la cause de Dieu ? Les juges de Rouen savaient bien en quoi elle était vulnérable, lorsque benoîtement, ils lui demandaient si vraiment Dieu haïssait les Anglais ou, plus perfidement, si par hasard Dieu détestait déjà les Anglais au temps où « ils prospéraient en France ». Par des prodiges qui n'étaient que sortilèges, Jeanne faisait croire que Dieu était du côté des Armagnacs et du dauphin Charles ; elle faussait le jeu politique, avec l'évidente complicité de l'Enfer auquel il fallait la renvoyer par cette porte de feu qui dit si bien ce qu'elle signifie. Les juges du premier procès avaient une solide théologie experte à distinguer le spirituel et le temporel que par le méfait d'une culture sans doute trop exclusivement populaire, Jeanne était amenée à brouiller scandaleusement.

Or, c'est la monarchie anglo-française qui la première avait enrôlé et monopolisé Dieu. Les grands de la lignée n'avaient jamais rien entrepris sans la bénédiction de l'Eglise, dès le temps de la grande conquête ; ils avaient couvert les provinces de l'Ouest d'abbayes et d'églises plus magnifiques les unes que les autres ; durant le grand schisme, les Anglais avaient soutenu le pontife romain, alors que les Français maintenaient leur allégeance à des papes d'Avignon de plus en plus douteux. On vient de voir que la monarchie anglo-française avait enfin pour elle cette grande autorité en chrétienté qu'était l'Université de Paris. Qu'une paysanne fille du peuple sans culture théologique vienne contester avec éclat ce privilège abusif et laisse entendre au peuple que Dieu avait changé de camp, une telle offense à une tradition établie était de toute évidence un crime capital.

On dira alors que dans toute cette affaire il ne s'agit en fin de compte que de politique et d'une politique qui, des deux côtés, cherchait à se couvrir et à se renforcer en

Dans la mémoire du peuple

Et d'abord l'Université de Paris, le plus haut lieu intellectuel de la chrétienté et qui avait choisi son camp au point de se proclamer « la très humble et dévote fille » de sa Majesté le roi Henry, et de réclamer que le procès entamé à Rouen se déroulât à Paris afin que le supplice d'une hérétique notoire ajoutât à la gloire de l'illustre corps, réputé pour son orthodoxie sans faille. Il est heureux que l'extrême-droite française, au temps où l'ex-

mobilisant à son profit les puissances du Ciel. La vaillance anglaise, invincible depuis Azincourt, ne pouvait avoir été prise en défaut que par le recours déloyal de l'adversaire à la sorcellerie, comme le procès de Rouen devait en faire la preuve à une opinion publique ébranlée par un incroyable renversement de destin et cette épopée vite connue de tous qui allait de la délivrance d'Orléans au sacre de Reims. Et le personnel ecclésiastique rallié au pouvoir anglais, surveillé étroitement par ses maîtres — le président du tribunal Pierre Cauchon devait mériter chaque jour un salaire payé quotidiennement — servit du mieux qu'il put une sinistre machine de propagande.

Cette image de la Pucelle sortie de l'Enfer et renvoyée à l'Enfer, si flatteuse pour l'orgueil britannique a eu la vie dure de l'autre côté de la Manche puisqu'on la retrouve dans les drames, fort triomphalistes, que Shakespeare a écrits à la gloire de la monarchie anglaise. La Pucelle est l'un des personnages de la première partie de son Henry VI, et apparaît telle que le procès de Rouen avait tenté de la présenter avec, pour faire meilleur poids, un surcroît de calomnies. Jeanne est la familière d'une troupe de démons qui à la fin cessent de l'alimenter en charmes magiques, et face au supplice, la sorcière renie son père qu'elle traite de vil et ignoble gueux, se prétend de sang royal et enceinte d'un prince. Michelet en découvrant avec horreur que Shakespeare justifiait le bûcher de Rouen — la corde aurait été trop bonne pour elle, commente un seigneur anglais — l'avait rayé de son panthéon personnel et décrété en lui donnant son congé que Shakespeare n'avait aucun génie poétique.

Le procès de réhabilitation devait surabondamment démontrer que le procès de condamnation était une machination criminelle dans lequel s'était compromis une part de l'Eglise, qu'il importait à l'Eglise de désavouer. Mais ce deuxième épisode juridique n'était pas sans portée ni valeur politiques. La légitimité des Valois avait été mise en cause à Rouen. Le bien de l'Etat enfin rétabli réclamait l'annulation de la sentence. Les témoins de Rouen, consciencieusement interrogés et dont certains avaient participé d'assez près à la tragique comédie judiciaire, entrèrent allègrement, au prix de quelques trous de mémoire, dans le jeu de la réhabilitation. L'un des juges de Rouen, Jean Lefèvre « professeur de théologie sacrée, évêque de Démétriade », fit au deuxième procès une déposition particulièrement favorable à la mémoire de Jeanne, laquelle dit-il, « répondait avec tant de sagesse que pendant trois semaines je la crus inspirée, encore qu'à mon avis, elle persistât beaucoup sur ses révélations ».

Nul ne s'avisait de rappeler à Jean Lefèvre qu'au moment décisif il avait déclaré Jeanne « obstinée, rebelle, désobéissante » et n'osant pas articuler de sa bouche l'épithète qui livrait Jeanne au bourreau, il l'avait jugée « relapse » en se ralliant à l'avis d'autrui. Sans doute la persistance de l'accusée dans ses révélations, et aussi « la peur d'être mal noté » par les Anglais, comme il l'avoue avec simplicité, étaient, vingt-cinq ans après les événements,

et le vent ayant tourné, autant d'excuses absolues. Tout était à l'apaisement et nul ne songea à faire aux collaborateurs de l'ennemi un procès d'épuration. Bien mieux, Jean Lefèvre, juge hier si bien intentionné devenu un témoin tellement compréhensif, fut intégré, mais seulement comme juge suppléant, au procès de réhabilitation. Sans doute pour faire éclater l'étrange sérénité d'une justice hélas rétrospective. Une mauvaise pensée vient alors à l'esprit : Pierre Cauchon avait commis l'erreur de mourir entre temps, mais s'il avait pu lui aussi être entendu au procès de réhabilitation, son honnête déposition et sa science juridique auraient pu lui valoir une place d'assesseur dans un deuxième tribunal presque aussi illustre que le premier. Il a été établi que Cauchon menaçait ses collaborateurs, mais il avait lui-même tellement peur des Anglais et comment n'être pas débordant d'indulgence pour ce personnage de terroriste-terrorisé, victime des confusions du siècle et fût-il cleric, pris si souvent au piège d'un honneur mondain ou d'une passion séculière ?

Tout s'est donc passé, d'un procès à l'autre, comme si la monarchie française, tirée de l'abîme par Jeanne d'Arc, avait été pressée de tourner la page en banalisant un épisode qui avait été hors du commun. Charles VII après s'être laissé entraîné par Jeanne jusqu'à Reims, l'a ensuite abandonnée à elle-même dans la suite de son entreprise guerrière et surtout dans sa captivité. Infidèle à la plus fidèle de ses fidèles, il a, par cette ingratitude insigne, donné le ton à ses successeurs Valois et Bourbons lesquels, en dépit de la croix rouennaise qui devait « à jamais perpétuer sa mémoire » ne se sont plus souvenus de Jeanne d'Arc. L'Eglise de France était alors trop proche du pouvoir royal pour ne pas consonner à ce refoulement. Il y eut certes de siècle en siècle une iconographie de Jeanne d'Arc mais la littérature johannique, sauf un mot du poète-truand Villon, est de la Renaissance à l'âge classique et au temps des lumières, lorsqu'elle existe, dérisoire ou indécente. Au début du XIX^e siècle, Chateaubriand, qui aurait pu comprendre, n'a dans « le Génie du christianisme » que quatre lignes fort décevantes sur une héroïne qu'il dit platement chevaleresque, mais encore perdue il est vrai, dans les brumes de la légende. Il a fallu pour redécouvrir Jeanne dans sa vérité « l'intuition géniale de Michelet » comme dit Régine Pernoud dont l'admiration argumentée et érudite a tant fait pour le progrès des études johanniques. Oubli et refoulement ne sont pas innocents. Outre que Jeanne d'Arc, présente à Reims, représentait pour une monarchie de plus en plus absolutiste une très incongrue consécration populaire, cet évangélique champion de la cause royale introduisait dans la politique une trop forte charge de mystique pour que la politique et les politiques puissent véritablement la tolérer elle et le bouleversement qu'elle apportait. Si bien que de ce point de vue les procès publics et le long oubli qui a suivi participent à un même phénomène de rejet.

Tel est sans doute le secret de Jeanne entrée en politique pour des raisons qui dépassent infiniment la politique. Comme prolongeant et élargissant Michelet,

Péguy l'avait, dès sa première « Jeanne d'Arc », si profondément compris. Une paysanne a été prise d'épouvante devant la guerre, l'occupation avec leur cortège de maux visibles et invisibles, dévastations, exodes, les âmes qui se perdent ; une injustice d'une telle dimension crie vers le ciel, et pour une fois le ciel répond sans

dans la victoire comme dans l'échec, devant Orléans comme devant Paris, dans le triomphe comme dans la passion, à Reims comme à Rouen, elle ait témoigné pour la primauté du spirituel sans jamais incliner le supérieur devant l'inférieur et, pour parler encore le langage de Péguy, la mystique devant la politique.

Une tapisserie de vitraux au ruissellement de lumières

aucun souci des hiérarchies, des convenances, des possibilités pratiques en la désignant, elle-même, enfant du peuple à peine adolescente, pour remettre « droit un monde qui va de travers », si on peut après l'anathème de Michelet citer Shakespeare, ou, cette fois c'est Péguy qui parle « porter remède au mal universel ». La lutte, de par le Ciel, contre le mal et l'injustice est la vocation fondamentale de l'élue, le rétablissement d'une monarchie à la dérive, le salut temporel de la France ne seront que le corollaire de cette première mission, qui est toujours selon Péguy « mystère de charité », c'est-à-dire et c'est la même chose de sainteté.

Pour mener la guerre contre la guerre et l'injustice des prétentions anglaises, il faut se faire chef de guerre et redonner cœur au parti des Armagnacs et du dauphin. Et céder à la grâce invisible, c'est aussi céder à cette nécessité visible. En l'occurrence la mystique serait vaine si elle ne s'incarnait dans une politique qui est de résistance avec les moyens toujours imparfaits et équivoques d'une politique. Le véritable miracle de Jeanne, c'est que, de bout en bout de sa brève carrière en ce monde,

On a raison de s'émerveiller des réponses faites par Jeanne à ses juges. Une si étonnante présence d'esprit, mais on dirait aussi bien présence de l'Esprit, se manifeste souvent par un à propos joyeusement et divinement impertinent. Tel le fameux « croyez-vous que Notre-Seigneur n'ait pas de quoi le vêtir ? » envoyé au digne ecclésiastique si en avance sur son temps, si soucieux de l'apport des sciences humaines à la défense de la foi que, freudien avant l'heure, il lui demandait si l'archange Saint-Michel de ses apparitions n'aurait pas sali d'une triste nudité une imagination dès lors grandement coupable. Mais est plus significative encore la manière dont Jeanne se joue des questions pièges dont le bon fonctionnement devait d'un coup imparable la convaincre d'hérésie. La réponse à l'autre célèbre question sur l'état de grâce est d'une telle pertinence évangélique qu'elle vaut à Jean Lefèvre déjà nommé qui l'avait posée une bourrade coléreuse de Cauchon. Et lorsque allant au fond des choses on essaie de troubler sa conscience en lui exposant une ecclésiologie digne du Grand Inquisiteur de Dostoïevski, elle répond que Notre-Seigneur et l'Eglise c'est tout un, c'est vous, dit-elle, qui faites des

difficultés. Cette fille qu'on dit illettrée parce qu'elle ne savait ni lire ni écrire, mais en oubliant que la foi est aussi une culture après tant de siècles de christianisme, trouvait presque littéralement la définition que Bossuet donnera de l'Église : Jésus-Christ répandu et communiqué. Le prétendu « fossé culturel » n'est qu'un fantasme modernisant.

Jeanne d'Arc, bonne théologienne. Notamment sur le sujet de la grâce et de la liberté et dont elle vit la solution en mettant ensemble l'initiative humaine et le secours divin. Pendant le procès, les voix ne lui dictent pas matériellement les réponses, mais lui disent : « réponds hardiment, nous t'assisterons ». Dans les commencements de sa vocation, Jeanne n'attend pas passivement de miracle, mais elle obéit à la voix qui lui dit « lève-toi et marche » et le miracle ne sera pas ailleurs que dans l'accomplissement exact et donc sans limites et jusqu'au sacrifice du devoir humain. La grandeur de Jeanne tient en ceci, et Péguy l'a mis magnifiquement en lumière, qu'elle est vulnérable, qu'elle ne se bat qu'avec des moyens qui sont de nature et d'humanité, et qu'elle n'a jamais revendiqué quelque pouvoir surnaturel pour imposer son prestige ou infléchir à l'avantage des siens le cours des choses. Systématiquement, elle a découragé avec bonne humeur les superstitieux qui sur le trajet d'Orléans à Reims la sollicitaient d'indiscrète manière. Cette fille qui était grâce de part en part, a toujours congédié par son action et sa passion toute conception de la grâce qui serait attentoire à la liberté et à l'honneur humains. Une maxime pourrait illustrer toute sa vie : agis librement, dans la fidélité à ta vocation et Dieu sera là, parce qu'il y était déjà dans ta première et libre initiative.

La piété aussi est inventive

« La sainte la plus grande après Sainte Marie ». Ce trait de Péguy n'est pas excessif. Configuration de Jeanne à Jésus au début du siècle où devait paraître l'« Imitation de Jésus-Christ » attribuée parfois à Gerson, ami posthume de Jeanne. Départ de Nazareth ou de Domrémy car nul n'est prophète en son pays, et il faut s'écarter de ses proches pour rencontrer un plus exact prochain. Après une obscure et lente préparation dans le secret du cœur, brève carrière publique parmi les contestations et les embûches captieuses ou des Phariséens ou des juges intègres et intégristes assemblés à Rouen pour la défense de la foi. Le triomphe des Rameaux et l'étendard au jour du sacre. Gethsémani où le Fils de l'homme a un moment l'idée que le calice pourrait s'éloigner et cimetière de Saint-Ouen où les horribles arrachent un court moment à Jeanne un reniement qu'elle reniera héroïquement. Le Calvaire et le Vieux-Marché, et ni Dieu n'enverra de légions d'ange et ni la résistance anti-romaine ni la résistance anti-anglaise ne tenteront de coups de main, car cet homme qui était plus qu'un homme et cette fille qui était une sainte étaient trop dérangeants pour que les moins mauvais dans le siècle puissent s'émouvoir, et aussi plus mystérieusement parce qu'il fallait que s'accomplisse une passion rédemptrice du mal qui à quatorze siècles d'intervalle était une seule et même passion.

Dès lors, s'esquisse une réponse à la question initialement posée. Tout ce que Jeanne d'Arc a fait était politique du commencement à la fin. Avec les moyens et les techniques d'une politique qui dans la conjoncture s'appelait guerre et résistance. Jeanne ne négligeait pas de donner son avis qui, disent les techniciens de l'époque, était fort bon, pour mettre en place des dispositifs d'artillerie. Elle n'hésitait pas à contredire par la logique d'une action prompte et droite les dialectiques politiques et tortueuses que proposaient au roi les conseillers attirés du prince. Réduite après Reims au hasard de l'aventure, à l'échec; à la captivité, elle n'a jamais renié les siens qui l'abandonnaient, les servant jusque dans son martyre. Mais toute réduction de l'épopée johannique à la politique défigure le visage de Jeanne. Par Jeanne d'Arc un levain évangélique a été jeté dans la pâte humaine et cette pâte a levé. Avant d'expulser ce bouleversant levain. Et la politique et le siècle sont retombés à leurs médiocrités et à leurs fatalités. Tel est le passage de l'Esprit en ce monde. Fugitifs moments qui bouleversent toutes choses. Et nul ne sait comment l'Esprit est venu ni quand il reviendra. Ne reste que la mémoire des témoins, moqués, assassinés. Debout sur notre route telles les pierres milliaires de l'espérance. En arrière ou qui sait ? En avant.

Trois procès qui ne sont pas sans similitude. Les victimes, Socrate, Jésus, Jeanne d'Arc. Procès de Socrate dont les disciples, et d'abord Platon inventent la philosophie, car il s'agira de savoir quels sont parmi les hommes la condition du sage et l'avenir de la sagesse. Procès de Jésus et les disciples qui ont de bonnes raisons pour refuser que la mort du Juste et de l'Innocent soit le dernier mot du Dieu que Jésus leur a révélé, sont à l'origine d'une neuve religion, entée sur le vieil arbre judaïque et qui annonce la bonne nouvelle d'une rédemption universelle. Procès de Jeanne d'Arc ; et une politique inspirée d'ailleurs est victime de la conspiration de toutes les politiques seulement séculières et mondaines,

et ceux qui auraient vocation de changer la politique, et de faire une politique qui ne soit pas la contradiction de sa mystique ne peuvent être que les disciples de Jeanne d'Arc. Reste à savoir, et l'histoire est dramatiquement en suspens, si ceux qui font la philosophie, la religion, la politique sont les juges ou les disciples de Socrate, de Jésus, de Jeanne d'Arc. Trois bouleversements novateurs et trois procès qui pourraient ne faire qu'un si le procès de Socrate et le procès de Jeanne d'Arc n'étaient l'un qu'une annonce et l'autre une répétition de l'unique procès qui est celui de Jésus, et qui risque de durer jusqu'à la fin du monde.

ALLOCUTION DE M. Jean LECANUET Sénateur-Maire de Rouen

Depuis Jeanne d'Arc, la France est une Personne.

Une personne plus qu'une nation, comme il en existe tant d'autres de par le monde.

Une personne, qui a le visage d'une jeune fille. Quel pays disputera au nôtre le privilège de ce mystère ?

Une personne dont le cri, lancé des profondeurs du peuple, inspiré des sommets de la mystique, ne cesse de rassembler ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, pour servir l'espérance contre la résignation, la foi contre le reniement, la volonté contre l'abandon, la liberté contre la servitude.

La vie, la geste, la parole de Jeanne et sa mort, offerte en sacrifice, ont scellé pour toujours le destin de la France.

La flamme inextinguible de son martyr a fini par percer l'interminable nuit des cendres jetées au fleuve par les conjurés de l'injustice, qui crurent vainement y engloutir sa mémoire.

Le feu de Rouen voulait effacer l'onction de Reims. Il l'a confirmée.

Sur ce fulgurant sacre de la Patrie, plus de cinq siècles sont passés sans que les Rouennais en détachent leurs regards.

Depuis Jeanne d'Arc, la France est une Personne !

Depuis Jeanne d'Arc, Rouen est une ville choisie par le destin. Elle reste fidèle à son passé, autant que pré-

sente à son époque et tournée vers l'avenir.

Aujourd'hui, elle est le théâtre et le témoin de l'événement qu'elle a tant attendu et préparé : la France, par votre présence, Monsieur le Président de la République, rend ici à Jeanne d'Arc, l'hommage qui lui était dû.

Les Normands aiment que ce qui a été dit, soit fait.

Vous êtes, Monsieur le Président, le premier des Chefs d'Etat qui se sont succédés depuis 1920 à tenir la promesse faite par la France à cette époque.

Désormais, grâce à votre accord et à votre aide, le moment de la reconnaissance nationale s'élève devant nous.

Nous le voulions aussi digne que possible du souvenir qu'il perpétue.

Nous l'avons réalisé avec amour.

Nous le présentons avec humilité.

Il s'inscrit dans un espace démuni, depuis très longtemps, du décor qui s'offrit aux derniers regards de Jeanne expirante.

Comment aménager un site qui demeure le signe d'un drame de l'Histoire, sans le cadre qui s'y rapporte ?

L'architecte, que je désire saluer et remercier devant vous, a tenté de résoudre ce paradoxe de situation.

La place du Vieux-Marché a toujours été liée à la vie

quotidienne, elle est un très haut lieu et un endroit familier.

La conjonction du mémorial promis à l'Héroïne, de l'église dédiée à la Sainte, des halles coutumières et des jardins d'agrément alentour, traduit notre désir d'insérer l'hommage de notre temps dans un environnement vivant et chatoyant, plutôt que de le reléguer dans un univers silencieux et mortifié.

**Jeanne sans sépulture et sans visage,
seul le souvenir**

Encore fallait-il harmoniser ces données disparates dans une forte unité de conception.

Puisque le passé ne nous a pas transmis de patrimoine, l'aménagement de la place ne pouvait suivre les règles de la restauration que nous appliquons ailleurs avec ferveur. Il était exclu de plagier pauvrement les styles d'antan. Dès lors, une seule voie s'offrait, périlleuse mais exaltante : imaginer, créer, tenter d'écrire sans ostentation un message d'architecture dans le style de notre temps.

Heureuse oui, heureuse la Ville dont l'Histoire s'offre dans le livre des pierres posées par chaque génération. Chaque page a la couleur du temps. Mais c'est toujours le même livre : celui de la Cité des hommes.

Ainsi, chacun pourra lire selon son attente, cette nouvelle page du livre des très riches heures de la ville de Rouen, deux fois millénaire.

L'inspiration sollicite la diversité des lectures.

Boucliers inclinés des chevaliers invisibles, protégeant le sanctuaire face aux flèches ennemies ; ou carène profilée pour la mer et renversée sur la terre en forme de haute nef pour l'élan de l'âme, ou flammes à jamais figées par le remord au pied de la croix de réhabilitation ou encore simple modulation de l'espace composée pour l'offrande d'une tapisserie de vitraux au ruissellement de lumières sur la piété du souvenir, ces visions et toutes celles que l'imagination suscitera sont ouvertes à la quête du regard, sans que jamais l'évocation du supplice de Jeanne efface le sentiment de la tendresse humaine qui nous saisit pour une jeune fille qui aima la France jusqu'à lui donner sa vie.

Telle est, Monsieur le Président, l'œuvre que vous nous faites l'honneur d'inaugurer.

Pourquoi l'avoir entreprise ?

L'art de construire un mémorial et une église est-il encore un acte de notre temps ? N'est-il qu'un adieu au passé révolu ? Ou peut-il être, comme nous le croyons, un rappel du présent et un appel au futur ?

Jeanne, victime de l'injustice, est l'exigence de la justice.

Jeanne, femme qui rendit l'honneur à la France, est l'exemple du courage au service de la liberté.

Jeanne demeure pour les Français le symbole de leur dignité.

La France respire mal, quand elle n'aspire plus à un idéal. Sans horizon, elle arrête sa marche. Sans étoile, la nuit, elle ne croit plus à l'aurore. Elle n'est elle-même qu'en se dépassant.

Jeanne est l'héroïne du dépassement. Du dépassement de soi-même. Du dépassement des factions vers l'unité.

La France, de nos jours comme au temps de Jeanne, sous des formes très différentes, reste exposée dans un monde dangereux aux menaces du dehors, aux divisions du dedans.

Nous connaîtrions la fin d'un deuxième Moyen Age, si demain les nations, comme jadis les féodalités, se livraient aux conflits qui ont déchiré la première moitié de notre siècle, et qui nous apparaissent avec le recul du

temps comme des guerres civiles.

Nous verrons au contraire, se lever l'espoir d'une deuxième Renaissance, si les peuples qui ont la même idée de l'homme et de la société, disposent à l'avenir de leur souveraineté, non plus pour se combattre, mais pour se donner la puissance de leur solidarité.

Justice, Liberté et Solidarité, ces exigences, écrites en lettres de feu dans le message de Jeanne, restent les valeurs de notre vie.

Quand elle pressentit que sa fin était proche, Jeanne qui n'avait pas 20 ans, exprima un vœu, que les témoins rapportent en ces termes :

« Si je dois bientôt mourir, dites de ma part au roi qu'il lui plaise faire bâtir des chapelles où l'on prie le Seigneur pour le salut des âmes de ceux qui sont morts en défendant le royaume ».

Rouen, ô Jeanne, a exaucé ton vœu et berce ton sacrifice de sa tendresse expiatoire.

ALLOCUTION DE M. Valéry GISCARD-D'ESTAING Président de la République

Pour vous, Rouennaises et Rouennais, ce 27 mai compte dans la vie de votre ville. Ce jour est en effet l'aboutissement d'un chantier, œuvre de persévérance, d'audace et de ferveur.

Œuvre de persévérance.

Il vous aura fallu, Monsieur le Maire, plus de dix ans d'action et de persuasion pour mener à bien le réaménagement du cœur de votre ville.

Une opération pour laquelle vous avez su utiliser l'expérience acquise dans des aménagements aussi divers que le quartier Saint Sever et le Palais des Congrès.

Œuvre d'audace.

En ce lieu presque écrasé par la plus émouvante des pages de notre histoire, vous avez choisi de faire une création contemporaine. Mais une création dont l'inspiration puise ses racines au plus profond de Rouen et de sa chronique.

Insérer une architecture moderne dans un tissu ancien est en soi une œuvre d'art. Il faut choisir non seulement la forme de l'édifice principal, mais aussi ses proportions, la couleur, les matériaux, la disposition et naturellement les relations avec l'environnement.

La réussite de l'architecte Louis Arretche tient à ce qu'il a su ajouter l'équilibre à l'audace.

Les proportions de l'ensemble neuf restent à l'échelle

du quartier ancien. Il lui restitue ses deux fonctions, avec ses marchés de la boucherie et du poisson, et ses matériaux familiers : le bois et l'ardoise. Quant à la forme, elle reprend la tradition d'architecture navale illustrée par les bâtisseurs normands.

L'élan de l'église Sainte-Jeanne d'Arc retrouve celui des grands marins normands dont les étraves ouvrirent tant de voies nouvelles à travers l'Atlantique : Jean Denis, Samuel Champlain, Villegaignon, la Laudonnière, Cavelier de la Salle, Pierre Belain d'Esnavuc.

Enfin, ce navire a reçu une coque de lumière : les treize vitraux de l'ancienne église Saint-Vincent illuminent les visages d'aujourd'hui de l'ancienne foi des bâtisseurs de cathédrale.

C'est en quoi vous avez fait œuvre de ferveur.

Une œuvre partagée par tous les corps de métier qui ont travaillé sur la place du Vieux-Marché : maçons, charpentiers, couvreurs, serruriers dont l'âge moyen ne dépassait pas vingt-cinq ans. Ferveur partagée par ces ouvriers bénévoles qui ont gratté la pierre pendant six mois pour retrouver les pavés sur lesquels Jeanne d'Arc a connu son chemin de croix.

Une ferveur qui rappelle que la construction d'une église en 1979 ne relève pas que de l'architecture. C'est aussi, c'est encore, un événement spirituel collectif.

Pour réussir dans pareille entreprise, il faut aussi un grand motif, une grande idée, un grand amour, une

grande peine, qui vous soutiennent et qui vous conduisent.

Rouen garde présent dans ses murs le souvenir de Jeanne, la Jeanne de la foi. C'est son souvenir qui hante encore la place du Vieux Marché.

*
* *

Orléans célèbre le triomphe de Jeanne la Combattante.

Rouen veille, depuis bientôt 550 ans, l'ombre d'une jeune fille morte à dix-neuf ans, martyre de sa foi.

La passion de Jeanne est plus explicable que son triomphe.

l'ont éliminée, avec les raffinements juridiques de la lâcheté.

A Reims, elle est à côté du Roi. C'est elle qui le fait couronner. C'est trop. Dès le lendemain, elle est la cible des politiques, des faibles, des envieux.

Elle va connaître l'épreuve de la trahison et de la solitude. Yolande d'Aragon, la « bonne mère » du Roi, celle qui la première, a cru en elle, l'abandonne à la jalousie malfaisante de la Trémoille. L'une pense à Anjou, et l'autre au Dauphiné. Jeanne, elle, ne pense qu'à la France.

A Compiègne, Guillaume le Flavy lève trop tôt le pont-levis et Jeanne tombe aux mains des Bourguignons. Charles VII, le Bien Servi, qui lui doit son trône, ne tente rien pour la reprendre à ses géôliers.

A Rouen, Jeanne ira jusqu'au bout de la solitude. Elle, qui est chérie par tout un peuple, est privée du sourire même d'un ami. Elle, qui n'a plus que le secours de sa foi, est torturée au nom de l'Eglise : « Nous te rejetons, te retranchons et t'abandonnons » dit la sentence de sa condamnation.

Il faut à tout prix que Jeanne soit brisée et déconsidérée dans ce qui est sa force et qui la porte au-dessus des autres hommes ; c'est-à-dire sa foi.

Jeanne ne sera ni brisée, ni déconsidérée. Elle meurt, mais sa foi est intacte et les Français le savent. Elle meurt, mais la France revit.

*
* *

En 1431, la France n'est plus tout à fait une idée neuve. La Chanson de Roland en porte témoignage : depuis le XII^e siècle existe déjà la France des chevaliers qui veulent reposer le visage tourné vers « la Douce France ».

Avec Jeanne, se lève la France des paysans, la France populaire, la France des Français.

Avec elle, avec eux, la guerre de Cent Ans, née des querelles de deux dynasties, s'achève par la paix entre deux peuples. Jeanne meurt, mais son exemple soulève les courages. A Cherbourg, le trouvère Philippe le Cat perd la vie en voulant livrer la ville aux Français. Ricarville enlève, en 1432 le château de Rouen. Deux ans plus tard, douze mille paysans assiègent Caen et le Pays de Caux s'insurge sous les ordres du bonhomme Caruyer. Cinq ans plus tard, le Roi entre dans Paris.

*
* *

Premier visage de la France, Jeanne est aussi le dernier héros de l'Europe du Moyen-Age.

Cinq siècles après, l'hommage de la Ville et de la République

L'histoire n'explique pas qu'une jeune paysanne ait pu traverser la France en guerre, voir le Dauphin, le convaincre de lui prêter des soldats, les commander et s'en aller vaincre à Orléans.

Nous comprenons mieux la mort de Jeanne. Elle était trop au-dessus des hommes. Elle avait trop donné à ses amis, trop pris aux ennemis de la France. Et les hommes

Le Moyen-Age se termine par cette image de foi et aussi de douceur.

Car ceci est le plus remarquable.

Dans le temps qu'elle passe à Rouen, le plus extraordinaire n'est pas l'autorité de Jeanne, car elle l'a gagnée dans les combats. Elle répondra sans se troubler à ses juges : « Savez-vous si vous êtes dans la Grâce de Dieu », « Si je n'y suis, Dieu m'y mette et si j'y suis, Dieu m'y garde ».

Le plus étonnant ne réside pas non plus, en un siècle très mystique, dans les liens de Jeanne avec la religion, car le peuple vit alors dans la présence de Dieu et Jeanne s'écrit : « Dieu me le commandait ; quand j'aurais eu cent pères et cent mères, quand j'aurais été fille de Roi, je serais partie ».

La plus remarquable est ailleurs : il est dans l'absence de haine.

Née dans une époque d'horreurs et de mépris de la vie, en un temps où l'on n'ose pas parler de paix mais « d'abstinence de guerre », où les villes sont affamées par les sièges et les campagnes livrées aux écorcheurs, Jeanne est sans haine. Sans haine au jour du triomphe : « Pardonnez, comme doivent le faire de loyaux chrétiens », écrit-elle à Bedford au matin du sacre. Sans haine encore, devant ses juges, au plus profond du malheur : « Je ne sais rien de l'amour ou de la haine que Dieu porte aux Anglais mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France ».

On a pu dire que ce mot fondait la France.

*
* *

Symbole de la France, Jeanne est aussi symbole de la jeunesse.

Ne l'oublions pas : chef des armées à 17 ans, elle n'a pas 20 ans à sa mort. Il existe beaucoup de récits qui s'adressent à la jeunesse : les livres d'images pour les tout-petits, les contes, les romans d'aventure pour les adolescents. Leurs jeunes héros triomphent de leurs ennemis. Mais ces récits nous semblent irréels car, nous le savons bien, le héros est trop jeune pour réussir tout ce qu'il entreprend.

Or, Jeanne a dix-sept ans quand elle délivre Orléans et dix-neuf ans quand elle fait sacrer Roi le Dauphin et sauve le royaume de France. L'in vraisemblable, ici, s'est réalisé.

Peut-être qu'il fallait en effet que Jeanne soit toute jeune. Peut-être est-ce l'explication ultime de son extraordinaire destin.

La jeunesse n'a pas de haine, mais elle a faim de justice. Elle est prête à crier sa vérité, parfois jusqu'au sacrifice. Elle a besoin d'une foi qui aime sa vie ; et quand elle l'a trouvée, il n'y a pas pour elle de plus grave péché que la patience. La jeunesse, alors, est irrésistible.

Le monument que Rouen a dressé dans l'amour de Jeanne appartient à tous les enfants morts pour avoir cru dans les rêves de leurs pères.

C'est aussi à sa manière le monument à l'enfant inconnu, à cette jeunesse où l'on a tout espéré et tout voulu, à ces rêves, à ces souvenirs, à ces regrets qui refluent le soir comme le maselet à l'odeur de sel remonte la Seine et donne ici le goût de la haute mer.

C'est pourquoi la fête de Jeanne est la fête de la jeunesse.

Au fil des siècles, la jeunesse de la France est restée fidèle à sa vocation ; celle de révéler au monde quelques-unes des valeurs universelles des temps nouveaux. Cette vocation s'est exprimée parfois par la croisade, parfois par la conquête. Ses idéaux sont désormais ceux de la paix et du respect d'autrui. Ses armes sont celles de Jeanne d'Arc : la foi, le courage et la générosité.

Il y eût, dans notre Histoire des siècles de grandeur, des siècles d'expansion, des siècles de tragédie. Cette fin du XX^e siècle restera comme le temps du dialogue. Dialogue entre des peuples jeunes et de vieilles civilisations. Dialogue mondial entre des femmes et des hommes qui connaissent les mêmes craintes, qui vivent des mêmes espérances et qui cherchent à donner un sens universel à leur action.

C'est pourquoi, la jeunesse du monde a besoin de la France. C'est pourquoi j'appelle la jeunesse de France à aller vers le monde. Pour y apprendre, par le dialogue, et par l'échange, à dégager ce qui deviendra le siècle de la coexistence.

Le siècle de cette « bonne paix ferme, qui dure longuement » dont parlait Jeanne-de-France, cette Jeanne éternellement présente, grâce à vous, Rouennaises et Rouennais, sur cette place du Vieux-Marché.

*
* *

Vous avez répondu, Monsieur le Maire, à cinq siècles de distance, à l'appel angoissé que Jeanne adressait à votre ville :

« Rouen ! Rouen ! Mourrai-je ici ? Seras-tu ma maison dernière ? ».

Voici enfin cette maison dernière où vous offrez à Jeanne, sur le lieu même de son supplice, un temple pour sa foi triomphante, et un abri paisible pour ses cendres dispersées.

JEAN PAUL I^{er} OU LA VOCATION DE JEAN BAPTISTE

par Paul POUPARD

U n des conclaves les plus courts de l'histoire de l'Eglise, une élection acquise en de telles conditions qu'elle apparaît presque comme une acclamation, une allégresse spontanée qui, de la place Saint-Pierre, gagne le monde entier et l'humble petit villageois des Dolomites, Don Albino Luciani, adopté d'emblée, se fait tout aussitôt aimer par des centaines de millions de chrétiens et d'hommes de bonne volonté ! Ni intronisation, ni couronnement, mais une célébration solennelle marque l'ouverture du nouveau pontificat. Et chaque jour, selon son expression familière, le nouveau Pape remonte l'horloge de l'Eglise. Son visage d'homme, ému et souriant, conquiert les cœurs. Sa parole, simple et profonde, marque les esprits. Son enseignement, pittoresque et imagé, fait tilt. Bref, le nouveau pasteur de l'Eglise universelle, hier encore inconnu, est reconnu comme un père, avec respect et affection. Sa voix très tendre, parfois tremblante, est porteuse d'espérance et d'amour.

Et voici que, brutalement, le sourire du Pape Jean Paul se fixe dans la mort et l'éternité. L'univers bouleversé communique à la peine des chrétiens. Sa mort est un moment d'intense émotion partagée, dans la souffrance, et dans l'espérance. D'aucuns ont pu se demander alors : à quoi bon ? Pourquoi ce pontificat à peine ébauché. Que peut bien signifier, à l'aube de deux millénaires d'histoire de l'Eglise, ce sourire à peine esquissé ? Peut-on parler d'un rôle du Pape Luciani dans l'histoire de la Papauté ?

A ces questions, Georges Huber apporte une

réponse. Et c'est pourquoi je lui sais gré d'avoir consacré son talent à écrire une biographie de Jean Paul I^{er}. Ancien étudiant de l'Institut Catholique de Paris, de longue date journaliste à Rome, Georges Huber s'est fait connaître des nombreux lecteurs de *La Croix* de Paris, de *La Liberté* de Fribourg, et d'autres périodiques catholiques français et suisses, comme un informateur sérieux et consciencieux. Son esquisse biographique et psychologique de Paul VI l'a révélé comme un auteur de talent. Sa longue familiarité avec le Saint-Siège, comme la tonalité franciscaine de son foyer, le préparaient singulièrement à ce travail, auquel je souhaite une large diffusion. L'auteur en effet y a manifesté ses qualités de journaliste catholique. Ampleur de la documentation, précision de l'information, rigueur de l'écriture, et comme une secrète connivence entre le peintre et son modèle. Nul doute que ces *fioretti* ne soient pour beaucoup une découverte et un enrichissement tout spirituels.

Lorsqu'il fut choisi comme Evêque par Jean XXIII, Don Albino Luciani, dans son humilité, argua de sa pauvre santé pour refuser. Le bon Pape Jean le convoqua alors au Vatican et réussit à le convaincre d'accepter ce service d'Eglise. En guise de programme épiscopal, il lui laissa ce conseil : *Je sais que vous êtes un fameux professeur. Lorsque vous parlerez aux fidèles oubliez le ton doctoral et inspirez-vous de la simplicité de Notre Seigneur.*

Evêque de Vittorio Veneto, Patriarche de Venise, successeur du Pape Paul VI, le professeur de théologie

ne devait jamais oublier le conseil de Jean XXIII. Et cela nous valut ces trente trois jours qui illuminèrent le monde. Il faut savoir gré à Georges Huber, qui nous rapporte ce trait, de faire revivre pour de nombreux lecteurs ce Pape du sourire que le monde entier s'est pris à aimer. Déconcertés par l'événement si brutal de sa mort soudaine, beaucoup se sont interrogés, se demandant comment l'Esprit Saint avait pu permettre une telle succession, si brutalement interrompue. S'il est bon de redire avec le prophète que *les voies du Seigneur ne sont pas les nôtres*, il est bien permis cependant de réfléchir à la portée de ce destin singulier.

Après le long pontificat de Paul VI, voici que soudain Jean Paul 1^{er} apparaissait, dans la douce lumière d'une chaude soirée d'été romaine, sans faste ni tiare, souriant, plein de bonté, son visage très humble porteur d'une indicible espérance. Les chroniqueurs avaient prédit un conclave difficile, des oppositions tenaces, une élection incertaine. Les cardinaux, dans leur sagesse démentaient aussitôt tous ces savants pronostics et leur unanimité immédiate réjouissait le monde entier, comme un arc-en-ciel dans un ciel serein. Projeté par eux de manière inattendue sur la loggia de la basilique Saint-Pierre de Rome, le nouveau Pape suscitait à l'instant même, une onde de fraternité universelle et d'unanimité spirituelle, dans l'espérance partagée. Une fois encore, nous vivions l'Évangile. Les habiles de ce monde n'y avaient rien compris, leurs pronostics les plus subtils apparaissaient soudain dérisoires, cependant que les simples et les petits applaudissaient à l'unisson. Myopie des flashes des *mass-media* les plus puissantes, quasi risibles dans leur aveuglement persistant et connivence profonde du regard évangélique des humbles avec la réalité proprement spirituelle que les analyses trop exclusivement mondaines se révèlent décidément incapables de pénétrer.

Et ce fut le temps d'un sourire, vite apparu, tôt disparu. Tout en lui aura été inattendu, de son élection à sa disparition. Mais son sourire demeure, qui a rempli l'Église et le monde de bonté et de paix. Alors que l'Église était divisée, il a voulu s'appeler Jean Paul, unissant en lui ses deux prédécesseurs contrastés, le Pape Jean, l'apôtre de l'amour et le Pape Paul, l'apôtre missionnaire. Et dans cette Église incertaine de son avenir, il s'est appelé Jean Paul 1^{er}, à la surprise générale, en ce couchant du siècle, après deux millénaires de christianisme, osant avec courage et simplicité, commencer une ère nouvelle.

Une fois encore, l'événement démentait tous les pronostics. Ce pontificat si bref n'aura été ni à droite, ni à gauche, ni pour les intégristes, ni pour les progressistes, mais dans le droit fil de l'Évangile : *Heureux les bâtisseurs de paix, Heureux les cœurs purs, le Royaume des Cieux est à eux. Dieu est comme un père, mais plus encore il est comme une mère*. Les paroles de Jean Paul 1^{er} ont retenti très profond en des millions de cœurs. En nous quittant, l'imitation de Jésus-Christ à la main, il nous a laissé en guise de testament son sourire lumineux, et sa conviction profonde que l'amour est plus fort que la mort. Ne

venait-il pas de déclarer à des millions de pèlerins : *Le véritable ALLELUIA, nous le chanterons au Paradis. Ce sera l'ALLELUIA de l'amour comblé. Celui d'aujourd'hui est l'ALLELUIA de l'amour affamé, c'est-à-dire de l'espérance*.

Tel est le message augustinien que nous laisse Jean-Paul 1^{er}. Les hommes sont las de leurs divisions, dans l'Église et dans la Cité. Ils aspirent à la paix et à l'unité. Le successeur de Pierre n'est qu'un homme, comme chacun de nous, avec ses qualités et ses défauts, et ses problèmes de santé. Mais, au milieu de nous, il est un signe, un symbole, une présence, de l'invisible, dont il témoigne, comme Jean-Marie Vianney, dont un visiteur déclarait : *J'ai vu Dieu dans un homme. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu*. Le monde, même et surtout quand il est repu, a encore et toujours faim et soif. L'homme est un être de désir. Au fond de son cœur, il est une blessure secrète, une béance, qu'aucune réalité de ce monde ne saura combler, comme le disait déjà dans ses *Confessions*, Saint Augustin. Dans notre vieux monde désabusé, lorsqu'apparaît un homme qu'aucun intérêt ne mène, qu'aucune passion n'entraîne, mais seulement le message de Dieu et sa tendresse pour les hommes, alors ceux-ci s'interrogent, s'arrêtent un instant : *Quel est donc cet homme ?*

Après deux millénaires, la question de Jésus-Christ ne cesse de hanter l'humanité : *Et vous, qui dites-vous que je suis ?* L'Église est là, comme un aiguillon qui empêche de s'endormir, comme une question lancinante toujours posée. Et le Pape, par sa vie, comme par sa mort, nous le rappelle avec force. Paul VI disait un jour : *Les hommes de notre temps, surtout les jeunes, ont davantage besoin de témoins que de maîtres, ou plutôt de maîtres qui soient des témoins*. C'est ce que fut au milieu de l'Église et pour le monde le fils d'un travailleur émigré et d'une pauvre blanchisseuse, dont le sourire a percé, dans sa simplicité toute salésienne, la cuirasse de l'indifférence et le scepticisme désabusé.

Certes, il est vain de prétendre percer les secrets de Dieu. Ne peut-on cependant penser que les trente trois jours de Jean Paul 1^{er}, bien loin d'être une parenthèse éphémère vite refermée par l'oubli, ont au contraire durablement ouvert le chemin à Jean Paul II, dont la voix forte venue de loin nous entraîne au loin avec ferveur, dans l'espérance, vers Jésus-Christ, *Rédempteur de l'homme* : ne serait-ce pas, en notre temps, *la vocation de Jean-Baptiste ?*

Paul POUPARD
Evêque Auxiliaire de Paris
Recteur de l'Institut Catholique

Ce texte de Monseigneur Paul Poupard est la préface du livre de Georges Huber : « Jean-Paul 1^{er} ou la vocation de Jean-Baptiste ». Editions SOS, 106 Rue du Bac, Paris 75007, 160 pages.

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SENART

Sur Drieu — Le Romantisme féminin : de Madame Guyon à La Garçonne — Marcel Arland : Ce fut ainsi — Robert Cohen : Carnets.

Mme Dominique Desanti chargée d'un cours à l'université de Californie en 1968 sur le roman engagé dans la France de l'entre-deux guerres, avait choisi de parler d'Aragon, de Malraux et de Céline. Elle connaissait bien ces trois romanciers, mais un quatrième, soudain, s'imposa à elle, Drieu. Elle ne le connaissait pas, elle se jeta à corps perdu dans son œuvre et à travers sa vie et elle en revint toute émue. Aujourd'hui, elle publie la relation de ce tardif voyage de noces avec Drieu, *Drieu la Rochelle ou le séducteur mystifié* (1).

Mme Desanti est la dernière femme qui aura aimé le héros nonchalant et fatal des Années folles et elle est restée sous le charme. On attendait de cette résistante et de cette communiste un règlement de comptes ou, tout au moins, l'instruction d'un procès. Drieu a traversé la guerre, le dadaïsme, les bars, les systèmes, les modes, le capitalisme, le socialisme, le fascisme. Il a participé, ou assisté en spectateur intéressé et sceptique, à toutes les aventures, à tous les jeux, à tous les désastres du XX^e siècle. Il n'a jamais su résister aux appels ni aux tentations, toujours avide d'éprouver dans sa solitude des ivresses collectives. Mme Dominique Desanti se laisse

aller avec lui à la dérive de son temps, dans le flot amer, jusqu'aux rivages où il a échoué. Dans *Exorde*, qui fait suite à *Récit secret* et qui a été écrit au moment où il allait se donner la mort pour échapper à des juges qu'il récusait et à des bourreaux qu'il n'aurait pas désignés, Drieu a dressé un réquisitoire contre lui-même et il réclame à un tribunal imaginaire sa propre tête. On aurait pu penser que Mme Dominique Desanti s'érigerait en justicière. Non ! Dans ce procès, elle ne veut pas être que l'avocate.

Drieu savait qu'on l'accuserait d'avoir trahi. Mais il pensait que c'était lui qui avait été trahi, et d'abord par l'Allemagne, en qui il avait placé la folle espérance d'une régénération européenne par les valeurs barbares de la Germanie. « Oui, je suis un traître, oui, j'ai été d'intelligence avec l'ennemi. Je lui ai apporté l'intelligence française. Ce n'est pas ma faute si cet ennemi n'a pas été intelligent ». Le 8 novembre 1942, il avait noté dans son *Journal* resté inédit : « Je suis foutu, l'Allemagne est foutue, j'espère que je vais trouver une mort digne du révolutionnaire et du réactionnaire que je suis ». Alors que Malraux et Paulhan le protégeaient — on ne touchera pas à Drieu, avait dit Malraux — il avait choisi librement de s'immoler par simple respect des convenances à

une cause dont il s'était détaché. Ce qui l'intéressait en 1944, ce n'était plus que *les Cosaques et le Saint Esprit*. Mais comment expliquer cela à des juges qui n'auraient pas lu un seul de ses livres ? Il n'aspirait, après avoir cru rater sa vie, qu'à réussir sa mort. Le dernier cri de son *Journal* : « Quelle chance de ne pas devenir un vieillard !... ».

Drieu reste aussi bien dans notre mémoire le dandy des années trente. Mme Dominique Desanti a préfacé la réédition du *Jeune Européen* et de *Genève ou Moscou* (2). *Le Jeune Européen* et *Genève ou Moscou* ont été écrits en 1927 et 1928. Cette réédition prend-elle place dans la rétrospective des Années folles qui a fait courir tout Paris au Grand Palais ou bien dans une prospective de l'Europe ? « En ce temps de faillites, de révolutions, de subversions de toutes sortes, Européens, écrivait Drieu, ne nous embarrassons plus de scrupules, de superstitions, jetons-nous hardiment dans le tumulte ». C'était le temps où de la garde du rempart, les *itinéraires de fuite* étaient dénoncés. L'itinéraire de fuite de Drieu n'a-t-il pas été celui de la fuite en Europe ?

Le Jeune Européen est « la confession d'un névrosé d'après-guerre mêlée à l'examen critique d'une situation mondiale ». Drieu rêvait à l'échelle de la France d'un grand parti conservateur s'étendant jusqu'aux frontières du parti socialiste. Paul Souday lui reprochait de mal distinguer sa droite de sa gauche. Mais c'était le pullulement des entités nationales, leur prolifération cancéreuse qu'il voulait conjurer et l'unité du monde devait exiger « la fin des patries ». Pour mettre de l'ordre dans l'embrouillamini des nationalités, Drieu voulait abolir toutes les limites, effacer toutes les différences. Il convertissait les patries en idées pures : « Je songe à une France qui sera bientôt au ciel » écrivait-il.

Le beau fossoyeur écrivait à la même époque dans *Mesure de la France* : « Il n'y a aura plus de nations demain, il n'y aura qu'une immense chose inconsciente, uniforme et obscure ». Encore fallait-il essayer de l'organiser. Le capitalisme et le communisme ne lui semblaient nullement antinomiques. Le nationalisme, selon Drieu, « restreignait le capitalisme ». Celui-ci devait se désolidariser d'une bourgeoisie artisanale et d'une idéologie de petits propriétaires. La bourgeoisie, avait dit Balzac, est *une immense fabrique de petites choses*. Les grandes choses ne pouvaient être réalisées dans un cadre mondial que par un capitalisme conscient et structuré. Drieu prévoyait l'ère des *multinationales*. Il prévoyait aussi que le capitalisme américain préparait l'avènement d'une société communiste. Son but : niveler, égaliser, communiser la consommation en étendant sa clientèle à la limite de la population. Tout le monde aurait le même costume, habiterait le même appartement, lirait le même livre. Mais Drieu pressentait que pour atteindre ce but, le capitalisme devrait se retourner contre lui-même. Le laisser-aller, le laisser-faire du libéralisme conduisait à l'anarchie. Le capitalisme, dès lors qu'il s'organiserait, devrait supprimer la concurrence, constituer une immense entreprise mondiale, une hégémonie indus-

trielle universelle, d'où il sortirait peut-être une religion. Mais ce ne serait que celle, restaurée, de Moloch.

Genève ou Moscou ? Au moment où Drieu quittant volontairement le monde, avait un clin d'œil coquet pour Moscou, ne se rappelait-il pas qu'en 1927, il avait voulu « aller voir un peu Lénine de près », « Hélas, avait-il écrit, je me suis gouré. Ces hommes ne pensent qu'à se faire américain ». Il ajoutait : « De Shang-Haï à Petrogard, on parle Marx mais on pense Ford ». Aujourd'hui, la planète est en voie d'être bientôt complètement uniformisée par un matérialisme communo-capitaliste dont la Production est la seule religion. De ce moule, il peut sortir de nouvelles valeurs morales aussi bien que de nouvelles hiérarchies sociales, et Drieu pouvait proclamer : « Je suis une manière de républicain qui croit que le capitalisme donnera naissance à une aristocratie pas mal communiste ». Mais de ce laminoir, quel grain de spirituel ?... On se pose toujours la question. Drieu ne nous fournit pas les éléments d'une réponse.

*
* *

Notre époque privilégie les valeurs féminines au détriment des valeurs masculines et veut donner par principe aux femmes la place que la courtoisie leur accordait jadis, la première. Le livre de Mme Françoise Mallet-Jorris sur *Madame Guyon* (3) est venu à son heure pour soutenir ce mouvement. Mais s'il a fait l'objet d'éloges polis, il semble que son importance ait échappé aux journalistes pressés qui n'ont pas du prendre le temps de lire un ouvrage de six cents pages et qui se sont estimés quittes avec un rapide coup de chapeau. C'est pourquoi, le temps ne faisant rien à l'affaire, il faut revenir à ce livre paru il y a plusieurs mois et dont on n'a pas vite fait le tour. Mme Mallet-Jorris s'était ouverte de son projet au R.P. Coignet et celui-ci s'était récrié : « Idée idiote ! Vous ne direz que des sottises... ». Mme Mallet-Jorris s'avançant avec incompetence sur un terrain aussi dangereux, où le moindre faux-pas risquait de la faire basculer dans le bûcher auquel échappa l'amie de Fénélon, a élevé autour de celle-ci une construction imposante. Tout ce que la seconde moitié du XVII^e siècle a produit en idées et en hommes y est incorporé. Elle a peut-être fait pour le quietisme ce que Sainte-Beuve a fait pour Port-Royal.

Mme Mallet-Jorris a voulu réhabiliter celle dont Fénélon, prudemment, ne garantissait que la bonne foi. Mais elle s'est gardée de faire œuvre de théologienne. L'état de passivité confinant à l'état d'indifférence, la dévalorisation de la vertu d'espérance, l'effacement de la notion de péché, la dissociation de l'âme et du corps, tout le *molinisme* qui a été reproché à Mme Guyon n'est pas soumis de sa part à une analyse critique. Elle admire seulement que Mme Guyon se soit épanouie dans « une candeur édénique » et qu'elle ait pratiqué un œcuménisme conciliant. Elle aime en elle une chrétienne pour notre temps qui n'est pas difficile sur les dogmes. Ce qu'elle a surtout voulu démontrer, c'est que Mme

Guyon a été une victime de son siècle, non point à cause de ses erreurs, mais parce qu'elle était une femme.

Femme se choisissant libre, éprise d'un Dieu d'amour et de liberté, Mme Guyon a refusé de s'intégrer dans les structures de son époque. C'est « une marginale inclassable ». Son mari mort, elle abandonne maison et enfants pour courir les chemins de l'aventure spirituelle avec le Père La Combe qui mourra fou à Charenton. Elle va de ville en ville et de château en château, elle distribue des médailles et chuchote des mots de passe, elle organise tout un réseau de correspondances secrètes, elle chante des cantiques sur l'air de la *Bergère Nanette* ou des *Folies d'Espagne*, elle se déclare investie d'une mission : « Dieu m'a choisie pour détruire la raison humaine ». Elle recommande la pratique de l'extase.

Mais pourquoi le XVII^e siècle qui fit la part si belle aux femmes, précieuses, fondatrices d'ordre, grandes mystiques, pourquoi le XVII^e siècle qui ne s'étonna même pas de voir la Grande Mademoiselle tirer le canon, aurait-il persécuté une aussi innocente personne ? Bossuet reprochait à Mme Guyon « un certain air d'enseigner et de dogmatiser » et il est vrai qu'elle invitait les curés à dire le *Pater* en français. Mais qui a reproché à Mme Accarie de diriger les consciences et de proposer ses extases en modèle ? Bossuet lui-même avant de fulminer contre Mme Guyon l'a accueillie très libéralement dans son évêché de Meaux avec ses malles pleines de traités de théologie et de romans de chevalerie, sa statue de l'Enfant Jésus, ses canaris, son armoire de drogues. Il ne faut pas seulement incriminer pour expliquer les déboires de Mme Guyon la misogynie d'un vieux garçon d'évêque dérangé dans ses habitudes par une pénitente encombrante.

Certes, si elle n'était pas hérétique, c'était peut-être pire. Le R.P. Coignet a dit qu'elle avait ouvert la voie aux hérésies. Mais aurait-elle été embastillée pour quelques coquetteries théologiques ? Mme Mallet-Jorris séduite par le picaresque spirituel de son héroïne, ne s'intéresse guère à l'arrière-plan politique de l'affaire Guyon. C'est pourtant ce qui compte le plus. Mme Guyon était la belle-mère du fils de Fouquet, elle avait les meilleures relations du monde avec la Compagnie du Saint Sacrement, elle tenait par les Beauvilliers et les Chevreuse à l'aristocratie qui avait la nostalgie de la Fronde et qui préparait la succession de Louis XIV en couvant le petit duc de Bourgogne. Déjà, celle-ci se partageait les places et Fénelon serait premier ministre et Mme Guyon inspirerait le gouvernement. Louis XIV se méfiait de toutes ces rêveries subversives qu'entretenait l'esprit baroque, allié de l'Espagne et grand vaincu du temps des troubles. Mme Guyon risquait précisément de ramener ces génies du désordre au cœur de l'État par les chemins fleuris de son mysticisme énervant et dissolvant.

Point d'amnistie pour le Baroque ! Telle est l'explication politique des mésaventures que Mme Mallet-Jorris attribue à un anti-féminisme primaire. Mme Guyon

s'était élevée contre la Raison. Elle a été victime de la Raison d'État. Mais elle avait dans son train extravagant convoyé l'avant-garde de toutes les valeurs dont se nourrit plus tard le Romantisme, et un certain féminisme qui a toujours eu partie liée avec les révoltes romantiques peut bien aujourd'hui assez fièrement s'en réclamer.

*
* *

La Garçonne, publiée en 1922, fit un beau scandale et Victor Margueritte fut radié de la Légion d'Honneur. Mais le roman monta en flèche. Dans sa préface pour la 150^e édition, l'auteur proclamait ses buts : libérer la femme du mâle, lui donner les mêmes chances qu'à l'homme, intégrer la morale sexuelle dans la moralité humaine. « La femme, écrivait-il, prisonnière depuis des siècles, esclave habituée à la résignation et à l'ombre, titube au seuil brusquement de la lumière et de la liberté ». Il ajoutait : « *La Garçonne* n'est qu'une étape dans cette marche inévitable du Féminisme vers le but magnifique qu'il atteindra ».

Aujourd'hui, les objectifs de Victor Margueritte sont atteints, la femme est l'égale de l'homme, elle fait ce qu'elle veut de son corps et son esprit est affranchi de toutes les entraves que les lois mettaient à son développement. « Que sera dans vingt ans une Monique Lerbier au regard des garçonnages que la génération des dancings nous promet ? »... Victor Margueritte posait la question. La réédition de *La Garçonne* permet d'apporter une réponse (4). Soixante années ont passé, la génération des *surboums* a succédé à celle des *dancings* et il n'y a plus de lois. La libération de la femme a-t-elle contribué à la purification des mœurs que Victor Margueritte en attendait ? L'union libre, la contraception, le mariage à l'essai, idées nouvelles et scandaleuses en 1922, prônées en 1979 par de hautes autorités morales, sont largement mises en œuvre. La société s'en porte-t-elle mieux ? Et la femme ?

« Je suis seule désormais, seule dans ma maison, seule dans mon cœur, sans attaches, sans foyer » écrivait Monique Lerbier à son amie Mme Amblard après avoir rompu avec les siens pour vivre sa vie. Combien de milliers de garçonnages sont ainsi seules aujourd'hui... Plus de mariages, prétendait Victor Margueritte, moins de crimes passionnels ? Mais les crimes de la drogue ont remplacé les crimes passionnels et les psychanalystes qui ont succédé aux confesseurs, font fortune. Les femmes ont repris possession de leur corps, mais elles s'abandonnent en esprit, délicieusement, à de nouvelles inquisitions. Elles s'avancent, guidées par des experts, dans les arcanes impénétrables et sombres de leur sexualité. Y découvrent-elles enfin le seuil de lumière salué un peu prématurément en 1922 par Victor Margueritte ? Jamais l'ombre n'a été aussi épaisse autour d'elles. Un mot est à la mode : on est *paumé*. Le divorce au moins, devenu simple formalité, les a-t-il affranchies du joug masculin. Elles n'en subissent que davantage, quand le

droit du plus fort est la seule loi qui subsiste, celui d'une société intraitable pour les faibles. A qui profitent les facilités du divorce ? Est-il besoin de le demander ? Les garçonnades de 1979 connaissent ce que Claudel a appelé l'épouvantable liberté de la femme seule.

La Garçonade est un roman d'idées qui ont fait faillite, mais notre société ou ce qu'il en reste n'a pas encore déposé son bilan. Cela ne devrait pas trop tarder. En attendant, il faut lire *La Garçonade* avec le respect un peu ironique que l'on doit aux illusions et l'attention un peu amusée que l'on doit aux mœurs et aux modes d'un temps révolu. *La Garçonade*, document ethnologique, a sa place comme *Le Jeune Européen* dans une rétrospective des Années folles. Les dames portent dans les générales des robes décolletées jusqu'au creux des reins, elles prennent le thé au Claridge et vont danser à la Coupole. Des messieurs en haut de forme entretiennent des comédiennes du Boulevard. Une jeune fille, par dépit d'appréhender que son mariage est le prix d'un marché d'engrais azotés, se donne au premier venu dans une chambre d'hôtel, se laissant faire, dit le romancier « comme une bête inerte ». « Seule, précise-t-il, la tourmentait l'angoisse du pénible contact ». Un père outragé accable sa fille de sa malédiction et d'une main lui tord le poignet dans un salon Louis XVI, tandis que de l'autre il lui montre la porte. Belle scène de cinéma muet ! Des professeurs de philosophie pauvres et généreux lisent et commentent *Du Mariage* de Léon Blum autour du tapis à franges d'une salle à manger Henri II dans un modeste appartement du Quartier Latin. Des affranchies se donnent rendez-vous dans des officines clandestines pour s'étendre sur des peaux de bête, fumer l'opium et mêler leurs rêves et leurs corps. De vieilles rombières se pâment aux pieds d'un danseur nu. Victor Marguerite a voulu peindre Babylone.

Il a été traité de romancier pornographe. Mais c'était en un temps où les petites filles lisaient les romans de la comtesse de Ségur et les petits garçons ceux de Paul d'Ivoi. Les scènes osées de *La Garçonade* ont peut-être davantage contribué à son succès que des débats d'idées où Victor Marguerite posait un peu lourdement à l'anti-Bourget. Ce roman scandaleux a d'ailleurs un dénouement très moral au sens le plus conventionnel du terme. Monique Lerbier, après avoir tenté de vivre sa vie, fait une fin en tombant dans les bras d'un philosophe chenu d'idées plutôt avancées. « La révoltée d'autrefois devant la brutalité et le mensonge de l'homme, la garçonade orgueilleuse, conclut Victor Marguerite se retrouvait femme et faible devant la grandeur du véritable amour ». Monique Lerbier dans le lit de M. Blanchet, c'est, ajoutait-il en larmoyant à l'adresse des dames sensibles, *la Pêcheuse écoutant le Sauveteur*. La rédemption de la Femme par L'Amour est une vieille rengaine romantique. On ne prévoyait pas que la Garçonade ferait une fin aussi édifiante ni que la provocation aurait tourné si vite à l'homélie. La revendication féministe n'a abouti pour élever la femme qu'à mettre l'homme encore un peu plus haut, sur le piedestal de la divinité. Sans doute n'en demandait-il pas tant.

*
**

De *La Nuit et les Sources* à *La Musique des Anges*, de *Proche du Silence* à *Avons-nous vécu* et à *Ce fut ainsi* (5), Marcel Arland ne cesse de s'interpeller pour s'arracher un secret, mais c'est sans impatience, sans anxiété, avec une insistance douce, avec un grand respect de ce qui doit rester caché et de ce qui ne peut être dit.

Dans l'une des plus belles pages de *Proche du Silence*, M. Marcel Arland s'adressait à sa mère dans le petit cimetière de Varennes-sur-Amance. Il faut transcrire ce dialogue entre la morte et le vivant. « Je te demande, ô mère, ce que tu deviens dans la nuit — Je m'habitue, mon enfant. Et toi, dans tes jours ? — J'essaie — Et ta femme, et ta fille ? Que j'en ai deuil ! — Elles pensent à toi — Et notre maison ? — Je ne l'ai pas revue depuis la Toussaint — Il ne faut pas l'abandonner... Il y a dans cet échange tranquille au-dessus d'une tombe la brûlure de tout ce qui doit être tu. *Ce fut ainsi* fait entendre la même cantilène silencieuse, la même acception paisible du mystère.

« Je ne suis plus qu'un instant du monde et je le vis ». Curieusement, le jansénisme de M. Marcel Arland l'a conduit par l'angélisme — il ne faut pas mêler les choses de la chair et de l'âme, disait Gilbert Villars, le héros de *l'Ordre*, à un panthéisme où il se sent solidaire de tous les êtres et de toutes les formes. Mais l'aspiration de M. Marcel Arland à se fondre dans le Tout est encore prématuré. Avant de se jeter à corps perdu dans le mystère, il en fait le tour, il le sonde, il en savoure par anticipation les aises. M. Arland, essayiste de vocation, *essaie* la vie éternelle.

Ce fut ainsi est une succession d'instantanés tous uniques, mais tous différents. M. Arland n'évoque des ombres que pour leur rendre la vie. Jamais Chardonne, Rouault, Marie Laurencin, Jouhandeau, jamais peut-être l'emphatique et sonore Malraux n'auront été plus vivants que dans ce livre éclairé d'une lumière de limbes. M. Arland suit les chemins qui remontent vers les sources de son plateau natal, il y rencontre un jeune homme pâle en pantalon de nankin et chemise de batiste qui est son père et cette rencontre est l'occasion d'un chapitre admirable. Il pénètre au hasard de la route dans des maisons familières, il y reconnaît des visages, il retrouve partout l'enfant qu'il a été. *Ce fut ainsi* dessine dans un scintillement de pré-éternité une géographie très précise de lieux et de figures.

M. Marcel Arland obéit à la recommandation de sa mère : « N'abandonne pas ta maison... » Il y revient. Il convoque ses souvenirs, il recense ses fidélités, il dresse tout un cadastre de signes temporels qui lui sera peut-être bien utile. Alors qu'il s'apprête à se dissoudre dans l'Ame du monde, M. Marcel Arland, avec minutie et sans doute à son insu, s'emploie à en sauver jusque dans ses détails la figure charnelle. *Ce fut ainsi* n'est pas un adieu à la Terre. La résurrection des corps y est incons-

ciemment pressentie et préparée.

*
* *

M. Robert Cohen à qui *Belle du Seigneur* a donné tout d'un coup, il y a quelques années, une espèce de célébrité, publie ses *Carnets* (6). Il a quatre vingt trois ans et il se tourne lui aussi comme M. Marcel Arland vers l'enfant qu'il a été et derrière l'enfant apparaît la mère. Les pages que M. Robert Cohen a consacrées à sa mère sont merveilleuses. Il joue seul, le petit enfant juif, sur la plaine Saint Michel à Marseille et les petits enfants chrétiens lui font les cornes ; « Vite rentrer, vite vers maman, écrit M. Cohen. Tant pis, j'entrerai dans le magasin que je n'aime pas, qui me fait mal parce qu'elle y travaille, et ce n'est pas juste parce qu'elle est une reine, et les reines ne doivent pas travailler, et dans ma chambre, quand elle n'est pas là, je m'incline devant sa photographie de quand elle était très jeune, et je lui dis Votre Majesté ». Comme c'est beau ! Mais maman est morte et mort aussi le seul ami de M. Robert Cohen, Marcel Pagnol : « J'ai perdu ma mère qui était ma maman et on s'aimait. J'ai perdu Marcel Pagnol qui était mon ami depuis la sixième et on sortait du lycée ensemble et on riait et on s'amusait. Je ne serai plus jamais un enfant ».

M. Robert Cohen est désormais seul en face de la Mort. Ses carnets sont un long et tendre et cruel ressassement de l'idée de la Beauté en proie aux vers de la tombe. Il y a une délectation malsaine dans ce ressassement voluptueux et la danse macabre des jeunes filles de Vienne, tous ces squelettes enrubannés entraînés sur un pas de polka le long du Danube bleu composent un spectacle un peu écœurant. C'est une pièce montée de pâtisserie. Trop de sucre ! Trop de colorants artificiels pour farder la corruption ! Mais M. Robert Cohen y satisfait sa haine de la chair, sa répulsion pour tout ce qui pourrait. Qui le lavera du pêché de la vie ? Quel Ange exterminateur détruira, anéantira, purifiera cette immense fosse d'aisance qu'est le monde ?

M. Robert Cohen est désespéré de ne pas croire. Il est « malade de Dieu, malade de Dieu aimé, malade de son atroce Absence ». Juif pieux, il lit à haute voix les psaumes, la tête couverte rituellement. Il appelle, il implore, il provoque Dieu. Jules Soury, ainsi, à la fin du siècle dernier, accomplissait tous les gestes de la piété. Il suivait scrupuleusement les offices, il récitait son bréviaire, il priait interminablement la Vierge Marie et à la question que lui posait le curé de Saint-Sulpice : « Pourquoi, M. Soury, ne vous faites-vous pas prêtre ? », il répondait : « Il n'y a qu'un obstacle à cela, Monsieur le Curé, c'est que je ne crois pas en Dieu ». Jules Soury trouvait pourtant dans la pratique de la religion un apaisement. M. Robert Cohen, plus exigeant, n'en retire qu'un surcroît de souffrance. Ces *Carnets* mêlent dans des pages déchirantes l'adoration à l'imprécation.

M. Cohen y a retrouvé en tout cas naturellement, instinctivement, ataviquement, le rythme même des psaumes hébraïques, comme Péguy, dans ses poèmes, la mélodie grégorienne et l'on y perçoit aussi l'écho puissant des grands poètes de la Mort du XVI^e siècle, un Sponde, un La Céppède. C'est la même plainte, c'est la même protestation amoureuse et furieuse contre la Vie, c'est la même magnification baroque de la misère humaine. Les *Carnets* de M. Cohen composent de toutes ces dissonances une tragique harmonie.

(1) Dominique Desanti : *Drieu la Rochelle ou le Séducteur mystifié* (Flammarion)

(2) Drieu la Rochelle : *Le Jeune Européen, suivi de Genève ou Moscou*. Préface de Dominique Desanti (Gallimard)

(3) Françoise Mallet-Jorris : *Jeanne Guyon* (Flammarion)

(4) Victor Margueritte : *La Garçonne* (Flammarion)

(5) Marcel Arland : *Ce fut ainsi* (Gallimard)

(6) Robert Cohen : *Carnets 1978* (Gallimard)

P.S. Au moment où cette chronique est mise sous presse, paraît, à la librairie Hachette le livre attendu de Pierre Andreu et de Frédéric Grover sur Drieu la Rochelle. MM. Andreu et Grover sont les deux meilleurs connaisseurs de l'oeuvre de Drieu. C'est un livre, à lire.

LA VOGUE DU SECOND EMPIRE

par Jean-François BARRIELLE

L'ignoriez-vous qu'il faut sans plus tarder faire amende honorable : le Second Empire n'est pas mort. Le Second Empire ressuscite avec ses lampions, ses strass, ses salons, ses baignoires... Notre époque est prodigue en réhabilitation. Avouons pourtant que celle-ci est de taille !

Mais ce géant fragile est-il saisissable ? Pour avoir disserté au collège sur la *Légende des Siècles* et Sedan, Gautier et Zola, nous savons tous qu'il mêle à vaste échelle la bouffonnerie et le drame, l'illusion et la misère — sur un air d'Offenbach. Derrière Haussmann surgit Daumier comme si les plus belles avenues devaient enfanter la grimace. Derrière Morny, Rochefort. A chaque instant, il semble que le portrait d'apparat n'a pas su ajuster son cadre, que le modèle est trop grand ou trop petit. D'où la tentation de faire de ce siècle une immense farce qu'il lustrerait un art clinquant, tapageur, expert en pastiches et inventions batardes.

Une autre attitude consiste depuis peu à rouvrir largement le dossier, à examiner en détail tous les témoignages. Bref, un terrain d'élection pour les historiens d'art. Et des émaux de Clodius Popelin aux Vénus de Cabanel, des surtout de Carrier-Belleuse aux capitons des Jeanselme, sans compter l'avalanche de produits sortis des Manufactures de Sèvres ou des Gobelins : la matière ne manque pas. Dans ce domaine, la production ne fut rien moins que colossale. Très tôt, la refonte de la capitale eut pour conséquence directe le développement

de l'industrie et du commerce d'art — seul secteur admis à rester dans le centre de la ville alors que les ouvriers étaient relégués dans les banlieues. Il fallait encore quelques bras pour faire de Paris ce temple du plaisir, cette cité des cités dont rêvait Napoléon III. Aussi l'effort d'équipement, la politique de faste du régime et les spéculations immobilières, dès le début de l'Empire, ont-ils largement profité aux métiers d'art. Confrontés pour la première fois avec la mécanisation, ces derniers apprennent à lutter avec une solide compétition internationale qu'entretient alors l'éclat des Expositions Universelles — immenses bazars cosmopolites où l'on peut comparer l'évolution des techniques et la qualité des produits avec ses voisins.

Mais l'alliance de l'art et de la machine eut une répercussion autrement plus importante dans l'ordre des mœurs. A en croire les théoriciens, d'un prix de revient plus réduit, la production devait pénétrer dans les foyers les plus humbles, en un mot : être à la portée de tous. Il y a là une des idées maîtresses du temps même si nous avons le plus grand mal à saisir un tel point de vue, aujourd'hui, avec notre nostalgie des matières nobles et du « fait-main ». « *L'Art Industriel* » ! La formule ne trompe pas : elle est à l'échelle d'un temps qui mit toute sa religion dans l'Idée du Progrès. Pour les contemporains de Napoléon III, la galvanoplastie, le laiton, le métal argenté ou le zinc doré de Christofle représentent de véritables conquêtes. Et plus d'un critique s'extasiera sur les prouesses techniques et l'économie qu'entraînent

ces nouveaux procédés. « *Le superflu n'a point, quoi qu'on dise, présence légitime sur le nécessaire. Au lieu de diamants, du verre ; au lieu de velours, du papier ; au lieu du bronze, du plâtre ; au lieu de marbre, du carton ; au lieu d'argent, de l'étain ; au lieu d'or, ce qu'on trouvera, qu'importe ! C'est le dehors qui compte et non le dedans* ». On croit rêver...

Hélas ! pour avoir forgé ses techniques, le Second Empire n'en trouva pas pour autant son propre style ! D'où l'incommensurable déchet qui ponctue, d'un bout à l'autre de l'aventure, les aspirations de la société et du régime : tare principale de cet « âge du simili or » dont la récente exposition du Grand Palais s'est voulue le fidèle reflet. Unique source d'inspiration, l'imitation des styles

anciens va être l'écueil fatal de l'art décoratif de ce temps. Et de la façon la plus scandaleuse puisque, sans vergogne, on tentera de copier la délicatesse des moulures du XVIII^e siècle... à la machine ! Avec quel respect, de surcroît ! Fort de son talent (pour ne pas dire, de sa verve) n'ira-t-on pas jusqu'à chercher à « améliorer » une bergère Louis XV ou un cabinet Boulle, ajouter ici une crosse, là un chou, transposer un décor à la Bérain sur une soierie lyonnaise. Encore faut-il préciser que ce vaste retour au passé n'est pas l'apanage du Second Empire. La Monarchie de Juillet avait déjà largement amorcé cette quête de l'ancien. Dans le domaine des arts précieux, Fauconnier, Froment-Maurice et Wagner, dès les années 1830, s'inspiraient de la Renaissance, redécouvraient les secrets de l'émail. On connaît, d'autre part, l'engouement général de la Restauration pour les formes gothiques et « l'art troubadour ». (Oublieux des dernières années de l'Ancien Régime et des fabriques de Méréville, Chateaubriand ne se vantait-il pas d'en avoir, le premier, lancé le style à la Vallée aux Loups ?) Le Second Empire ne fit que développer ces tendances, aidé en cela par le goût de la grande bourgeoisie et des amateurs éclairés épris de mobilier authentique. Le milieu du XIX^e siècle voit naître en effet une race de grands collectionneurs, les Rothschild, les André, les Fould, les Hertford, lesquels mêlent allégrement dans leurs salons copies et originaux. Seule compte, chez les petits comme chez les grands, l'unité de style. Ajoutez à cela les « confortables », ces sièges évases, sans profil, sans arêtes, largement ouverts aux rotundités des crinolines, que l'on aimait recouvrir « *de tissus souples, damas, gourgouran, lampas, perse* », et vous aurez une idée de ces intérieurs cossus, garnis jusqu'à éclater de coussins, de poufs, de crapauds, de fauteuils moelleux alourdis de franges.

Mais les artistes ? demandera-t-on. Leur contribution est tantôt précise, tantôt diffuse. Certains, architectes, peintres ou sculpteurs, s'adaptent aux nouvelles techniques. Leur rôle consiste alors à fournir des dessins pour les tissus, les émaux ou l'orfèvrerie.. Et selon qu'il s'agit de Manguin (hôtel Païva), de Delaroche ou Carrier-Belleuse, le résultat est souvent de qualité. Mais que dire des brûle-parfums arabisants de Barbedienne, généreusement baptisés « néo-grec », des porcelaines de la maison Haviland, de la « cafetière Eléphant » de Solon ! Quelques exceptions, comme le service japonisant commandé par Rousseau à Bracquemond, ne font pas oublier la nullité de cette quincaillerie pour parvenus. Pourtant, cette politique de l'Etat vise à encourager les métiers d'art et, par là, les artistes qui les inspirent. Napoléon III ne commande-t-il pas un énorme camée à Adolphe David, la princesse Mathilde plusieurs portraits sur émail à Popelin, le Ministère du Culte (ou l'Empereur lui-même sur sa cassette) l'affreux *Reliquaire du Talisman de Charlemagne* pour la cathédrale de Reims ? Et nous passons sous silence les acquisitions personnelles de l'Impératrice (son goût détestable pour le Louis XVI de pacotille), le mécénat exercé par les grands du régime (la maison pompéienne du prince Napoléon, l'hôtel néo-Louis XIII du ministre Fould).

duite en grisaille au travers d'une ingénuité sentimentale et naïve, inconnue de l'Antiquité ; enfin des hannetons que de grands enfants semblent s'amuser à attacher par la patte contre les murs de marbre du Parthénon. D'autre part, l'idéal anecdotier et de l'histoire en vaudeville, dont la trouvaille sublime est de composer un tableau à l'instar de Molière lisant le Misanthrope chez Ninon de Lenclos... ». A ce panorama, il faudrait ajouter aussi l'Orient dont la riche carrière vient de débiter avec les visions érotiques ou lyriques de Delacroix et Descamps, auxquels Belly et Gérôme emboîtent le pas. Ouvrir une section spéciale au paysage de Corot et de l'école de Barbizon sans omettre des solitaires comme Guigou dans le Midi ou Boudin sur la Manche. Distinguer sous sa défroque antique le métier puissant de Thomas Couture, accorder plus d'attention aux portraits de Flandrin ou Carrolus-Duran. D'ailleurs les Goncourt sont assez peu qualifiés pour émettre un jugement aussi lapidaire. Enfermés dans leur esthétisme décadent, l'un et l'autre illustrent tout à fait cette absence de critique artistique de la classe intellectuelle sur laquelle on s'est souvent interrogé. Voilà leur réaction devant l'Exposition Universelle de 1867 : « ... le dernier coup au passé : l'américanisation de la France, l'industrie primant l'art, la batteuse à vapeur rognant la place du tableau... en un mot la Fédération de la Matière ». Mais plus grave encore, à propos de Courbet : « Le corps de sa Femme au Perroquet est aussi loin du vrai nu que n'importe quelle académie du XVIII^e siècle. Puis le laid, toujours le laid, et le « laid bourgeois », le laid sans grand caractère, sans la beauté du laid ».

Fannièrre Frères : Nef offerte par l'Impératrice à Ferdinand de Lesspes, 1869

En face, cependant, c'est un tout autre son de cloche que recueillent les Goncourt en visite chez Célestin Nanteuil. « Il faut vivre, dit-il, les convictions courbent la tête pour manger... En effet, il n'y a plus de subventions fournies par les particuliers. C'est le ministère qui tient notre pain... Et tout ce qu'il y aurait à faire, cependant, en dehors des commandes du gouvernement... la décoration picturale des cafés, des gares de chemin de fer surtout, de ces endroits où tout le monde attend et où on regarderait ». C'est oublier la création, entre 1855 et 1867, des premiers grands hôtels de tourisme, comme celui du Louvre ou, contemporain de l'Opéra, celui du grand Hôtel, accompagné du Café de la Paix. Négliger surtout l'arène périodique que constituent alors les Salons organisés par l'administration impériale, salons officiels ou salons des Refusés. Certes, le jury, en partie recruté à l'École des Beaux-Arts, se montre le plus souvent imperméable aux formes novatrices. Mais chaque manifestation brasse et suscite, en même temps qu'un intérêt formidable, des polémiques et des commentaires sans nombre qui caractérisent assez bien l'histoire du goût et des mœurs de l'époque.

Pour l'essentiel, les Goncourt nous ont résumé les thèses qui s'y affrontent. « Deux idéals vers lesquels est tourné tout ce monde. L'idéal anacréontique : des logogriphes, dont Eros est le sujet, fixés sur une toile avec la poussière de l'aile d'un papillon de nuit ; la mythologie repro-

Il est vrai que rarement époque se trouva confrontée dans l'ordre de l'art avec une variété et une confusion comparables. Viollet-le-Duc lui-même y voyait « une nouvelle tour de Babel ». Ce malaise, loin de rendre aveugles les critiques, les inclinent à prendre des positions partisans sans grand recul et plutôt de façon unilatérale. Ainsi, chacun dans leur domaine, Baudelaire, Champfleury, et Zola, rappellent MM. Hiensinger et Rishel, ont-ils distingué la portée exceptionnelle de Delacroix, Courbet ou Manet. Mais aucun n'a pu jeter les bases d'une vision complète de la peinture de l'époque, alors même que tous ou presque aspiraient à ce que « l'art s'adressât pleinement au présent », traduisit cette « modernité » dont avait parlé le premier Baudelaire. Le mot qu'inspira, dit-on, à Garnier l'étonnement de l'Impératrice devant ses projets pour l'Opéra (quel style ? mais du Napoléon III) va plus loin qu'une simple boutade. Il rend compte d'une préoccupation et d'un désarroi profond face à l'imbroglio général des formes. Aujourd'hui, imbu que nous sommes de perspective historique (mais au prix de quelles parenthèses !), de Delacroix à Courbet, de Manet aux Impressionnistes, la réponse nous paraît toute simple. Reste à savoir pourquoi, sous couvert d'encyclopédisme, notre siècle est attiré par ce grouillement, cette dispersion volubile. Goût de la dérision, attirance héréditaire, complicité d'esthète ? Voilà une question que n'abordent pas encore nos prestigieuses rétrospectives.

Jean-François BARRIELLE

PARIS - MOSCOU

Après « Paris-New York » et « Paris-Berlin » le Centre Beaubourg crée à nouveau l'événement avec « Paris-Moscou », vaste et passionnante exposition qui se présente comme « un essai de synthèse des différents aspects de la vie culturelle en Russie et en Union Soviétique et de leurs rapports avec la France de 1900 à 1930 ».

« Paris-New York », « Paris-Berlin », « Paris-Moscou » : que de ferveur créatrice, d'invention de formes, d'explosion de couleurs, de foisonnement d'idées, révèlent, aux yeux des visiteurs, ces manifestations qui tiennent à la fois de la rétrospective et de la confrontation.

Mais si le mouvement de curiosité suscité par « Paris-New York » et « Paris-Berlin » s'accompagna d'un sentiment unanime d'approbation, des réactions plus complexes sont provoquées par « Paris-Moscou ».

L'intérêt esthétique et historique des deux mille cinq cents oeuvres exposées (tableaux, dessins, affiches, maquettes d'architecture, décors de théâtre, photos, manuscrits, éditions originales, robes, meubles, objets utilitaires, documents sur les activités musicales et cinématographiques) n'est pas en cause. Mais font problème le catalogue — copieux — et les commentaires de présentation. Les omissions et oublis sont tels qu'on ne peut s'empêcher de les considérer comme des demi-mensonges volontaires. Les silences prudents et les « blancs » calculés de l'exposition de Beaubourg comportent une indiscutable arrière-pensée de gommer ou de minimiser les graves conflits qui ont opposé le pouvoir soviétique aux écrivains et aux artistes les plus représentatifs de l'avant-garde.

Sur le suicide de Maïakovski et celui d'Essenine, sur

l'emprisonnement de Malevitch : silence. Sur les exils volontaires de Kandinsky, Chagall, Larionov, Gontcharova, Pevsner et tant d'autres : silence. Sur Pasternak, Mandelstam et Meyerhold : silence. Sur les centaines d'écrivains et d'artistes dont la liberté d'expression et de création a été limitée puis supprimée et qui ont été, sous le règne de Staline, condamnés à la prison, à la déportation, à la mort lente ou brutale : silence. Silence aussi sur le fait que de nombreuses toiles abstraites, qualifiées de décadentes et d'hermétiques par les critiques officiels, sont installées dans les réserves des musées et pratique-

K. Malevitch, Suprématisme, 1916

ment inaccessibles au public soviétique. Cela il faut le savoir et le dire, on le doit à tous ces intellectuels ardents et authentiques qui ont été et sont encore victimes de la répression culturelle en URSS.

Van Dongen — issues de collections privées constituées avant la Révolution d'Octobre — sont offertes à notre admiration. L'art Russe de 1900 à 1930 (1925 serait une date plus conforme à la vérité historique) occupe une place très importante dans l'art moderne.

La personnalité de Vroubel marquée par le symbolisme et le « modern style » se détache dans les premières années du siècle. Puis la vitalité éclate et la liberté s'épanouit dans l'ivresse d'une multitude de recherches esthétiques et plastiques. Ce sont les fameux ballets de Diaghilev qui concrétisent merveilleusement le dialogue entre artistes russes et artistes français. Ce sont les initiatives de la prestigieuse revue « La Toison d'Or » au service de la modernité, c'est le néo-primitivisme et le rayonnisme, c'est le futurisme « signe avant-coureur de la Révolution de 1917 », c'est le cubo-futurisme, le suprématisme, c'est la naissance de l'art abstrait avec « Le Peigne Bleu » de Kandinsky et le « Carré Noir » de Malevitch, c'est le constructivisme où Tatline s'affirme avec force. C'est le chant de la libération de l'homme avec les poèmes révolutionnaires de Maïakovski et les graphismes vigoureux des affiches de propagande ou de spectacle. Rien d'étriqué ni de banal pendant cette époque 1905-1922 où fleurissent les audaces des avant-gardes artistiques et littéraires. S'ouvre ensuite, avec la révolution qui s'installe et se fige dans le conformisme, une longue période qui dure encore et où le langage pictural et le langage poétique perdent leur hardiesse contestataire. Avec la censure omni-présente et la bureaucratie omnipotente vient le temps du « réalisme socialiste », le temps de la platitude et du pompiérisme ronronnant. Les grands élans sont brisés. La codification d'un art officiel soviétique se réalise progressivement au cours des années 1925-1930, et le déclin commence.

K. Malevitch, L'Aviateur, 1914

Ces nécessaires réprobations n'entraînent évidemment pas condamnation d'une manifestation qui donne des divers aspects de l'art russe de 1900 à 1930 et des féconds échanges littéraires et artistiques entre Paris et Moscou une vision très enrichissante. Des œuvres russes et françaises peuvent être vues pour la première fois en dehors de l'URSS. Par exemple quelques toiles, parmi les plus belles, de Matisse, Picasso, Derain, Bonnard,

On regrette que les toiles de Malevitch, Tatline, Kandinsky, Gontcharova, Larionov, Rozanova, Popova, Exter, Oudaltsova, Rodtchenko, Lebedev, Filonov, Matiouchine, Pevsner, Chevtchenko. Lissitzky, Bourliouk, Gabo, ne soient pas plus nombreuses, sur les cimaises de Beaubourg, car beaucoup de ces peintres, originaux et inventifs, sont ignorés ou mal connus du public français et nous apportent la joie de découvertes heureuses. Dès 1919 l'Association des peintres de la Russie Révolutionnaire condamne le formalisme des tendances de gauche. Déjà Lénine, en décembre 1918, avait demandé des mesures excluant les futuristes du journal « L'Art de la Commune ». Aux futuristes, suprématises, constructivistes succède une génération qui choisit la voie d'une peinture anecdotique et documentaire célébrant l'édification radieuse du socialisme ; les salles qui sont consacrées à des peintres ne suscitent pas le désir d'en connaître davantage sur leurs œuvres qui prouvent éloquemment que la créativité, l'imagination, l'innovation cessent d'animer un Art lorsqu'il obéit à des consignes politiques ou se soumet à un dogmatisme idéologique.

Henri BOURBON

POLEMIQUES ET DIALOGUES

DATE HISTORIQUE ET OPERATION DE VERITE

Le 10 juin et l'élection d'une assemblée européenne au suffrage universel pourraient être une date et un événement historiques. Car l'histoire n'est jamais écrite d'avance et cette élection ne resterait qu'un signe vide si les européens et parmi eux les élus du 10 juin ne prenaient pas conscience d'une communauté de destin en dehors de laquelle, incapable de répondre aux défis du monde contemporain en premier lieu aux crises des énergies matérielles et aux crises des énergies morales, l'Europe s'acheminerait vers quelque finlandisation par les voies de la balkanisation.

On dira qu'il manque à l'entreprise le grand souffle populaire capable de pousser le navire vers le grand

large, comme le montre le nombre élevé des abstentions, plus considérable il est vrai en Grande-Bretagne et dans l'Europe du Nord qu'en France et surtout en Italie où, au lieu de suspecter autrui de supra-nationalisme, tous les partis, communiste compris, rivalisaient de conviction européenne. Chez nous, 60 % de votants ne témoignent pas d'une puissante mobilisation populaire. Mais il faut se souvenir que les deux listes les plus européennes, gênées par une contestation nationaliste l'une sur sa droite, l'autre sur sa gauche, laissaient flotter dans une brume joliment indécise les contours de leur idéal européen ; que les médias s'acharnaient par le style de leurs questions et de leurs commentaires à pousser le débat et les candidats vers le champ clos des délices et des poisons de la politique intérieure ; qu'enfin un scrutin de liste à la proportionnelle où chacun recevait en principe ce qui lui est dû, au-dessus de la barre discutable des 5 %, personne n'est jamais complètement vainqueur ni absolument vaincu, ce qui ôte à une compétition trop

raisonnablement organisée ce puissant intérêt passionnel, qu'on dira sportif pour ne point trop le calomnier, qu'appelle les combats de gladiateurs à quoi se ramène le plus souvent un scrutin majoritaire.

Grâce au scrutin proportionnel, et c'est l'un des résultats positifs du 10 juin, une autre idée de la justice électorale commence à pénétrer dans l'esprit public. Les polémiques contre « la bande des quatre » et en faveur des listes qu'on disait peut-être inconsidérément petites, a mis en lumière une sorte de revendication qui n'avait plus cours depuis longtemps. Dans le scrutin majoritaire et uninominal dont nous devons la résurrection à la V^{ème} République et qui a cours dans les élections législatives, nul à l'issue du second tour ne s'inquiétait des 49 % d'électeurs non représentés alors que l'élu obtenait 51 % des suffrages. La représentation proportionnelle, qui assure la représentation des minorités, et qui permettrait par exemple au courant écologiste d'être présent dans les assemblées, rend certes plus difficile la constitution de majorités là où le pouvoir législatif est capable de contrarier jusqu'à la paralysie le pouvoir exécutif, ce qui n'est pas le cas du parlement dans les institutions de la V^{ème} République. De plus la représentation proportionnelle ne serait pas sans favoriser la formation de « majorités d'idées » changeantes suivant les questions posées et qui aideraient à résoudre l'irritant problème, toujours en suspens, de l'équilibre des deux pouvoirs, présidentiel et parlementaire dans les institutions de la V^{ème} République.

Le scrutin du 10 juin a été aussi tant la proportionnelle est une opération vérité, une sorte de miroir, dans lequel les partis et mouvements politiques ont pu déchiffrer, on ose dire à livre ouvert, la force, la faiblesse et les problèmes réels de leurs formations respectives.

Le parti communiste a déchiré de ses propres mains l'alliance du programme commun parce qu'il ne voulait pas pour des raisons faciles à comprendre une participation au pouvoir avec les socialistes qui aurait été minoritaire ou même à égalité. Et il tire car la nostalgie n'est pas son fort, toutes les conséquences de ce refus, motivée par la priorité donnée aux intérêts du parti qui doit, coûte que coûte perpétuer ses structures et son audience à un moment où le marxisme philosophiquement contesté de toutes parts est en crise et en liquidation, et où toutes les expériences communistes de dimension historique, la dernière étant celle d'un Viet-Nam jetant à cet autre Goulag qu'est la mer de Chine les centaines de milliers de ses opposants, ne peuvent offrir qu'un bilan globalement négatif et démobilisateur de l'enthousiasme révolutionnaire. D'où la volonté de s'enfermer dans une forteresse et de bétonner le blockhaus. Le scrutin du 10 juin a montré qu'à force d'exploitation de tous les mécontentements, allant jusqu'à une démagogie nationaliste de type maurrassien, assez indécente pour un mouvement dont la maxime fondatrice était « prolétaires de tous les pays unissez-vous », le parti communiste pouvait compter sur la fidélité d'un cinquième des électeurs. Ce qui suffit pour tenir et maintenir et donne

quelque garantie de succès à la tactique bonnet-blanc, blanc-bonnet utilisé jadis contre Poher et dont la victime désignée aux présidentielles de 1981 s'appellera Mitterrand ou Rocard.

Au bénéfice évidemment du président sortant, Valéry Giscard d'Estaing peut considérer avec une certaine satisfaction les chiffres du 10 juin : la démesure des attaques chiraquiennes contre la politique du gouvernement, les positions systématiquement négatives du R.P.R. ont servi de bons faire-valoir à la liste menée par Simone Veil. En outre s'est trouvée confirmée l'analyse chère à l'Élysée d'une répartition des familles politiques selon un quadripartisme qui tend à relativiser d'abord, et qui sait à raturer un jour l'actuelle bipolarisation entre comme le disait Jean Boissonnat au dernier déjeuner France-Forum une droite qui gère la crise et une gauche qui gère le mécontentement. Il ne s'ensuit pas que l'U.D.F. soit sans problèmes : elle peut certes prétendre à être numériquement le premier parti de France, encore qu'elle ne soit pas un parti mais une confédération de partis et il n'est pas forcément souhaitable qu'elle devienne une fédération dans laquelle s'affadirait la spécificité de chacun. Le fleuve ne vaut que par ses affluents et il suffirait que l'un d'eux change de cours ou se tarisse pour que baissent dangereusement de hautes eaux qui n'ont pas obtenu le 10 juin, en dépit du succès relatif, un niveau suffisamment convaincant pour assurer l'avenir.

Pour le parti socialiste, sa stagnation aggravée de quelques reculs ici et là, le scrutin du 10 juin pourrait être aussi une invitation à la connaissance de soi dans un brusque face à face avec la vérité. Certes le P.S. souffre de la rivalité des ambitions, après tout légitimes, car François Mitterrand n'a pas tort de signifier à son parti avec la hauteur qui convient que l'ingratitude porte malheur et Michel Rocard a raison de demander au parti qu'il a rejoint après avoir fait l'expérience décisive de l'impuissance des groupuscules, de mettre son horloge à l'heure du siècle, et de ne pas se contenter d'imprécations contre le capital aliénant le travail et opprimant les travailleurs, pour répondre aux terrifiantes questions qui se dessinent sur l'horizon de l'an deux mille. Dans l'immédiate conjoncture, et c'est la leçon du 10 juin, le P.S. s'est affaibli doctrinalement et a commencé à perdre en audience, en juxtaposant deux politiques, l'une faite de tiédeur et de réticence européennes, l'autre plus proche de cette social-démocratie que ses théoriciens équilibrés disent aussi perverse que le stalinisme et considèrent comme l'autre abîme dans lequel ne doit pas tomber un socialisme à la française. Les deux langages parlés par François Mitterrand n'étaient nullement une duplicité, mais cette dualité exprimait une fracture que ne pourront réparer ni l'ingéniosité des hommes politiques ni la conviction des militants.

Il reste que les deux listes les plus européennes, en intention ou en velléité, ont fait un total largement supérieur à celles parmi les grandes ou les petites listes qui affichaient réticences ou hostilité déclarée. Sur ce point capital, la vérité si elle n'est pas partout reconnue est

cependant en marche. Impossible encore de savoir si le 10 juin a été une date historique ; il est au moins une opération vérité.

L'HERITIER DE DIEU

En écrivant un livre qui a fait quelque bruit et qui s'appelle « Le testament de Dieu » Bernard-Henri Lévy a redonné actualité à une question classique que tout philosophe de l'histoire de Hegel à Valéry et à Maritain n'a pas manqué de traiter : dans quelle mesure y a-t-il dans notre civilisation une composante juïdique et de quelle importance ? Chacun convient que, révélation et découverte, ou invention insolite, la transcendance d'un Dieu unique, par rapport auquel toute puissance dans la nature comme dans la société a quelque chose de dérisoire, contient l'essentiel de ce que la conscience juive, d'Abraham à Moïse et aux autres prophètes a apporté à l'humanité. Il semblerait alors que si ce Dieu est mort comme l'ont affirmé chacun à sa manière Hegel et Nietzsche, le judaïsme mais aussi bien les deux autres religions monothéistes qui sont la postérité spirituelle d'Abraham, appartiennent à un passé désormais périmé. Bernard-Henri Lévy admet les prémisses et refuse la conséquence : Dieu disparu derrière l'horizon sans espoir, d'une nouvelle aurore, reste la loi qui interdit à l'homme l'agenouillement devant toutes les idoles et lui inculque le respect absolu de la seule réalité sacrée, la vie et l'existence d'autrui.

Bref, le Sinaï sans Dieu reste le Sinaï. Demeurent les tables de la Loi par laquelle un animal incertain n'est plus un objet manipulable et intégralement adaptable et devient exactement un homme, c'est-à-dire un être impossible à enfermer dans les limites de la nature et de la société, planté debout sur la terre dans une droiture vaillante que n'intimident plus, parce que son rocher spirituel est ailleurs, ni la fausse majesté des cieux, ni dans la cité l'autorité menteuse des portes et des remparts. La thèse n'est pas neuve, et on l'a rappelé en essayant d'imiter le style de Bernard-Henri Lévy, qui est une invitation continue à la brillance. Il resterait à savoir si une Loi sans Dieu ne devient pas pur arbitraire, et surtout si pour relativiser et contester toute puissance naturelle et sociale, il ne faut pas à la conscience le retour d'une transcendance qui soit autre chose qu'un symbole, c'est à dire un imaginaire. On accorde à Bernard-Henri Lévy que la Loi est un héritage du Dieu Judéo-chrétien. Mais la singularité de cet héritage tient à ceci que si le testateur est véritablement décédé, l'héritage risque de n'être que vent et fumée. Et c'est le paganisme et son polythéisme idôlatrique qui auront eu raison. Un crépuscule sans soleil est vite dévoré par la nuit.

Laissons ce débat qui touche au fond des choses, et la difficulté, qu'il y a laquelle n'est pas seulement métaphysique, à se présenter comme l'héritier d'un Dieu mort. La manière aussi dont Bernard-Henri Lévy règle son compte à l'hellénisme est assez légère n'évite pas le contre-sens et mériterait elle aussi polémique et dialo-

gue. En sens inverse Simone Weil pèse beaucoup plus lourd. Mais ce n'est pas à ce niveau que se situent les attaques dont l'auteur du « Testament de Dieu » est aujourd'hui l'objet. Et qui se trouve pris entre deux feux.

Il n'est pas étonnant que les néo-païens qui sévissent à « Figaro Magazine » s'en soient pris au « Testament de Dieu » pour le présenter comme un livre sectaire, tributaire par conséquent du fanatisme juif. S'il n'y a de tolérance et de vie exquise que parmi les indulgences polythéistes, si la rude tradition sémitique, importée dans le monde gréco-romain par la diaspora juive et la prédication des premiers chrétiens, a contaminé jusqu'à y introduire l'égalitarisme et la démocratie, une civilisation indo-européenne de sages et de guerriers régnait sur un peuple laborieux dans une tripartition qui est la civilisation éternelle, il est bien clair que tout disciple d'un Moïse même laïcisé n'est qu'un « empêcheur d'idôlatrer en rond » suivant le mot de Clavel et qu'il importe de joyeusement lapider.

Il se trouve aussi que Bernard-Henri Lévy compte parmi les nouveaux philosophes, auxquels le parti communiste a déclaré une guerre inexpiable. Et en effet ces téméraires réhabilitent une éthique et même un questionnement métaphysique que le marxisme avait renvoyé, au musée des idéologies périmées ; ils se gaussent de l'idée que le marxisme puisse être une science ; alors qu'il a été établi que le bilan des Etats « socialistes » était globalement positif, ils accueillent et diffusent les informations des messages et les œuvres des écrivains contestataires du communisme établi ; ils sont au premier rang de ceux qui appellent au secours des victimes du totalitarisme rouge et par exemple en mer de Chine, de ces centaines de radeaux de la Méduse voués à l'effroi et à la mort. A croire, tant ils font tout pour déplaire au parti communiste, que leur comportement est une provocation continue et délibérée, télécommandée par les multinationales.

Aussi aux Etats Généraux de la philosophie, tenus en Sorbonne les 16 et 17 juin dernier, le parti communiste géant aussi le mécontentement des professeurs de philosophie — par ailleurs largement justifié — a manifesté sa présence et son influence par des agressions significativement répétitives contre les nouveaux philosophes. Au point que changeant ces « Etats généraux » en une convention épuratrice, on excluait autoritairement de la philosophie ces atypiques. Bernard-Henri Lévy put cependant intervenir. Mais il fallut le défendre contre quelques colères musclées. On comprendra la fureur des nouveaux inquisiteurs quand on saura qu'ils n'ont fait que tenter d'exécuter la sentence portée par « l'humanité » et qui dénonçait Bernard-Henri Lévy et ses amis comme des C.R.S. giscardiens déguisés en philosophes. Certes les nouveaux philosophes font un irritant bruit publicitaire, mais ils suscitent aussi un bien vilain vacarme, qui donne beaucoup à penser ? Car il faut à ce temps des signes de contradiction qui se fassent contredire.

Ce Pape et la gauche

par Etienne BORNE

Est-il de droite ? Est-il de gauche ? Telle est l'obsessionnelle question que bien des intellectuels français clercs ou laïcs, chrétiens ou incroyants, soucieux de savoir exactement qui est qui pour pouvoir estimer et admirer en toute bonne conscience, se posent à propos de l'étonnante et insolite personnalité de Jean-Paul II. L'interrogation par elle-même est déjà crainte et soupçon que le pape ne penche du mauvais côté, et la commodité de ces dichotomies, qui doivent être un héritage des temps totémiques, c'est qu'il est nécessaire et suffisant que l'interpellé soit introuvable côté jardin pour conclure les yeux fermés qu'il ne peut que hanter le côté cour. Déplorablement si le jardin est porte de lumière et la cour cratère d'ombre.

Or il est patent que ce pape n'est pas à gauche. Si on peut parfaitement comprendre qu'il n'ait pas sonné le tocsin et appelé aux armes au Mexique et en Pologne puisque les pouvoirs qui règnent puissamment à Mexico ou Varsovie sont l'un anticlérical et idéologiquement plus proche de Cuba que des U.S.A. et l'autre socialiste et même communiste. On a attendu en vain que Jean-Paul II excommunie les généraux Pinochet et Videla, ce qui n'aurait pas manqué de provoquer un soulèvement libérateur au Chili ou en Argentine. De plus, tant sur les problèmes de la morale sexuelle que de l'avortement ou du célibat des prêtres, le nouveau pape s'établit sur des positions conservatrices et paraît ignorer les récents développements des sciences humaines qui, avec un rien de manipulation philosophique sont si aptes à prouver que l'homme, être tout de relations et en devenir, ne saurait supporter l'absolu d'une vérité ou d'une exigence. Aussi nous promet-on un autre Pie IX, vedette populaire dans les premiers jours et qui fut le pape du Syllabus, adversaire résolu de tous les libéralismes.

Parce qu'il n'est pas de gauche, ce pape devrait donc être à droite. Après des décennies d'une compression particulièrement absurde et odieuse aux moments les plus sombres des pontificats de Pie X ou de Pie XII, il y a eu dans l'Eglise post-conciliaire un tel dévouement d'effervescences tous azimuts que l'heure paraît avoir sonné d'une remise en ordre qu'il est trop facile de présenter comme une mise au pas réactionnaire et droitière. Ainsi lorsque dans le dernier film de Fellini un orchestre en délire assassine la musique qui est sa raison d'être, y a-t-il un autre salut que dans la baguette impérieuse du chef d'orchestre auxquelles les sortilèges d'une esthétique noire ne manqueront pas de donner le style de la plus haïssable répression. Parabole ployable à tous usages et qui peut servir aussi bien contre la liberté que contre l'autorité.

Le stéréotype du virage à droite fonctionne ici avec une sûreté en fin de compte inquiétante. Il n'est pas inopportun de se souvenir que ce pape n'était attendu de personne et que les cerveaux les mieux programmés et les plus sophistiqués de nos vaticanologues avaient été incapables d'en déterminer à l'avance le profil. Et ce sont les mêmes qui, ne disposant que de deux tiroirs dans un mobilier pourtant hautement intellectualisé, classent du mauvais côté ce pape qui n'ayant pas été prévu pourrait

bien se révéler jour après jour imprévisible et inclassable.

Jean Paul II s'est fait, à peine élu, j'emprunte à Jean Chélini l'excellente formule, « le pèlerin des droits de l'homme ». Au Mexique, en Pologne. Dans sa première encyclique. Et en joignant la dénonciation du mal à la revendication du bien. Pas plus qu'ils ne peuvent être en aucune circonstance négociables, les droits de l'homme ne sont le monopole de personne et ils n'ont été rejetés vers la droite que lorsque le dogmatisme marxiste-léniniste-stalinien condamnait si hautement les libertés formelles que quelques bons humanistes se mettaient à douter d'eux mêmes et à entrer dans des états d'âme. Triste période maintenant révolue. Les droits de l'homme continuent à être scandaleusement violés d'un bout à l'autre de la planète, mais les pouvoirs les plus tyranniques n'osent plus en faire réfuter le principe par les idéologues aux ordres, et il n'y a à les considérer comme une « invention du diable » que Mgr Lefebvre et une poignée de traditionnalistes pour qui les droits de l'homme évoquent « la révolution satanique » de 1789 comme disaient leurs maîtres qui n'étaient certes pas à la gauche de la pensée, théologique politique.

Les soupçonneux reviendront à la charge redoutant que Jean-Paul II prisonnier de ses origines ne mette la catholicité à l'heure polonaise. Une religion populaire enfoncée dans un particularisme national et culturel ; des mentalités toutes de certitude plus qu'un esprit de recherche ; une hiérarchie cléricale et épiscopale établie dans une autorité ferme comme le roc : bref une église préconciliaire. Roger Garaudy, référence habituelle des marxistes ouverts et des chrétiens éclairés, ne manquait pas une occasion de dire que de la Pologne où s'affrontent un intégrisme noir et un intégrisme rouge ne pouvait rien sortir d'exemplaire et d'incitatif au dénouement de nos problèmes.

La vraisemblance n'était pas vérité. La solidité institutionnelle et la rigueur doctrinale et éthique de l'Eglise ont permis en Pologne la convergence d'un catholicisme de combat et d'une gauche laïque qui par conviction socialiste et méfiance anticléricale était restée longtemps du côté de l'Etat dans cet éternel conflit du sacerdoce et de l'empire. Comment des gibelins comme lui sont devenus pro-guelfes, Adam Michnik vient de conter cette histoire dans un livre capital (1) qui donne beaucoup à espérer. En Pologne l'Eglise a fait la preuve qu'en revendiquant inlassablement la liberté religieuse, elle n'avait aucune nostalgie des anciens privilèges mais se battait pour les droits de l'homme, de tout homme, croyant ou incroyant.

Exactement ce qu'avaient tenté d'expliquer à un autre pape ces « pèlerins de Dieu et de la liberté » si amis de la Pologne qu'étaient Lamennais, Lacordaire, Montalembert. Sans beaucoup de succès. Aussi si on ne dispose que des sommaires stéréotypes de la droite et de la gauche pour juger les papes, on n'aura pas beaucoup de mal à classer Grégoire XVI. Mais qu'on laisse au moins à Jean Paul II le bénéfice du doute.

(1) « L'Eglise et la gauche ; le dialogue polonais » Le Seuil, 1979.